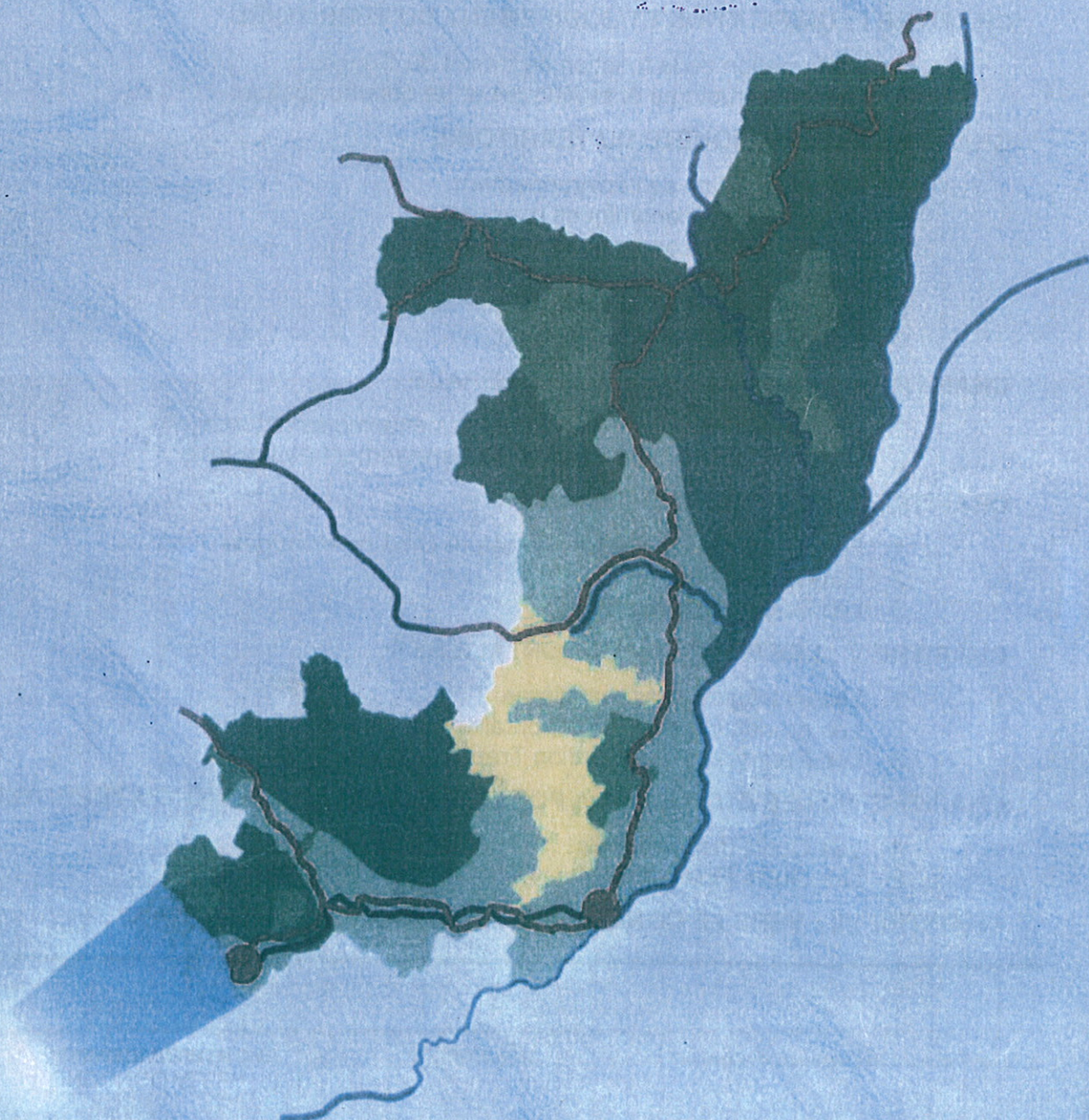


REPUBLIQUE DU CONGO
Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1

TITRE I : CONTEXTE GENERAL

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC

1	Une structure du territoire dégradée mais porteuse d'espoir	7
2	Un pays faiblement et inégalement peuplé	12
3	L'organisation administrative du territoire en cours de réforme	14
4	Des infrastructures peu performantes	16
5	Des équipements sociaux inégalement répartis	20
6	Une Economie en attente de relance	22
7	L'intégration du Congo dans le contexte international	28
8	Une conscience nationale à restaurer	29

CHAPITRE II : NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

31

TITRE II : LES COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CHAPITRE I : UNIFICATION ET EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

1	L'affirmation de la fonction de transit du Congo.	35
2	Les infrastructures énergétiques et de communication.	43

CHAPITRE II : RECONQUÊTE DU TERRITOIRE

1	La préservation de l'environnement.	55
2	Les secteurs économiques majeurs.	57
3	Les secteurs économiques d'appui	66
4	Gestion administrative et judiciaire	69
5	La construction de la capacité humaine	71
6	Les phénomènes d'immigration.	75

CHAPITRE III : L'ORGANISATION DE L'ESPACE

1	Un territoire structuré en cinq grands ensembles naturels	77
2	La partition du pays en zones d'aménagement du territoire.	79

CHAPITRE IV : L'ARMATURE URBAINE

1	Fonction Polarisatrice de l'Armature Urbaine Principale	111
2	L'armature villageoise	133
3	Les Grilles d'Équipement	134

CHAPITRE V : LES POLITIQUES FRONTALIÈRES

1	Les stratégies transfrontalières	139
2	Les grands Bassins Transfrontaliers de Développement	140
3	Les Périmètres d'Intégration Transfrontalière	143

CHAPITRE VI : LES OUTILS DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1	Les Outils Institutionnels	145
2	Les Outils Financiers	149

CHAPITRE VII : VERS LE CONGO DE 2025

153

TABLE DES ILLUSTRATIONS

SERIE A : CARTES A L'ECHELLE DE 1:10.000.000

CARTE A1	FONCTION DE TRANSIT DU CONGO	34
----------	------------------------------	----

SERIE B : CARTES A L'ECHELLE DE 1:5.000.000

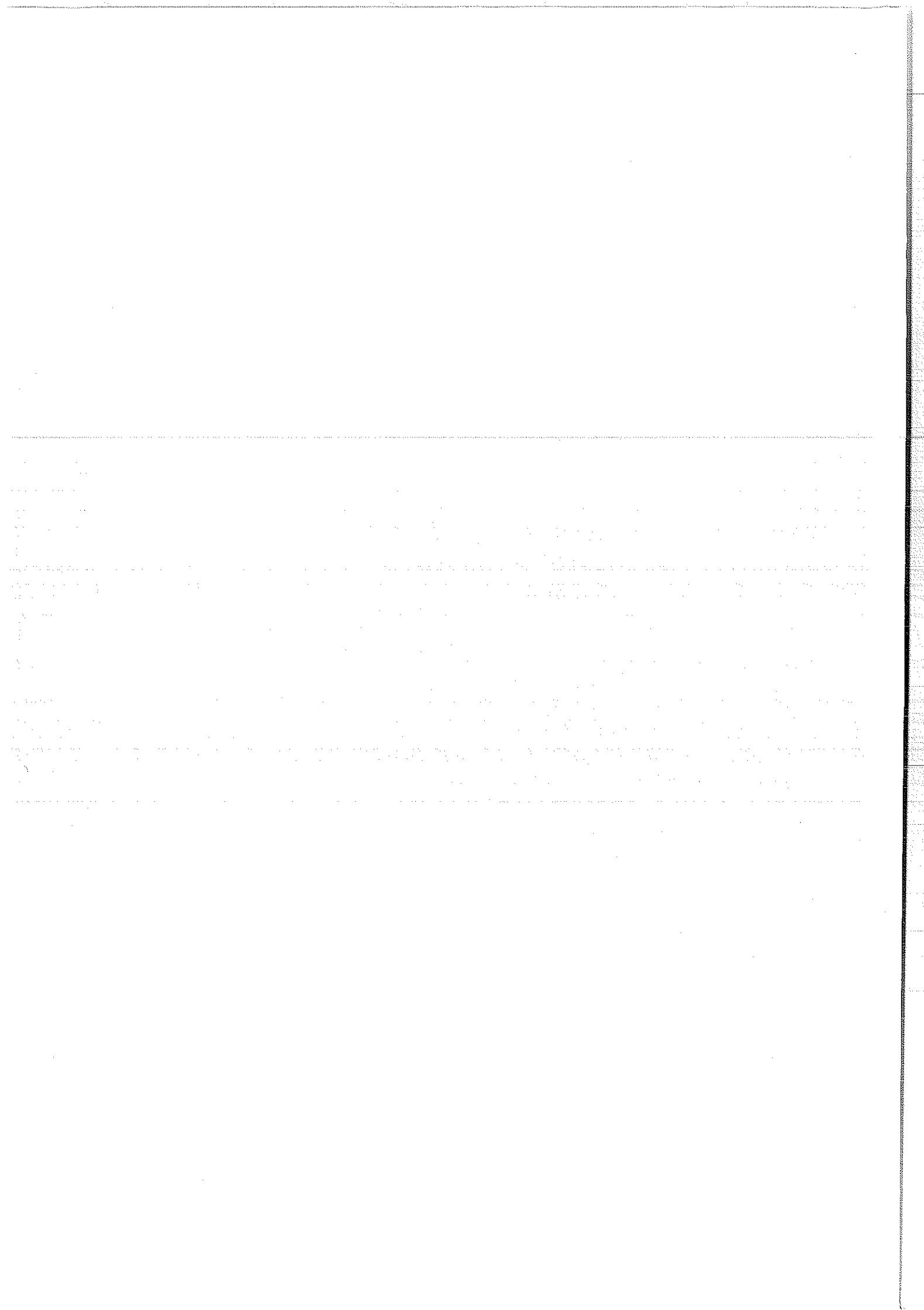
CARTE B1	OSSATURE LOURDE DE TRANSPORT	36
CARTE B2	AXES DE COMMUNICATION PRINCIPAUX	38
CARTE B3	STRATEGIE ENERGETIQUE	42
CARTE B4	AXES DE COMMUNICATION FLUVIALE	48
CARTE B5	RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS & NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	52
CARTE B6	GRANDS ENSEMBLES NATURELS	76

SERIE C : CARTES A L'ECHELLE DE 1:4.400.000

CARTE C1	ZONES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	78
CARTE C1	ARMATURE URBAINE	108

SERIE D : CARTES A L'ECHELLE DE 1:1.500.000

CARTE D1	ZONE D'AMENAGEMENT DU LITTORAL	80
CARTE D2	ZONE D'AMENAGEMENT AGROPASTORAL DE LA VALLEE DU NIARI	84
CARTE D3	ZONE D'AMENAGEMENT FORESTIER DU SUD CONGO	86
CARTE D4	ZONE D'AMENAGEMENT AGRICOLE DU POOL ET DES PLATEAUX	88
CARTE D5	ZONE D'AMENAGEMENT PASTORAL DES PLATEAUX	92
CARTE D6	ZONE D'AMENAGEMENT AGROPASTORAL DE LA CUVETTE	93
CARTE D7	ZONE D'AMENAGEMENT DE LA CUVETTE INONDEE	96
CARTE D8	ZONE D'AMENAGEMENT FORESTIER ET MINIER DU NORD OUEST	98
CARTE D9	ZONE D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA SANGHA	100
CARTE D10	ZONE D'AMENAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DE LA MOTABA	102
CARTE D11	ZONE D'AMENAGEMENT DE L'OUBANGUI	104



SERIE E : CARTES A L'ECHELLE DE 1:2.000.000

CARTE E1	POLARISATION DE POINTE-NOIRE, MOSSENDJO, NKAYI & DOLISIE	112
CARTE E2	ESPACE DE POLARISATION DE BRAZZAVILLE	118
CARTE E3	ESPACES DE POLARISATION D'OYO, EWO & OWANDO	122
CARTE E4	ESPACE DE POLARISATION D'OUESSO	128
CARTE E5	ESPACE DE POLARISATION D'IMPFONDO	130

SERIE F : CARTES A L'ECHELLE DE 1:5.500.000

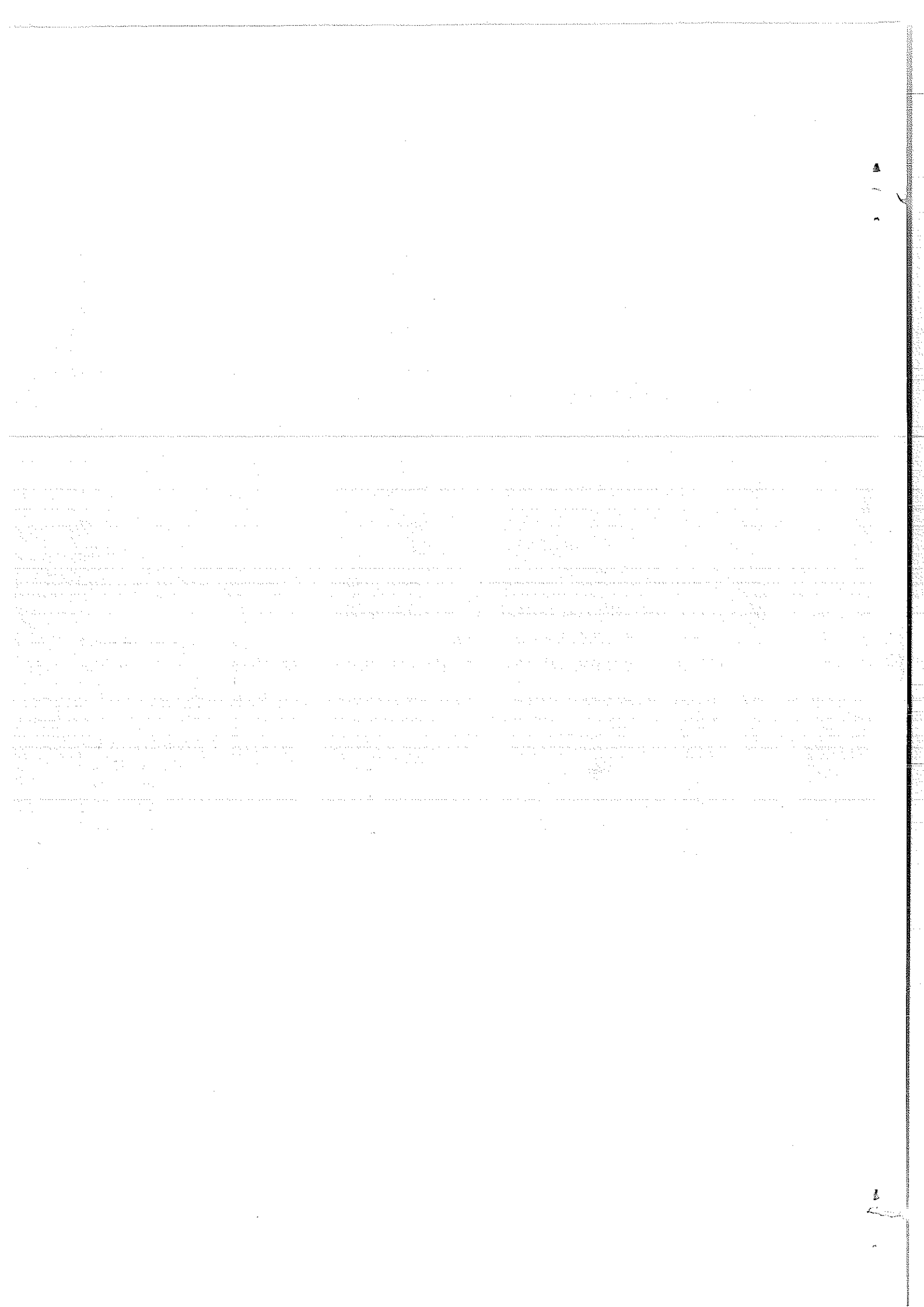
CARTE F1	BASSINS TRANSFRONTALIERS DE DEVELOPPEMENT	138
----------	---	-----

SERIE G : CARTES A L'ECHELLE DE 1:1.500.000

CARTE G1	CARTE DE VOCATION DES SOLS	Annexée
CARTE G2	AFFECTATIONS PRIORITAIRES	Annexée

SERIE H : CARTES A L'ECHELLE DE 1:1.000.000

CARTE H1	CARTE ADMINISTRATIVE	Annexée
CARTE H2	SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Annexée



INTRODUCTION

Le *Schéma National d'Aménagement du Territoire* est une exigence économique majeure devant mettre fin à la dégradation du cadre de vie et susciter les dynamiques de développement, et ce, grâce à une meilleure répartition géographique des activités. Face à la désarticulation du territoire, il est indispensable de mettre en oeuvre une stratégie de reconquête vigoureuse sans laquelle les valeurs de cohésion sociale, de solidarité et de responsabilité, y compris vis-à-vis des générations futures, ne seront qu'illusions.

Le sous-équipement du territoire, la polarisation extrême faisant de Brazzaville et Pointe-Noire deux épicentres accumulant de nombreux problèmes, notamment en matière de voirie, d'assainissement et d'habitat, l'effondrement de l'arrière pays, la non maîtrise de l'urbanisation sont autant de situations qui appellent des solutions s'inscrivant dans la durée. Cette stratégie est inéluctable parce que le Congo continue d'être démunie de liaisons fluviales et routières ayant vocation d'unifier le territoire. L'isolement des villages, coupés des chefs lieux de districts, limite leur accès à la modernité.

L'aménagement du territoire de la République du Congo est une urgence nationale qui n'est pas la simple juxtaposition des politiques sectorielles. C'est pourquoi, il importe de doter le Congo d'un cadre de référence cohérent de l'action territoriale de l'Etat, véritable socle à partir duquel vont être relancés, de manière soutenue, les secteurs économiques majeurs tout comme les secteurs d'appui.

Ce cadre de référence est le *Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)*. Celui-ci s'élabore à l'aune des grands défis contemporains et dans un contexte de plus grande ouverture sur le reste du monde pour construire un Congo plus attractif et compétitif.

Le *Schéma National d'Aménagement du Territoire* a l'ambition de traire un haut degré de volontarisme et de patriotisme et rompt avec l'improvisation et le saupoudrage. Il renoue avec la planification territoriale à l'échelle nationale et sera complété par des Plans Généraux d'Aménagement à l'échelle départementale et par des cartes sectorielles de répartition spatiale.

Le SNAT prescrit la voie à suivre pour que, désormais, tout puisse concourir à l'enracinement du développement local. C'est donc un processus global pour accroître l'efficacité des interventions publiques sur le territoire.

La modernisation des administrations étendra les réseaux de services publics à toute la collectivité. Elle garantira la sécurité aux individus, où qu'ils se trouvent, et leur apportera le confort et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à une formation technique et professionnelle de qualité.

Ce processus apportera un soutien actif à la décentralisation et à la déconcentration des services publics. La généralisation des grilles d'équipement, variables selon la taille des localités, leur fonction administrative ou encore leur position géographique, garantira à tous l'accès aux services. Elle permettra aussi à la justice d'être rendue de la même manière sur toute l'étendue du territoire. De même, la présence d'établissements financiers dans tous les districts créera le contexte indispensable au développement de l'artisanat et des PME/PMI, et à l'émergence des initiatives privées particulières.

Tel que défini, le présent *Schéma National d'Aménagement du Territoire* est élaboré sur la base des objectifs les plus ambitieux. Il n'y a pas de portions du territoire qui soient plus "utiles" que d'autres. Chacune d'entre elles a ses propres particularités, ses atouts, ses handicaps et son potentiel valorisable. Le SNAT a pour objets principaux d'atténuer les handicaps propres à chacune des composantes du territoire congolais et à mettre leurs atouts en valeur au bénéfice de la Nation. Il s'inscrit dans l'évolution de la société congolaise et est marqué par la mondialisation de l'économie et l'intégration sous-régionale.

Le contexte de l'élaboration du *Schéma National d'Aménagement du Territoire* est le suivant.

1 Objet

Sur fond de prospective territoriale, le SNAT, qui propose des choix les plus adaptés au monde tel qu'il sera dans vingt ans, a pour objet de :

- *organiser le territoire en espaces urbains et ruraux reposant sur une solide infrastructure ainsi que sur une armature urbaine et rurale disposant d'équipements standard leur permettant de jouer pleinement leur rôle polarisateur ;*
- *poser les principes d'une architecture du Congo autour des bassins de vie, de réseaux de villes et de villages revitalisés, de pôles de croissance départementaux ;*
- *répartir équitablement les services et les infrastructures à caractère économique, social, culturel, sportif, judiciaire, commercial et touristique ;*
- *définir les grands axes de la politique frontalière qui prend appui sur le processus d'intégration économique et de mise en valeur du potentiel économique transfrontalier ;*
- *suggérer un système de concertation à l'échelle nationale et départementale en vue de la maîtrise des opérations multi-sectorielles de revitalisation du tissu villageois et, du financement concerté de la politique d'aménagement du territoire.*

2 Objectifs

Tenant compte de l'état actuel du territoire de la République du Congo, et en fonction de l'objet du SNAT, les actions découlant de ce cadre de référence ont pour objectifs :

- *la création d'un nouveau cadre de vie, en ville comme à la campagne, et le développement harmonieux de tous les espaces locaux en y garantissant un niveau d'emploi élevé pour les générations présentes et futures ;*
- *la lutte contre les disparités, à l'intérieur de chaque département comme entre les départements, la stimulation de l'investissement privé indispensable à l'accroissement de la production, l'augmentation de la productivité, des profits et des revenus.*
- *la préservation du milieu naturel, tout en permettant les transformations nécessaires à une évolution constante, la vitalité de la diversité culturelle, l'exploitation à bon escient des avantages du Congo : richesse écologique et touristique, abondance de l'espace et des potentialités économiques.*

3 Lien entre le DSRP et le SNAT

Le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) définit la politique économique et financière du Congo pour les prochaines années. Il envisage les stratégies sectorielles et thématiques permettant de lutter contre la pauvreté. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire applique ces stratégies dans l'espace et les répartit territorialement afin, d'une part d'éviter l'exclusion d'une frange de la population, d'autre part de tirer le meilleur parti de l'énorme potentiel du Congo. Il recherche l'équité entre les villes et les campagnes, puis entre les zones les plus favorisées et celles qui sont encore enclavées.

4 Lien entre le SNAT et les Plans ou Programmes de Développement

Parallèlement à cette organisation spatiale, les Plans et les Programmes de Développement traduisent les options et mesures du SNAT en objectifs quantifiables à court et moyen termes. Ils définissent les projets et les actions à réaliser dans un intervalle de temps donné et fixent les budgets qu'il conviendrait d'y consacrer.

5 Méthodologie

L'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire a connu la participation active des cadres de tous les Ministères. Il a été réalisé par la synthèse des éléments suivants :

- *Programme sur base duquel la population congolaise a élu le Président de la République, « La Nouvelle Espérance ».*
- *Informations générales fournies par les différents Ministères.*
- *Cartographie de l'Institut Géographique National de France à l'échelle 1/200.000 dessinée avant l'indépendance du Congo sur base de la couverture photographique aérienne des années 1950 à 1959.*
- *Photographie du territoire par le Satellite LANDSAT réalisée en 2002, à la précision de 1 pixel pour 32,5m*
- *Photographie par satellite radar du territoire réalisée en 1996 et 1997 (NASDA National Space Agency of Japan)*
- *Cartes pédologiques à l'échelle 1/500.000 réalisées en 1982 par le Gouvernement de la République du Congo dans le cadre des études du Premier Plan Quinquennal de Développement du Congo.*
- *Données démographiques du recensement général de la population de 1984 et du recensement administratif de 2001.*

Il convient de signaler que, pour certaines zones du pays, les données cartographiques ou photographiques disponibles sont de qualité très médiocre, en raison d'une couverture nuageuse quasi permanente. C'est plus particulièrement le cas pour les Districts de Divénié, Nyanga et Banda, dans le Département du Niari, dont les seules cartes existantes ont été réalisées avant 1940 sur base des carnets de gardes forestiers, documents de précision très aléatoire que les photos satellitaires disponibles n'ont que très partiellement permis de compléter.

6 Structure du rapport

Le présent document est structuré en deux titres respectivement consacrés au bilan diagnostic et à la stratégie d'aménagement du territoire.

6.1 Titre I : Contexte Général

Le premier chapitre présente l'état actuel du territoire. Il met en évidence l'inefficacité du mode d'occupation spatiale actuelle ainsi que les carences graves telles que, par exemple, la dégradation des infrastructures, le sous-équipement des collectivités territoriales, le déficit des structures de proximité et d'appui à la production.

Le second chapitre consacre la nécessité de mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement du territoire au Congo.

6.2 Titre II : Composantes de la Stratégie d'Aménagement du Territoire

Le chapitre I est consacré aux mesures permettant l'**Unification et l'Équipement du Territoire**. Elles constituent le maillon essentiel de la stratégie d'aménagement du territoire. Cette option suppose la densification des infrastructures en vue de l'affirmation de la fonction de transit du Congo.

Les projets d'unification du territoire serviront de soubassement à la **Reconquête du Territoire** présentée au chapitre II. Tout en préservant un environnement naturel d'une exceptionnelle qualité, elle recommande le renforcement des secteurs économiques majeurs, des secteurs économiques d'appui qui créeront un contexte favorable, et, surtout, des capacités humaines qui seront indispensables à la mise en œuvre de cet ambitieux schéma. A ce titre, le rôle essentiel joué par la Femme dans la vitalisation de l'économie sera affirmé et valorisé.

Le chapitre III suggère ensuite le découpage du territoire en zones naturelles et en zones d'aménagement en fonction des données pédologiques, géographiques et économiques. Un tel découpage est indispensable à la spatialisation des options sur des entités économiquement cohérentes présentant un profil relativement uniforme.

Sur cette base, le chapitre IV propose une hiérarchisation des villes en pôles urbains majeurs, composés de métropoles de référence et de métropoles d'équilibre, puis en pôles secondaires. Il structure l'espace rural en villages-centres, villages regroupés, villages frontaliers, grands villages. Cette armature urbaine et villageoise est soutenue par une grille d'équipements standard qui préfigure la pénétration des services dans les zones les plus reculées du pays.

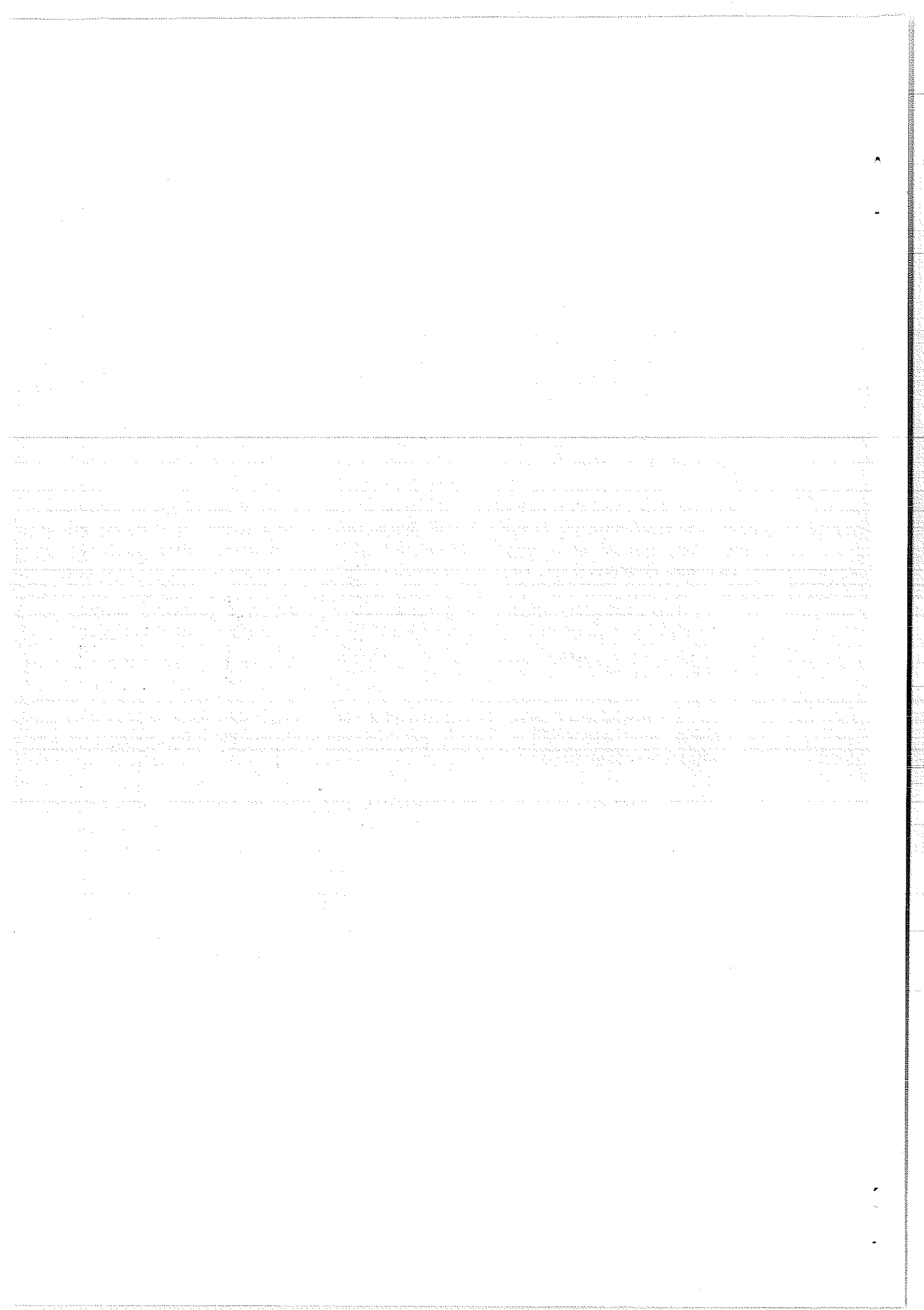
Les politiques frontalières, garantes de la parfaite intégration du Congo dans son environnement international immédiat, et génératrices de brassages créateurs féconds, sont exposées au chapitre V, tandis que le chapitre VI établit la liste des outils de la politique d'aménagement du territoire.

La présentation du *Schéma National d'Aménagement du Territoire* se termine, au chapitre VII du titre II, par une vision prospective du visage du Congo à l'horizon 2025.

7 Mobilisation des acteurs du développement

La traduction du *Schéma National d'Aménagement du Territoire* en actions concrètes impliquera la mobilisation de tous les acteurs du développement, nationaux ou étrangers. La jeunesse, les femmes, les agents de la fonction publiques ou les opérateurs privés trouveront, en ce Schéma, une image de ce que pourrait devenir le Congo dans deux décennies, et faire ainsi renaître l'espoir d'une vie meilleure, pour eux-mêmes, mais, surtout, pour les générations futures.

La présentation d'un Congo attrayant et équilibré, contexte propice à l'investissement national et international, est très certainement l'un des objectifs importants recherchés par le SNAT. Puisse-t-il convaincre les Partenaires du Congo de l'appuyer dans cette démarche.



TITRE I

CONTEXTE GENERAL

CHAPITRE I

DIAGNOSTIC

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire confronte les contraintes géographiques et naturelles du Congo à son occupation actuelle par la population. Sur une base volontariste, le SNAT envisage les mesures organisationnelles du territoire permettant d'en valoriser au mieux le potentiel au bénéfice de toute la population, notamment par une répartition de cette population sur le territoire qui en permette la mise en valeur des richesses et qui ne soit plus la seule conséquence des stratégies économiques du début du 20^e siècle.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire doit permettre au Gouvernement de la République du Congo d'opérer les choix d'action les plus cohérents, garantissant un développement harmonieux du pays et un retour sur investissement le plus rapide possible, permettant d'accélérer la croissance économique du pays. Il ne définit ni les stratégies sectorielles ni les programmes économiques. Il s'inspire des évaluations et des données disponibles pour créer un cadre général de cohérence dans lequel les politiques sectorielles et économiques peuvent se réaliser en parfaite cohérence et complémentarité.

1 Une structure du territoire dégradée mais porteuse d'espoir

L'organisation actuelle du territoire congolais est, pour l'essentiel, l'héritage de politiques coloniales dont les fondements ne sont plus d'actualité depuis un demi siècle. Malgré la volonté de valorisation de ce territoire affichée, à plusieurs reprises, par le Gouvernement Congolais, notamment au travers du Premier Plan Quinquennal de Développement Economique et Social qui envisageait la construction d'un Congo moderne pour la période 1982 à 1986, les avancées en la matière ont été timides pour diverses raisons économiques ou d'organisation, mais également devant l'ampleur de la tâche.

Ce lourd héritage du passé génère d'importants dysfonctionnements, notamment en raison d'une mauvaise répartition de la population sur une portion réduite du territoire. Un diagnostic de la situation du Congo en matière d'aménagement du territoire devrait permettre d'esquisser le Congo du 21^e siècle, afin d'inverser les tendances lourdes à la paupérisation.

1.1 Contexte historique

La définition des stratégies d'aménagement du territoire implique la connaissance du contexte historique dans lequel le territoire congolais a évolué par le passé.

A l'indépendance, le Congo ne disposait pour infrastructure de transport significative que du Chemin de Fer Congo Océan, déjà vieillissant, dont le colonisateur l'avait doté, et d'un réseau de navigation fluviale exceptionnel, héritage de la nature. Deux villes majeures avaient été créées, Pointe-Noire et Brazzaville, et des postes administratifs étaient répartis dans le pays afin d'y garantir une présence minimale permettant aux sociétés forestières et agricoles d'y exercer leur activité.

L'essentiel de cette activité économique était du reste concentré le long du chemin de fer, afin de garantir une facile et peu coûteuse exportation des produits vers la métropole, le marché intérieur potentiel étant alors considéré comme négligeable. Dans la partie nord du Pays, certaines compagnies ont exploité les ressources naturelles, notamment le palmier à huile et le cacao, initialement au travers de négoce avec les populations autochtones qui étaient chargées de la production. Les produits, souvent bruts, étaient évacués par voie fluviale vers Brazzaville, puis exportés via Pointe-Noire. Toutefois, certaines plantations ont vu le jour et de petites unités de transformation ont été créées grâce à l'initiative de certains colons.

Il est significatif de constater qu'à l'indépendance, aucun port fluvial d'importance n'avait été créé, à peine le port de Brazzaville permettait-il le déchargement de produits en provenance du Nord du Pays, et ce, essentiellement, grâce à l'initiative privée. La construction du Chemin de Fer Congo Océan a eu, en matière d'aménagement du territoire, des effets multiples profonds. Le prix payé par la population est dans toutes les mémoires. Au déplacement massif, parfois forcé, de main d'œuvre du nord du pays vers ce grand chantier, a succédé un afflux volontaire des populations en quête de travail dans l'exploitation du chemin de fer, aux ports de Brazzaville et de Pointe-Noire, dans les plantations de la vallée du Niari, dans les sociétés de négoce ou dans les rares industries créées, à Pointe-Noire essentiellement. Le rôle de capitale administrative de l'AEF, joué d'abord par Pointe-Noire, par Brazzaville ensuite, a également généré la création d'emplois administratifs pour les autochtones, renforçant encore le poids de l'attractivité de Brazzaville et de Pointe-Noire. La présence dans ces deux villes d'une forte communauté expatriée avait favorisé la création de nombreux emplois domestiques et autres petits métiers. Par ailleurs, la mauvaise répartition des équipements publics, de santé ou d'enseignement, entre Brazzaville, Pointe-Noire et le reste du pays, ont renforcé le rôle polarisateur de ces deux villes, générant d'importants flux de migration des populations rurales suivant un parcours menant des zones rurales du Nord du pays vers Pointe-Noire, via Brazzaville.

C'est ainsi qu'a été forgée la configuration actuelle du pays, tel qu'il a été hérité du colonisateur.

Par la suite, les nombreux emplois créés, à Brazzaville par une administration pléthorique, et à Pointe-Noire par l'exploitation du pétrole et ses activités annexes, ont amplifié ce mouvement. Pendant ce temps, les tentatives, parfois ambitieuses, de création d'activités agricoles et d'industries agroalimentaires, essentiellement au cours du Premier Plan Quinquennal 82/86, ont, pour la plupart, échoué.

Il est vraisemblable que ces échecs n'étaient pas liés à la pertinence des projets, mais plutôt la conséquence de stratégies commerciales et de gestion inadaptées et peu conformes aux réalités économiques.

Dans les années 80, la mondialisation de l'économie faisait déjà sentir ses premiers effets, de manière informelle et insidieuse. Aujourd'hui, les conséquences négatives des politiques de subvention de l'agriculture, tant européennes qu'américaines, sur les économies rurales des pays d'Afrique apparaissent de manière éclatante. Les subventions à l'exportation des surplus agricoles vers l'Afrique, voire les dons alimentaires massifs octroyés sous prétextes humanitaires, mais parfois sous-tendus par des considérations économiques ou politiques propres au donateur, n'ont pas permis l'émergence de filières agricoles ou d'élevage compétitives.

Enfin, un processus d'évolution politique, dont l'accélération déraisonnable a été induite de l'extérieur, et dont il faut, à posteriori, reconnaître qu'il n'était pas très sage, a généré plusieurs conflits armés, pour lesquels les populations civiles ont payé le prix fort. Le pays est sorti exsangue de ces guerres civiles qui ont saccagé les maigres acquis en matière d'infrastructure. Depuis sept ans, les ressources du pays qui n'étaient pas affectées au remboursement d'une dette extérieure particulièrement lourde, ont été consacrées à la réparation des traumatismes humains et économiques et à la reconstruction des infrastructures, ne permettant pas de mener une réelle stratégie de développement.

A ce jour, les efforts consentis ont permis d'effacer, en grande partie, ce lourd héritage d'un passé récent particulièrement dévastateur. Le Congo semble prêt pour relever le défi du développement et la définition d'un cadre stratégique en matière d'aménagement du territoire semble, plus que jamais, nécessaire à cette ambition.

1.2 Un pays charnière de taille moyenne

D'une superficie de 342.000 km², comparable à celle de la Côte d'Ivoire ou du Zimbabwe, le Congo est, au niveau africain, un pays de taille moyenne. A cheval sur l'équateur, il s'étend du sud au nord sur environ 950 km et d'est en ouest sur 830 km. La distance maximale entre deux points du territoire est de l'ordre de 1.200 km.

Le Congo dispose d'un front maritime sur l'Océan Atlantique d'environ 160 km, et est bordé, à l'est, par le fleuve Congo sur une distance de 660 km, dont 600 km sont navigables en toute saison par des convois de fort tonnage, puis de l'Oubangui, sur environ 470 km, actuellement navigables de manière saisonnière.

Frontalier de la République Gabonaise à l'Ouest, du Cameroun et de la République Centrafricaine au Nord, de la République Démocratique du Congo à l'Est, et de l'Angola au Sud par l'enclave du Cabinda, le Congo occupe une position centrale charnière en Afrique Centrale.

1.3 Un climat de type équatorial

A cheval sur l'équateur, le Congo jouit d'un climat marqué par une température moyenne variant, selon les régions, de 26 à 32 degrés. Une pluviométrie abondante, pouvant atteindre localement 2.000 mm par an, est propice à l'agriculture mais peut favoriser une érosion néfaste, surtout dans les zones habitées où le couvert végétal a été remplacé par des surfaces imperméables concentrant les écoulements. Cette pluviométrie, à variation saisonnière, alimente un réseau hydrographique particulièrement dense et propice soit à la navigation soit à la production d'énergie.

D'importantes zones sont sujettes à des inondations saisonnières qui peuvent affecter certains établissements humains en cas de pluviométrie exceptionnelle.

Une grande partie du territoire national ne bénéficie pas de l'ensoleillement permettant une valorisation significative de l'énergie solaire, à cause des fréquentes couvertures nuageuses qui limitent le rendement des capteurs photovoltaïques.

1.4 Une pédologie à faciès variable

La carte en annexe présente le potentiel pédologique du territoire congolais. Elle a été réalisée sur base des études de la pédologie du Congo qui avaient été confiées, en 1980, à la société française SCET Agri dans le cadre des études préparatoires du Premier Plan Quinquennal 82/86. Les résultats de cette évaluation ont été confrontés aux données actuelles, notamment des photos satellitaires récentes de Landsat.

De l'analyse de cette carte, les principales réflexions suivantes peuvent être faites :

- Une large zone littorale est propice à la sylviculture, elle est déjà partiellement valorisée par les vastes plantations d'Eucalyptus
- Une zone alluviale située de part et d'autre du Kouilou peut accueillir une agriculture maraîchère intensive
- La moyenne vallée du Niari présente un profil particulièrement propice à une agriculture moderne intensive
- Une bonne partie des sols du massif forestier de la Lékoumou présente un potentiel agricole significatif
- De vastes zones à potentiel agricole s'étendent sur les plateaux situés au Nord de Brazzaville et dans le centre de la Cuvette
- La partie ouest des plateaux, de Mayama jusqu'à Ewo, constitue un vaste espace de pâturages propice à la création d'une importante filière d'élevage.
- Des portions importantes des zones inondables situées sur les rives du Fleuve Congo dans le département de la Cuvette et des rivières Sangha et Oubangui sont propices à la culture rizicole
- Une part importante du massif forestier du nord Congo est propice à la culture de diverses spéculations telles que le palmier à huile, le cacao ou l'hévéa.

Tenant compte des besoins de jachères imposées par la plupart des sols, la capacité productive de chaque département, c'est-à-dire la superficie simultanément cultivable au cours d'une année, est la suivante :

- Likouala	4.410 km ²	441.000 ha
- Sangha	4.450 km ²	445.000 ha
- Cuvette et Cuvette Ouest	5.130 km ²	513.000 ha
- Plateaux	3.170 km ²	317.000 ha
- Lékoumou	2.060 km ²	206.000 ha
- Bouenza	5.380 km ²	538.000 ha
- Pool	2.370 km ²	237.000 ha
- Niari	2.070 km ²	207.000 ha
- Kouilou	438 km ²	43.800 ha

Il convient de préciser que la majeure partie des espaces à potentiel agricole situés dans les départements de la Sangha, de la Likouala et de la Lékoumou sont actuellement recouverts de forêts. L'option de préservation des massifs forestiers ne les prédestine pas à une mise en exploitation agricole. Compte tenu des périodes de jachère, la superficie totale cultivable simultanément dans le pays est d'environ 25.500 km² (2.550.000 ha) sur une superficie cultivable évaluée à 101.530 km² (10.153.000 ha).

1.5 Les grands écosystèmes du pays

Sur environ 50% de son territoire, le Congo est couvert d'une forêt tropicale dense. Parcourant le pays à partir de l'océan, on rencontre successivement :

- *La zone littorale*

La bande littorale, essentiellement constituée de savanes et de lagunes, comporte également, à l'ouest, une zone forestière qui a été érigée en réserve naturelle, la réserve de faune de Conkouati.

- *Le massif montagneux du Mayombe*

Cette chaîne montagneuse, couverte de forêts sur sa plus grande partie, constitue le principal obstacle naturel pour la liaison entre Brazzaville et Pointe-Noire. Sa traversée par le CFCO a exigé d'importants travaux d'infrastructures récemment modernisés dans le cadre du réaligement de la voie de chemin de fer. Le fleuve Niari, qui y a creusé une gorge importante pour rejoindre l'Océan, présente un important potentiel hydroélectrique.

- *La vallée du Niari*

Cette vallée est constituée d'une plaine alluviale fertile particulièrement propice à l'agriculture intensive. Cette zone, traversée longitudinalement par le chemin de fer, a de ce fait accueilli les grandes plantations agroalimentaires.

- *Le massif du Niari forestier et de la Lekoumou*

Cette forêt équatoriale est le siège des plus anciennes exploitations forestières du Congo. Son faible éloignement du port de Pointe-Noire et sa proximité du chemin de fer y ont créé des conditions d'exploitation économiquement avantageuses.

- *Les Savanes des Plateaux Bateke*

Un vaste plateau, traverse le pays d'est en ouest à une altitude de 600 à 800m. Il est découpé par des vallées étroites creusées par les grandes rivières, dont le Fleuve Congo, qui évacuent vers l'Océan l'importante pluviométrie. La majeure partie de ce plateau couvert de savanes est peu habitée

- *Les massifs forestiers du Nord Congo*

A l'arrière de ce plateau, une vaste dépression, à une altitude moyenne de 300m, est bien entendu l'objet d'une inondation, permanente ou saisonnière. La succession de terres inondées et de collines crée un contexte propice à l'agriculture en toutes saisons. La Cuvette est couverte de savanes sur sa partie Ouest, plus collinaire, et de forêts marécageuses sur sa partie est, sur les rives du Fleuve Congo et de ses affluents.

Le nord du pays est occupé par une des plus grandes réserves forestières du monde, dont le rôle écologique fondamental pour la planète a récemment été mis en évidence au même titre que la forêt équatoriale de l'Amazonie. Sous l'appellation de Forêt Equatoriale du Bassin du Fleuve Congo, elle s'étend du Gabon et du Cameroun jusqu'à l'est de la RDC en traversant la Centrafrique et le Congo. On y trouve également une succession de zones inondées et exondées. De vastes espaces de cette forêt sont actuellement non habités.

La diversité de l'écosystème congolais, sa faible dégradation par l'homme, l'importance et la qualité de sa réserve hydrique font du milieu naturel congolais un patrimoine d'une valeur inestimable.

Au regard des tendances mondiales actuelles à attacher une importance croissante au milieu, de l'état de dégradation général d'une grande partie de la planète et, face aux menaces de modifications climatiques dues à la pollution atmosphérique, il est vraisemblable que ce patrimoine naturel, s'il est maintenu, constitue l'un des atouts majeurs du Congo pour les siècles à venir. La stratégie d'aménagement du territoire qui sera retenue devra en tenir compte.

1.6 Des réserves naturelles de rayonnement planétaire

Le Gouvernement congolais a pris d'importantes mesures pour assurer la préservation du patrimoine écologique du pays. Plusieurs réserves naturelles majeures ont été définies et des mesures de conservation déjà prises, il s'agit essentiellement des périmètres suivants :

- La *Réserve de Faune de Conkouati* et la *Réserve de la Biosphère de Dimonika* dans le département du Kouilou
- Dans le département du Niari, les *Réserves de la Nyanga*, sur la frontière avec le Gabon, et la *Réserve de Faune de Tsoulou*
- La *Réserve de Faune de la Léfini*, qui occupe une zone importante de la partie nord du Pool et du sud du département des Plateaux
- Dans le département de la Cuvette Ouest, l'exceptionnel *Parc National d'Odzala*, dont la richesse de la faune et de la flore est mondialement reconnue, ainsi que le *Sanctuaire de la Lossi* et ses colonies de Gorilles.
- La *Réserve de Faune de Ndoki Nouabale* dans le département de la Sangha
- La *Réserve Communautaire du Lac Tele* dans le département de la Likouala

2 Un pays faiblement et inégalement peuplé

2.1 Peuplement du pays

Avec une population évaluée à environ 3.000.000 habitants le Congo est, à l'échelle continentale, un pays de peuplement limité, surtout au regard de sa superficie. D'une densité moyenne de moins de 10 habitants par km², il figure parmi les pays les moins densément peuplés, si l'on exclut les vastes zones désertiques du Sahara et du Kalahari.

La répartition de la population sur le territoire congolais est en outre extrêmement mal équilibrée. En effet 80 %, de la population est regroupée sur moins de 10% du territoire, avec une densité moyenne de 70 habitants/km² tandis que, sur 90% du territoire, la densité de population varie de 1 à 3 habitants/km².

Il est important de rappeler que, pour des raisons historiques déjà évoquées, ce regroupement de population déséquilibré ne traduit pas un clivage politique ou ethnique, mais est le résultat de l'important exode rural qui a frappé l'ensemble des régions du pays ou même de migrations internationales d'origine économique ou politique.

Les conséquences de cette mauvaise répartition des populations en matière d'aménagement du territoire sont multiples, parfois positive, souvent négatives.

Du côté positif, la faible pression démographique du Congo a permis de préserver un écosystème vierge dans de très vastes zones et, si l'on excepte certaines zones denses situées le long du CFCO, les populations rurales peuvent disposer d'une superficie de terres agricoles, ou d'espaces d'élevage ou de pêche, suffisants que pour leur assurer, théoriquement du moins, l'autosubsistance, voire même une certaine prospérité.

Du côté négatif, de nombreuses ressources sont difficilement exploitables dans des zones peu peuplées où la main d'œuvre fait défaut. Les seuils de rentabilité des investissements en infrastructures sont souvent difficiles à atteindre sur plus de 90% du territoire. Il en est ainsi aussi bien des routes que de la distribution de l'électricité, pour lesquels la froide logique de rentabilité va souvent à l'encontre du souci de justice sociale et d'équité.

2.2 Structure démographique : une population jeune

A ce jour, on estime que plus de 50% de la population du Congo a moins de 15 ans.

Les perspectives d'évolution de la population au cours des prochaines décennies sont difficiles à évaluer. Du point de vue quantitatif, les statistiques de qualité font défaut, le dernier recensement général de la population datant de 1984. Par ailleurs, divers phénomènes d'importance sont, à ce jour, mal cernés. L'état de santé des populations, gravement affectées par la pandémie du SIDA, s'est régulièrement dégradé en raison du démantèlement des systèmes de santé consécutif aux guerres civiles, à la non gestion du pays au cours de la précédente décennie et à la rigueur du « réalisme économique » imposé par certains bailleurs de fonds à cette époque. A ce jour, l'espérance de vie au Congo est inférieure à 50 ans et l'impact du SIDA sur toutes les couches de la population, y compris les enfants, est important. En l'absence de mesures d'urgence énergiques dans le secteur de la santé, un scénario catastrophe pourrait conduire à une stagnation de la population, voire à une croissance négative.

Dans un pareil contexte, émettre des perspectives d'évolution démographique au Congo est particulièrement hasardeux. Il est par conséquent urgent d'engager les opérations du recensement général de la population qui devrait être amorcé en 2005 et permettra aux experts démographes d'établir, en connaissance de causes, divers scénarios d'évolution de la population du Congo.

2.3 Les phénomènes migratoires

Enfin, les phénomènes migratoires internationaux figurent, à l'échelle de la planète, parmi les principales préoccupations, suscitant des débats houleux où aspects humanitaires et réalismes économiques s'affrontent, générant parfois des réflexes de xénophobie et de repli nationaliste identitaire. La maîtrise des phénomènes migratoires internationaux est très vraisemblablement un des enjeux de la planète pour le XXI^e siècle. Le Congo n'échappera pas à cette tendance.

Les principaux phénomènes migratoires observés au Congo sont de plusieurs ordres :

- *Emigration : La fuite des cerveaux et des forces vives*

Comme toute l'Afrique, le Congo subit l'attractivité, vis-à-vis de toutes les couches de la population, des pays industrialisés. Du simple manoeuvre immigrant clandestin, au jeune cadre universitaire formé dans les meilleures écoles, les forces vives de la nation sont affectées par une importante émigration vers l'Europe et les Etats-Unis, voire vers certains pays d'Asie.

- *Immigration : D'importantes Communautés Etrangères*

Comme cela semble le cas dans la majeure partie de l'Afrique, une importante communauté libanaise est implantée au Congo. Elle occupe une place importante dans l'économie du pays. Diverses communautés originaires de pays d'Afrique de l'Ouest, essentiellement du Sénégal, du Mali et de Mauritanie, occupent également une position dominante dans les secteurs des commerces de gros et de détail. La communauté béninoise

du Congo est également très active dans le secteur de la pêche artisanale à Pointe-Noire.

Essentiellement d'origine française, la population active européenne semble en décroissance. Le départ à la retraite des opérateurs nés au Congo à l'époque coloniale, dans certains cas accéléré par la fuite devant les conflits armés, n'a pas été compensé par l'arrivée de nouveaux investisseurs.

Par ailleurs, de nombreux sujets originaires de la République Démocratique du Congo séjournent à Brazzaville et à Pointe-Noire, où ils occupent de nombreux emplois, du manoeuvre à l'ouvrier spécialisé. Cette communauté est également très présente dans le secteur de la pêche artisanale fluviale ainsi que dans le petit commerce transfrontalier.

Enfin, les événements qui ont affecté le Rwanda, la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine ont envoyé vers le Congo des quantités importantes de réfugiés fuyant les violences. Face au malheur frappant ces millions de personnes, le Congo a pleinement joué son rôle de terre d'asile. Nombre de ces réfugiés se sont installés sur le territoire congolais et semblent décidés à y demeurer. Si cette situation peut quelquefois poser d'importants problèmes liés à leur état de dénuement et à la nécessité de leur fournir des conditions de vie minimales, certains de ces réfugiés ont apporté leurs compétences aux communautés qui les avaient accueillis.

2.4 Un habitat précaire

Aussi bien dans les centres urbains majeurs de Brazzaville et de Pointe-Noire que dans les Chefs-lieux des départements ou les villes secondaires, le déficit en logements modernes salubres est important. Certains chefs-lieux de district et la plupart des centres ruraux ne disposent pas de logements et l'habitat rural est particulièrement rustique. Un programme de création de logements a récemment été initié à Brazzaville, Pointe-Noire, Ouesso et Oyo. Il est cependant insuffisant pour absorber le déficit en logements qui est manifeste sur la totalité du territoire.

3 L'organisation administrative du territoire en cours de réforme

Les structures administratives du Congo sont actuellement en pleine évolution. Un Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a été créé à cet effet. Cette évolution traduit l'importance accordée par le Gouvernement à une occupation la plus complète possible du territoire, ainsi qu'à une prise en charge par les populations de leur propre devenir.

Une partie importante du pouvoir de décision, ainsi que les moyens d'actions qui y sont attachés, devraient progressivement être transférés vers des structures décentralisées à différents niveaux.

La carte annexée présente la structure administrative du pays. Outre les chefs lieux des départements et de districts, on y trouve également la plupart des localités du Congo.

A ce jour, la structure d'administration territoriale du Congo est la suivante :

- *Les Départements*

Le premier niveau de décentralisation administrative du pays est constitué du département. Le pays est découpé en 12 départements :

<i>Département</i>	<i>Chef Lieu</i>
- Kouilou	Hinda
- Niari	Louvakou
- Lékoumou	Sibiti
- Bouenza	Madingou
- Pool	Kinkala
- Plateaux	Djambala
- Cuvette	Owando
- Cuvette Ouest	Ewo
- Sangha	Mokeko
- Likouala	Impfondo
- Pointe-Noire	Ville de Pointe-Noire
- Brazzaville	Ville de Brazzaville

- *Les Districts*

Chaque département est composé, au second niveau de décentralisation administrative, d'un certain nombre de districts définis sur la base d'une couverture optimale du territoire :

- *Département du Kouilou*
Hinda, Kakamoueka, Nzambi, Tchiamba Nzassi, Madingo Kayes, Mvouti
- *Département du Niari*
Louvakou, Kimongo, Londela Kayes, Kibangou, Makabana, Banda, Nyanga, Divénié, Moutamba, Mougoundou sud, Mayoko, Mbinda, Mougoundou nord, Yaya
- *Département de la Lekoumou*
Sibiti, Zanaga, Mayeye, Komono, Bambama
- *Département de la Bouenza*
Madingou, Kayes, Loudima, Mabombo, Boko Songho, Mfouati, Yamba, Tsiaki, Kingoue, Mouyondzi
- *Département du Pool*
Kinkala, Boko, Mbanza Ndounga, Loumo, Kimba, Louingui, Mindouli, Goma Tse Tse, Mayama, Kindamba, Vindza, Ignie, Ngabe
- *Département des Plateaux*
Djambala, Lekana, Mbon, Gamboma, Abala, Allembe, Ollombo, Ongogni, Makotimpoko, Ngo, Mpouya
- *Département de la Cuvette*
Owando, Makoua, Ntokou, Loukolela, Mossaka, Tchikapika, Oyo, Boundji, Ngoko
- *Département de la Cuvette Ouest*
Ewo, Okoyo, Mbama, Etoumbi, Kelle, Mbomo
- *Département de la Sangha*
Mokeko, Pikounda, Ngbala, Sembe, Souanke
- *Département de la Likouala*
Impfondo, Epena, Bouanila, Liranga, Dongou, Enyelle, Betou

Soit, outre les Villes de Brazzaville et Pointe-Noire, un total de 86 Districts couvrant la totalité des 10 autres départements formant le territoire congolais.

- *Les Villes ou Communes*

Un certain nombre de localités disposent déjà du statut de commune. Outre Pointe-Noire, Dolisie et Brazzaville, il s'agit de Nkayi, Mossendjo et Ouesso. Ces Communes ou Villes, sont dirigées par un Maire assisté d'adjoints.

- *Les Communautés Urbaines*

En date du 29 septembre 2004, le Conseil des Ministres a adopté une liste de localités qui seront érigées en Communautés Urbaines.

- *Département du Kouilou*
Hinda, Tchiamba Nzassi, Madingo Kayes, Mvouti
- *Département du Niari*
Kimongo, Kibangou, Makabana, Divénié, Mbinda
- *Département de la Lekoumou*
Sibiti, Zanaga, Komono
- *Département de la Bouenza*
Madingou, Loudima, Loutete, Mabombo, Mouyondzi
- *Département du Pool*
Kinkala, Boko, Mindouli, Kindamba, Ignie, Ngabe
- *Département des Plateaux*
Djambala, Lekana, Gamboma, Abala, Ollombo, Ongogni, Ngo
- *Département de la Cuvette*
Owando, Makoua, Ntokou, Loukoléla, Mossaka, Tchikapika, Oyo, Boundji, Ngoko
- *Département de la Cuvette Ouest*
Ewo, Okoyo, Etoumbi, Kelle
- *Département de la Sangha*
Mokeko, Sembe, Souanke

Soit 47 localités qui bénéficient du statut de Communauté Urbaine.

- *Les Communautés Rurales*

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation prépare actuellement le redécoupage des zones rurales en Communautés Rurales. Celles-ci pourront comprendre plusieurs noyaux villageois. Le statut de Village Centre sera attribué à l'un de ces noyaux sur base de l'importance de sa population ou de sa position centrale. Ces structures de dernier niveau seront chargées de garantir l'accès des populations rurales aux divers types d'équipements administratifs et sociaux. Par leur proximité avec les populations rurales, elles joueront, à terme, un rôle fondamental dans le processus de développement du territoire congolais.

4 Des infrastructures peu performantes

Les infrastructures dont le Congo dispose actuellement sont, en règle générale, largement insuffisantes pour atteindre le niveau de développement économique et social que les populations sont en droit d'attendre à l'aube du 21^e siècle. Les défaillances à tous les niveaux sont autant d'obstacles à la circulation des biens et des personnes. Elles affectent gravement la compétitivité de l'économie. Dans un pareil contexte, il n'est pas étonnant que les partenaires économiques ne s'intéressent que très peu à l'investissement au Congo, alors que le potentiel économique y est particulièrement encourageant.

La dernière édition du Plan National des Transports a mis en évidence les insuffisances et les incohérences du système de communication, qu'il va falloir corriger en vue d'une relance optimale de ce secteur vital. Le constat de carence qui suit peut paraître amer. Il doit toutefois être fait avec objectivité et sans passions afin de mieux fixer les options de mise en valeur du territoire congolais.

4.1 Le transport maritime, clé d'un pays de transit

Le port de Pointe-Noire constitue indubitablement un acquis majeur du Congo depuis l'indépendance. Ce port en eau profonde présente probablement le plus grand potentiel dans le sud du Golfe de Guinée. Il permet actuellement les importations dont le pays ne peut malheureusement pas se passer à l'heure actuelle et assure, dans un contexte satisfaisant, l'exportation des principaux produits de l'économie congolaise, essentiellement le pétrole et le bois. A une époque où la capacité de commerce international d'un pays est gage de prospérité, cette infrastructure devra être l'objet de toutes les attentions, d'autant plus qu'elle confirme le rôle de pays de transit que la position du Congo en Afrique Centrale lui confère naturellement, fonction très porteuse de croissance économique et de création d'emplois.

4.2 Un chemin de fer essoufflé

Le programme de privatisation du Chemin de Fer Congo Océan est en cours. Cette infrastructure vitale pour l'économie du pays, dont la construction date des années 1920, est fortement dégradée sur la plus grande partie de son trajet. Seul le tronçon réalisé, il y a une vingtaine d'années, dans le cadre du réaligement de la traversée du Mayombe répond aux exigences actuelles en la matière.

D'importants investissements ont été nécessaires à la reconstruction des ponts et des voies qui avaient été détruits par les guerres civiles.

Le matériel roulant, comme les voies, nécessite aujourd'hui une remise à niveau, voire un renouvellement. Actuellement, les trains ne circulent qu'épisodiquement, ce qui ne permet que partiellement l'évacuation des productions vers le port de Pointe-Noire et l'approvisionnement de Brazzaville en produits importés. Dans ce contexte, les exploitants forestiers du Nord Congo, sont tenus d'évacuer leur production à l'exportation par le port de Douala au Cameroun, générant d'importants surcoûts d'exploitation et privant l'économie congolaise d'une part importante des retombées liées à cette activité.

La voie de chemin de fer exploitée par la COMILOG jusqu'en 1991, pour l'évacuation, par le port de Pointe-Noire, du minerai de manganèse extrait à Moanda au Gabon, est aujourd'hui à l'abandon. Au-delà des emplois perdus par cette désaffectation, le Nord du département du Niari s'est vu privé de cette desserte économique vitale pour son activité productive.

La défaillance du chemin de fer Congo Océan affecte gravement la fonction de pays de transit du Congo et ne permet pas la création d'une économie moderne compétitive ailleurs qu'à Pointe-Noire.

4.3 Le transport fluvial en quête de renouveau

La nature a doté le Congo d'un réseau de voies de communication fluviale d'importance, le bassin du fleuve Congo, navigable toute l'année par des convois de fort tonnage, ainsi que d'affluents, actuellement navigables de manière saisonnières tels que la Sangha qui permet d'atteindre Ouesso et le Sud du Cameroun et l'Oubangui qui permet d'accéder à Bangui et la Centrafrique.

L'Alimà, navigable en toute saison, permet d'approcher, à l'ouest du Congo, de la frontière gabonaise et d'accéder ainsi par voie terrestre au terminal du chemin de fer transgabonais qui relie Libreville à Franceville.

Des rivières secondaires telles que la Likouala ou le Kouyou sont également navigables en quasi permanence. Les rivières de la Likouala aux Herbes, de la Motaba et de l'ibenga, qui irriguent le département de la Likouala, complètent le réseau fluvial congolais par une petite navigation à caractère de desserte locale indispensable à l'évacuation des productions de cette zone vers les marchés consommateurs.

Malheureusement, ce réseau fluvial qui, il y a vingt ans, était l'objet d'un trafic de plus de 700.000 tonnes par an, est aujourd'hui à l'abandon. La flotte de l'ex ATC, qui était forte de plus d'une centaine d'unités, attend en vain un repreneur. Elle fonctionne à ce jour à moins de 10% de sa capacité nominale. Le secteur privé n'a pas pris le relais du secteur public et les ports intérieurs sont dépourvus de tout équipement de manutention.

La défaillance du réseau de transport fluvial ne permet plus au Congo de remplir sa fonction de pays de transit. Elle hypothèque fortement les chances de développement de plus de 70% du territoire congolais.

4.4 Les aéroports, portes sur le monde

Les principales portes d'entrée et de sortie au Congo, pour nombre de passagers, sont les aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire. Aujourd'hui, l'aéroport de Pointe-Noire est en cours de modernisation, ce qui lui permettra d'accueillir les vols internationaux dans des conditions meilleures. Si l'aéroport de Brazzaville reçoit les avions gros porteurs, les infrastructures d'accueil des passagers laissent à désirer pour un aéroport de son rang.

Quant aux aéroports secondaires, ils permettent à peine l'atterrissage des avions de faible tonnage et sont, pour la plupart, totalement dépourvus d'infrastructures au sol. En outre, hormis Impfondo, Ouessou et Owando, qui disposent de pistes revêtues, les autres destinations ne sont équipées que de pistes latéritées ou gazonnées, souvent de faible longueur.

4.5 Le réseau routier morcelé et dégradé

Le réseau routier congolais est largement insuffisant et, faute d'entretien, les routes qui avaient été construites au cours de décennies passées se sont, pour la plupart, rapidement dégradées. A ce jour, la liaison routière entre Brazzaville et Pointe-Noire est très périlleuse tandis que deux départements, la Sangha et la Likouala, ne sont pas accessibles par voie terrestre depuis le reste du pays. La plus grande partie du réseau routier n'est pas revêtue d'asphalte et la circulation y est difficile, voire impossible en saison des pluies. D'importants axes de communication routière ne disposent pas d'ouvrage de franchissement des rivières; des bacs, souvent de fortune, permettent aux véhicules de traverser les rivières. Les routes de communication avec les pays voisins sont également défaillantes, bien qu'un nouvel axe de communication avec le Gabon ait été récemment ouvert pour relier le centre du pays à Franceville, terminal du chemin de fer transgabonais. Quant au réseau de pistes rurales, élément vital de développement de l'activité agricole, il est en général impraticable.

4.6 Le réseau électrique embryonnaire

Outre l'énergie fournie par le barrage du Djoué, Brazzaville est actuellement tributaire de l'électricité provenant du barrage d'Inga (République Démocratique du Congo).

Pour réduire cette dépendance, une centrale thermique d'une puissance de 32,5MW sera construite à Brazzaville en 2005. Par ailleurs, une centrale hydroélectrique de 120MW est en construction sur la rivière Léfini.

A Pointe-Noire, une centrale thermique à gaz d'une puissance de 25 MW participe à l'approvisionnement électrique de la ville, le solde étant également fourni par la centrale hydroélectrique de Moukoulou qui a une puissance installée de 74Mw.

Actuellement, le réseau électrique congolais comprend

- la ligne à haute tension qui relie Pointe-Noire à Brazzaville
- les deux connexions de cette ligne, à partir de Mindouli et de Loudima, vers la centrale de Moukoulou installée sur la rivière Bouenza
- la connexion au réseau de RDC dont la source principale est le barrage d'Inga

Les seuls centres raccordés à ce réseau embryonnaire sont Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Madingou, Louboto, Mouyondzi, Bouansa, Loutété et Mindouli. Dans ces localités, la fourniture d'électricité n'est pas toujours permanente et les coupures sont très nombreuses, soit en raison des délestages imposés par le manque de puissance disponible, soit à cause des nombreuses pannes qui peuvent affecter les réseaux vétustes ou les postes de transformation qui n'ont pas toujours connu l'entretien nécessaire.

En dehors de ce réseau, les localités de Ouesso, Boko, Makoua, Owando, Djambala, Sibiti, Madingou-Kayes, Impfondo, Gamboma, Boundji, Lekana, Mossaka, Abala et Oyo disposent d'un réseau local alimenté par groupes électrogènes de 20 à 30 ans d'âge. Un certain nombre de groupes ou de réseaux sont en panne et, dans toutes ces localités, la fourniture d'électricité est interrompue la journée et, parfois, pendant plusieurs semaines en raison de pannes ou de manque de carburant.

A ces réseaux locaux publics il convient d'ajouter les réseaux privés mis en place par les exploitants forestiers ou pétroliers pour l'approvisionnement de leurs installations et des logements de leur personnel.

En conclusion, la faiblesse du réseau électrique congolais est actuellement un facteur particulièrement limitant du développement de l'économie. A ce jour, même à Brazzaville ou à Pointe-Noire, les opérateurs économiques sont tenus de garantir leur autonomie énergétique, ce qui a, bien entendu, un impact négatif sur les coûts de production.

4.7 Un système d'approvisionnement en eau inefficace

L'eau est une denrée abondante au Congo, aussi bien en ce qui concerne les eaux de pluie que les eaux de surface ou souterraines. Les ressources en eau de surface de qualité sont tellement abondantes que le potentiel d'exploitation des nappes souterraines est encore marginalisé.

Malgré ces atouts, la situation se caractérise par un taux de desserte insuffisant. En milieu urbain, l'alimentation en eau est assurée dans 18 centres par la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) pour un taux de couverture ne dépassant pas 69%. Outre Brazzaville et Pointe-Noire, il s'agit d'Ouesso, Etoumbi, Makoua, Owando, Ewo, Boundji, Oyo, Abala, Gamboma, Djambala, Kinkala, Madingou, Nkayi, Dolisie, Mossendjo et Madingo Kayes. Les zones périurbaines sont essentiellement approvisionnées par le secteur informel au moyen de camions citernes, ou, plus souvent, de bidons transportés par véhicules ou charrettes.

En milieu rural, l'alimentation en eau est assurée par l'Etat avec une forte implication des Communautés Rurales bénéficiaires, à travers des Comités de Gestion des points d'eau. Le taux de couverture est d'à peine 11%.

Les ouvrages sont essentiellement constitués de forages équipés de pompes à motricité humaine, de sources aménagées, de puits, de citernes et impluviums. Ils sont en grande partie hors d'usage du fait de la surexploitation et à de la faiblesse de la politique de maintenance. Il sont en cours de réhabilitation.

4.8 Les télécommunications : une insuffisance notoire

Les réseaux fixes de télécommunication du Congo, souvent obsolètes, ont en outre subi d'importantes dégradations lors des affrontements armés.

Avec la création de la société parastatale SOTELCO, les réseaux fixes ont récemment été l'objet de certaines modernisations, avec la construction de stations terriennes à Brazzaville et Pointe-Noire ainsi que dans certains centres urbains secondaires du pays. Toutefois, la couverture nationale en réseaux de téléphonie fixe est à ce jour largement défailante.

L'installation au Congo de deux sociétés privées de téléphonie mobile a permis de résoudre partiellement ce sous-équipement, sans toutefois que la couverture atteigne l'essentiel des départements. A l'heure actuelle, le coût des communications sur les réseaux mobiles est toutefois assez élevé. La plupart des centres ruraux dépendent à ce jour de télécommunication par phonie privée (CB) ou de liaisons satellites directes particulièrement onéreuses et non accessibles à l'essentiel de la population.

5 Des équipements sociaux inégalement répartis

Au cours de la précédente décennie, les systèmes sanitaires et éducatifs se sont dégradés de manière dramatique. Les conséquences de cette évolution négative sur la vie des populations sont criantes, l'espérance de vie est passée sous la barre de 50 ans ; le taux d'alphabétisation, qui, dans les années 80, était parmi les plus élevés d'Afrique, est aujourd'hui à la traîne du continent; la qualité de la formation des élites a également été affectée. Les effets de cette dégradation sur l'économie se feront sentir pendant plusieurs décennies.

5.1 Un réseau d'enseignement fondamental défailant

L'attention qui avait été accordée par le passé à l'enseignement fondamental est toujours perceptible à ce jour. Dans les zones rurales, on dénombre généralement plus de salles de classes que d'enseignants, tandis que, à Brazzaville et à Pointe-Noire, le phénomène inverse est observé. Les conditions dans lesquelles se réalise actuellement cette fonction d'éducation de base sont peu encourageantes pour l'avenir. Il est vital de revenir à un niveau d'enseignement fondamental qui permettra, dans quelques années, d'alimenter les réseaux d'enseignement secondaire et professionnel.

Avec près de 3.000 établissements d'enseignement primaires répartis dans le pays, dont plus de 2.000 se trouvent hors des villes de Pointe-Noire et Brazzaville, on peut considérer que la couverture nationale est, globalement, satisfaisante.

Des statistiques scolaires, on retient qu'en moyenne, le Congo dispose d'une salle de classe pour 31 élèves et d'un instituteur pour 58 élèves. La population en âge de scolarité primaire est évaluée à 525.000 enfants.

Si le nombre de classes, et, dans une moindre mesure, d'enseignants peut, dans un premier temps, apparaître satisfaisant, l'équipement des classes est par contre largement défailant.

5.2 Un réseau d'enseignement secondaire à relever

Avec 786 établissements d'enseignement secondaire de premier cycle, dont la moitié environ est répartie dans les départements, on peut également considérer que la couverture nationale est globalement assurée à ce niveau d'enseignement.

Les statistiques scolaires font apparaître une moyenne de 44 élèves par classe et un professeur pour 35 élèves. La population fréquentant l'enseignement secondaire de premier cycle est d'environ 167.400 élèves. Par rapport à l'enseignement primaire, on constate donc une baisse significative du taux de fréquentation.

L'enseignement secondaire de deuxième cycle est dispensé par 88 établissements, dont un tiers seulement hors de Brazzaville et Pointe-Noire. La moyenne de 36 élèves par classe et d'un professeur pour 17 élèves est la traduction d'un taux de fréquentation devenu catastrophique. Avec à peine 27.900 élèves fréquentant les établissements d'enseignement secondaire de deuxième cycle, ce sont vraisemblablement moins de 20% de la population scolarisable à ce niveau qui fréquente les établissements. Il convient de déceler les raisons de cette désaffection et de prendre les mesures de redressement adéquates. On peut craindre qu'à ce niveau d'enseignement, le nombre d'établissements présents dans les départements soit insuffisant.

L'équipement général des établissements d'enseignement secondaire est également trop faible.

5.3 Un enseignement professionnel sous-équipé et inadapté

Le réseau d'enseignement professionnel comporte, à l'heure actuelle, à peine 150 établissements, dont plus de 60% sont concentrés à Brazzaville et Pointe-Noire. En le comparant au réseau d'écoles secondaires de premier et second cycle, qui comporte plus de 874 établissements, on peut craindre que l'enseignement professionnel ne réponde pas aux besoins de l'économie congolaise. Au-delà du manque d'établissements et de leur mauvaise répartition dans le pays, l'équipement de ces écoles professionnelles, plus encore qu'en matière d'enseignement secondaire, fait cruellement défaut et ne permet que difficilement une formation de qualité.

5.4 Un enseignement supérieur en difficulté et à repenser

L'Université Marien Ngouabi de Brazzaville est le seul établissement public d'enseignement supérieur au Congo. Les restrictions budgétaires drastiques imposées à ce secteur, pourtant vital pour l'avenir de la nation, ont eu des répercussions particulièrement négatives sur la qualité de l'enseignement.

Dans le même temps, le nombre de bourses offertes par les partenaires internationaux du Congo pour financer l'envoi d'étudiants dans les établissements étrangers a diminué, surtout en ce qui concerne les études universitaires de premier et second cycle.

La concentration de tous les moyens de l'enseignement supérieur dans les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire est un des facteurs clés de l'émigration des populations des zones rurales vers ces villes.

5.5 Des équipements sanitaires insuffisants et mal répartis

• Un système de Santé Primaire encore précaire

Le déficit en infrastructures de santé primaire, tout comme le manque d'agents de santé, participe de manière principale à la diminution de l'espérance de vie des Congolais qui serait, à ce jour, d'à peine 47 ans. L'équipement des postes sanitaires et dispensaires est, quant à lui, parfois inexistant.

Au-delà de la faible couverture médicale, avec moins de deux médecins pour 10.000 habitants, les quelques 10.000 agents de santé que compte le Congo sont, à plus de 50%, actifs à Brazzaville.

La disponibilité des médicaments est également défailante, certains habitants des zones rurales devant parfois parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour acquérir des médicaments de base, lorsqu'ils sont disponibles.

La déficience, voire l'absence de systèmes de santé primaire dans certaines zones rurales est une des causes majeures de l'émigration rurale vers les villes.

- *Des disparités intolérables aujourd'hui*

Seules les villes principales disposent d'un Hôpital Général à vocation nationale ou d'un Hôpital de Référence à vocation départementale. Leur équipement et, parfois, le niveau d'une partie de leur personnel médical, ne permettent que de traiter les cas les plus courants. Les opérations d'urgence des personnes intransportables y sont généralement réalisées dans des conditions douteuses. A peine quatre Hôpitaux Généraux, à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, équipent le pays. Il leur est difficile de fournir des prestations de qualité en raison de leur sous-équipement, de telle sorte que l'évacuation sanitaire vers Libreville, l'Afrique du Sud ou la France constitue souvent le seul espoir de guérison ou de survie, quand l'état du malade, et ses moyens financiers, la rend encore possible.

Au-delà de l'inégalité des personnes devant la maladie que cette situation de sous-équipement crée, elle a un impact évident sur la mortalité, constitue une importante source de dépenses pour l'Etat et une perte économique inestimable pour le pays et pour les secteurs actifs de la santé.

5.6 Des équipements sportifs et culturels insuffisants

Dans l'essentiel du pays, l'infrastructure sportive se limite aux terrains de football mis en place, parfois à l'initiative des populations et avec des moyens de fortune. Si Brazzaville et Pointe-Noire disposent de quelques terrains complémentaires, force est de constater que, dans les chefs lieux de département ou de district ce genre d'infrastructures, très attractives pour la jeunesse, est quasi inexistante, même au niveau des écoles secondaires.

De même, les infrastructures culturelles sont particulièrement rares, même à Brazzaville et Pointe-Noire, et inexistantes dans le reste du pays.

6 Une Economie en attente de relance

L'économie congolaise, déjà fortement affectée, comme la plupart des économies africaines, par un contexte mondial peu propice à l'investissement sur ce continent, est sortie exsangue des affrontements armés et des années qui ont suivi. En effet, les restrictions imposées à l'Etat par les bailleurs de fonds afin que le Congo se conforme à des normes économiques strictes, ont limité drastiquement les budgets d'investissement de l'Etat. Dans un pays où, traditionnellement, l'Etat était le principal commanditaire des entreprises, le secteur privé n'a pas pris le relais.

6.1 Une économie dominée par le pétrole

L'extraction pétrolière constitue de toute évidence le premier secteur économique du Congo. Il est le premier contributeur au budget de l'Etat mais n'est probablement pas pourvoyeur direct d'emplois à un niveau comparable, même si l'on inclut ce le secteur para pétrolier. La production pétrolière a augmenté ces dernières années pour se fixer aux alentours de 12.000.000 Tonnes/an.

Très récemment de nouvelles prospections ont été couronnées de succès et, le cours du pétrole semblant se stabiliser à des taux relativement élevés, ce secteur devrait continuer à être le principal contributeur au budget de l'Etat.

L'essentiel de l'exploitation pétrolière actuelle est de type off shore, sur l'Océan Atlantique. Certains puits secondaires on shore sont toutefois situés sur le littoral. Des indices d'une importante ressource on shore existent par ailleurs dans la zone de la Cuvette congolaise. Son exploration n'a pas encore été initiée.

La raffinerie de Pointe-Noire, bien que de taille modeste à l'échelle mondiale, permet de garantir l'approvisionnement du pays en produits pétroliers de consommation.

6.2 L'exploitation forestière en plein renouveau

Le Congo dispose de deux massifs forestiers d'importance,

- *Le Massif forestier du sud Congo*

Cette grande zone forestière s'étend du Mayombe jusqu'aux vallées de la Bouenza et de l'Ogoué, sur les territoires des départements du Kouilou, du Niari et, surtout, de la Lekoumou. Une partie de cette zone forestière est difficilement exploitable en raison des fortes pentes dans la chaîne montagneuse du Mayombe. Exploitées de longue date, parfois sans retenue, en raison de leur proximité du chemin de fer, certaines parties de ce massif forestier sont déjà fortement dégradées, quant elles n'ont pas déjà disparu purement et simplement.

- *Le Massif forestier du Nord Congo*

Occupant la presque totalité des départements de la Sangha et de la Likouala, ainsi que la partie septentrionale des départements de la Cuvette et de la Cuvette Ouest, ce massif forestier est d'exploitation plus récente. Une partie significative de ce massif forestier est difficilement exploitable en raison de son caractère marécageux.

L'exploitation forestière est actuellement considérée comme le deuxième secteur d'activité économique formelle. Sa contribution au budget de l'Etat est également significative. Cette activité, pour l'essentiel exportatrice, génère également d'importantes ressources en devises. Elle est créatrice de nombreux emplois et, au-delà des masses salariales distribuées, les exploitations forestières prennent généralement en charge divers volets de la vie publique en marge de leurs activités, notamment par la fourniture de logements, d'électricité ou d'eau et la gestion d'infrastructures sociales telles que l'éclairage public, les postes sanitaires, les écoles ou les marchés. En outre, aux termes des conventions d'exploitation les liant à l'Etat, les exploitants sont généralement tenus d'ouvrir et d'entretenir un certain nombre de voies de communication, allégeant ainsi l'importante tâche du Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics.

Le code d'exploitation des forêts a obligé les exploitants à transformer localement une part plus importante de leur production, augmentant ainsi la valeur ajoutée et donc la création d'emplois et les retombées économiques locales.

Si la filière de l'exploitation forestière est aujourd'hui prospère, un certain nombre d'ombres planent néanmoins sur son avenir. Il s'agit essentiellement de

- *La préservation de l'écosystème*

Le Gouvernement est, bien entendu, attentif à la conservation de la ressource. Il est important, pour le maintien même de la filière forestière, d'en assurer une gestion durable rigoureuse. Pour certains exploitants, il sera nécessaire de diminuer le rythme d'exploitation, ce qui en affectera la rentabilité et risquera parfois de remettre en cause le prolongement même de l'activité. Il s'agit là d'un choix politique clair qu'aura à faire le Gouvernement de privilégier le long terme par rapport aux retombées à court terme.

- *La faiblesse des réseaux d'évacuation*

Les difficultés d'évacuation des produits rencontrées par les exploitants forestiers du Nord Congo sont importantes et génèrent des surcoûts de production, qui, en outre, ne bénéficient pas à l'économie congolaise. L'évacuation des produits vers Douala, par camion puis par train, au travers du Cameroun, est en effet assez onéreuse. La faiblesse et, surtout, l'irrégularité actuelle des capacités congolaises de transport fluvial et ferroviaire ne permettent d'évacuer via le port de Pointe-Noire qu'une partie négligeable de cette production. Cette situation cause un regrettable manque à gagner pour le secteur des transports et pour le port de Pointe-Noire et il est urgent d'y apporter une solution. Cette difficulté se pose également pour certains exploitants du massif forestier du sud Congo, mais avec une acuité moindre, vu la proximité de l'Océan. Pour ces exploitants, il s'agit plutôt d'un manque à gagner du fait du blocage dans leurs parcs de plusieurs mois de production.

6.3 Une agriculture qui se cherche

Des grandes exploitations agricoles qui avaient été créées à certaines époques au Congo, il ne subsiste, à ce jour que les plantations de canne à sucre de la Saris à Nkayi. La filière du palmier à huile, qui comportait quatre palmeraies d'importance à Kounda (Owando) dans le département de la Cuvette, Etoumbi dans le département de la Cuvette Ouest et, dans la Sangha, à Kandeko et Mokeko, est actuellement à l'abandon. Les cultures de café et de cacao le sont également.

La culture de l'hévéa, sur laquelle de grands espoirs avaient été fondés, n'a jamais vu le jour.

De nouvelles plantations d'importance apparaissent toutefois, notamment, dans le département de la Cuvette, entre Edou et Obouya. Un certain nombre d'initiatives formelles plus modestes voient également le jour dans les divers départements.

L'évolution récente de l'agriculture congolaise a été marquée par la colonisation des vastes zones du plateau situé au nord de Brazzaville par une multitude d'exploitations, cultivant essentiellement du manioc, mais aussi du maïs et d'autres spéculations de manière moins intensive. Certaines plantations plus importantes sont également en cours de création dans cette zone. Compte tenu de la désaffection de la partie sud du Pool et de l'irrégularité du chemin de fer qui la dessert, consécutifs aux conflits armés qui ont secoué le pays, une part essentielle de l'approvisionnement de Brazzaville en manioc, denrée majeure de l'alimentation au Congo, provient aujourd'hui de cette zone qui présente un très intéressant potentiel pédologique. Depuis une dizaine d'années, ce sont vraisemblablement plusieurs dizaines de milliers d'hectares qui y ont été mis en culture, sur plus de 120 km, de part et d'autre de la RN2 qui relie Brazzaville au centre du Congo. Cette activité d'agriculture pluviale a généré la création, le long de cet axe routier, de grandes bourgades, fortes de plusieurs milliers d'habitants.

Pour l'essentiel, la production agricole congolaise est, à ce jour, le fruit de l'agriculture villageoise. Bien que, tant la production que le nombre d'emplois soient difficilement quantifiables en raison du caractère souvent informel de l'activité et du phénomène d'autoconsommation, l'agriculture est très vraisemblablement le premier contributeur d'emplois du pays et une source essentielle de la constitution du PIB réel du Congo. Par contre, et pour les mêmes raisons, ce secteur ne participe que très peu aux recettes de l'Etat.

Le potentiel agricole du Congo est important, mais, malheureusement, l'objectif d'autosuffisance alimentaire en l'an 2000, qui était l'une des lignes directrices majeures du Premier Plan Quinquennal 82/86, n'a pas été atteint, loin s'en faut.

La production agricole actuelle est essentiellement composée de manioc, environ 700.000 Tonnes/an, de bananes, 70.000 tonnes par an, d'arachide, 20.000 T/an. 20.000 tonnes d'autres tubercules, l'igname par exemple, sont produites annuellement, tandis qu'avec une quantité de riz produite d'à peine 1.800 T de 5.000 tonnes de maïs environ, ces cultures restent très marginales au Congo.

Les caractéristiques des sols et du climat du Congo ont été exposées précédemment. La concomitance d'une pédologie variée, d'une température et d'un ensoleillement relativement stables, et, surtout, d'une ressource hydrique de qualité et abondamment disponible, font du secteur de l'agriculture l'un des grands espoirs du Congo du 21^e siècle.

6.4 L'élevage quasi inexistant

Au Congo, l'élevage n'est pas une activité traditionnelle. La faible pression démographique est vraisemblablement à l'origine de ce manque d'intérêt pour un secteur pourtant vital pour la sécurité alimentaire des populations. En effet, jusque dans un passé récent, et comme cela est toujours le cas dans les départements les plus excentrés, la chasse et la pêche suffisaient à fournir aux populations les apports protéiques nécessaires à une alimentation équilibrée.

Ce prélèvement, bien entendu excessif aux alentours des grandes villes, a fait disparaître la faune en de nombreuses zones.

Les expériences d'élevage bovin, ovin et avicole entreprises au cours du premier plan quinquennal avaient donné des résultats encourageants. De ces exploitations, aucune ne subsiste à ce jour. Il ne faut vraisemblablement rechercher les causes de cet échec, ni dans l'intérêt économique et social de la filière, ni dans la capacité de l'environnement à la supporter, mais bien dans le manque de savoir faire traditionnel en la matière et dans le contexte commercial mondial de concurrence déloyale.

La subvention des produits de l'élevage, tant par les Etats-Unis que par l'Union Européenne, ainsi que l'afflux massif des surplus de ces producteurs sur les marchés africains, ont déstructuré ces filières, ne leur permettant pas de se développer dans des conditions de rentabilité.

Plusieurs élevages privés ont vu le jour au cours de la précédente décennie, mais le cheptel de la plupart de ceux-ci a été largement décimé lors des conflits armés.

La production animale actuelle du Congo peut être évaluée comme suit :

- Volailles	1.000 T/an
- Bovins	800 T/an
- Ovins	80 T/an
- Porcs	400 T/an

Cette production est largement insuffisante pour faire face aux besoins alimentaires de la population.

En complément, les importations annuelles sont les suivantes :

- Volailles	6.800 T/an
- Viandes rouges	7.000 T/an

L'impact négatif de ces importations sur l'économie du pays est important. On constate que le Congo ne produit qu'environ 15% de ses besoins en viande.

6.5 Un secteur de la pêche rudimentaire mais porteur d'espoirs

La densité et la régularité du réseau hydrographique congolais, ainsi que l'importance de la superficie inondée de manière saisonnière ou permanente garantit à la pêche continentale au Congo un potentiel important.

Le potentiel de production de la pêche continentale au Congo a été évalué à plus de 100.000 tonnes par an, ce qui est susceptible de garantir une part importante des besoins protéiques des populations. A l'heure actuelle, la production annuelle de poissons d'eau douce est évaluée à 26.000 Tonnes, soit environ 25% du potentiel réel de production du pays. Dans l'essentiel du pays, la pêche est réalisée avec des moyens traditionnels rudimentaires et les exploitations piscicoles sont rares et généralement artisanales. Les infrastructures de conservation du poisson sont quasi inexistantes, une partie importante du produit de la pêche étant de ce fait transformée artisanalement, soit par salage et séchage, soit par fumage.

La pêche côtière maritime est surtout pratiquée par des ressortissants ouest africains, essentiellement de manière artisanale et au moyen de pirogues traditionnelles. La production annuelle de poisson de mer est évaluée à 23.000 Tonnes, dont plus de la moitié en provenance des unités de pêche artisanales.

6.6 De faibles industries agroalimentaires sans secteurs en amont

Devant le constat de faiblesse générale des secteurs primaires qui vient d'être fait, l'existence d'un secteur de transformation agroalimentaire est, bien entendu, particulièrement aléatoire. La sucrerie de Nkayi, qui transforme les 400.000 tonnes canne à sucre cultivée dans les plantations par la société SARIS en 40.000 tonnes de sucre, l'usine d'embouteillage d'eau Mayo à Pointe-Noire, les minoteries du Congo, les brasseries de Pointe-Noire et de Brazzaville et, créée plus récemment, l'usine de transformation du manioc à Edou sont les seules industries agroalimentaire au Congo. Les huileries, tant d'arachide que de noix de palmes, qui avaient été créées par le passé sont toutes à l'arrêt, de même que l'ancienne savonnerie Huilka.

La SIAT, Société Agricole et Industrielle du Tabac, qui produit des cigarettes à Brazzaville, constitue la seule autre agro-industrie du pays.

Plusieurs petites unités artisanales, de production de yaourt ou de jus de fruits, et un réseau de boulangeries essentiellement concentré dans les grandes villes, complète ce maigre tableau.

6.7 Un secteur manufacturier artisanal

Les unités de fabrication de matelas en mousse et d'objets utilitaires en plastique, ou de production de peinture, ainsi que les quelques ateliers de menuiserie qui existent à Pointe-Noire et à Brazzaville constituent l'essentiel de l'armature industrielle du Congo, en dehors des secteurs pétroliers et des scieries.

Même au niveau artisanal, les activités de transformation manufacturière sont, pour la plupart, du ressort du secteur informel. Il n'existe pas de réseau significatif de petites et moyennes entreprises au Congo. Au-delà du manque évident de moyens d'investissement de la plus grande partie de la population, il convient probablement de rechercher les causes de cette lacune à la fois dans le peu de tradition entrepreneuriale des congolais, plutôt habitués aux emplois administratifs, et dans la faiblesse, voire l'inexistence d'outils de financement de l'investissement et de crédit à risque.

6.8 Le grand potentiel minier en attente d'infrastructures

Outre les ressources en hydrocarbures déjà évoquées, la carte géologique du Congo fait apparaître un important et diversifié potentiel minier. A l'heure actuelle, à l'exploitation artisanale du diamant dans les départements de la Cuvette Ouest et de la Likouala, il convient d'ajouter l'extraction d'or dans le département de la Sangha.

De très importantes ressources en magnésium sont identifiées dans le département du Kouilou. Leur exploitation, potentiellement rentable grâce à la proximité de l'océan et du port de Pointe-Noire, sera engagée dans un avenir proche.

La plupart des autres ressources minières, identifiées, explorées ou en exploitation par le passé, n'ont, jusqu'à présent, pas été mises en exploitation, essentiellement en raison de la faiblesse des infrastructures d'accès aux sites miniers et de leur approvisionnement énergétique.

Récemment, la République Gabonaise a décidé de construire une extension du chemin de fer transgabonais afin de permettre la mise en exploitation des gisements de fer du Haut Ivindo. L'existence de cette infrastructure pourrait créer de nouvelles conditions propices à la mise en valeur des importantes ressources minières des départements de la Sangha et de la Cuvette Ouest.

6.9 Le Tourisme en devenir

A ce jour, et malgré l'importance et la diversité du potentiel du pays, le secteur du tourisme au Congo est balbutiant. Le pays, qui dispose d'un écosystème de qualité presque inégalée, n'a pas pu mettre en place les conditions propices au développement de ce secteur. La faiblesse et l'inadéquation générale des infrastructures d'hébergement, ainsi que le prix particulièrement élevé des transports aériens à destination de l'Afrique Centrale, sont les principaux facteurs limitants du développement de ce secteur.

La zone littorale, le Massif du Mayombe, le fleuve Congo et la grande forêt équatoriale, les rivières de la Lékoumou et toutes les réserves naturelles du pays constituent un potentiel de développement touristique digne d'intérêt.

6.10 Un secteur commercial de distribution des importations

Compte tenu de la faiblesse des outils de production secondaire qui a été mise en évidence, l'approvisionnement du pays en bien d'équipement et en produits alimentaires fait largement appel à l'importation. Le secteur commercial est essentiellement orienté vers la distribution des importations en provenance d'Europe et, surtout, d'Asie. Tant le réseau de gros que les réseaux de distribution de détail sont, pour leur plus grande partie, gérés par des communautés étrangères, parfois d'origine européenne, mais le plus souvent libanaise ou ouest africaine.

Dans les départements, la faiblesse des marchés régionaux constitue un certain frein à la croissance de la production rurale. Cette lacune est la conséquence de la faible monétisation actuelle des économies rurales, essentiellement axées vers l'auto consommation, de l'état de dégradation des voies de communication, surtout en saisons de pluies, et de l'absence quasi généralisée d'infrastructures de conservation des denrées. Enfin, le caractère aléatoire des axes lourds de communication, tant ferroviaires que fluviaux, constitue également un goulot d'étranglement majeur du secteur commercial au Congo.

6.11 Un secteur de la construction peu compétitif

La faible compétitivité actuelle du secteur de la construction figure parmi les grands handicaps que la réalisation d'un programme ambitieux aura à surmonter. Le coût des matériaux et des prestations est parmi les plus élevés de la sous région tandis que la qualité des prestations n'est pas toujours du niveau souhaité.

Le transport des matériaux de base, pierreux essentiellement, est parfois réalisé sur des distances importantes en raison de l'absence de carrières dans les départements. Pourtant la ressource pierreuse existe généralement, mais, le plus souvent, elle n'a pas été mise en valeur en raison du caractère d'urgence des travaux engagés. Diverses initiatives de mise en valeur des matériaux locaux, notamment de la terre cuite ou stabilisée, ont été menées. Elles sont restées à un stade artisanal. Récemment, les cimenteries de Loutete ont été remises en service, permettant déjà une première diminution du coût de la construction et augmentant la valeur ajoutée nationale du secteur.

Les principales entreprises de construction sont localisées à Brazzaville et Pointe-Noire. Dans les départements, on ne trouve généralement pas d'entreprises de construction structurées, la construction étant généralement le fait de tâcherons.

6.12 Une faible offre de services, facteur limitant

Le fonctionnement de l'économie implique la disponibilité de services de tous types afin d'assurer la maintenance des outils de production et, en règle générale, le fonctionnement de l'entreprise au niveau administratif, financier et commercial.

A l'heure actuelle, la création d'une entreprise au Congo implique généralement la prise en charge par l'investisseur de la totalité des besoins de l'activité, aussi bien en matière de production énergétique, que de maintenance mécanique ou électronique. Cette constatation est d'autant plus d'application dans les départements où l'offre de services élémentaires est généralement nulle. La plupart des districts sont simplement dépourvus de garages pour l'entretien et la réparation de véhicules ou d'engins agricoles.

Les réseaux bancaires, quant à eux, sont concentrés dans les grandes villes. Seules les MUCODEC disposent d'un réseau significatif dans les départements.

7 L'intégration du Congo dans le contexte international

7.1 Le Congo dans les grandes instances internationales et régionales

Le Congo participe à toutes les grandes instances internationales. Au niveau continental, il est bien entendu membre de l'Union Africaine, tandis qu'au niveau sous-régional, il fait partie à la fois de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) qui regroupe les pays de la région utilisant le Franc CFA, à savoir, outre le Congo, le Tchad, le Cameroun, le Gabon, la Centrafrique, et la Guinée Equatoriale. et la CEEAC (Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale) dont sont également membres la RDC, l'Angola, le Rwanda, le Burundi et Sao Tomé.

A l'heure de la mondialisation, l'avenir du pays passe très certainement par une présence du Congo à tous les niveaux de concertation internationale.

7.2 Des facteurs de compétitivité peu favorables

L'économie congolaise se trouve actuellement dans un contexte peu propice à affronter la concurrence mondiale, essentiellement en raison de coûts de transport largement supérieurs à ceux qui sont pratiqués dans d'autres zones économiques.

- *Au niveau international*

A l'heure actuelle, les coûts moyens d'acheminement d'un conteneur 20' sur les différents trajets sont les suivants :

Le Havre	Pointe-Noire	1.855 €
Casablanca	Pointe-Noire	1.840 €
Singapour	Pointe-Noire	3.340 €
Singapour	Le Havre	1.280 €
Le Cap	Pointe-Noire	2.800 €
Le Cap	Le Havre	1.040 €
New York	Le Havre	540 €

Les conclusions suivantes sont dramatiques pour l'économie congolaise, de l'Afrique Centrale en général puisque les mêmes tarifications sont applicables pour l'ensemble des ports de la sous région :

- Le transport depuis Le Cap jusqu'à Pointe-Noire coûte près de trois fois plus que le transport du Cap jusqu'au Havre.

- Le transport depuis Singapour jusqu'à Pointe-Noire coûte près de trois fois plus que le transport de Singapour jusqu'au Havre
- Le transport de Singapour au Havre coûte 60% du transport de Pointe-Noire au Havre.
- Le transport de New York au Havre coûte un tiers du transport du Havre à Pointe-Noire.

Dans un pareil contexte, l'économie congolaise ne peut que difficilement être compétitive sur le marché mondial.

- *Au niveau interne*

Le coût du traitement d'un conteneur 20' de 13 tonnes au port de Pointe-Noire et de son expédition ferroviaire de Pointe-Noire à Brazzaville, sur site, est d'environ 3.000.000 Fcfa. Le coût équivalent en Europe, frais de traitement du conteneur au port et transport ferroviaire sur une distance équivalente est de moins de 1.000.000 Fcfa, soit trois fois moins environ. Les frais d'acheminement internes sont donc également trois fois plus cher qu'en Europe.

Actuellement, l'acheminement d'un conteneur d'Europe vers Ouessou coûte plus de quatre fois plus que la même prestation d'Europe vers Singapour.

Les causes de ce surcoût sont de deux ordres principaux :

- *Le manque de concurrence sur la destination de Pointe-Noire*

La faiblesse relative actuelle du trafic portuaire n'encourage pas de nouvelles compagnies maritimes à desservir le port de Pointe-Noire. Cette situation de quasi monopole d'un petit nombre de transporteurs a très certainement une répercussion sur le prix du transport vers cette destination.

- *Le coût des prestations internes*

Si la faiblesse et l'inadéquation des équipements de manutention a très certainement un impact négatif sur le coût des prestations de manutention aux points de rupture de la chaîne de transport, une fiscalité peu incitante est également génératrice de surcoûts.

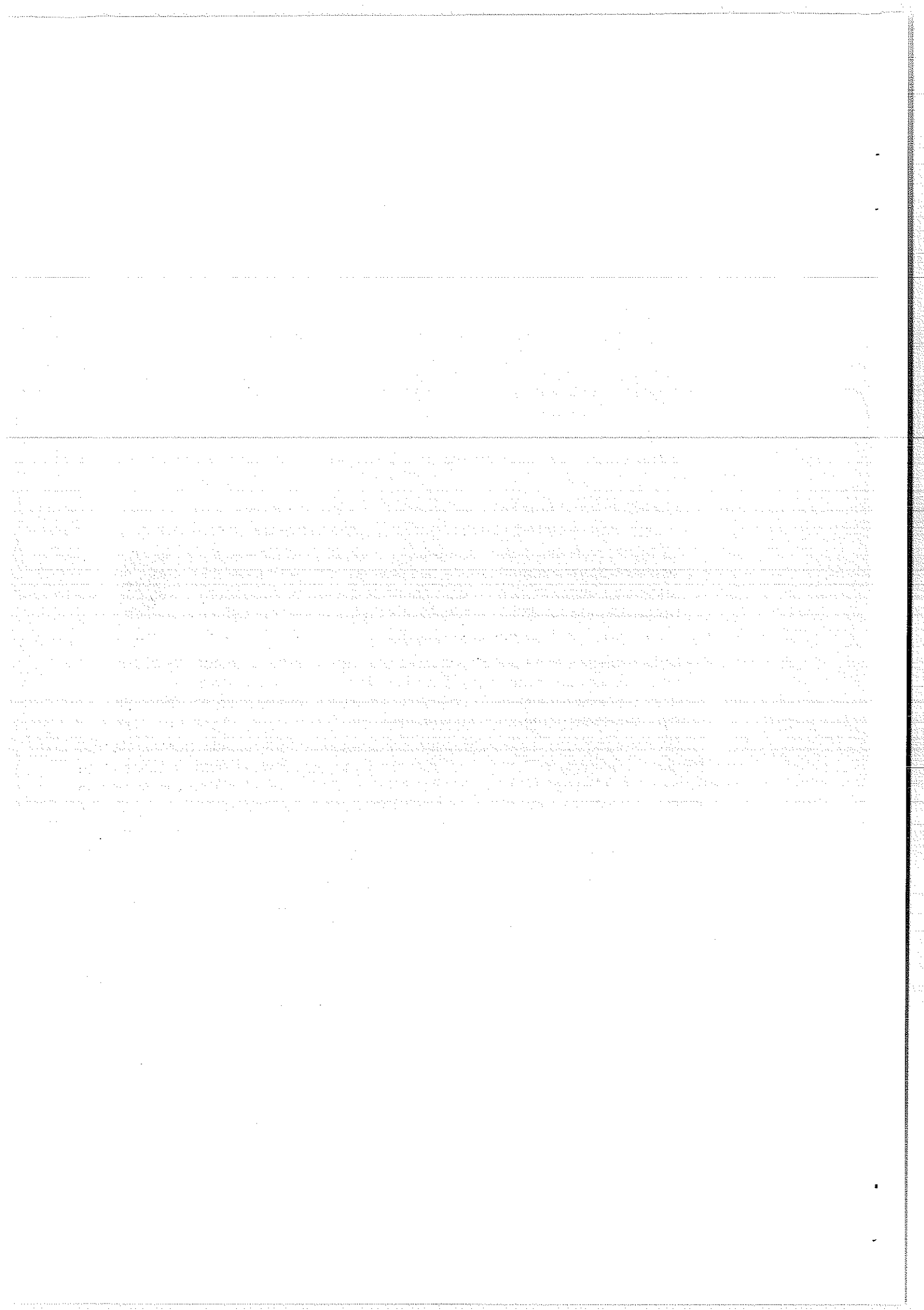
En conséquence, tout programme de développement économique du Congo, qui passera inévitablement par son insertion dans les réseaux commerciaux mondiaux, est voué à l'échec si les prix du transport du Congo vers les autres destinations mondiales ne sont pas alignés sur les cours mondiaux du transport.

8 Une conscience nationale à restaurer

A cause, notamment, des effets centrifuges causés dans la conscience nationale par les conflits à répétition que le pays a vécus, et qui n'ont fait que détruire le tissu social et fragiliser les liens communautaires existants, la restauration de l'unité nationale et la consolidation de la paix deviennent, aujourd'hui, un impératif catégorique pour assurer le développement durable du Congo.

A ce titre, et au vu de la désarticulation actuelle de l'espace national, le renforcement de la conscience nationale paraît indissociable de la stratégie d'aménagement du territoire : mieux, il en constitue même l'un des enjeux majeurs.

C'est, en effet, par un processus volontariste et courageux d'unification du territoire, favorisant un brassage harmonieux des populations, et créant les conditions optimales d'une large diffusion du progrès social, que vont se résorber, progressivement, les facteurs de division sociale, permettant ainsi au pays de retrouver sa cohésion et son unité.



CHAPITRE II

NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

S'il peut paraître très sévère, le constat qui vient d'être fait montre à quel point la mise en valeur du potentiel congolais est une tâche de grande ampleur. Sa mise en œuvre demandera plusieurs décennies et la mobilisation de toutes les forces vives de la nation. Elle impliquera l'appui de tous les partenaires du Congo, institutionnels, financiers ou techniques.

Le pays ne manque pas d'atouts. Toutefois un certain nombre d'entre eux constituent à la fois une grande source d'espoir et un handicap majeur. Il en est ainsi de la grande étendue du territoire et de la faiblesse relative de la démographie. Si la conjonction de ces deux facteurs implique une grande disponibilité d'espaces productifs et une diversité de potentiels, l'absence de main d'œuvre et la taille des infrastructures de communication ou de distribution d'énergie sont des facteurs particulièrement limitants. En outre, l'étroitesse du marché intérieur obligera de nombreuses activités productives à se tourner vers les marchés d'exportation.

La répartition de la population sur le territoire apparaît comme particulièrement déséquilibrée. La récente évolution du pays montre néanmoins que, si les conditions préalables élémentaires sont créées, une frange significative de la population urbaine, des jeunes surtout, est disposée à rejoindre les zones de production. La croissance accélérée de la zone des plateaux située à 100 km au Nord de Brazzaville en est un exemple caractéristique de même que la création d'agglomérations importantes autour des sièges d'exploitation des compagnies forestières.

Certes, quelle que soit la stratégie adoptée, la ville de Pointe-Noire demeurera le principal pôle d'attraction économique et de création d'emplois. Sa situation en bord d'océan, bien valorisée par un port performant, sa fonction de siège de l'activité pétrolière, les espoirs placés dans les divers potentiels miniers et les atouts touristiques du département créent un contexte annonciateur de prospérité.

Siège de l'Administration et d'institutions nationales et internationales, la ville de Brazzaville, elle aussi, continuera, en toutes circonstances, d'exercer son pouvoir polarisateur. Sa proximité avec la mégapole de Kinshasa est un des facteurs qui en laissent apparaître une croissance accélérée. Etant le point de rupture fluvial/ferroviaire sur la chaîne de la grande exportation, son rôle de plaque tournante de la sous région devrait se confirmer.

Si des mesures de rétablissement de l'équilibre entre ces deux pôles urbains majeurs et le reste du pays ne sont pas prises, le mouvement des migrations rurales va très certainement s'accélérer et les nombreux potentiels économiques du pays ne pourront pas être valorisés.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire a pour objectif d'identifier ces mesures et de les organiser en une stratégie cohérente d'aménagement du territoire Congolais. Son élaboration sera basée sur les conclusions majeures suivantes :

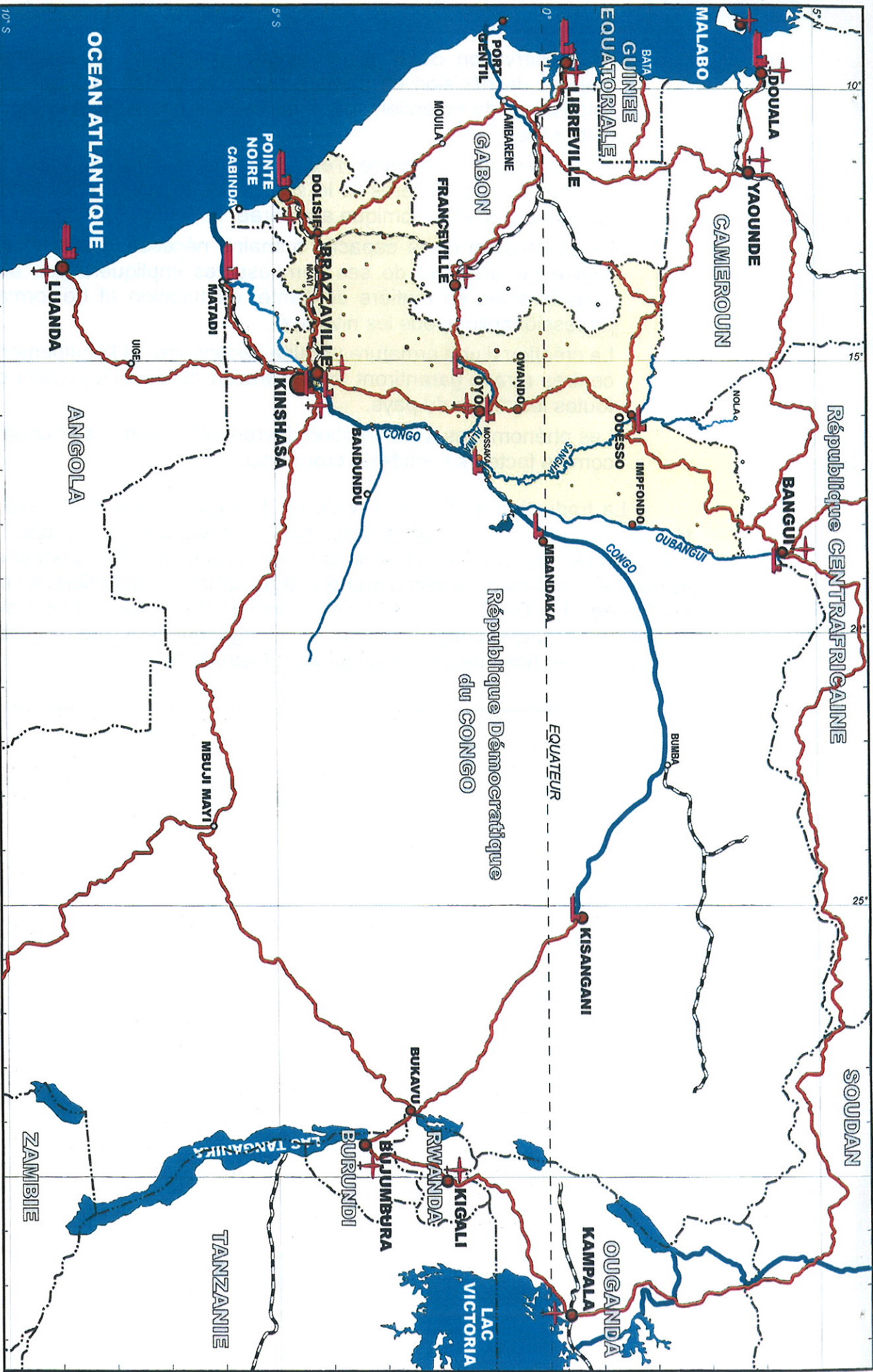
- Le Congo dispose d'un potentiel de développement économique important, réparti de manière éparse sur la totalité du territoire
- L'essentiel de ces ressources n'a, à ce jour, pu être mis en exploitation du fait des graves lacunes des infrastructures de communication et de distribution de l'énergie
- La faible densité de la population a permis la préservation d'un écosystème particulièrement riche, patrimoine de valeur inestimable qu'il convient de protéger et de valoriser
- La taille limitée du marché intérieur constitue un handicap majeur au développement de nombreuses activités économiques. L'émergence d'un tissu d'entreprises de toutes tailles impliquera une orientation claire vers l'exportation. La réussite d'une telle perspective nécessitera une amélioration importante des facteurs de compétitivité du pays et des entreprises.
- La position centrale du Congo au sein des grands ensembles économiques sous régionaux en fait un pays naturel de transit. La disponibilité de la voie fluviale et les qualités du port de Pointe-Noire renforcent cette vocation. Les conditions de base pour faire du Congo un pays globalement exportateur sont donc réunies.
- Parmi les secteurs en devenir, la production alimentaire présente, dans tous ses compartiments, agriculture, élevage ou pêche, un potentiel tel que, plus loin que de viser l'autosuffisance alimentaire, le Congo a la capacité de devenir un exportateur de denrées alimentaires

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire, qui reposera sur la réduction des disparités entre les pôles majeurs, Pointe-Noire et Brazzaville, et le reste du pays, mettra en application les grandes options suivantes :

- L'affirmation de la fonction de transit du Congo, forte créatrice d'emploi, placera le pays au centre d'un marché d'une taille suffisante à l'éclosion de son économie. Elle implique qu'une attention première soit accordée à l'intégration économique sous régionale.
- La mise en place d'un réseau d'infrastructures garantira à terme l'accès à tout le territoire et l'approvisionnement énergétique de toutes les communautés urbaines et rurales.

- La préservation de l'environnement figurera parmi les critères majeurs de décision en matière d'aménagement du territoire. La valorisation du potentiel naturel devra tenir étroitement compte de cette option.
- La production alimentaire, l'exploitation forestière, la valorisation des ressources minières et le secteur du tourisme sous-tendront une croissance économique accélérée.
- La constitution de la capacité humaine nécessaire à la mise en œuvre du SNAT et de ses composantes impliquera des efforts considérables en matière de santé, d'éducation et de formation professionnelle à tous les niveaux.
- La création d'une armature urbaine secondaire, et l'équipement de centres ruraux garantiront la pénétration du développement dans toutes les zones du pays.
- Les phénomènes d'immigration devront être maîtrisés et canalisés comme facteurs positifs de croissance.

La traduction du Schéma National d'Aménagement du Territoire sur le terrain constituera l'objectif majeur d'une génération. A ce titre, il devra présenter un programme suffisamment concret et imagé, être porteur d'espoirs et donner du Congo de demain une image positive susceptible de mobiliser, au Congo et à l'extérieur, les forces capables de mener à bien cette tâche gigantesque. Cette image positive du Congo effacera progressivement le constat de carence quasi général qui vient d'être fait.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

CARTE A1
FONCTION DE TRANSIT DU CONGO

- RÉSEAU ROUTIER**
 - Osseure Routière Lourde
 - - - Voie Ferée Lourde
 - - - Voie Ferée Secondaire
- RÉSEAU NAVIGABLE**
 - ▬ Voie Navigable Maritime
 - ▬ Fleuve Congo (Bief Navigable)
 - ▬ Voie Navigable Lourde
 - ▬ Port de Mer
 - ▬ Port Fluvial International
- RÉSEAU AERIEN**
 - ✈ Aéroport International



TITRE II

LES COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CHAPITRE I

UNIFICATION ET EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

Au constat général de carences qui vient d'être fait, il convient d'opposer une stratégie de reconquête du territoire intégrant les cadres de références principaux, à savoir :

- *Le programme sur la base duquel la population congolaise a élu le Président de la République pour la période 2002-2009*
- *Les accords internationaux par lesquels le Congo a pris des engagements vis-à-vis des pays signataires*
- *Les documents de référence liant le Congo à des partenaires institutionnels internationaux, plus particulièrement le DSRP, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.*

Les bases d'une stratégie volontariste d'aménagement du territoire, qui se sont dégagées de l'analyse de la situation actuelle du pays et de son potentiel économique, sont synthétisées en un programme de reconquête du territoire national. C'est cette stratégie volontariste qui est développée ci-après.

1 L'affirmation de la fonction de transit du Congo.

La mise en valeur de la vocation de transit du Congo constitue l'une des bases essentielles du Schéma National d'Aménagement du Territoire. Cette position implique le renforcement d'un certain nombre d'axes lourds reliant les différents pays de la sous région en traversant le Congo. Aux principaux points de croisement de ces axes lourds, des centres d'éclatement multimodaux doivent être créés et équipés des moyens les plus modernes de manutention. On doit également y trouver les services indispensables à cette activité.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique

- | | |
|----------------------------|---|
| RÉSEAU ROUTIER | RÉSEAU NAVIGABLE |
| — Ossature Routière Lourde | — Voie Navigable Lourde |
| RÉSEAU FERROVIAIRE | — Port de Mer International |
| — Voie Ferrée Lourde | — Port Fluvial International |
| RÉSEAU AERIEN | OSSATURE URBAINE |
| ✈ Aéroport International | ● OUESSOU Centre Multimodal d'Éclatement |
| ✈ Aéroport National | ● EWO Chef Lieu de Département |

CARTE B1
OSSATURE LOURDE DE TRANSPORT

Au-delà de l'intérêt économique évident de cette activité génératrice de revenus et créatrice d'emplois, l'affirmation de la fonction de transit placera le Congo au centre d'un marché de taille suffisante pour permettre l'éclosion d'activités productives dans tous les secteurs. Dans le contexte de froide concurrence qui domine actuellement l'économie mondiale, la réussite de cette proposition est conditionnée par l'amélioration des facteurs de compétitivité du Congo par rapport aux voies alternatives de pénétration du continent.

1.1 L'intégration économique sous régionale

La CEMAC, par ses volets monétaires et douaniers, est le principal organe d'intégration économique dont le Congo fait partie. Toutefois, avec une population totale d'à peine 30.000.000 d'habitants, la CEMAC toute entière ne constitue pas, elle non plus, un marché de taille suffisante, surtout si l'on tient compte du faible pouvoir d'achat moyen de cette population.

Avec une population totale de plus de 190.000.000 d'habitants, la SADC, qui couvre toute la partie sud de l'Afrique, de la République Démocratique du Congo à l'Afrique du Sud, et de l'Angola à la Tanzanie, constitue quant à elle un marché d'une taille propice au développement des entreprises. Cette constatation est d'autant plus valable qu'une part significative des populations de la SADC dispose d'un revenu plus élevé.

Le Congo peut être la charnière entre ces deux marchés, et, si l'on inclut dans un ensemble accessible directement à partir de l'ossature lourde du Congo, la RDC et l'Angola, le Congo se trouvera au centre d'un marché de 90.000.000 d'habitants.

Dans l'hypothèse où les pays enclavés de la zone des grands lacs, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, étaient desservis à partir de l'est de la RDC, c'est alors une population de 125.000.000 de personnes dont une partie de l'approvisionnement pourrait transiter par le Congo et qui pourrait évacuer sa production via le port de Pointe-Noire. Un tel marché a une taille suffisante que pour permettre l'éclosion de l'économie congolaise.

1.2 L'ossature lourde de communication

Les orientations dégagées par le PNT en ce qui concerne la chaîne des transports constituent une bonne base de départ de la stratégie en la matière.

L'ossature lourde de communications permettant au Congo de remplir efficacement sa fonction de pays de transit de l'Afrique Centrale comprend les éléments suivants, auxquels il conviendra de prêter une attention particulière. Un port de Pointe-Noire performant, alimenté par un Chemin de Fer Congo Océan ressuscité et exutoire naturel du bassin du fleuve Congo constitue le noyau dur de l'ossature de communications du Congo. Cet axe lourd, pouvant rejoindre Bangui, le sud du Cameroun ainsi que l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, via Kisangani, devra être relié aux autres réseaux de la sous-région par

- *un pont routier et ferroviaire reliant Kinshasa à Brazzaville*
- *un axe routier lourd reliant Dolisie à Libreville via Mouilla au Gabon*
- *un axe routier lourd reliant Oyo à Franceville au Gabon, doublé de la rivière Alima*
- *l'axe routier de Ouesso à Yaounde au Cameroun et sa bretelle rejoignant, au Gabon, le chemin de fer transgabonais à Belinga*

Par ailleurs, l'axe ferroviaire/fluvial sera doublé d'un axe routier reliant Pointe-Noire à Bangui via Brazzaville, Oyo et Ouesso.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

- | | | | |
|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|---|
| RÉSEAU NAVIGABLE | RÉSEAU ROUTIER | RÉSEAU AERIEN | OSSATURE URBAINE |
| — Voie Navigable Lourde | — Ossature Routière Lourde | ✈ Aéroport International | ● OUESSO Chef Lieu de Département, Villes et Noeuds Multimodaux d'Eclatement |
| — Voie Navigable Secondaire | — Routes Internationales | ✈ Aéroport National | • ZANAGA Chef Lieu de District |
| — Petite Navigation Saisonnière | RÉSEAU FERROVIAIRE | | |
| — Port de Mer International | — Voie Ferrée Lourde | | |
| — Port Fluvial International | — Voie Ferrée Secondaire | | |

CARTE B2
AXES DE COMMUNICATION PRINCIPAUX

ECHELLE 1/5.000.000 (1cm = 50 km)
0 50 100 200 km

Toutes ces composantes devront donc figurer parmi les grandes priorités de l'Etat dans les décennies à venir, tant en ce qui concerne l'investissement que l'entretien des infrastructures réalisées.

Les actions suivantes seront envisagées en priorité :

- *Secteur Ferroviaire*
 - Mise en concession privée, modernisation et renforcement du CFCO
- *Secteur Routier*
 - Construction de la route de Pointe-Noire à Dolisie
 - Construction de la RN1 de Dolisie à Mindouli
 - Reconstruction de la RN1 de Brazzaville à Mindouli
 - Construction d'un pont rail/route de Brazzaville à Kinshasa
 - Construction de la route Dolisie/Nyanga/Gabon
 - Concertation avec les autorités gabonaises pour l'amélioration de l'axe Mouila/frontière congolaise
 - Entretien et renforcement de la RN2 de Brazzaville à Oyo
 - Renforcement de la route Oyo/Obouya
 - Construction de la route Obouya/Lékéty/frontière du Gabon
 - Construction de la route Obouya/Owando/ Makoua/Ouessou
 - Construction de la route Ouesso/frontière camerounaise
 - Concertation avec les Autorités Camerounaises pour la construction de la route Sangmélina/Frontière Congolaise
 - Construction de la route Souanke/frontière gabonaise
 - Concertation avec les Autorités Gabonaises pour la construction de la route Bélinga/Frontière Congolaise
 - Construction de la route Ouesso/Frontière RCA
 - Concertation avec les autorités de RCA pour la construction de la route Bangui/frontière congolaise
- *Secteur Fluvial*
 - Entretien, balisage et dragage du fleuve Congo et de l'Oubangui
 - Appui à la constitution d'une flotte privée de navigation fluviale
 - Dragage et entretien de la rivière Sangha
 - Dragage et entretien de la rivière Ngoko
 - Dragage et entretien de l'Alima
 - Réalignement de la rivière Alima et aménagement du confluent.
 - Les possibilités de régulation du débit de la Sangha et de l'Oubangui, par la création de retenues et d'écluses de franchissement devront être évaluées. La mise en œuvre d'un tel programme, accompagné des mesures de dragage préconisées devrait permettre un allongement significatif de la période de navigabilité de ces rivières essentielles pour le transit international.

1.3 Cinq centres multimodaux d'éclatement

Sur ce réseau lourd, cinq centres multimodaux d'éclatement seront pourvus de tous les équipements permettant de limiter les effets des ruptures de trafic.

- *Pointe-Noire*

Avec son port en eau profonde, le terminal du chemin de fer Congo Océan et un aéroport en développement, la ville de Pointe-Noire assume déjà la fonction majeure de centre d'éclatement du Congo. Son infrastructure hôtelière est encore faible de même que la disponibilité générale de services.

Les principales actions qu'il conviendra d'entreprendre pour affirmer la fonction de centre d'éclatement de Pointe-Noire sont les suivantes :

- Création d'un terminal conteneurs mer/route/rail
- Amélioration de la capacité hôtelière
- Amélioration des conditions de manutention à l'aéroport

- *Dolisie*

Située à environ 120 km de Pointe-Noire sur le parcours du CFCO, la ville de Dolisie, troisième agglomération urbaine du Congo, ne dispose que d'un équipement rudimentaire de manutention des marchandises. Son aéroport est également sous-équipé. L'infrastructure d'accueil et la disponibilité de services divers sont, à ce jour, trop faibles.

La constitution, à Dolisie, d'un centre multimodal d'éclatement impliquera les investissements suivants :

- Renforcement de la capacité hôtelière
- Création d'un terminal conteneur rail/route
- Amélioration des conditions de manutention à l'aéroport

- *Brazzaville*

Brazzaville, terminal du CFCO, et extrémité aval du bief navigable du fleuve Congo est déjà le centre d'éclatement intérieur du Congo.

L'équipement du Port Autonome de Brazzaville est vétuste et inadapté aux contingences du transport moderne. Les accès aux quais sont l'objet d'un ensablement qui en rend l'accès difficile, voire impossible, en périodes de basses eaux. La flotte de navigation fluviale de l'ex-ATC est par ailleurs fortement dégradée et sa privatisation est en cours. La création d'une capacité privée de navigation fluviale constitue l'un des points de passage obligé du rétablissement de la fonction de transit.

La RN2, qui, vers le Nord, relie la capitale à Oyo, Owando et Ouesso, et la RN1 qui double le chemin de fer vers Kinkala et Dolisie, constituent l'armature essentielle du mode de transport routier. Enfin, l'aéroport de Brazzaville permet l'atterrissage de plus gros porteurs, mais son équipement de manutention devrait être renforcé.

La capacité hôtelière et la qualité des services disponibles à Brazzaville devraient être suffisante dans un proche avenir.

Le renforcement de la capacité de transit de Brazzaville impliquera les investissements suivants :

- Création d'un terminal conteneur rail/route/fleuve
- Nettoyage et dragage des accès au Port de Brazzaville
- Amélioration des conditions de manutention à l'aéroport de Maya Maya

- *Oyo/Ollombo*

Situé au Carrefour naturel de l'axe routier Brazzaville/Ouesso et du seul affluent ouest/est du Congo qui soit navigable en toute saison sur environ 400 km, la conurbation Oyo/Ollombo est appelée à jouer un rôle croissant

de centre multimodal d'éclatement. La récente construction de l'aéroport d'Ollombo devrait encore renforcer cette vocation.

Toutefois, à l'heure actuelle, la capacité d'hébergement et l'indispensable disponibilité de services sont largement insuffisantes. L'émergence de la fonction de centre multimodal d'éclatement d'Oyo/Ollombo impliquera les investissements suivants :

- Construction d'un nouveau port à Oyo
- Création d'un terminal conteneurs route/fleuve
- Appui à la création d'une capacité hôtelière
- Appui à la création des services
- Création des conditions de manutention aéroportuaires

- *Ouesso*

Aux confins de trois pays de la CEMAC, le Congo, le Cameroun et la Centrafrique, et desservie par la rivière Sangha navigable par des convois lourds de manière saisonnière, Ouesso occupe également une position naturelle de centre de transit. Cette position sera encore renforcée par le prolongement de la future bretelle du chemin de fer transgabonais par un axe routier lourd menant de Belinga au Gabon à Souanke au Congo. L'équipement actuel de Ouesso, tant portuaire qu'aéroportuaire, d'hébergement ou de services est largement insuffisant.

L'émergence de la ville de Ouesso en tant que centre multimodal d'éclatement du transit impliquera les investissements ci après :

- Renforcement des installations portuaires de Ouesso
- Création d'un terminal conteneurs route/fleuve
- Allongement de la piste et équipement de l'aéroport
- Création des conditions de manutention aéroportuaires

1.4 Mossaka, plaque tournante du trafic fluvial

La vocation de plaque tournante de la ville de Mossaka pour le trafic fluvial, que sa position aux confluents des rivières Sangha et Likouala et du fleuve Congo lui confère naturellement, sera affirmée par la création d'un terminal conteneur et le renforcement des capacités de stockage et de manutention en général.

Situé à 40 km en amont de l'embouchure de l'Alima, axe fluvial lourd donnant accès au chemin de fer transgabonais par voie routière, c'est dans ce port que seront éclatés les différents trafics fluviaux à destination de Bangui ou de Kisangani.

1.5 L'interconnexion des réseaux électriques

Compte tenu, d'une part, de la taille du Congo et de la longueur des lignes à très haute tension et à haute tension qu'il faudra construire pour que l'énergie atteigne tous les districts du pays, d'autre part, du faible potentiel actuel de consommation des zones excentrées, la desserte de l'énergie dans le pays pourra mieux se justifier par la fonction d'interconnexion des réseaux de la sous région. La rentabilité d'une ligne à très haute tension reliant le barrage d'Inga en RDC au Cameroun, au Tchad et à la Centrafrique sera, quant à elle, vraisemblablement démontrée.

Dès lors, l'ossature majeure d'interconnexion des réseaux électriques de la sous région au travers du Congo, pourrait prendre la forme suivante :

- *Ligne à Haute tension Pointe-Noire/Brazzaville*
- *Ligne à Haute tension Dolisie/Mouila/Libreville*
- *Ligne à Haute tension Brazzaville/Ouesso*



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

OSSATURE URBAINE

- **OUESSO** Chef Lieu de Département, Villes et Noeuds Multimodaux d'Eclatement
- **ZANAGA** Chef Lieu de District

ENERGIE

Interconnexions Electriques

- Ligne 400KV
- - - Ligne 225KV
- · · Ligne 110KV

Potentiel Hydroélectrique

- ⚡ Macro Centrale Hydroélectrique (de 300 à 1.000 Mw)
- ⚡ Centrale Hydroélectrique Majeure (de 20 à 300 Mw)
- ⚡ Centrale Hydroélectrique
- ⚡ Centrale Hydroélectrique Existante ou en cours de construction

**CARTE B3
STRATEGIE ENERGETIQUE**

- *Ligne à Haute tension Ouesso/Bangui/Ndjamena*
- *Ligne à Haute tension Ouesso/Yaounde*
- *Ligne 225 kv Loutete/ Mossendjo/Libreville avec l'apport des barrages de Sounda et de Mourala*
- *Connexion au réseau de transport de la RDC*

Les sources nationales pour l'alimentation de ce réseau de transport sont les centrales existantes du Djoué et de Moukoulou, ainsi que les futures centrales d'Imboulou, de Cholet, de Sounda et de Liouesso.

Ce programme peut paraître ambitieux. Il constitue toutefois la base nécessaire à l'accès des départements à l'énergie, permettant une meilleure valorisation du potentiel économique et un rééquilibrage de l'occupation territoriale.

1.6 Les facteurs de compétitivité

L'ensemble des mesures nécessaires au rétablissement de la fonction de transit du Congo implique des investissements très importants. Toutefois, même si les disponibilités financières permettaient de les réaliser, le fonctionnement de cette chaîne impliquera une réduction significative des coûts du transport, des opérations de manutention et des divers services qui interviennent dans ce secteur. Cette réserve est valable autant pour les opérations d'exportations que de transit intérieur.

La compétitivité d'un secteur sur les marchés sous régional et mondial est l'effet conjugué des éléments suivants :

- la taille du marché
- la compétence générale du personnel du secteur
- la qualité et l'adéquation de son équipement
- le coût des intrants et des salaires
- le poids de la fiscalité

S'il était mené à bien, le programme de création des infrastructures inventoriées devrait induire certaines réductions de coût des opérations de transit. A ce moment, il sera important d'appliquer à ce secteur vital de l'économie congolaise une fiscalité incitative qui en garantisse la compétitivité.

En résumé, l'affirmation de la fonction de transit du Congo impliquera de lourds investissements. Elle ne se concrétisera que si tout est mis en œuvre pour réduire les coûts actuels des prestations. L'augmentation du trafic qui en résultera, et la mise en concurrence des divers modes de transport, devraient atténuer les effets monopolistiques. Elles permettront, par effet induit, une seconde diminution des coûts du transit. C'est seulement l'obtention de cet effet d'entraînement qui permettra au Congo de remplir la fonction de pays de transit à laquelle le prédestine sa position géographique.

2 Les infrastructures énergétiques et de communication.

2.1 Les routes à vocation internationale

L'ossature routière lourde déjà définie est complétée par un réseau à vocation internationale dont la composante essentielle est une dorsale sud/nord parallèle à la RN2, qui desservira l'ouest du Congo. Au sud, cette dorsale part de la RN1 à Loudima, pour rejoindre successivement Sibiti, Komono, Zanaga, Djambala, Mbon, et Okoyo où elle croise l'axe lourd de la vallée de l'Alima qui relie Oyo à Franceville. De là, cet axe atteint ensuite Ewo, Etoumbi, Mbomo puis, via le Gabon et Mékambo, Sembe où il rejoint l'axe lourd reliant Ouesso à Yaounde au Cameroun.

A cet axe majeur qui dessert la frange ouest du pays, il convient d'ajouter un certain nombre d'axes à vocation d'intégration qui sont :

- *Au niveau du littoral*
 - La route reliant Pointe-Noire au Cabinda via Tchiamba Nzassi
- *Au niveau du massif forestier de la Lekoumou*
 - La route qui permet, à partir de Dolisie, de rejoindre Moanda au Gabon via Makabana, Mossendjo, Mayoko et Mbinda
 - La route de Komono à Mossendjo
 - La route rejoignant Sibiti depuis Bouansa et la RN1
 - La route reliant Brazzaville à Zanaga via Mayama et Vindza
- *Au niveau du Pool*
 - La route Kinkala / Boko
 - La route rejoignant la RDC depuis la RN1 à Mindouli
- *Dans les Plateaux et Cuvettes*
 - La route Ngo / Djambala / Lekana reliant la RN1 à l'axe ouest
 - La route Boundji / Ewo
 - La route Makoua / Etoumbi
- *Au niveau du Massif forestier du Nord Congo*
 - La route Sembe / Ngbala / Mouloundou au Cameroun
 - La route Miele Kouka / Tala Tala / Mouloundou
 - La route reliant Ouessou à Impfondo via Epena
 - La route joignant Impfondo à Bangui, via Dongou et Enyele
 - La route rejoignant Nola en Centrafrique à partir de Macao

Grâce à ce réseau routier de base, comprenant les axes lourds de transit et l'ossature internationale, tous les départements seront accessibles et la circulation transfrontalière facilitée.

Au niveau continental, quatre axes de communication majeurs se dégagent :

- *Brazzaville / Dolisie / Libreville*
- *Brazzaville / Oyo / Ouessou / Sangmelima / Yaounde / Douala*
- *Kinshasa / Brazzaville / Bangui*
- *Oyo / Franceville*

2.2 L'ossature routière nationale

Les départements étant facilement accessibles à partir des axes lourds et des axes à vocation internationale, il conviendra de garantir la desserte la plus complète possible à l'intérieur de ces départements par un réseau à vocation nationale.

- *Département du Kouilou*

En complément à l'axe lourd Pointe-Noire / Dolisie et à la route vers le Cabinda, des axes nationaux créeront l'ossature de ce département :

- Pointe-Noire / Madingo Kayes / Nzambi / Gabon
- Mboukou / Kakamoueka / Kibangou
- Mboukou / Mvouti / Dolisie

- *Département du Niari*

Le département est bien desservi par les axes lourds. Dolisie, nœud multimodal d'éclatement, rayonnera par les axes nationaux suivants :

- Dolisie / Kimongo / Londela Kayes / RDC
- Kimongo / Loudima
- Nyanga / Divenie / Mossendjo
- Mayoko / Mougoundou Nord / Koulamoutou au Gabon

- *Département de la Lékoumou*

Organisé autour de l'axe international Nord/Sud Loudima / Franceville, un réseau routier national complète la desserte du département :

- Sibiti / Mabombo / Madingou
- Sibiti / Zanaga via Tongo et Kengue

- *Département de la Bouenza*

Traversé d'est en ouest par l'axe lourd RN1, le réseau routier national dans le département de la Bouenza dessert le sud du département et en assure la connexion avec le réseau de la RDC au travers des routes :

- Madingou / Boko Songho / Minga / RDC
- Mouyondzi / Yamba / Mpassa Mines

- *Département du Pool*

Par sa position autour de Brazzaville, le département du Pool est bien desservi en infrastructures routières lourdes et internationales. Le réseau national complémentaire de ce département est composé des axes :

- Brazzaville / Mbanza Ndounga / Boko / RDC
- Mindouli / Kindamba / Loukouo
- Odziba / Mbe / Ngabe et Inoni / Mbe vers Kwamouth RDC
- Vindza / Djambala

- *Département des Plateaux*

Le département des Plateaux est traversé à l'est par la RN2 et, à l'ouest par dorsale Sud / Nord reliant Loudima à Sembe. Le réseau routier national se greffant sur cette ossature de base a pour objectif de desservir le département et de créer les raccordements au fleuve :

- Gamboma / Okoyo
- Ollombo / Abala / Mbon
- Deux antennes reliant la RN2 aux marchés du fleuve de Bouemba et Bouanga et vers la RDC à Bolobo

- *Département de la Cuvette*

L'émergence du nœud multimodal d'éclatement du transit à Oyo garantira au département de la Cuvette une position centrale dans le système de transport au Congo. Déjà bien desservi par les axes lourds et nationaux, le seul axe national complémentaire de ce département permet de relier directement Owando à Ewo via Ngoko.

- *Département de la Cuvette Ouest*

Le réseau de routes nationales desservant la Cuvette Ouest comprend les routes suivantes :

- Ewo / Vaga / Leconi au Gabon
- Ewo / Mbama / Etoumbi
- Etoumbi / Kelle

- *Département de la Sangha*

Le département de la Sangha, qui est frontalier à trois pays de la CEMAC, le Gabon, le Cameroun et la RCA, occupe une position naturelle de transit. A un réseau déjà dense d'axes lourds et nationaux, il convient d'ajouter les routes nationales suivantes :

- Souanke / Garabizam
- Ouessou / Kobo / Bomassa

- *Département de la Likouala*

Les routes nationales du département permettront, d'une part, de desservir les rives de l'Oubangui, d'autre part, le nord ouest du département vers les villes centrafricaines de Ndele et Mandoukou.

2.3 Les routes départementales

La circulation à l'intérieur des départements sera réalisée à partir des axes lourds, internationaux et nationaux pour atteindre les principaux centres urbains et ruraux mais aussi pour relier ces axes entre eux. La programmation précise des routes départementales sera réalisée dans le cadre des études des Plan Généraux d'Aménagement du Territoire des différentes zones.

2.4 Les routes de pénétration rurale

Le réseau routier de base du Congo étant ainsi hiérarchisé en ossature lourde, routes internationales, routes nationales et départementales, la mise en valeur des départements et des districts imposera la création d'un réseau de voies de pénétration rurale assurant l'accès aux villages et zones d'exploitation agricoles, forestières ou extractives. Ces réseaux seront gérés de manière décentralisée par les autorités départementales ainsi que par les Communautés urbaines et rurales concernées.

2.5 La navigation fluviale

Le rétablissement d'une navigation fluviale performante constitue très certainement le point de passage obligé de toute stratégie de reconquête du territoire national. L'exploitation rationnelle de ce réseau naturel impliquera toutefois des actions énergiques à trois niveaux :

- Remise en état des cours d'eau navigables par le balisage, le dragage et le desnagage. Entretien périodique de ces cours d'eau.
- Réhabilitation ou construction de ports fluviaux, notamment en infrastructures de manutention et de stockage
- Appui à la création d'une flotte moderne adaptée aux contingences actuelles du transport fluvial.

En dehors des infrastructures de transit du Congo déjà inventoriées le redéploiement de la navigation fluviale sera envisagé comme suit :

- *Fleuve Congo*

Des infrastructures portuaires locales permettront à certaines localités riveraines du fleuve d'affirmer leur fonction de marché régional frontalier, il s'agit essentiellement des localités de Kounzoulou Miranda, Ngabe, Mpouya, Bouemba, Makotimpoko, et Liranga. Le district de Loukolela sera en outre doté d'un port à rayonnement national complémentaire au port de Mossaka, notamment par la viabilisation du canal de Likenze qui pourra ainsi en faire un port d'éclatement de la petite navigation sur la Sangha, sur l'Oubangui et sur la Likouala aux Herbes.

- *Oubangui*

La répartition de petits ports fluviaux sur cet affluent majeur du fleuve Congo est une des voies à court terme de valorisation de ce département, tant la tâche de constitution de l'infrastructure routière semble considérable. Des ports régionaux seront ainsi créés à Ndjoundou, Ngondala, Boyele, Betou et Betikoumba. Le port majeur à vocation nationale du département sera bien entendu localisé à Impfondo. Le port de Dongou, situé à l'embouchure de la Motaba et à une trentaine de km du confluent de l'Oubangui et de l'Ibenga, jouera également un rôle national comme port d'éclatement de la petite navigation interne au département.

- *La Motaba*

Une petite navigation adaptée à ce cours d'eau sera mise en service. Elle desservira de petits ports localisés à Mombellou et Bangui Motaba. Dans un premier temps, une desserte hebdomadaire à jour fixe permettra l'organisation de marchés régionaux drainant les productions locales et assurant un meilleur approvisionnement des populations.

- *L'Ibenga*

Un programme similaire sera implanté sur la rivière Ibenga. Les ports de desserte locale sur cette rivière seront le village de Mimbelly et le district d'Enyele.

- *La Sangha*

Un réseau de petits ports régionaux sera créé sur la rivière Sangha aux localités de Mbondo, Pikounda, Kabo et Bomassa. Un port plus important, à vocation économique, sera implanté à Pokola, facilitant l'évacuation des produits des industries forestières ainsi que leur approvisionnement.

- *La Ngoko*

La navigation sur la Ngoko à destination de Ngbala, où un port à rayonnement départemental important sera implanté, permettra de desservir les exploitations du Nord de la Sangha, des ports régionaux étant également implantés à Tala Tala et Bolozo.

- *La Likouala aux Herbes*

D'Epena à Loukolela, une petite navigation saisonnière sera organisée sur la Likouala aux Herbes, s'appuyant sur l'implantation de ports régionaux à Epena, Dzeke, Botongo, Bouanila et Bokoma.

A la fonction commerciale de cette navigation, il conviendra également d'ajouter une certaine capacité touristique, cette rivière longeant à l'ouest la réserve communautaire du Lac Tele.

- *La Likouala Mossaka*

La navigation sur la Likouala Mossaka remplira deux fonctions essentielles, d'une part la desserte des zones marécageuses, notamment du District de Ntokou, d'autre part l'approvisionnement lourd et l'évacuation économique des productions des Districts de Makoua et d'Etoumbi. Compte tenu de la proximité de cette rivière, et de son affluent Mambili, du Parc national d'Odzala, une navigation à vocation touristique pourra également être envisagée.

Le port principal situé sur cette rivière est le port de Makoua. Des ports à vocation régionale et locale seront implantés à Etoumbi, Ntokou et Bokombe.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique

RÉSEAU NAVIGABLE

- Voie Navigable Lourde
- Voie Navigable Secondaire
- Petite Navigation Saisonnière

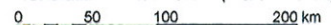
- Port de Mer International
- Port Fluvial International
- Port Fluvial à vocation régionale
- Port Fluvial à vocation locale

OSSATURE URBAINE

- **OUESSO** Chef Lieu de Département, Villes et Noeuds Multimodaux d'Éclatement
- **ZANAGA** Chef Lieu de District

**CARTE B4
AXES DE COMMUNICATION FLUVIALE**

ECHELLE 1/5.000.000 (1cm = 50 km)



- *Le Kouyou*

Affluent de la Likouala, le Kouyou est navigable pendant une part importante de l'année. Permettant de desservir la ville d'Owando où se trouve le port majeur sur cette rivière, la navigation sur le Kouyou est, en période de navigabilité, le mode le plus économique d'approvisionnement lourd du centre du département de la Cuvette et de l'évacuation de ses productions agricoles.

- *L'Alima*

D'un débit régulier et, avec un marnage de moins d'un mètre, l'Alima est une rivière navigable pendant la totalité de l'année. Au-delà de son exploitation comme axe lourd de communication, qui nécessitera d'importants travaux de réaligement et d'équipements portuaires, l'Alima constituera une exceptionnelle voie de pénétration est/ouest des départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette Ouest. Au-delà des ports à vocation internationale qu'il conviendra de construire à Lekety et à Oyo, et du port de Boundji qu'il conviendra d'équiper, des ports de vocation locale seront implantés à Tongo, Obouya, et Okoyo.

L'extension de la navigabilité par les petits convois du canal des hippopotames, qui permet de remonter de l'Alima vers Mossaka, sera envisagée, permettant également un meilleur auto dragage du confluent par un flux supplémentaire d'eau en provenance du Fleuve.

- *Les affluents de l'Alima*

Une petite navigation permettant l'écoulement des produits ruraux sera envisagée sur les rivières Dziele, Lekety et Mpama. Cette perspective sera envisagée en marge de la création d'une filière d'élevage, l'évacuation du bétail par voie navigable étant très vraisemblablement plus facile à organiser que l'évacuation par voie routière.

- *La Nkény*

Navigable toute l'année, la rivière Nkény permet à des convois lourds d'atteindre Gamboma. Fortement concurrencée par la voie routière de la RN1, la navigation sur la Nkény pourrait toutefois retrouver une certaine extension dans la valorisation de la zone fluviale de Makotimpoko ou dans les évacuations de matériaux pondéreux, notamment pierreux.

- *Le Kouilou*

Navigable de Kakamoueka à Madingo Kayes, le fleuve Kouilou permet le désenclavement facile de l'arrière pays du département du Kouilou. Cette navigation aura également une vocation touristique.

2.6 Les voies ferrées secondaires

L'ancienne traversée par le CFCO du massif montagneux du Mayombe, dont le tracé a été réaligné récemment de Bilala à Dolisie, sera maintenu en activité afin que les villages et centres urbains situés sur son tracé continuent à être desservis, notamment le District de Mvouti et les centres de Les Bandas et de Les Saras. Longeant la réserve de la biosphère de Dimonika, cette ligne, a également une valeur historique, et possède une vocation d'exploitation touristique.

La ligne de chemin de fer de la Comilog, qui, jusqu'au début des années 90, évacuait le minerai de manganèse de Moanda au Gabon vers le port de Pointe-Noire, sera remise en service comme voie de pénétration du Nord du département du Niari. Cette voie secondaire permettra l'évacuation de la production forestière. A terme, la faisabilité économique de l'interconnexion des réseaux ferrés gabonais et congolais au travers de cette ligne prolongée sera examinée.

2.7 La navigation aérienne

Dans un pays où les distances sont importantes et l'effort de création d'infrastructures de communication tellement considérable, la navigation aérienne demeurera, pendant de nombreuses années encore, un outil indispensable à la circulation des personnes et de certaines marchandises de forte valeur. Le coût du transport aérien ne permet en effet que difficilement de rentabiliser le commerce de marchandises de faible valeur. Toutefois, dans un premier temps, la commercialisation des vivres frais périssables, produits de la pêche ou de l'élevage principalement, pourra supporter les frais de transport aérien, dans l'attente de l'arrivée dans les districts les plus excentrés de l'énergie et de moyens de communications plus économiques.

Les cinq aéroports majeurs du Congo, Brazzaville, Pointe-Noire, Ollombo, Dolisie et Ouesso ayant déjà fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'option de renforcement de la fonction de transit du Congo, les aéroports de Mossendjo, Nkayi, Sibiti, Djambala, Ewo, Owando, Makoua, Souanke, Impfondo et Betou sont appelés à jouer un rôle national important.

Un réseau d'aéroports locaux permettra d'assurer la répartition la plus régulière du trafic aérien vers les départements. Il sera essentiellement composé des aéroports de Loaka (Kakamoueka), Makabana, Zanaga, Kindamba, Lekana, Gamboma, Okoyo, Mbama, Kelle, Mbomo, Tala Tala, Pokola, Loukolela, Kabo et Bomassa.

2.8 Stratégies énergétiques

Compte tenu du faible taux d'électrification du pays, de l'actuelle faiblesse de la consommation, de l'importance des distances qui séparent généralement les centres de productions des centres de consommation et du caractère stratégique de l'électricité dans la lutte contre la pauvreté, la définition d'une stratégie énergétique apparaît comme fondamentale. Cette stratégie, qui intègre le Plan Directeur d'Electricité à élaborer, devra composer les incontournables facteurs de rentabilité et les besoins de reconquête du territoire tels que présentés par le SNAT.

Un certain nombre d'investissements seront nécessairement guidés par la volonté de reconquête du territoire, la solidarité nationale et l'objectif de réduction de la pauvreté, plutôt que par des éléments de rentabilité.

Dans un premier temps, les potentialités les plus directement adaptées seront mises en exploitation, qu'il s'agisse de la construction de certains micro barrages et de centrales hydroélectriques sur la Komo, le Kouyou à Mbama, la Lengoué à Liouesso ou la Louessé à Mossendjo, ou encore de centrales solaires ou éoliennes sur les Plateaux et le long du littoral.

Parallèlement à l'exécution de ces projets, les grandes potentialités de Sounda et Chollet seront évaluées dans le cadre de l'interconnexion des réseaux régionaux, de même que la construction du boulevard énergétique reliant Pointe-Noire à Ouesso via Brazzaville avec ses raccordements aux réseaux de RDC, de RCA du Cameroun et du Gabon.

Conçu comme épine dorsale de la future structure énergétique nationale, le boulevard énergétique est une autoroute énergétique principale, traversant le Congo de l'extrême Sud à l'extrême Nord, composée de grands ouvrages de production, de transport, de postes de transfert et de centres de dispatching, sur lesquels seront connectés, au travers de bretelles de transport, aussi bien les centres de consommation finaux que les différentes sources annexes de production.

Certaines sources, tels le gaz naturel ou la biomasse, seront vulgarisées et exploitées. L'exploitation forestière fait en effet de la biomasse un axe potentiel important du programme énergétique.

Le gaz naturel, quant à lui, sera utilisé comme énergie de substitution du bois de chauffe et du charbon de bois, permettant ainsi de lutter contre la déforestation.

Il est préconisé de procéder sans délais à l'évaluation des principales sources d'énergie renouvelables dont dispose le Congo, par des campagnes de mesure des débits des rivières, de vitesse du vent et de l'ensoleillement, de telle sorte qu'une stratégie de développement énergétique puisse être définie en connaissance de causes.

En règle générale, la création des infrastructures routières nécessaires à l'unification du territoire imposera la construction de nombreux ouvrages de franchissement de rivières. Il conviendra d'instaurer un processus d'évaluation multisectorielle de chaque ouvrage pour examiner si la construction d'un pont barrage pourrait présenter un intérêt en matière d'approvisionnement énergétique des zones traversées.

La tendance mondiale actuelle s'oriente vers la valorisation des sources d'énergie renouvelables et vers la diversification des sources d'approvisionnement. Le Congo dispose, en quantité importante, de la plupart des énergies renouvelables.

- *L'énergie hydraulique*

Le Congo dispose d'un réseau hydrographique particulièrement propice à la production d'électricité. La capacité potentielle de production des sites déjà identifiés sur ce réseau est évaluée à 2.700 Mw.

Les principaux sites de production hydroélectriques ont été répertoriés sur les cartes en annexe.

<i>Lieu</i>	<i>Rivière</i>	<i>Puissance</i>
- Sounda	Kouilou	1.000 Mw
- Chollet	Dja	600 Mw
- Imboulou	Léfini	300 Mw
- Kouémbali	Léfini	150 Mw
- Moukoulou	Bouenza	116 Mw
- Mossendjo	Louesse	100 Mw
- Sud Pool	Loufoulakary	60 Mw

A ces sites de forte puissance, il convient d'ajouter de nombreux sites disposant d'un potentiel de production plus faible dans le cadre de la mini et microhydroélectricité, avec des puissances allant de 0,2 à 20 MW.

- *L'énergie solaire*





L'énergie solaire peut être utilement valorisée tant pour la production, avec des cellules photovoltaïques, d'électricité de faible puissance dans le cadre de l'électrification rurale décentralisée que pour la production d'eau chaude dans les agro-industries ou à des fins domestiques. Des essais de vulgarisation des cellules photovoltaïques avaient été effectués dans les années 1980. Pour parvenir en effet à la couverture accélérée de l'ensemble du pays, et pas seulement des villes, mais également des zones rurales, de l'arrière pays et des zones périurbaines, l'énergie solaire est probablement une solution adaptée qui en fera un axe important de la politique économique et sociale du pays.

- *L'énergie éolienne*

Dans les zones présentant un vent régulier et important, l'énergie éolienne peut être valorisée pour assurer la production d'électricité ou le pompage de l'eau. Les zones situées sur les hauteurs des plateaux, dans le couloir du fleuve Congo et le long de la côte atlantique peuvent être utilisées pour l'expérimentation de cette forme d'énergie.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD
 Réseaux de télécommunications

-  Station Terrienne MSC
-  Réseau de téléphonie sans fil Celtel
-  Réseau de téléphonie sans fil Libertis
-  Réseau de téléphonie sans fil ou de téléphonie rurale à constituer

CARTE B5
RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS
NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

ECHELLE 1/5.000.000 (1cm = 50 km)
 0 50 100 200 km

- *La biomasse*

La productivité potentielle de biomasse dans les forêts tropicales du Congo est parmi les plus élevées du monde. Toutefois cette source d'énergie doit être utilisée avec prudence pour éviter que sa consommation abusive ne provoque la disparition de certains couverts végétaux ou l'appauvrissement accéléré des sols. L'utilisation de la biomasse pour la production électrique semble particulièrement d'application dans les exploitations forestières où les déchets d'abattage et de sciage peuvent être valorisés à cette fin.

- *Le gaz naturel*

Les ressources du Congo en gaz naturel sont importantes et quasi inexploitées à l'heure actuelle, il s'agit d'une ressource dont certains surplus peuvent servir à la production d'électricité comme c'est déjà le cas à la centrale thermique de Djéno. Bien plus encore, elle doit remplacer le bois et le charbon dans les ménages en tant qu'énergie de substitution.

2.9 Les postes, les télécommunications et les nouvelles technologies de l'information

La construction des stations terriennes de télécommunication sera étendue à la totalité du territoire. On incitera les réseaux de téléphonie fixe et sans fil à étendre leur couverture territoriale pour desservir l'ensemble des chefs lieux de département, de district et les centres ruraux les plus importants. Un système de téléphonie adapté aux centres ruraux et aux villages les plus importants devra être mis en exploitation à brève échéance, les télécommunications étant le premier facteur de désenclavement des départements.

La création, actuellement en cours, d'un réseau terrestre à haut débit sur support de fibre optique, connecté à la boucle en fibre optique qui dessert la côte atlantique de l'Afrique, constituera une avancée spectaculaire en matière de télécommunications et d'accès aux nouvelles technologies de l'information. Ce système particulièrement performant présente également l'avantage d'être économique et donc accessible au plus grand nombre. Connecté au réseau international à Pointe-Noire, le réseau terrestre congolais sur support de fibre optique sera également interconnecté au réseau similaire du Gabon par deux bretelles. Une dorsale reliant Pointe-Noire à Ouessou, via Dolisie, Nkayi, Madingou, Brazzaville, Oyo et Owando permettra ensuite de desservir progressivement les Districts les plus excentrés.

Les services de messagerie par la poste seront également développés. Chaque Pôle répertorié au SNAT devra être équipé d'un bureau de poste. La mission de distribution et la collecte locale du courrier pourront être confiées à des transporteurs privés afin de mieux maîtriser les charges de cet indispensable service public.

Par ailleurs, l'accès au réseau internet sera répandu sur l'ensemble du territoire, chaque pôle urbain ou rural répertorié dans le SNAT devant être, à terme, équipé d'un Cyber Centre à des coûts accessibles. Il s'agit d'une option incontournable du développement des Départements, de la reconquête du territoire national et, très vraisemblablement, la première voie de désenclavement des Départements isolés.

Tel qu'en a fait part Son Excellence Monsieur le Président de la République dans son adresse à la communauté internationale à l'occasion du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, à Tunis en décembre 2005, *la définition d'une cybers-tratégie nationale sera traduite par un ambitieux programme de développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, et ce, afin que nul ne soit laissé au bord de l'autoroute mondiale de l'information et de la communication.*

2.10 La radiodiffusion et la télédiffusion

Bien qu'à ce jour la diffusion des chaînes de télévision et de radio par satellite permette de capter ces émissions dans les endroits les plus isolés, l'ensemble du territoire devra être couvert par la diffusion de la radio et de la télévision nationales à des coûts accessibles à la plus grande partie de la population. Localement, dans les zones les plus enclavées, des installations de réception par satellite avec rediffusion locale pourront être implantées.

CHAPITRE II RECONQUÊTE DU TERRITOIRE

Les opérations d'unification du territoire engagées, la véritable reconquête de celui-ci pourra être réalisée par la mise en valeur de ses importantes ressources et par le développement des indispensables secteurs d'appui. En matière d'aménagement du territoire, la reconquête du territoire, une fois engagées les opérations d'unification et d'équipement du pays, renvoie à la mise en valeur des importantes ressources dans l'ensemble du territoire par la constitution d'un tissu productif dynamique bénéficiant des indispensables secteurs d'appui. Tout en préservant les écosystèmes et les ressources en eau, cette stratégie de reconquête du territoire visera le développement des secteurs économiques majeurs articulés autour de la forêt, de l'agriculture, des ressources minières, de la transformation industrielle et du tourisme. Les secteurs économiques d'appui accompagneront, partout, le mouvement général de reconquête de tout le territoire : les services, la construction, l'habitat et le commerce devront se développer en parfaite harmonie.

Parallèlement, la décentralisation et la déconcentration administrative se mettront en place concrètement sur l'ensemble du territoire. La reconquête du territoire nécessitera une réorganisation territoriale de la justice, un redéploiement des implantations militaires, des administrations et services publics, des brigades de gendarmeries et des postes de police.

1 La préservation de l'environnement.

Une des fonctions essentielles du Schéma National d'Aménagement du Territoire est de donner aux Autorités nationales, départementales ou locales, les critères sur lesquels il conviendra qu'elles basent leurs décisions et arbitrages. Dans le choix des affectations, la préservation de l'environnement constituera un critère de premier plan en raison de la valeur de l'écosystème congolais, mais aussi afin d'assurer la conservation des diverses ressources elles-mêmes.

1.1 Options préliminaires d'arbitrage

Le principe de maintien des zones écologiques protégées étant acquis, le critère majeur d'affectation du sol sur lequel repose le Schéma National d'Aménagement du Territoire est la préservation de la ressource forestière.

En règle générale, la destruction des zones forestières devra être évitée, et les outils législatifs définiront de manière précise les procédures d'obtention préalable des permis de déboisement, même en dehors des zones à vocation forestière.

Les critères sur la base desquels les permis de déforestation pourront être accordés seront fonction des vocations des zones d'aménagement. Le Code Forestier est, à ce titre, une bonne base de départ qui devra être améliorée.

Les ressources hydrauliques, tant souterraines que de surface seront également l'objet d'une attention particulière visant à en maintenir la qualité. Les outils législatifs définiront de manière précise les conditions du captage de l'eau, de son utilisation et de rejet des eaux usées. Les réserves hydriques d'approvisionnement des populations devront être l'objet de mesures de protection particulières.

1.2 Les réserves naturelles

Le SNAT considère la qualité de l'écosystème congolais comme une valeur de patrimoine d'un potentiel économique important. A terme, l'exploitation rationnelle et prudente d'un secteur touristique adapté doit dégager les ressources garantissant le maintien des réserves naturelles.

Les zones situées en bordure des réserves devront être l'objet d'un plan particulier de création d'emplois axé, non seulement, sur le tourisme et la gestion de la réserve, mais aussi sur un secteur d'élevage fournissant aux populations une alternative alimentaire à la chasse. En l'absence d'une telle stratégie, il sera en effet difficile de lutter contre le braconnage qui affecte gravement certaines réserves.

Le SNAT suggère l'élaboration de programmes particuliers de mise en valeur des différentes réserves dans le cadre de leur environnement propre :

- La *Réserve de Faune de Conkouati*, de par sa position sur le littoral, est appelée à une fréquentation touristique qu'il conviendra de canaliser. Par ailleurs, le risque de conflit d'intérêt avec d'autres secteurs, des industries extractives essentiellement, étant important, les outils législatifs de l'aménagement du territoire devront être de stricte application.
- La *Réserve de Faune de la Léfini*, réserve la plus proche de Brazzaville, doit également être l'objet d'aménagement spécifiques en support à un tourisme national et international.
- Le *Parc National d'Odzala* est le porte drapeau de l'écosystème congolais dans le monde. Sa protection et sa valorisation sont des enjeux stratégiques majeurs pour l'avenir du secteur du tourisme au Congo. Toutefois, son accessibilité terrestre devra être l'objet d'une attention particulière.
- La *Réserve de Faune de Ndoki Nouabale* et la *Réserve Communautaire du Lac Tele*, qui constituent un ensemble écologique de forêts vierges tropicales de toute première qualité dans une zone très peu peuplée, ont également un potentiel attractif considérable susceptible d'asseoir le rayonnement des deux Départements septentrionaux du Congo et d'y justifier la création de certaines infrastructures, notamment en matière d'hôtellerie.

1.3 Les forêts galeries et les forêts résiduelles

Le rôle écologique des forêts galeries et des forêts résiduelles est considérable, notamment pour ce qui est de la régulation des écoulements et donc de la lutte contre l'érosion. La destruction des forêts galeries pour la création d'espaces agricoles nouveaux doit être strictement réglementée. De même les abattages massifs pour la production de charbon de bois doivent être évités. L'abattage de forêts sur des terrains de forte pente doit être interdit afin d'éviter l'accélération des phénomènes d'érosion des sols.

1.4 Les ressources hydriques

La préservation des ressources en eau, tant de surface que des nappes souterraines, constituera un enjeu fondamental de la politique d'aménagement du territoire. C'est ainsi qu'une stratégie d'épuration systématique des eaux usées, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sera mise en œuvre et que les rejets d'eau par les activités économiques seront systématiquement surveillés.

L'étude des Plans Généraux d'Aménagement du territoire accordera une attention particulière à la protection des zones de captage d'eau des villes et chefs lieux de Départements ou de districts où une réglementation contraignante sera d'application. Il conviendra d'interdire l'implantation dans ces zones d'activités potentiellement polluantes telles que l'élevage ou les industries présentant des rejets d'eau.

2 Les secteurs économiques majeurs.

Les infrastructures garantissant l'accès aux Départements ainsi que leur approvisionnement énergétique ayant été réalisées, l'important potentiel de développement économique du Congo pourra être mis en valeur dans des conditions d'exploitation favorables. A l'exclusion des zones écologiques réservées, dont le maintien est une option de base du SNAT, un inventaire détaillé des ressources doit permettre de fixer, pour chaque zone, les priorités à affecter à chaque secteur, de telle sorte que l'économie congolaise se développe harmonieusement et qu'elle puisse au mieux valoriser ses richesses.

Pour donner une base à cet inventaire, la carte d'affectation des sols présente, en dehors des zones écologiques réservées et des forêts d'exploitation, le potentiel pédologique qui permet de dégager les priorités à affecter aux différents secteurs de production.

2.1 L'exploitation forestière

Le maintien de la ressource forestière figure parmi les grands enjeux du SNAT. Plus que dans tout autre secteur, il est vital de mettre en place un système permanent d'évaluation de la ressource, et du respect par les exploitants des conditions d'exploitation, plus particulièrement du taux d'abattage et des obligations de reboisement. La disponibilité de photos satellitaires permet de réaliser, dans un service centralisé, une évaluation à périodicité régulière de l'état de déforestation. Le rétablissement de la fonction de transit du Congo acquis, les termes de rentabilité des exploitations forestières devraient s'en trouver améliorés.

Dans les zones d'exploitation forestière majeures, à savoir le Niari, la Lékoumou, la Cuvette Ouest, la Sangha et la Likouala, l'affectation à des fins agricoles de 1% des superficies actuellement boisées pourra être envisagée sur base d'un Plan Particulier d'Aménagement établi en concertation avec les Ministères concernés. La mise en valeur des ressources minières situées en zone forestière impliquera également l'élaboration préalable d'un Plan Particulier d'Aménagement en concertation avec les Ministères concernés.

Sur base des données fournies par le Ministère de l'Economie Forestière et, compte tenu de l'exclusion des zones marécageuses ou montagneuses difficilement exploitables, la superficie des massifs forestiers actuellement productifs est la suivante :

- Likouala	25.800 km ²	2.580.000 ha
- Sangha	29.100 km ²	2.910.000 ha
- Cuvette Ouest	9.200 km ²	920.000 ha
- Cuvette	700 km ²	70.000 ha
- Lékoumou	13.900 km ²	1.390.000 ha
- Bouenza	1.000 km ²	100.000 ha
- Niari	16.000 km ²	1.600.000 ha
- Kouilou	3.900 km ²	390.000 ha

La carte d'affectation des sols présente d'importantes zones à potentiel pédologique de reforestation. La superficie globale des zones de reforestation peut être évaluée à 3.500 km², soit environ 1% de la surface du territoire. Cette évaluation ne prend pas en compte les programmes de reforestation propres à chaque exploitant forestier. La plantation d'espèces forestières locales doit figurer en bonne place parmi les investissements à long terme qu'il convient d'engager.

2.2 Les industries extractives

Compte tenu de la richesse de son sous-sol, le Congo doit faire l'objet d'une prospection systématique de toutes les ressources minières réparties sur son territoire. Il est urgent de lancer cette campagne et la carte minière du Congo sera dressée en 2006. La principale ressource minière qui continuera à dominer le secteur des industries extractives est le pétrole et le gaz naturel. L'exploitation des gisements du Département du Kouilou, on shore ou off shore, participera de manière significative à la formation du PIB congolais. Les indices de gisements pétroliers qui sont connus dans la Cuvette seront l'objet quant à eux d'une prospection systématique.

Les ressources connues qui pourraient être mises en exploitation à court terme sont les suivantes :

- Le magnésium dans la Département du Kouilou
- Les diamants dans le Nord de la Likouala
- Les diamants dans l'ouest de la Cuvette
- L'or dans le Kouilou
- L'or dans l'ouest de la Cuvette

Par ailleurs, le désenclavement prochain du Haut Ivindo au Gabon devrait permettre la valorisation des importants gisements métallifères situés dans la Sangha, notamment de cuivre et de fer.

2.3 L'agriculture

Les prospectives d'aménagement du territoire réalisées dans le secteur agricole sont basées sur les cartes pédologiques publiées, en 1981, dans le cadre des études de préparation du Premier Plan Quinquennal. Ces cartes devront être mises à jour en valorisant les techniques nouvelles que les prises de vue par satellite aux différentes longueurs d'onde permettent à ce jour.

Compte tenu de la priorité qui a été donnée au maintien de la forêt, l'évaluation des superficies totales de terres disponibles pour l'agriculture dans les divers Départements peut être rectifiée comme suit :

- Likouala	700 km ²	70.000 ha
- Sangha	600 km ²	60.000 ha
- Cuvette	10.300 km ²	1.030.000 ha
- Cuvette Ouest	5.400 km ²	540.000 ha
- Plateaux	16.000 km ²	1.600.000 ha
- Lékoumou	2.800 km ²	280.000 ha

- Bouenza	4.400 km ²	440.000 ha
- Pool	15.600 km ²	1.560.000 ha
- Niari	3.300 km ²	330.000 ha
- Kouilou	400 km ²	40.000 ha

Soit une superficie totale de 42.500 km² (4.250.000 ha), compte tenu de l'exclusion des zones montagneuses ou marécageuses, et donc ne comprenant pas les superficies propices à la riziculture inondée. Les terres propices à une agriculture mécanisée intensive, avec jachères limitées, sont situées dans la vallée du Niari, à raison de 800 km² dans le Département de la Bouenza et 300 km² dans le Département du Niari. Pour l'essentiel, il faut considérer que, pour la plupart des autres terres agricoles, le maintien des sols exige une mise en jachère de 6 ans pour 2 ans de cultures, ce qui ramène la productivité agricole réelle à 25% de la superficie de terres agricoles. Tenant compte de ces éléments, la superficie de terres cultivables au cours d'une même année est la suivante :

- Likouala	175 km ²	17.500 ha
- Sangha	150 km ²	15.000 ha
- Cuvette	2.575 km ²	257.500 ha
- Cuvette Ouest	1.350 km ²	135.000 ha
- Plateaux	4.000 km ²	400.000 ha
- Lékoumou	700 km ²	70.000 ha
- Bouenza	2.300 km ²	230.000 ha
- Pool	3.900 km ²	390.000 ha
- Niari	1.050 km ²	105.000 ha
- Kouilou	100 km ²	10.000 ha

Ces estimations devront être affinées dans le cadre de l'étude des Plans Généraux d'Aménagement du Territoire. En effet, chaque type de spéculation a ses propres contraintes en matière de jachères. A titre exemplatif, les superficies affectées à la culture du Palmier ou du Cacao par exemple ne demandent évidemment pas de jachères. C'est ainsi que dans le Département de la Sangha, où ces spéculations occupent une place prépondérante, il convient de garder à l'esprit que la superficie cultivable sera comprise entre 150 km² (15.000 ha) et 600 km² (60.000 ha) en fonction de l'importance prise par les cultures pérennes.

Compte tenu des réservations opérées pour les zones protégées et pour le maintien des massifs forestiers d'une part, et des besoins de jachères pour la protection des sols d'autre part, on peut considérer que la superficie minimale des terres cultivables annuellement au Congo est de 16.300 km², soit 1.630.000 ha. Selon les spéculations cultivées, une telle superficie présente un potentiel de production annuel de 2.000.000 à 3.000.000 Tonnes de produits agricoles. Une telle perspective pourrait faire du Congo un pays exportateur de produits agricoles.

Une attention particulière sera accordée à l'approvisionnement des zones agricoles en intrants. Plus particulièrement, on recherchera, dans les Départements de la Cuvette, de la Sangha ou de la Likouala, des gisements de tourbe qui seront mis en exploitation et les produits acheminés par voie fluviale vers les principales zones à vocation agricole. La production de calcaire concassé sera également étendue et l'acheminement par le chemin de fer et la voie fluviale organisée. Enfin l'approvisionnement du secteur en engrais, semences et autres produits phytosanitaires sera rationalisé et organisé pour atteindre une diminution des prix aux producteurs.

En fonction des potentialités affichées par les sols, les différentes filières agricoles seront encouragées de la manière suivante :

- *Manioc*

De loin la première culture du Congo, avec une production annuelle de près de 800.000 tonnes, le manioc occupe à ce jour environ 1.400 km² (140.000 ha) pour un rendement d'environ 6 tonnes/ha/an. Cette culture, pratiquée dans tous les départements, couvre environ 400 km² (40.000 ha) dans le Pool, à peu près autant pour l'ensemble Niari / Bouenza, tandis que dans l'ensemble Cuvette / Plateaux / Cuvette Ouest, ce sont environ 320 km² (32.000 ha) qui sont consacrés à cette culture. Le Congo est actuellement autosuffisant en manioc et une augmentation de la production de cette denrée ne pourrait avoir comme objectif que l'exportation vers les pays voisins ou l'alimentation animale.

- *Bananes*

La production actuelle de la banane plantain est d'environ 70.000 tonnes, satisfaisant sensiblement les besoins alimentaires du pays. Un peu plus de 60 km² (6.000 ha) sont actuellement affectés à cette culture.

Les zones de bas-fonds sont particulièrement adaptés à cette culture qui s'est naturellement développée dans les zones basses du Pool, du Niari, de la Bouenza et de la Lekoumou. Toutefois, des Départements comme la Cuvette, la Cuvette Ouest, la Sangha et la Likouala présentent également un intéressant potentiel de développement de cette culture.

- *Maraîchage*

Essentiellement pratiqué dans les ceintures maraîchères autour des grandes villes, le maraîchage produit à ce jour, essentiellement à Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire, près de 36.000 tonnes de légumes par an. En dehors de ces ceintures périurbaines, trois zones de production maraîchère importantes seront valorisées

- Dans la basse vallée du Kouilou, environ 230 km² (23.000 ha) présentent un profil pédologique particulièrement favorable à la culture maraîchère. La disponibilité d'eau y est également abondante.
- Dans la basse vallée de la Loémé, et autour du lac de Cayo, environ 100 km² (10.000 ha) de terres propices à cette culture sont un site potentiel important de cultures maraîchères.
- Dans la vallée du fleuve Congo, une frange d'environ 4 km de large, couvrant une superficie d'environ 120 km² (12.000 ha), s'étend au sud de Makotimpoko autour des villages de Bouemba et de Bouanga. Sa production pourra facilement être acheminée vers Brazzaville et Kinshasa par voie fluviale.

- *Maïs*

La production actuelle de maïs est évaluée à 6.000 tonnes par an. La création d'une filière avicole imposera une croissance importante de la superficie consacrée à cette spéculation, y affectant vraisemblablement plus de 100 km² (10.000 ha) supplémentaires. La culture du maïs sera développée à proximité des zones d'élevage, à savoir dans la partie sud du Niari, dans les Plateaux, dans la Cuvette et dans la Cuvette Ouest.

- *Soja*

Le soja n'est actuellement produit que de manière marginale au Congo. Il s'agit pourtant d'une plante protéagineuse importante dans la fabrication d'aliment pour bétail. La création d'une filière d'élevage impliquera la mise en culture d'environ 50 km² (5.000 ha) de soja, essentiellement dans les Départements des Plateaux, du Pool et de la Cuvette.

- *Cultures fruitières*

Une vaste campagne de plantation de vergers villageois sera entreprise afin de relancer, dans tous les départements, la culture fruitière dont la production est actuellement d'environ 30.000 tonnes par an.

- *Riziculture*

Le riz est actuellement cultivé dans le nord du Département du Pool et dans la Cuvette Ouest, essentiellement en culture pluviale. La production nationale est évaluée à seulement 1.000 tonnes alors que plus de 30.000 tonnes de riz sont importées annuellement. De vastes zones, d'une superficie de 1.800 km² (180.000 ha), semblent propices à la culture inondée du riz dans le Département de la Cuvette et dans l'est des Plateaux, au Nord de Makotimpoko. Plus de 500 km² (50.000 ha), essentiellement en bordure du Fleuve Congo, semblent présenter les meilleures capacités à accueillir cette culture. 8

La proximité du fleuve pour l'évacuation de la production rend la création d'une filière rizicole particulièrement attrayante. La mise en culture de 150 km² (15.000 ha) en riziculture inondée améliorée devrait permettre au Congo d'être excédentaire en ce produit.

- *Arachide*

La culture de l'arachide sera développée dans l'ensemble des départements. On étudiera l'opportunité de relance de l'huilerie de Nkayi. Actuellement, environ 300 km² (30.000 ha) sont consacrés à cette spéculation dans le pays. La relance de l'huilerie de Nkayi permettrait d'accroître sensiblement la production nationale d'arachide par l'appel de produits qu'elle provoquera.

- *Canne à sucre*

La canne à sucre est cultivée de manière industrielle par la SARIS dans les plantations situées aux alentours de Nkayi, sur une superficie d'environ 80 km² (8.000 ha). La production annuelle est d'environ 500.000 tonnes, auxquelles il convient d'ajouter une production artisanale répartie dans l'ensemble des départements.

- *Le Palmier à Huile*

La production d'huile de palme, pour la consommation locale, nécessitera la relance des palmeraies industrielles de Kounda (Owando), Etoumbi, Kandeko et Mokeko (Ouessou). L'absence de repreneur privé de ces anciennes filières publiques de production a peut-être été la conséquence de leur éloignement du port de Pointe-Noire et du coût élevé du transport. Les palmeraies actuelles sont vieillissantes et ne permettront pas l'amortissement d'un investissement industriel. Toutefois, leur exploitation par les populations est très certainement susceptible d'assurer un revenu à bon nombre de ménages. L'installation d'huileries artisanales et de savonneries permettra la relance progressive de ces filières par l'appel de produits qu'elle générera. Par la suite, l'extension de cette culture pourra être envisagée dans les Départements de la Cuvette, de la Cuvette Ouest, de la Sangha et du nord des Plateaux. Certains sols du Département de la Lekoumou sont également propices à cette culture.

La synthèse de l'affectation du sol à l'agriculture au Congo, telle que proposée dans le présent Schéma est la suivante :

- Manioc	1.500 km ²	150.000 ha
- Igname	100 km ²	10.000 ha
- Bananes	150 km ²	15.000 ha
- Maïs	150 km ²	15.000 ha
- Soja	60 km ²	6.000 ha
- Fruits	100 km ²	10.000 ha
- Riziculture	150 km ²	15.000 ha
- Arachide	600 km ²	60.000 ha
- Maraîchage	80 km ²	8.000 ha
- Canne à sucre	60 km ²	6.000 ha
- Palmeraies	150 km ²	15.000 ha

Au total, environ 3.000 km² (300.000 ha) devraient être mis en culture, ce qui permettra au Congo d'approcher l'objectif d'autosuffisance alimentaire. Compte tenu des besoins en jachères imposés par la plupart des sols congolais afin d'éviter leur épuisement accéléré, se sont donc moins de 20 % des terres à vocation agricoles disponibles qui seraient ainsi cultivées, et ce sans affecter les massifs forestiers et en réservant de vastes espaces pour la création d'une filière d'élevage. Cette faible affectation de la ressource montre à quel point le potentiel agricole du Congo est important.

Par ailleurs, la relance des cultures de rente telles que le café, le cacao ou l'hévéa devra être envisagée sur base d'une étude de marché particulière, de même que l'extension des palmeraies à des fins d'exportation.

Enfin, compte tenu du rôle majeur joué par la femme dans la production agricole en milieu villageois, un programme spécifique d'amélioration de la condition des agricultrices sera mis en œuvre.

2.4 La pêche

Le secteur de la pêche sera l'objet d'une attention particulière, et ce, dans chacune de ses composantes. La mise en place d'outils incitatifs de l'investissement privé dans ce secteur devrait être le principal mode d'intervention de l'Etat.

- *La pêche maritime industrielle*

Le Congo devra se doter d'une flotte de pêche maritime industrielle adaptée à la ressource. Une attention particulière sera accordée aux produits de qualité susceptibles d'exportation, notamment en produits frais non surgelés ou en produits vivants. Des installations de traitement au sol des produits et de préparation des exportations permettront l'accès aux marchés européens, japonais et américains. La capacité de production de la pêche industrielle pourrait être de l'ordre de 16.000 tonnes/an.

- *L'aquaculture en zone lagunaire*

Certains produits à forte valeur commerciale, essentiellement des crustacés, seront élevés dans les zones lagunaires du Département du Kouilou. Ces exploitations disposeront de leurs propres installations de traitement ou seront liées avec les sociétés de pêche industrielle afin de leur donner accès aux marchés internationaux acheteurs. Compte tenu des superficies de plans d'eau aménageables, la production du sous-secteur d'aquaculture lagunaire pourrait être de l'ordre de 3.000 tonnes par an.

- *La pêche maritime artisanale*

Le secteur de la pêche artisanale sera appuyé au travers de la création d'installations modernes pour le débarquement du poisson et pour la conservation des produits, aussi bien en ce qui concerne la chaîne de froid que les diverses méthodes de conservation par salage, séchage ou fumage.

La structuration d'un secteur de la pêche industrielle pourra également constituer un débouché supplémentaire pour la pêche maritime artisanale. Bien organisée, la pêche artisanale congolaise devrait avoir une capacité annuelle de production d'environ 18.000 tonnes/an.

- *La pêche fluviale dans la vallée du Niari*

Le bassin du Niari dispose d'importantes ressources exportables, notamment des crevettes d'eau douce (Missala). Un programme de valorisation de cette ressource sera envisagé. Le potentiel actuel devrait permettre d'atteindre une production annuelle de 1.000 tonnes.

- *La pêche fluviale dans le bassin du Fleuve Congo*

Le débit du fleuve Congo et l'importante superficie de la zone inondée de la Cuvette font de la pêche continentale un secteur très porteur. Avec une ressource potentielle annuelle de plusieurs dizaines de milliers de tonnes, la pêche fluviale a la capacité de garantir à elle seule l'apport protéique nécessaire aux populations. Cette activité trouvera des conditions particulièrement propices à un développement accéléré dans les Départements de la Cuvette, de la Likouala et de la Sangha ainsi que dans le Stanley Pool. L'organisation de ce secteur permettra à la production annuelle de la pêche fluviale dans le bassin du Congo d'atteindre 50.000 tonnes.

- *La pisciculture*

Dans les zones collinaires, les bas fonds peuvent aisément être aménagés en une succession d'étangs de pisciculture. Les Départements de la Cuvette, de la Cuvette Ouest, de la Bouenza et de la Lékoumou présentent un intéressant potentiel en la matière. Une production annuelle de 6.000 tonnes semble être un objectif accessible pour ce secteur.

2.5 L'élevage

L'émergence d'un secteur d'élevage exportateur pourrait être l'un des grands défis de la prochaine décennie. En effet, la superficie des pâturages est importante, la complémentation nutritive à partir des sous produits de l'agriculture améliorant sensiblement le rendement de cette activité.

La sucrerie de Nkayi produit annuellement plus de 350.000 tonnes de déchets de cannes à sucre, tandis que les brasseries rejettent également une drèche présentant des qualités nutritives indéniables.

Selon les données disponibles au Ministère de l'Agriculture, la demande actuelle dans les différents produits de l'élevage peut être estimée comme suit :

- Volailles	11.000 T	9.000.000 têtes
- Oeufs	2.200 T	34.000.000 oeufs
- Viande rouge	18.000 T	

L'organisation générale du secteur de l'élevage pourrait être la suivante :

- *Elevage ovin*

Une vaste zone de pâturages, située à l'Ouest des Départements du Pool et des Plateaux, a une superficie de 23.350 km² (2.335.000 ha). Compte tenu de la nécessité d'écarter les troupeaux des quelques villages et des forêts galeries, la superficie de pâturages exploitables est de 21.000 km² (2.100.000 ha). Cette zone, qui sera prioritairement affectée à l'élevage ovin a la capacité d'accueillir un cheptel de 4.200.000 à 6.300.000 têtes de mouton. Un tel cheptel permettrait une production annuelle de plus de 30.000T de viande.

Les grands troupeaux naisseurs de la zone d'élevage pourront approvisionner les élevages qui seront répartis dans les autres zones en complémentarité avec les exploitations agricoles.

- *Elevage bovin*

L'élevage bovin sera essentiellement envisagé en marge des grandes exploitations agricoles, permettant ainsi une complémentarité d'aliment à partir des sous-produits de l'agriculture.

Dans les Départements du Niari, de la Bouenza et du Pool, les terrains que la pédologie prédestine à cette activité couvrent une superficie de 9.900 km² (990.000 ha). Compte tenu des indispensables espaces intercalaires qu'il convient de maintenir entre les ranchs et les exploitations agricoles, les forêts ou les villages, 8.000 km² (800.000 ha) sont effectivement disponibles pour cette activité. Ce pâturage permettra d'accueillir environ 80.000 bovins. La production annuelle nette de viande serait alors de 1.600 tonnes.

En règle générale, l'élevage en stabulation, utilisant les jachères pour la production de fourrages et les déjections animales pour amender les sols, pourra être réparti dans toutes les zones agricoles.

- *Elevage avicole*

Un certain nombre d'élevages de production de volailles et d'œufs seront implantés dans les différents départements. Leur approvisionnement en poussins sera envisagé à partir de trois centres répartis dans le pays à proximité des aéroports de référence permettant une bonne évacuation des poussins. La production d'aliment pourra être réalisée localement ou à proximité des grandes zones agricoles.

Les objectifs de production annuelle de ce secteur pourraient, à terme, être de 5.000.000 de poulets et de 35.000.000 d'œufs, ce qui nécessitera l'entretien d'environ 140.000 pondeuses.

La quantité d'aliment nécessaire chaque année à une telle filière est évaluée à 37.000 tonnes, ce qui impliquerait la mise en culture de plus de 10.000 ha de maïs et de 4.000 ha de soja.

Le Programme Gouvernemental Décennal de Développement Agricole, Pastoral et de Pêche, qui, déjà, va dans ce sens, devra être renforcé.

2.6 La transformation agroindustrielle

Le développement des secteurs primaires d'agriculture, d'élevage et de pêche devrait générer un secteur agroalimentaire fort, aussi bien pour la production d'intrants que pour la conservation et la transformation des produits.

Avec une production de poissons qui pourrait, à terme, atteindre 100.000 tonnes, une production nette de viande d'environ 40.000 Tonnes, donc autant de déchets à transformer, et une production agricole de grande diversité qui pourrait dépasser 2.000.000 tonnes, ces secteurs ne pourront se développer durablement que s'ils sont soutenus par une agro-industrie performante. La rentabilité des filières dépendra étroitement de la capacité de cette agro-industrie à conserver et transformer les produits et à valoriser les sous-produits. Les abattoirs, les conserveries, les tanneries et autres industries devront être implantées à proximité immédiate des Départements de production. Afin de rationaliser ces implantations, de réaliser des économies d'échelle et d'attirer les investisseurs vers les zones rurales, des zonings industriels équipés seront créés en périphéries des pôles urbains situés dans les zones de production alimentaires. Ils disposeront des voiries, de captages d'eau de qualité alimentaire, de réseaux de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées, d'installation de traitement des eaux usées, d'unités de production électrique et de réseaux de distribution de l'électricité. Ces zonings industriels seront en outre sécurisés, clôturés et disposeront d'un éclairage nocturne.

2.7 La valorisation des ressources hydriques

Le Congo dispose d'importantes ressources en eau, alors que le taux d'accès des populations à l'eau reste encore faible, tant en quantité qu'en qualité. Le Gouvernement du Congo met en œuvre un programme qui devrait s'inscrire dans le cadre des Objectifs du Développement du Millénaire et du Sommet du Développement Durable, notamment en ce qui concerne la réduction de moitié, d'ici 2015, du nombre des populations, tant urbaines que rurales, qui n'ont pas accès à l'eau potable et aux services de l'assainissement. La stratégie de ce programme est caractérisée par une bonne gouvernance de l'eau. Elle sera définie dans un document de politique nationale de l'eau à l'horizon 2015. Il intégrera les différents sous-secteurs ainsi que les plans d'action qui s'y rapportent, et dont les objectifs principaux seront les suivants :

- *Sous-secteur de l'eau*
 - Desservir en eau potable tous les chefs-lieux de départements, sur la totalité de leur périmètre.
 - Desservir en eau potable tous les chefs-lieux de districts, sur la totalité de leur périmètre.
 - Desservir tous les centres ruraux ayant une taille de population supérieure ou égale à 2.000 habitants.
 - Amener le taux de couverture à 75% en milieu rural.

- *Sous-secteur de l'assainissement*
 - Les études et la construction des systèmes d'assainissement des grandes métropoles.
 - La promotion et la vulgarisation des systèmes autonomes alternatifs en milieu périurbain.
 - L'introduction, en milieu rural, d'un volet d'assainissement en marge de chaque projet d'alimentation en eau potable.

2.8 Le tourisme

Par la qualité remarquable de son écosystème, le Congo dispose d'un potentiel touristique indéniable. Le développement de ce secteur demandera toutefois d'importants investissements en infrastructures, tant pour l'accueil des touristes dans les aéroports que pour leur hébergement sur les différents sites. Par ailleurs, le coût élevé du transport aérien depuis l'Europe constitue un handicap majeur qu'il conviendra d'atténuer, notamment par la qualité des produits touristiques proposés.

La qualité de l'accueil des visiteurs aux points d'entrée du territoire sera améliorée et les tracasseries administratives évitées. A l'instar de l'expérience encourageante engagée par les pays de la CEDEAO, un visa touristique régional donnant accès aux pays de la CEMAC sera de nature à faciliter l'éclosion de ce secteur. Des circuits touristiques diversifiés seront élaborés et une infrastructure d'accueil adéquate créée. La ville de Brazzaville, qui demeurera le principal point d'entrée des touristes sur le territoire congolais, sera également l'objet d'un programme d'amélioration des infrastructures d'accueil. Une attention particulière sera accordée au tourisme fluvial et à la mise en valeur des réserves naturelles à des fins touristiques.

3 Les secteurs économiques d'appui

Les programmes de valorisation des ressources majeures qui ont été exposés impliqueront le développement des indispensables secteurs économiques d'appui. Par la création de ce contexte favorable, une certaine accélération du processus peut être attendue.

3.1 Les services

L'émergence d'un secteur de services sera concomitante au développement des secteurs de production primaires et secondaires. L'existence, dans les départements, de capacités de maintenance mécanique et électronique est un point de passage obligé à la création d'activités économiques décentralisées ou déconcentrées. La capacité de transport sera considérablement renforcée et adaptée aux conditions créées par les nouvelles infrastructures. Une attention particulière sera apportée à la gestion des infrastructures d'entreposage et aux conditions de manutention. De même, les services administratifs et financiers aux entreprises devront dégager les entrepreneurs de certaines tâches et encadrer les artisans. Une attention particulière sera prêtée à la disponibilité, dans tous les Départements puis, à terme, dans tous districts, des indispensables services bancaires.

Outre les chefs lieux de départements, qui devront être l'objet d'un développement systématique du secteur tertiaire, un certain nombre de localités seront également l'objet d'un programme particulier de création d'entreprises de services en raison de la position stratégique qu'elles occupent dans les réseaux productifs. Il s'agit de Mossendjo, Londela Kayes, Nyanga, Zanaga, Mindouli, Odziba, Ngo, Gamboma, Boundji, Oyo, Lekety, Etoumbi, Makoua, Makotimpoko, Mossaka, Loukoléla, Enyele, Sembé, Souanke, Ntokou et Pikounda. Dans les zones rurales, et compte tenu de la faible disponibilité de main d'œuvre, la création de sociétés de service agricole sera l'une des composantes majeures du développement du secteur agricole.

3.2 La construction

La mise en œuvre de l'ambitieux programme envisagé dans le SNAT impliquera une diminution significative du coût de la construction. Elle pourra être obtenue par la conjonction des actions suivantes :

- *Matériaux pierreux*

Une campagne de prospection systématique des carrières d'extraction de matériaux pierreux sera engagée et des concessions accordées de telle sorte qu'en tout point du pays l'impact du transport de ce matériau pondéreux soit réduit. L'acheminement des matériaux pierreux par voie fluviale sera favorisé afin de diminuer l'impact du transport sur le prix de la construction et épargner le réseau routier d'une usure prématurée.

- *Ciment*

Le coût du ciment produit sur le territoire congolais sera aligné sur les cours mondiaux de ce matériau fondamental. Il conviendra d'examiner l'opportunité d'application d'une taxation spécifique réduite applicable au ciment pour induire une relance du secteur de la construction.

- *La promotion des matériaux locaux*

La production de matériaux locaux, notamment de terre cuite, sera encouragée. Dans les Départements ne disposant pas de ressources exploitables pour la fabrication de matériaux en terre cuite, la production de blocs en terre stabilisée sera développée.

- *La rationalisation des importations*

La création de réseaux d'approvisionnement en matériaux importés sera favorisée et l'implantation dans les Départements incitée par voie d'octroi d'avantages. La taxation des matériaux importés devra également être étudiée pour favoriser ce secteur. On encouragera également la création de centrales départementales d'achat des matériaux de construction.

- *La formation professionnelle*

Un programme de formation professionnelle sera engagé. Il s'adressera aux jeunes en âge de scolarité mais également aux personnes déjà actives dans le secteur, par des stages de perfectionnement et d'encadrement sur les chantiers. Une attention particulière sera accordée à la formation des chefs d'entreprise. A terme, une réglementation de l'accès à la profession garantira la professionnalisation du secteur.

- *La création d'entreprises dans les départements*

On suscitera la création d'entreprises de construction dans les différents départements. L'existence d'un réseau de sous-traitants spécialisés dans les différentes techniques de la construction diminuera les charges de déplacement des grandes entreprises vers les départements.

- *La création de centrales de location de matériel*

Le sous équipement des entreprises, générateur de surcoûts, sera partiellement compensé par la création de sociétés de location de matériel professionnel. Cette proposition limitera les besoins en investissement initial des entreprises. Il conviendra de favoriser l'implantation de ce genre de sociétés dans les centres urbains de rayonnement rural.

- *La régulation des commandes publiques*

Le secteur public est le principal donneur d'ordres du secteur de la construction, au travers de l'exécution du budget d'investissement. Une répartition régulière dans le temps des commandes publiques, sans périodes mortes, réduira l'alternance de périodes de sous-emploi et de sur emploi ayant un effet néfaste sur les prix. En d'autres termes, la mise en place d'un système garantissant le paiement régulier des entrepreneurs est de nature à induire une nette diminution du coût de la construction au Congo.

3.3 L'habitat

L'amélioration de l'habitat dans les Départements sera à la fois la conséquence de la stratégie de reconquête du territoire et l'une de ses composantes déterminantes. Toutefois, compte tenu de l'importance des moyens à mettre en œuvre, il ne semble pas que la création d'habitat par l'Etat soit la voie la mieux adaptée pour combler le déficit en matière d'habitat moderne, si ce n'est pour assurer le logement des fonctionnaires dans les départements.

Il conviendra plus vraisemblablement de s'orienter vers la mise en place de mesures incitatives, telles, par exemple :

- *Réduction du taux de TVA sur la construction d'habitat*
- *Diminution des taxes d'importation des matériaux essentiels*
- *Création de la banque de l'habitat qui est déjà programmée*
- *Création du Fonds de l'Habitat comme principal support des mécanismes d'aides pour accéder au logement.*
- *Appui aux sociétés immobilières décentralisées ou qui réalisent des programmes de construction de logements sociaux.*
- *Appui aux entreprises construisant le logement de leurs salariés.*
- *Appui de la Banque de l'Habitat et du Fonds de l'Habitat aux PMI qui produisent localement des intrants.*

La mise en œuvre d'une politique d'habitat devra être accompagnée de l'indispensable réforme foncière protégeant l'investissement immobilier des individus. Cette réforme a déjà été engagée, notamment par publication des lois suivantes :

- Loi fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et foncier en République du Congo.
- Loi portant régime foncier urbain
- Loi portant code minier
- Loi portant code forestier

3.4 Le commerce

La mise en place de réseaux commerciaux efficaces garantissant un approvisionnement régulier et économique des populations et des entreprises et assurant l'achat des productions rurales est un facteur fondamental de succès de la stratégie de décentralisation proposée. Les centres d'éclatement multimodaux de transit constitueront spontanément les centres logistiques nationaux. En plus de Pointe-Noire et Brazzaville, il s'agit de Dolisie, Oyo - Ollombo et Ouesso. En ces endroits, des Espaces d'Exposition seront prévus pour permettre l'organisation de manifestations de promotion des produits. Brazzaville et Pointe Noire seront dotées de parcs d'expositions permettant l'organisation de manifestations d'envergure telles que les Salons de promotion sectorielle.

Les centres urbains importants de Nkayi, Sibiti, Djambala, Ewo, Mossendjo, Owando, Kinkala et Impfondo accueilleront des grossistes dans les divers secteurs commerciaux. Dans ces Centres, des infrastructures permettant d'organiser des marchés périodiques ou des expositions de promotion des produits départementaux seront créées. Les Centres Urbains secondaires relayeront cette armature commerciale de base pour assurer un bon approvisionnement des populations dans les départements, mais ils seront aussi l'indispensable relais pour la collecte.

Des marchés transfrontaliers spéciaux seront en outre organisés à Nzambi, Nyanga, Mbinda, Bambama, Lékéty, Mbomo, Souanké, Ngbala, Ouesso, Betou, Dongou, Impfondo, Liranga, Loukoléla, Mossaka, Makotimpoko, Bouemba, Mpouya, Ngabé, Boko, Mindouli, Mfouati, Londela Kayes, Kimongo et Tchiamba Nzassi. En ces endroits, des infrastructures d'entreposage seront créées et des marchés périodiques organisés à date fixe suivant un programme à établir.

La création, dans chaque Département, d'une Chambre Economique Départementale participera à la dynamisation de l'initiative privée. Ces structures relayeront activement l'Etat dans l'importante mission de formation et d'encadrement des opérateurs économiques privés. Elles pourront également organiser diverses manifestations de promotion et de dynamisation de l'économie départementale.

3.5 Les industries manufacturières

Le rétablissement de la fonction de transit du Congo devrait permettre à ces industries de se positionner au centre d'un marché d'une centaine de millions de consommateurs. L'aménagement de zones industrielles et l'octroi d'avantages fiscaux aux entreprises exportatrices seront des incitants susceptibles d'attirer les investisseurs vers le Congo.

Le Ministère de l'Industrie établira un inventaire des produits de consommation et d'équipement dont la fabrication pourrait être envisagée localement.

La production d'équipements d'appui aux secteurs des transports, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sera favorisée. Dès que les conditions propices à l'émergence d'un secteur de production manufacturière auront été créées, une vaste campagne de recherche d'investisseurs sera engagée.

4 Gestion administrative et judiciaire

L'unification du territoire et sa reconquête impliqueront une réorganisation fondamentale de la gestion administrative de l'ensemble du territoire. L'implication des populations dans la gestion de leur propre devenir, qui se substituera progressivement aux habitudes de prise en charge, par un Etat central, de la responsabilité de tous les citoyens, suppose une politique de décentralisation et de déconcentration. Dans le même ordre d'esprit, la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire constitue un préalable à tout programme de valorisation du Congo et de ses potentialités.

4.1 La décentralisation

La décentralisation est un volet important de l'aménagement du territoire dans la mesure où elle participe directement à l'effort de développement départemental et à l'émancipation des collectivités locales. A ce titre, il convient de déléguer aux instances décentralisées les compétences, tout comme les ressources, qui leur permettront de jouer pleinement leur rôle de proximité. Outre les masses budgétaires transférées par l'Etat vers les niveaux de gestion des départements, les circonscriptions administratives décentralisées auront la capacité de générer d'autres ressources significatives. Cette perception départementale sera évidemment liée à l'importance de l'activité qui y sera développée. La formation spécifique qui sera dispensée au personnel de la fonction publique décentralisée devra toutefois attirer l'attention de celui-ci sur la nécessité, pour chaque département, de garantir sa propre compétitivité vis-à-vis des autres Départements et des zones frontalières des pays voisins.

Cette compétitivité sera garantie à la fois par la qualité des équipements localisés dans les pôles du Département et par les avantages fiscaux et primes d'aménagement du territoire qui y seront concédés.

4.2 La déconcentration.

Les services déconcentrés de l'Etat doivent être renforcés. Ils seront présents dans toutes les collectivités territoriales, et ce avec des moyens matériels adéquats.

Pour qu'ils jouent effectivement leur rôle de structures publiques de relais, il importe de leur attribuer un personnel ayant bénéficié d'une formation adaptée à cette nouvelle fonction et de les doter de budgets leur permettant de remplir leur rôle avec efficacité. Par ailleurs, les conditions de vie proposées aux agents de la fonction publique déconcentrée devront être comparables à celles qui sont garanties aux fonctionnaires établis à Brazzaville ou à Pointe-Noire.

4.3 L'organisation territoriale de la justice

La mise en œuvre de la stratégie de reconquête du territoire imposera le rapprochement de la Justice et du justiciable. Cette imposition impliquera une large déconcentration des divers niveaux de juridiction. Les métropoles de références et d'équilibre devront, à terme, être dotés d'une Cour d'appel, de Tribunaux de Commerce et d'Etablissements pour mineurs.

Ils seront en outre le siège, tout comme les pôles départementaux et les pôles intermédiaires, de Tribunaux de Grande Instance et d'établissements pénitentiaires. Des Tribunaux d'Instance seront également établis dans ces pôles, mais aussi dans les pôles secondaires décrits au chapitre suivant.

Des Centres Pénitenciers Ouverts, permettant aux condamnés légers de purger leur peine, par exemple sous forme de travaux d'intérêt publics, y seront également implantés et adjoints aux brigades de gendarmerie. Un Tribunal du Travail siègera en outre dans chaque pôle de l'armature urbaine principale.

4.4 Les brigades de gendarmerie et les postes de police

La sécurité des biens et des personnes et leur libre circulation seront garanties sur toute l'étendue du territoire par une large implantation des Brigades de Gendarmerie et des Commissariats de Police.

Tous les Pôles Urbains Principaux et Secondaires seront le siège d'une Brigade de Gendarmerie. De même, chaque District et chaque Pôle Rural Spécifique disposera d'au moins un Commissariat de Police. De petits centres ruraux pourront également être le siège d'implantation de Postes de Police ou de Gendarmerie afin de garantir une présence des forces de l'ordre sur toute l'étendue du territoire. Un programme spécifique d'implantation des forces de l'ordre dans les Départements sera établi en 2006 par les Ministères concernés.

4.5 Les implantations militaires

S'il n'appartient pas au Schéma National d'Aménagement du Territoire de localiser les implantations des différents corps d'armée sur le territoire, il convient néanmoins d'attirer l'attention sur les effets d'entraînement de l'économie départementale induits par les implantations de casernes dans les Départements.

En effet, au-delà de l'important appel, par l'intendance, des produits alimentaires nécessaires à l'approvisionnement des troupes, l'introduction, dans les Départements, de masses monétaires pour le paiement des soldes a très certainement un effet multiplicateur important.

Le SNAT fournit aux décideurs de l'armée les éléments leur permettant, le cas échéant, de définir les emplacements les plus judicieux des casernements futurs. Il est en effet probable que l'armée soit appelée à suivre les mouvements entraînés par les politiques de décentralisation et de déconcentration qui sont engagées par l'Etat. Si une telle décision était prise, elle serait susceptible d'amorcer de manière significative le rééquilibrage de l'occupation du territoire qui est recherché par le SNAT.

4.6 Implantation des administrations et services publics

L'instauration d'une politique d'implantation des administrations et des services publics à travers le territoire national s'impose. C'est le facteur déterminant pour un meilleur accompagnement du processus de déconcentration qui, depuis longtemps, souffre d'un manque criard de structures pouvant abriter les administrations et les services publics. La mise en œuvre de cette politique aura pour effet de générer de meilleures prestations de service avec pour corollaire un fonctionnement harmonieux et efficient de l'administration publique.

5 La construction de la capacité humaine

La mise en œuvre de cet ambitieux programme de mise en valeur du Congo qu'est le SNAT impliquera la disponibilité et la participation de toutes les forces vives de la Nation. Il s'agit de l'œuvre de deux générations de congolais. La tâche est gigantesque mais c'est à ce prix que l'avenir du pays pourrait être meilleur.

La disponibilité d'une force de travail motivée, compétente et en bonne santé est un facteur essentiel de la réussite de ce programme et ce, d'autant plus que cette force de travail se trouve déjà fortement limitée par la faible démographie du pays, atout de développement du pays autant que facteur limitant.

La motivation de la population autour de ce programme impliquera une campagne de large sensibilisation à destination de tous les congolais, notamment de la jeunesse et, surtout, de la femme dont chacun reconnaît le rôle majeur dans l'économie rurale, mais aussi dans les secteurs informels en milieu urbain.

Il convient de donner à chaque congolais l'image la plus concrète de ce que pourrait être le Congo de demain. Les différents réseaux d'enseignement semblent être les vecteurs essentiels de cette sensibilisation et il conviendra de les doter des supports adéquats.

Par ailleurs, le droit à la santé et le droit à l'éducation constituant la base élémentaire de toute politique de justice sociale, le programme de développement du Congo est voué à l'échec s'il ne met pas en place les conditions préliminaires à l'amélioration de la santé des populations.

L'augmentation de l'espérance de vie des congolais est non seulement un devoir humain, il s'agit aussi d'un enjeu économique de tout premier plan qui permettra de mieux valoriser les efforts d'enseignement et de formation professionnelle consentis.

Enfin, l'amélioration de la capacité humaine passera également par la mise à disposition des populations, dans les différents lieux de peuplement, des infrastructures culturelles et sportives qui permettent à chacun de trouver les sources d'émancipation et d'assurer son propre développement permanent.

La création d'infrastructures culturelles et sportives en milieu rural et dans les centres urbains et ruraux secondaires est très certainement un facteur fondamental du maintien de la jeunesse dans ces zones, donc de la force de travail de demain.

C'est dans ce sens que le DSRP a orienté son programme.

5.1 L'enseignement de base

Toute stratégie d'éducation à long terme repose sur l'enseignement de base. L'amélioration de ce secteur comporte les trois postulats suivants :

- *Amélioration de la capacité enseignante*

L'amélioration de l'enseignement de base passera par l'amélioration de la capacité enseignante. Pour atteindre cet objectif, le nombre d'enseignants devra être augmenté pour atteindre une moyenne de moins de 50 élèves par enseignants, ce qui impliquera l'engagement de plus de 3.000 enseignants supplémentaires. On veillera à la répartition équitable de ces enseignants sur la totalité du territoire.

- *Amélioration des conditions matérielles de l'enseignement*

Dans un premier temps, si le nombre de classes peut globalement paraître satisfaisant, il conviendra de vérifier que la totalité du territoire en est bien pourvue. L'équipement des salles de classe sera également l'objet d'un programme d'investissement.

- *La formation permanente des jeunes adultes*

Il conviendra de récupérer une partie du retard accumulé au cours de la dernière décennie et engageant un programme de formation des jeunes adultes. Ce programme sera basé sur l'alphabétisation fonctionnelle, notamment à orientation professionnelle, l'éducation sanitaire et l'éducation civique.

5.2 L'enseignement secondaire

Un vaste programme de mobilisation des jeunes sera engagé pour accroître la fréquentation des établissements d'enseignement secondaire. En marge du recensement général de la population qui devrait être réalisé en 2006, une programmation précise des établissements de premier et de second cycle sera réalisée.

Elle reposera d'une part sur l'indispensable réalisme budgétaire, mais devra néanmoins assurer une pénétration la plus complète possible de ce niveau d'enseignement dans les départements. La scolarité des enfants figure en effet parmi les toutes premières motivations de la migration des populations rurales vers les centres urbains. Le SNAT inclut dans le vocable établissement d'enseignement secondaire aussi bien les études générales que les études techniques préparant à une formation professionnelle. La programmation préliminaire qui sera présentée dans le cadre de l'étude de l'armature urbaine constitue un objectif à atteindre dans un délai d'une dizaine d'années et sur base d'études de la population en âge de scolarité. Ces objectifs devront évoluer sur base de la croissance démographique et des éventuels déplacements des populations vers les zones rurales qui sont attendues en conséquence de l'application du SNAT. Il conviendra par ailleurs d'adopter une stratégie consistant à rapprocher les établissements d'enseignement secondaire vers les populations en âge de scolarité et non pas d'obliger les élèves à se déplacer vers des centres administratifs localisés sur base de critères souvent peu objectifs.

Un Schéma Directeur de l'Enseignement Secondaire devra être réalisé en 2006 sur base du recensement de la population scolaire. Il intégrera également les critères d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, le maintien de la qualité de l'enseignement impliquera de ne pas trop multiplier le nombre d'établissements, limitation également imposée par le réalisme budgétaire. Par contre, il conviendra de compenser cette éventuelle concentration par la création de internats permettant d'accueillir les élèves des zones les plus excentrées.

5.3 La formation professionnelle

L'amélioration des réseaux de formation professionnelle et leur décentralisation figurent parmi les grands objectifs du Schéma National d'Aménagement du Territoire. Ces établissements ont la grande responsabilité de devoir créer une force de travail capable de relever le défi lancé. La localisation des établissements de formation professionnelle sera définie en relation directe avec les secteurs concernés. Une attention particulière sera accordée à la formation professionnelle des jeunes filles pour permettre à la femme de diversifier son implication dans les secteurs économiques. Un Schéma Directeur de la Formation Professionnelle et une carte de répartition des établissements seront élaborés en 2006.

5.4 La formation supérieure

Il devient urgent de déconcentrer l'enseignement supérieur, les Universités et autres Etablissements d'Enseignement Supérieur. Un Schéma Directeur de déconcentration de l'Enseignement Supérieur et des Pôles Technologiques sera élaboré dès 2006 par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur de concert avec le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire. Par ailleurs, des pôles technologiques de recherche seront implantés en marge de ces établissements et en étroite relation avec les structures de production du secteur privé, notamment dans les principales zones industrielles périurbaines.

5.5 La santé primaire

Une programmation départementale des infrastructures de santé primaire sera réalisée pour garantir la couverture la plus complète du pays en la matière. Un réseau de dépôts pharmaceutiques sera également étudié en collaboration avec les grossistes afin de garantir la disponibilité des médicaments dans tous les districts et de lutter contre la commercialisation sauvage des médicaments qui fait courir des risques importants aux populations. Des centres principaux d'approvisionnement en médicaments seront localisés dans les chefs lieux de Départements ainsi qu'à Oyo / Ollombo, nœud multimodal d'éclatement.

5.6 Les équipements de santé

La hiérarchie des infrastructures de santé retenue en matière d'aménagement du territoire est bien entendu inspirée des prescriptions du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Elle est la suivante :

- *Le Centre de Santé Intégré (CSI)*

Ces structures, qui disposeront d'un équipement médical de base à définir par le Ministère de la Santé, sont les infrastructures de base permettant de prodiguer des soins à la population.

Tous les chefs lieux de Districts et de Département devront être équipés d'au moins un CSI.

- *Les Postes de Santé*

Il s'agit des CSI avec PMA selon les termes du Ministère de la Santé. En fait, il s'agit de Centres de Santé Intégrés disposant d'un équipement plus important et, notamment de

- un nombre de lits permettant l'hospitalisation des malades, qui sera défini sur base de la population desservie, avec un minimum de 8 lits
- une capacité d'intervention d'urgence et de petite chirurgie

- un dépôt de médicaments géré par le Poste de Santé lui-même ou par une structure privée indépendante et qui s'engagera à disposer, en permanence et en quantité définie, d'une liste de médicaments définie par le Ministère de la Santé

Tous les Pôles Intermédiaires et Pôles Secondaires devront être équipés à terme d'au moins un Poste de Santé. Certains Centres Urbains et Ruraux pourront également en être équipés en fonction de l'importance de leur population et de leur position dans l'armature urbaine.

- *Les Hôpitaux d'Appui*

Selon les termes utilisés par le Ministère de la Santé, il s'agit d'Hôpitaux de Référence, mais qui sont de taille plus réduite. Ils devront disposer, au moins, de 32 lits et de capacités de traitement d'urgence et de chirurgie, ainsi que de consultations périodiques des différents spécialistes.

Ces Hôpitaux d'Appui sont appelés à évoluer vers le statut d'Hôpital de Référence de plein exercice, en fonction des moyens financiers disponibles et de la croissance des pôles concernés.

- *Les Hôpitaux de Référence*

Il s'agit des hôpitaux disposant d'un équipement complet conformément aux prescriptions du Ministère de la Santé et d'au moins quatre vingt lits d'hospitalisation. Sept Hôpitaux de Référence de plein exercice sont situés à Mossendjo, Madingou, Sibiti, Kinkala, Djambala, Oyo & Impfondo.

- *Hôpitaux Généraux*

Outre le CHU de Brazzaville, qui est l'infrastructure de santé du plus haut niveau au Congo, quatre Hôpitaux Généraux sont implantés à Pointe-Noire, Dolisie, Brazzaville et Owando. Il conviendra d'envisager la création d'un cinquième Hôpital Général à Ouesso.

En termes d'aménagement du territoire, la distance maximale à parcourir pour atteindre un hôpital devrait être de maximum 100 km. Chaque hôpital sera également équipé des moyens d'évacuation des malades par voie terrestre ou fluviale. Idéalement, un hélicoptère devrait être accessible dans chacun des aéroports de Ouesso, Ollombo, Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire pour pouvoir procéder aux évacuations en cas d'urgence.

Une carte sanitaire définissant de manière précise une programmation spatiale des différentes structures de santé sera établie en 2006 par le Ministère de la Santé en collaboration avec le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire.

5.7 Les Equipements Culturels

Des Centres Culturels polyvalents, disposant, sans que cette énumération ne soit exhaustive, de salles de spectacle, de bibliothèques, de vidéothèques et de salles d'exposition, seront implantés dans toutes les métropoles et métropoles d'équilibre.

Des musées pourront y compléter l'infrastructure culturelle, y créant ainsi un attrait touristique supplémentaire. Des salles de spectacle seront en outre implantées dans tous les chefs lieux de département.

A un niveau inférieur, notamment des quartiers dans les villes les plus importantes ou dans les pôles ruraux intermédiaires, des centres d'animation regrouperont les infrastructures culturelles de base conformément à une programmation à établir par le Ministère ayant en charge la Culture.

Enfin des centres de lecture seront implantés en marge de ces infrastructures culturelles mais également dans les centres ruraux et villages centres.

5.8 Les Equipements Sportifs

Des Centres Omnisports seront implantés dans les métropoles et métropoles d'équilibre. Chaque chef lieu de Département sera également équipé d'un stade principal et d'une aire de sport polyvalente couverte. Des terrains de football et des aires sportives polyvalentes seront construits dans tous les pôles de l'armature urbaine secondaire ainsi que dans les quartiers des plus grandes villes, afin d'appuyer les infrastructures de premier niveau. Enfin, les pôles ruraux, les gros villages et les villages centres seront dotés d'un terrain de football et d'une aire de sport simple.

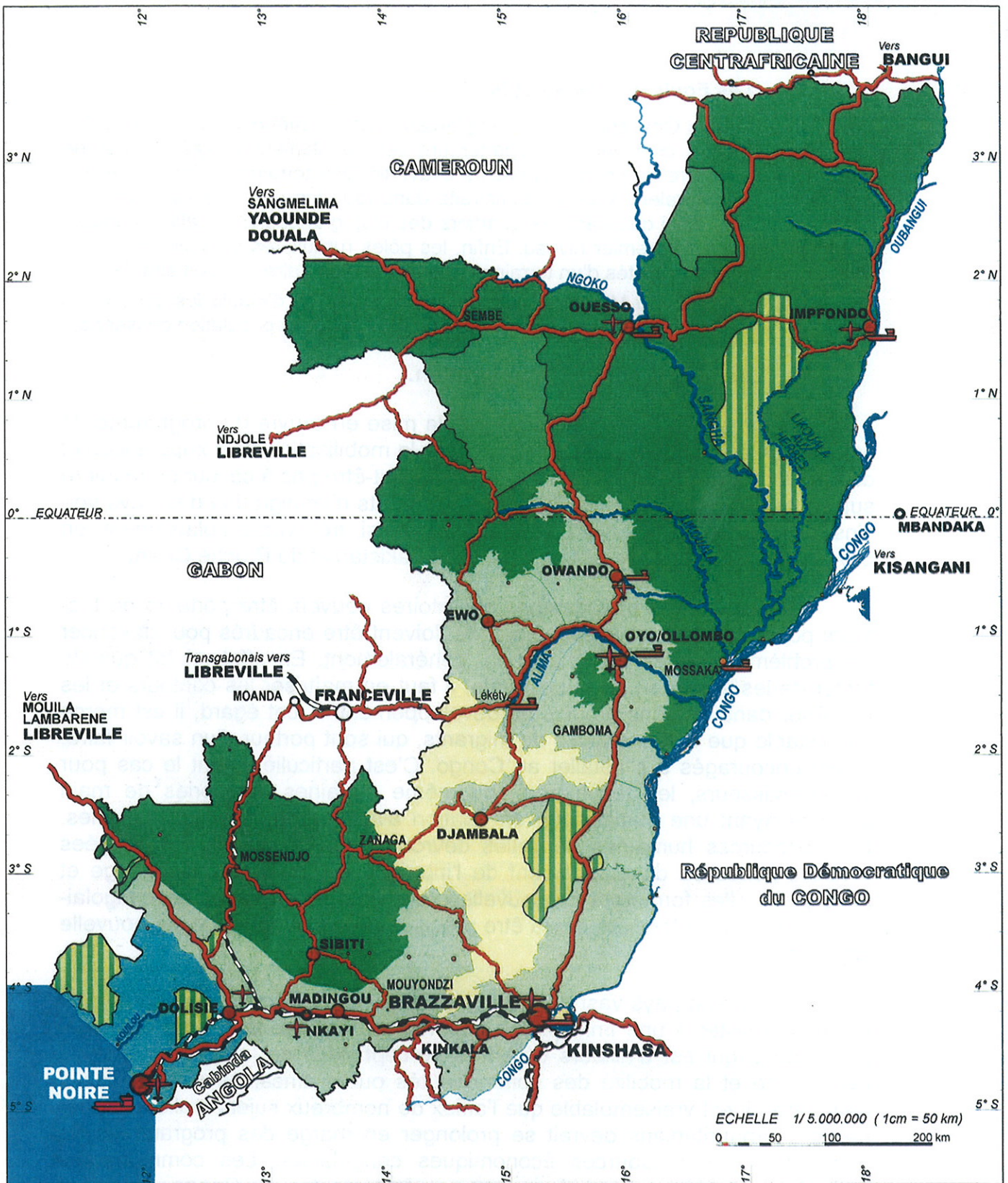
Il appartiendra au Ministère ayant le sport en charge d'établir les spécificités de ces divers types d'infrastructures sportives en fonction de la population desservie.

6 Les phénomènes d'immigration.

Comme cela a déjà été souligné, la mise en œuvre du programme de valorisation du territoire congolais imposera la mobilisation de compétences et de forces de travail dont le pays ne dispose peut-être pas à ce jour de manière suffisante. Ce constat générera des mouvements d'immigration des pays voisins, du continent africain en général mais aussi, très vraisemblablement, en provenance d'Europe, de Chine, d'Inde, du Pakistan et du Proche Orient.

Les inévitables phénomènes migratoires peuvent être porteurs de facteurs positifs pour le développement. Ils doivent être encadrés pour devancer les problèmes qui les accompagnent généralement. En effet, plutôt que de tenter de les endiguer, ce qui est vain, il faut en maîtriser les contours et les canaliser dans un sens propice au développement. A cet égard, il est même souhaitable que certains types de migrants, qui sont porteur d'un savoir faire, soient encouragés à s'installer au Congo. C'est particulièrement le cas pour les investisseurs, les techniciens, ou même certaines catégories de main d'œuvre ayant une qualification en relation avec les programmes identifiés. Ces ressources humaines nouvelles devront, pour l'essentiel, être dirigées vers les zones de développement de l'interland où, par compagnonnage et intégration, elles formeront de nouvelles compétences et capacités congolaises. La législation foncière devra être précisée pour s'adapter à cette nouvelle situation.

Voisin d'un pays vaste et peuplé comme la RDC, le Congo pourra difficilement résister à une immigration importante en provenance de Kinshasa, phénomène qui est d'ailleurs déjà très perceptible à ce jour. De même, le dynamisme et la mobilité des communautés ouest africaines n'étant plus à démontrer, il est vraisemblable que l'afflux de nombreux sujets maliens, sénégalais ou mauritaniens devrait se prolonger en marge des programmes de valorisation des ressources économiques congolaises. Les communautés indiennes et pakistanaïses, à ce jour peu importantes au Congo, devraient s'étoffer à partir de Kinshasa où elles sont plus importantes, et la présence chinoise se renforcer en raison de la taille et du dynamisme de ce grand pays très actif au Congo. L'apport de ces communautés étrangères peut être un facteur déterminant de succès du Schéma National d'Aménagement du Territoire et de ses composantes.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <p>RÉSEAU NAVIGABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie Navigable Lourde Voie Navigable Secondaire Petite Navigation Saisonnière Port de Mer International Port Fluvial International | <p>OSSATURE URBAINE</p> <ul style="list-style-type: none"> OUESSOU Chef Lieu de Département Ville Noeud Multimodal ZANAGA Chef Lieu de District | <p>GRANDS ENSEMBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Parcs et Réserves Ecologiques Forêts Zone à vocation Agricole Zone à vocation d'Elevage Zone Côtière | <p>RÉSEAU ROUTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> Ossature Routière Lourde Routes Internationales <p>RÉSEAU FERROVIAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie Ferrée Lourde Voie Ferrée Secondaire <p>RÉSEAU AERIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> Aéroport International Aéroport National |
|--|--|--|---|

CARTE B6
GRANDS ENSEMBLES NATURELS

CHAPITRE III L'ORGANISATION DE L'ESPACE

1 Un territoire structuré en cinq grands ensembles naturels

De l'analyse du territoire congolais qui vient d'être faite, cinq grands ensembles naturels se dégagent, en dehors des zones écologiques protégées qui occupent environ 36.500 km², soit un peu plus de 10% de la superficie du territoire.

- *Une frange côtière,*

Objet de toutes les convoitises, la bonne organisation de cet ensemble est un élément majeur du Schéma National d'Aménagement du Territoire. En effet, dans cet espace d'une superficie relativement réduite, environ 12.000 km², moins de 4% du territoire, doivent coexister diverses fonctions vitales du pays, la fonction portuaire, les activités extractives principales, des fonctions économiques, tout en garantissant la préservation d'un écosystème riche.

- *Les forêts du sud Congo,*

Déjà fortement exploité, ce massif forestier qui couvre les départements de la Lékoumou et le nord est du Niari sur environ 10% du territoire national, doit être l'objet d'une attention particulière, et des mesures énergiques de reboisement entreprises.

- *Un vaste ensemble central à vocation agricole*

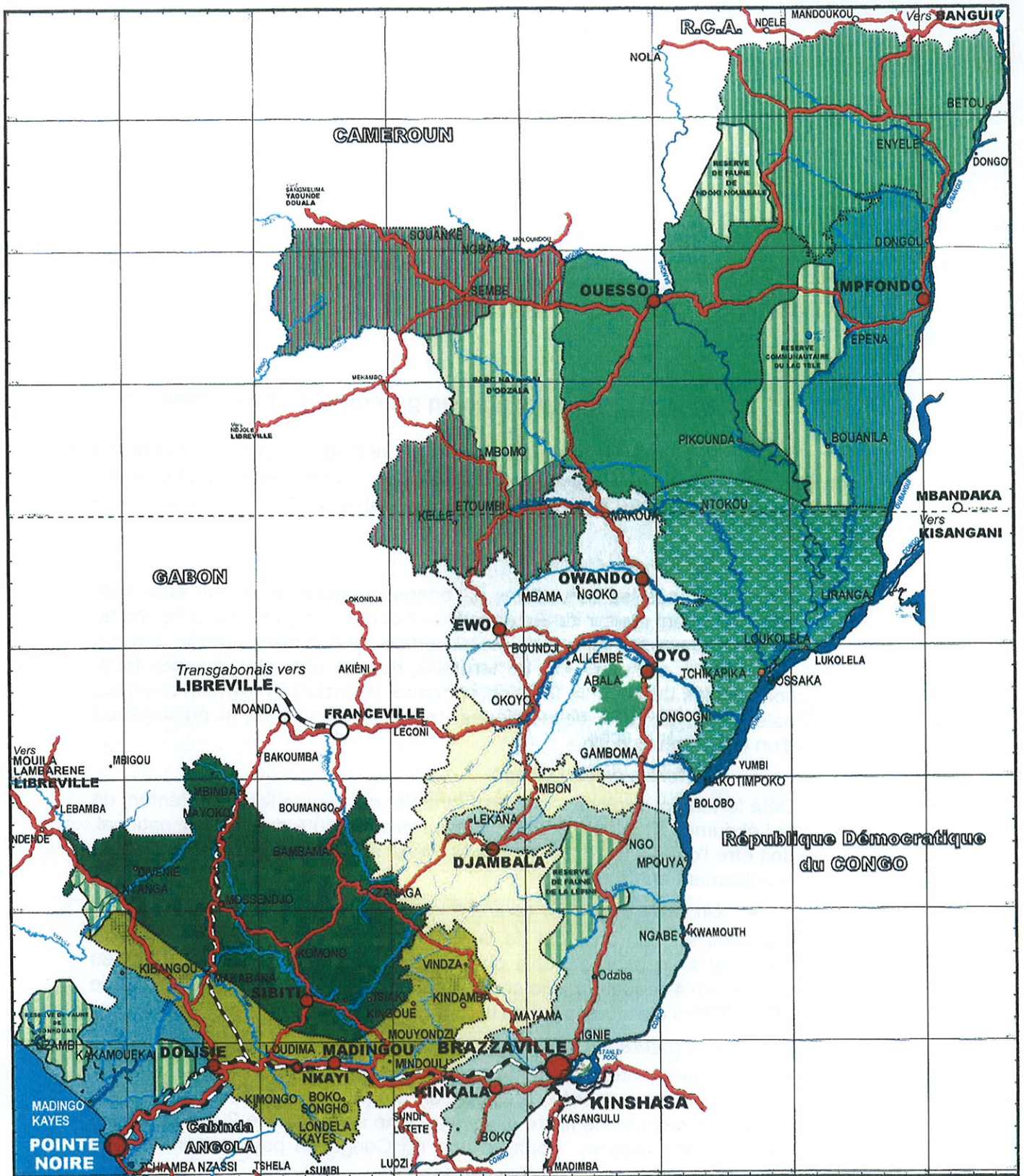
Couvrant environ un quart de la superficie du pays, un vaste ensemble territorial à vocation agricole occupe le centre du pays, de la vallée du Niari jusqu'à l'équateur, elle couvre également l'est des plateaux situés de 600 à 800 m d'altitude ainsi qu'une partie de la Cuvette.

- *Les pâturages de l'ouest des plateaux*

A l'ouest des plateaux, à la frontière avec le Gabon, une vaste zone de savane, très peu habitée, présente un profil particulièrement intéressant pour la création d'une filière d'élevage. Une superficie de 20.000 km², aujourd'hui peu utilisée, pourrait faire du Congo un pays exportateur de viande.

- *La grande zone forêt du nord Congo*

Le massif forestier du nord Congo, qui occupe environ 40% du territoire national, constitue un ensemble d'une grande richesse dont la préservation implique une politique d'aménagement du territoire stricte et contraignante. Principal siège de l'exploitation forestière, couvrant les départements de la Likouala et de la Sangha ainsi qu'une partie de la Cuvette et de la Cuvette Ouest, cet ensemble présente également d'importantes ressources agricoles et minières. Son potentiel touristique est indéniable.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

RÉSEAU ROUTIER

- Ossature Routière Lourde
- Routes Internationales

RÉSEAU FERROVIAIRE

- Voie Ferrée Lourde
- Voie Ferrée Secondaire

RÉSEAU NAVIGABLE

- Voie Navigable Lourde
- Voie Navigable Secondaire
- Petite Navigation Saisonnière

- Zone d'Aménagement Agropastoral de la Vallée du Niari
- Zone d'Aménagement Agricole du Pool et des Plateaux
- Zone d'Aménagement Agropastoral de la Cuvette
- Zone d'Aménagement Pastoral des Plateaux
- Zone d'Aménagement du Littoral
- Zone d'Aménagement de l'Oubangui

- Parcs et Réserves Ecologiques
- Zone d'Aménagement Forestier de la Sangha
- Zone d'Aménagement de la Cuvette Inondée
- Zone d'Aménagement Forestier et Agricole de la Moutaba
- Zone d'Aménagement Forestier et Minier du Nord Ouest
- Zone d'Aménagement Forestier du Sud Congo

OSSATURE URBAINE

- OUESSO**
 - Chef Lieu de Département
 - Ville
 - Noeud Multimodal
- ZANAGA**
 - Chef Lieu de District

CARTE C1 ZONES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ECHELLE 1/4.400.000
 0 20 50 100 200 K

2 La partition du pays en zones d'aménagement du territoire

La définition de zones d'aménagement du territoire a pour objectif principal de mieux visualiser l'organisation du territoire pour en assurer la valorisation la plus cohérente.

Ce zonage ne tient nullement compte des limites administratives des départements et districts mais bien des vocations économiques qui résultent à la fois du potentiel naturel et de l'organisation spatiale du pays.

La carte ci-jointe présente le zonage retenu.

Onze Zones d'Aménagement ont été définies sur base de l'analyse de la situation existante et de l'examen des potentialités de développement. Dans chacune de ces Zones, une stratégie de développement économique sera établie pour tirer le meilleur parti du potentiel identifié.

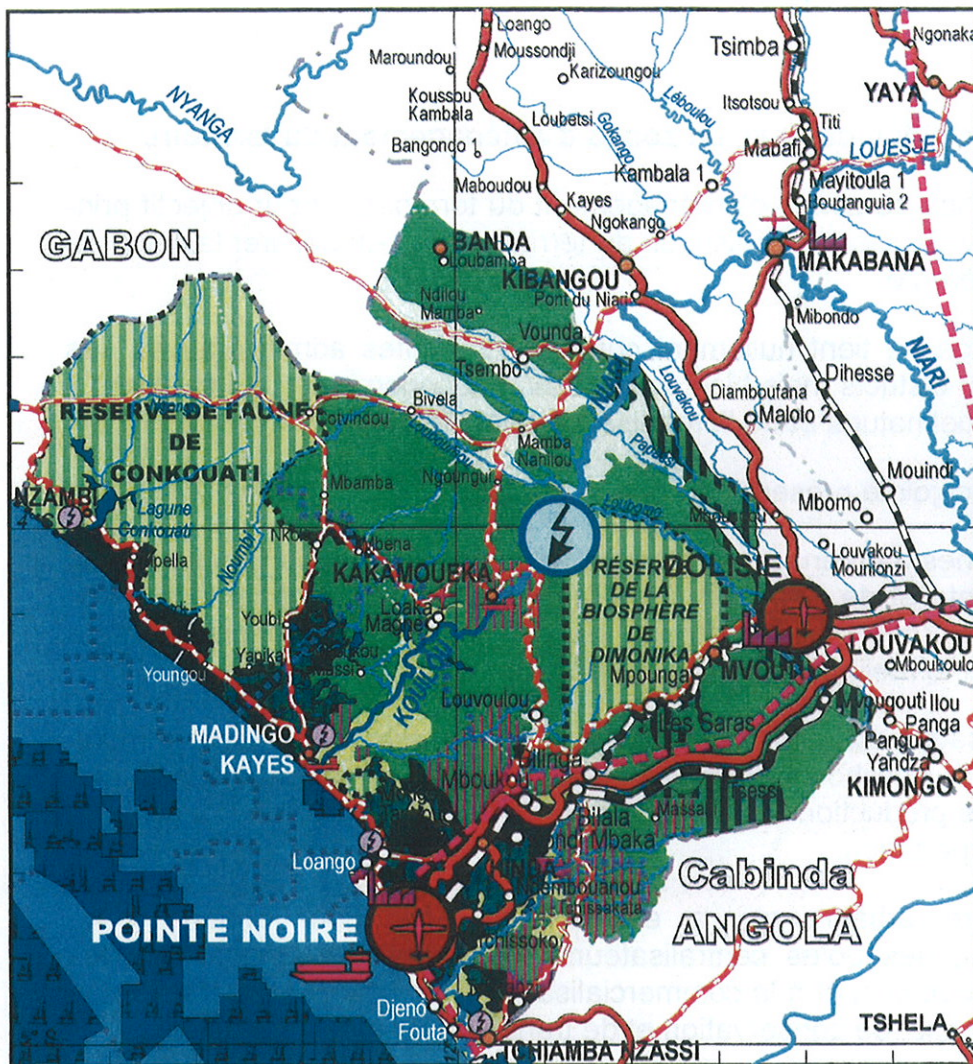
L'organisation du territoire, notamment en infrastructures de communication, permettra une bonne desserte des Zones d'Aménagement, assurant l'évacuation des productions de chaque zone vers les centres de consommation ou vers l'exportation.

L'armature urbaine qui a été définie crée, pour chaque zone d'aménagement, des pôles centralisateurs où pourront être regroupés les services à la production et à la commercialisation ainsi d'ailleurs que les structures d'entreposage, de conservation et de transformation des produits.

Enfin, les centres frontaliers seront l'objet d'une attention particulière pour leur permettre de remplir leur rôle d'interface avec les pays voisins et promouvoir ainsi l'exportation des surplus que l'économie congolaise est assurément capable de produire.

Les onze Zones d'Aménagement du Territoire sont les suivantes :

- *Zone d'intégration*
 - Zone d'Aménagement du Littoral
- *Zones à vocation de production alimentaire*
 - Zone d'Aménagement Agropastoral de la Vallée du Niari
 - Zone d'Aménagement Agricole du Pool et des Plateaux
 - Zone d'Aménagement Pastoral des Plateaux
 - Zone d'Aménagement Agropastoral de la Cuvette
 - Zone d'Aménagement de la Cuvette Inondée
- *Zones à vocation forestières*
 - Zone d'Aménagement Forestier du Sud Congo
 - Zone d'Aménagement Forestier et Minier du Nord Ouest
 - Zone d'Aménagement Forestier de la Sangha
 - Zone d'Aménagement Forestier et Agricole de la Motaba
 - Zone d'Aménagement de l'Oubangui



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

ECONOMIE

ACTIVITÉS

- Prospection Minière
- Exploitation Minière
- Exploration Pétrolière
- Exploitation Pétrolière (On Shore)
- Exploitation Pétrolière (Off Shore)
- Zones Industrielles Majeures
- Industries Sectorielles
- Zones Industrielles Régionales

AGRICULTURE

- Cultures Vivrières
- Palmeraies
- Agriculture Intensive
- Maraîchage
- Agriculture Inondable
- Riziculture Intensive
- Sylviculture
- Plantations Existantes
- Dunes et Bancs de Sable

ELEVAGE

- Elevage en enclos
- Elevage Extensif Prioritaire
- Pêche et Pisciculture

DOMAINE FORESTIER

- Forêts d'Exploitation
- Forêts Marécageuses
- Zones de Reforestation
- Forêts à Potentiel Agricole
- Forêts à Potentiel Minier
- Plantations d'Eucalyptus
- Réserves Ecologiques

ENERGIE

- Ligne Haute Tension
- Potentiel Hydroélectrique**
- Macro Centrale Hydroélectrique (de 300 à 1.000 Mw)
- Centrale Hydroélectrique Majeure (de 20 à 300 Mw)
- Centrale Hydroélectrique (de 2 à 20 Mw)
- Micro Centrale Hydroélectrique
- Centrale Hydroélectrique Existante ou en cours de construction
- Parc Eolien

RÉSEAU ROUTIER

- Ossature Routière Lourde
- Routes Internationales
- Routes Nationales
- Routes Départementales

RÉSEAU FERROVIAIRE

- Voie Ferrée Lourde
- Voie Ferrée Secondaire

RÉSEAU AERIEN

- Aéroport International
- Aéroport National
- Aéroport Régional

RÉSEAU NAVIGABLE

- Voie Navigable Lourde
- Voie Navigable Secondaire
- Petite Navigation Saisonnière
- Port de Mer International
- Port Fluvial International
- Port Fluvial National
- Port Fluvial Régional

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

- Fleuve
- Rivière Principale
- Rivière secondaire

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

- OUESSO** Pôle Urbain Majeur
- IMPFONDO** Chef Lieu de Département et Villes
- DONGOU** Chef Lieu de District
- Mboulou Agglomération Importante (+ 10.000 hab.)
- Loulombo Agglomération (2.000 à 10.000 habitants)
- Moumpoutou Centre Rural Important (1.000 à 2.000 hab.)
- Mouali Centre Rural (600 à 1.000 habitants)
- Bissambi Village Important (400 à 600 habitants)

SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTE D1

ZONE D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

ECHELLE

1/ 1.500.000

(1cm = 15km)



2.1 La Zone d'Aménagement du Littoral

La zone d'Aménagement du Littoral s'étend de la côte atlantique jusqu'au-delà de la chaîne montagneuse du Mayombe. Elle est frontalière du Gabon au Nord et de l'enclave angolaise du Cabinda au sud. Ses principales vocations sont les suivantes :

- *Une zone de couvert forestier ancien et de sylviculture*

La zone côtière, partiellement couverte de forêts, souvent dégradées par une exploitation intensive, est le siège principal de la sylviculture congolaise, essentiellement de la culture de l'Eucalyptus. Cette zone sera l'objet d'une campagne énergique de reforestation.

- *Une zone économique d'extraction minière*

La zone littorale est le siège de l'importante exploitation pétrolière, et dispose de ressources minières aisément valorisables en raison de la proximité du port en eau profonde de Pointe-Noire. La mise en exploitation prochaine des gisements de magnésium devrait en être l'illustration, tandis que des permis de prospection de gisements aurifères ont été attribués à Kakamoueka et vers Massabi.

- *La vocation touristique*

La vocation de cette zone est aussi touristique. Une grande partie du littoral est peu habitée et permettrait une valorisation hôtelière de qualité. Deux grandes réserves naturelles, d'une superficie de plus de 4.500 km², la Réserve de Faune de Conkouati et la Réserve de la Biosphère de Dimonika, ainsi que le sanctuaire des gorilles et chimpanzés complètent ce potentiel touristique côtier.

- *Un potentiel de culture maraîchère*

D'excellentes terres agricoles, à potentiel de cultures maraîchères, occupent les basses vallées du Kouilou et de la Loémé sur une superficie d'environ 330 km², le relief de ces périmètres est propice à la mécanisation et à l'installation d'un système d'irrigation économique. La ressource en eau y est abondante et permanente.

- *Une ressource halieutique importante*

La production actuelle de pêche en mer est d'environ 23.000 tonnes par an. La zone dispose également d'importants plans d'eau douce et d'eau saumâtre, d'une superficie évaluée à plus de 100 km². Deux fleuves principaux se jettent dans l'océan au travers de cette zone. Il s'agit, surtout, du Kouilou qui est le débouché du Niari sur l'océan, et, dans une moindre importance, de la Loémé. Le potentiel d'aquaculture en zones lagunaire est important et il conviendra d'en encourager le développement, de même que la pisciculture en cages dans les rivières de la zone, ou en étang sur les contreforts de la chaîne montagneuse du Mayombe.

- *Une ossature urbaine dominée par Pointe-Noire*

Le pôle majeur de la zone littorale est la ville de Pointe-Noire, les districts, de Tchiamba Nzassi, de Madingo Kayes et de Nzambi centralisant l'occupation du littoral tandis que les districts de Banda, de Kakamoueka et de Mvouti jouent un rôle similaire sur les contreforts de la chaîne montagneuse du Mayombe.

- *Organisation des communications*

La zone littorale est située entre les deux nœuds multimodaux d'éclatement du trafic que sont Pointe-Noire et Dolisie.

Les voies du chemin de fer CFCO ont récemment été l'objet d'un réalignement dans la traversée du Mayombe de telle sorte que la desserte ferroviaire y est satisfaisante.

La construction du tronçon routier de Pointe-Noire à Dolisie constitue un enjeu majeur de valorisation de cette zone. Cette infrastructure est en outre vitale pour le développement général du Pays. La route internationale donnant accès au Cabinda permet des échanges avec cette enclave angolaise et les routes nationales, du littoral nord vers Nzambi et la frontière gabonaise, et du Mayombe Nord, vers Kakamoueka et Kibangou, permettront de desservir l'essentiel de cette zone.

La navigation fluviale sur le Kouilou, entre Madingo Kayes et Kakamoueka participe au désenclavement de ce district dans l'attente de l'amélioration des routes y donnant accès.

- *Un potentiel énergétique important*

La zone littorale dispose d'un potentiel énergétique important. Le site du barrage de Sounda, à la sortie des gorges par lesquelles le Niari traverse la chaîne du Mayombe, offre à la fois un important débit et une hauteur de chute permettant d'envisager l'implantation d'une centrale hydroélectrique de 1.000 Mw de puissance. Le long de la côte, la puissance et la régularité du vent sont propices à l'installation d'éoliennes de 3 à 5 Mw tandis que la ressource en gaz naturel devrait permettre de combler les éventuels déficits énergétiques.

Les secteurs économiques à développer prioritairement dans cette zone sont :

- *Les services à l'export*
- *L'extraction pétrolière*
- *L'exploitation minière*
- *La sylviculture intensive (eucalyptus)*
- *La pêche maritime et l'aquaculture*
- *Les cultures maraîchères*
- *Le tourisme*

2.2 La Zone d'Aménagement Agropastoral du Niari

Un vaste cordon, occupant toute la vallée du Niari sur les départements du Pool, de la Bouenza et du Niari, présente un important potentiel de développement agropastoral. D'une superficie totale d'environ 25.000 km², cette zone comprend, autour de la moyenne vallée du Niari à fort potentiel agricole, des zones de pâturage particulièrement propices à l'élevage bovin. La zone d'aménagement agropastoral du Niari est composée de quatre unités pédologiques à vocation spécifique :

- *Les grandes cultures industrielles mécanisées*

La moyenne vallée du Niari présente des terres à vocation agricole industrielle sur une superficie d'environ 2.000 km². C'est dans cette bande de terres fertiles que la culture de la canne à sucre occupe à peine 80 km². Le potentiel de production de cette bande agricole est considérable, sa mise en valeur fera largement appel à la mécanisation. L'écoulement des productions sera avantageusement réalisé par le chemin de fer qui la traverse longitudinalement, soit vers Pointe-Noire, soit vers Brazzaville et Kinshasa. Les villes de Kibangou, Makabana, Loudima, Nkayi et Madingou assureront le support à cette activité majeure du pays.

- *De vastes zones de cultures vivrières*

Une superficie d'environ 5.200 km² de terres propices à diverses cultures traditionnelles, manioc, arachide, sorgho ou maïs, s'étend sur la longueur de cette zone.

Ces sols peuvent être cultivés pendant 2 à 3 ans, puis accueillir des légumineuses de fourrage pendant 2 à 3 ans et rester ensuite au repos pendant 2 ans pour subir ensuite une fumure que l'élevage bovin développé dans la zone permettra. Les centres urbains de Kibangou, Kimongo, Boko Songho, Mouyondzi, Yamba, Kingoue et Kindamba constituent les pôles centralisateurs de cette activité agricole traditionnelle.

- *Une frange propice aux cultures de rente*

Environ 600 km² de sols propices aux cultures de rente, café, cacao, ou palmiers occupent les hautes vallées du Niari et de la Léfini, au nord de Vindza.

- *Des vastes espaces de pâturage*

Un cordon de pâturages d'une largeur moyenne de 25 km s'étend tout au long de cette zone d'agriculture intensive. Une superficie utile de 7.000 km² devrait permettre d'accueillir un cheptel d'environ 70.000 bovins. Les complémentarités entre élevage et agriculture pourront être mise en valeur, des infrastructures d'engraissement étant prévues au contact des zones d'élevage et d'agriculture intensive. Les centres urbains ruraux de Kibangou, Vindza, Kingoue et Kindamba devraient assurer le support à cette activité d'élevage, tandis que Makabana et Madingou seront les sièges des équipements centralisateurs du secteur de l'élevage, notamment des abattoirs et des activités de conservation et de transformation. Annuellement, plus de 1.500 tonnes de carcasses seront traitées dans chacun de ces centres. Pour assurer la rentabilisation des infrastructures de traitement créées, les activités d'élevage avicole seront également centralisées autour de ces deux villes.

Les activités de productions primaires importantes, un potentiel de productions agricoles de plus de 1.500.000 tonnes et 6.000 tonnes de viandes diverses, nécessitera l'installation de grandes industries agroalimentaires. D'autres activités économiques seront également générées en marge du secteur primaire.

- *Le siège de l'agro-industrie lourde*

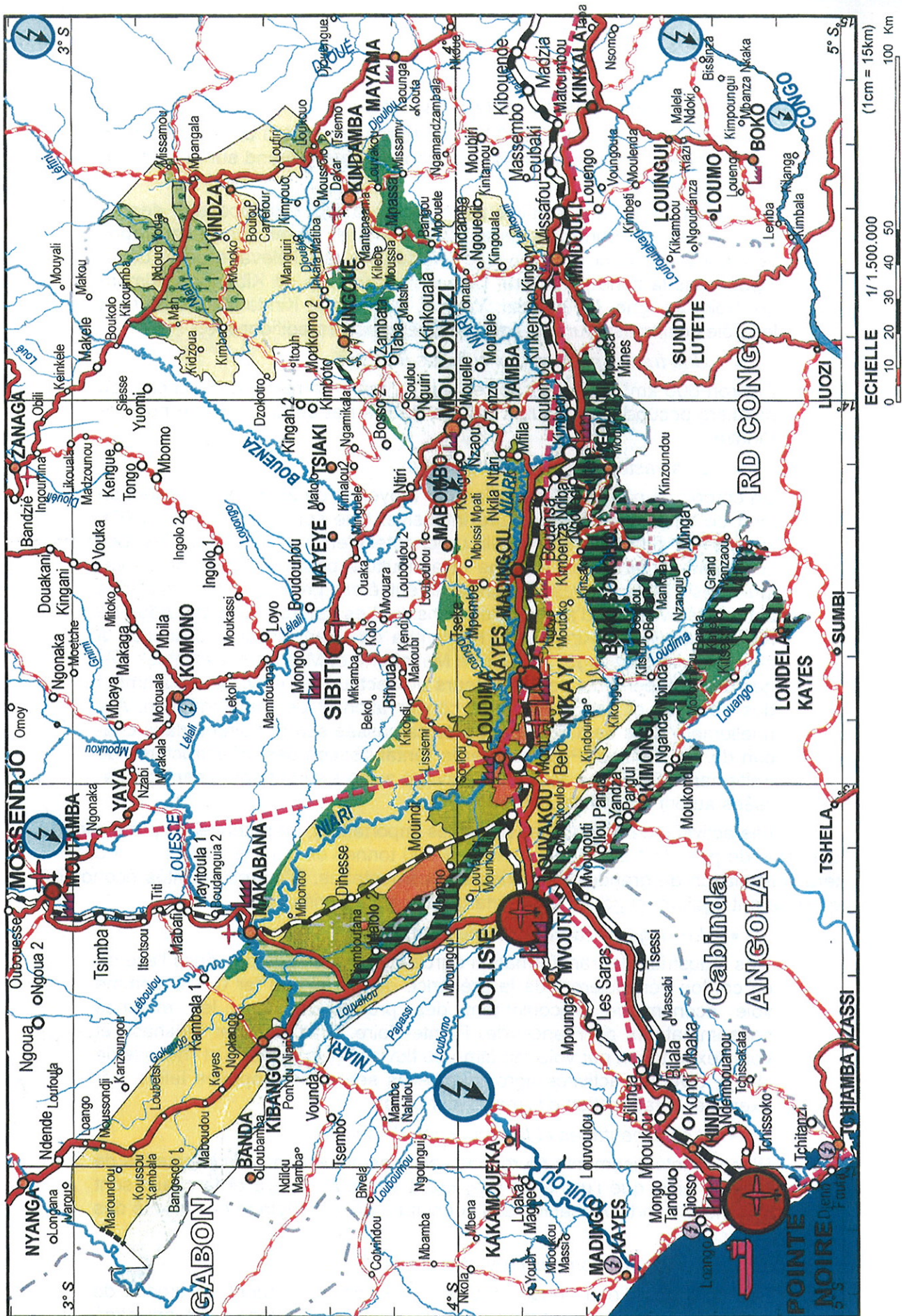
Les industries de transformation agroalimentaires réparties dans l'axe de ce cordon bénéficieront de la présence du chemin de fer CFCO comme voie économique d'écoulement des productions vers les marchés consommateurs de Franceville, Pointe-Noire, Brazzaville et Kinshasa et vers l'exportation par voie maritime ou fluviale. A la sucrerie et l'huilerie de Nkayi, diverses activités agroindustrielles seront développées telles, par exemple, la fabrication d'aliment pour bétail.

- *Les cimenteries et la production de calcaire*

D'importants gisements de roches calcaires alimentent les cimenteries de Loutete ainsi que l'usine de broyage. Le calcaire broyé et la chaux sont des intrants indispensables de l'agriculture pour le réglage de l'acidité des sols cultivés.

- *La valorisation des crevettes d'eau douce*

Les crevettes d'eau douce, appelées Missala, constituent un produit de qualité susceptible de grande exportation. Son élevage sera envisagé dans les nombreux cours d'eau parcourant cette zone.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTE D2

ZONE D'AMENAGEMENT AGROPASTORAL DE LA VALLEE DU NIARI

- *Un réseau lourd de communications*

Traversée longitudinalement par le CFCO sur plus de 200 km, cette zone est également desservie par la voie ferrée secondaire de Mont Belo à Makabana sur une centaine de kilomètres. La construction de la RN1 qui devrait traverser cette zone de part en part de Mindouli à Dolisie, et de l'axe lourd reliant Dolisie au Gabon via Nyanga garantira une excellente desserte de la zone. A l'est, une route nationale reliant Mindouli à Kindamba et Vindza assurera un bon drainage des productions de ces périmètres vers les axes lourds.

- *Une bonne desserte énergétique*

La ligne à haute tension qui relie Brazzaville à Pointe-Noire traverse longitudinalement cette zone. Le barrage de Moukoulou, d'une puissance potentielle de 116 MW alimente cette ligne. Il est évident que le développement des importantes potentialités économiques de la zone agropastorale du Niari nécessitera un apport énergétique supplémentaire, justifiant d'autant plus la construction du barrage de Sounda dont le site ne se trouve qu'à 50 km de Dolisie.

- *Une armature urbaine forte*

Troisième concentration de population du pays, après Brazzaville et Pointe-Noire, l'axe reliant Mindouli à Dolisie ne manque pas de pôles urbains. Les principaux centres sont Dolisie et Nkayi, tandis que les villes de Makabana, Mouyondzi, Madingou et Kindamba auront une fonction centralisatrice des activités d'appui au secteur agroalimentaire. Le rôle de marché frontalier avec la République Démocratique du Congo de Mfouati, Boko Songho, Kimongo et Londela Kayes sera encouragé.

Les secteurs qui devraient être développés prioritairement dans la zone à vocation agroalimentaire sont les suivants ;

- *Agriculture mécanisée intensive*
- *Agriculture vivrière traditionnelle*
- *Industries agroalimentaires*
- *Elevage des Missalas*
- *Elevage bovin*
- *Elevage avicole*
- *Industrie cimentière*

2.3 La Zone d'Aménagement Forestier du Sud Congo

D'une superficie d'environ 31.000 km², la zone d'exploitation forestière du sud Congo couvre l'essentiel du département de la Lékoumou et une bonne partie du département du Niari. Elle est frontalière avec le Gabon sur une distance développée de plus de 300 km. Son activité principale est l'exploitation forestière.

- *Une activité forestière ancienne*

L'exploitation de ce massif forestier a été rendue possible dès l'ouverture du CFCO dans les années 1930. Le bois peut être acheminé vers le CFCO par les deux axes nord/sud qui traversent cette région, à l'ouest de Mbinda à Makabana et Dolisie, à l'est de Bambama à Loudima via Komono et Sibiti. La remise en service de l'ancien axe de chemin de fer de la COMILOG, de Mbinda au CFCO via Mossendjo et Makabana facilitera l'évacuation du bois vers le port de Pointe-Noire.

- *Des activités de transformation du bois*

La transformation locale du bois permettra d'accroître la rentabilité des exploitations. En effet, dans la plupart des cas, le passage de la grume au produit transformé génère environ 50% de déchets. L'impact du coût du transport de ces déchets sur le prix des produits finis est important. La transformation du bois implique toutefois une disponibilité d'énergie importante, la valorisation des déchets de scierie peut constituer un apport énergétique non négligeable.

- *Un potentiel agricole significatif*

Certaines parties de ce massif forestier ont été déboisées, essentiellement de part et d'autre des axes routiers de l'est de la zone, ce qui a dégagé d'excellentes terres propices à l'agriculture vivrière classique. Environ 2.300 km² de terres agricoles sont cultivables 2 ans sur 8, soit une surface agricole nette d'environ 570 km². La zone dispose également de potentialités en matière de cultures de rente, café, cacao ou palmiers à huile. Entre Zanaga et Bambama, ce sont environ 200 km² de terres qui peuvent être mis en valeur à l'orée du massif forestier.

- *Un potentiel touristique*

Les nombreuses rivières qui parcourent le massif forestier présentent un potentiel touristique significatif. Sa mise en valeur dans le cadre de circuits couvrant le Congo et le Gabon impliquera la création d'une infrastructure hôtelière de qualité répartie sur des parcours à définir.

- *Une ossature urbaine bien répartie*

La zone forestière du sud Congo est organisée autour des pôles urbains de Sibiti et Mossendjo. Les villes de Zanaga et Komono y jouent le rôle de pôles secondaires tandis que Nyanga, Mbinda et Bambama assurent le transit vers le Gabon voisin le long des trois grands axes qui le relient au Congo au travers de cette zone. Par ailleurs, la population de la Lékoumou est déjà regroupée en centres ruraux importants, ce qui rendra leur équipement plus aisé.

- *Un besoin énergétique important*

Les industries de transformation du bois sont fortement consommatrices d'énergie. A la valorisation locale des déchets de biomasse, il conviendra très certainement d'adjoindre d'autres sources d'énergie, vraisemblablement hydroélectrique. Il ne semble pas réaliste de vouloir diriger l'électricité produite par le barrage de Moukoulou vers cette zone, sa puissance étant déjà largement absorbée par les villes de la vallée du Niari, Point Noire et Brazzaville. La zone dispose toutefois de plusieurs sites potentiels de production hydroélectrique, notamment sur la rivière Louesse à proximité immédiate de Mossendjo et avec une puissance de 100 MW. Des micro et pico centrales peuvent également être implantées pour assurer l'approvisionnement local en électricité, notamment sur la Nyanga près de Divénié ou sur un affluent de la Lélali à Komono.

Les secteurs prioritaires de la Zone d'Aménagement Forestier du Sud Congo sont les suivants :

- *Exploitation forestière*
- *Industries de transformation du bois*
- *Cultures vivrières traditionnelles*
- *Cultures de rente*
- *Tourisme*

2.4 La Zone d'Aménagement Agricole du Pool et des Plateaux

Une vaste zone à vocation agricole s'étend autour de Brazzaville et vers le Centre du pays sur les Plateaux Koukouya et de Djambala. A l'est, cette zone est bordée par le fleuve Congo où elle est frontalière à la RDC sur plus de 300 km. Quatre sous ensembles pédologiques et économiques forment cette zone :

- *Les collines du sud du Pool*

Au sud, une partie de cette zone agricole, organisée autour des villes de Boko, et Kinkala, a vocation essentielle de cultures vivrières, maraîchères et fruitières pour l'approvisionnement de Brazzaville. A l'ouest, de cet ensemble, la ville de Mindouli, située à l'intersection des grandes zones agricoles et d'élevage et à proximité directe de la frontière, est appelée à un développement d'intégration transfrontalière. La superficie à vocation agricole de la partie sud du Pool est d'environ 6.000 km², ce qui, compte tenu des assolements, permet l'exploitation simultanée de 1.500 km² et laisse espérer une production annuelle de l'ordre de 300.000 tonnes.

La proximité de Brazzaville et de Kinshasa, ainsi que la traversée de ce périmètre agricole par le chemin de fer devraient en confirmer le rôle majeur dans l'approvisionnement de Brazzaville. Par ailleurs, la vallée du Djoué présente un profil particulièrement intéressant pour la culture maraîchère.

- *La zone de Plateaux au nord de Brazzaville*

Au Nord de Brazzaville, le grand plateau situé de part et d'autre de la RN2, est organisé autour de centres ruraux en émergence, notamment Ignié et Odziba, qui sera vraisemblablement amené à jouer un rôle centralisateur de ce périmètre agricole. La vocation principale de cette zone est la culture mécanisée du manioc mais aussi des céréales, maïs, sorgho, soja. Sa superficie agricole utile est d'environ 6.900 km², soit 1.700 km² cultivables annuellement, ce qui devrait permettre d'atteindre une production annuelle de l'ordre de 600.000 tonnes.

Des zones à vocation d'embouche animale, à proximité des grandes cultures, en bordure du fleuve ou de la grande zone d'élevage, sont prévues en espace tampon. Au Nord de la zone, un grand marché frontalier sera organisé à Ngabe pour susciter les échanges avec la République Démocratique du Congo.

L'aviculture sera également implantée dans ce périmètre où une usine de production d'aliment pour bétail devrait être créée.

- *La zone de Plateaux de Ngo*

Plus au Nord, autour du carrefour de Ngo, environ 2.800 km² de terres à potentiel agricole permettent la mise en culture annuelle de quelques 700 km², essentiellement pour la culture du manioc, du maïs et du soja, mais également de certaines cultures maraîchères. La production qui peut en être attendue est de l'ordre de 200.000 tonnes.

Le centre rural de Ngo, Carrefour important situé à peu près à mi-chemin entre Oyo et Brazzaville, et embranchement sur la RN2 de la route donnant accès à Djambala et Lekana, jouera un rôle polarisateur de ce périmètre. La connexion routière avec Mpouya permettra de promouvoir en ce district riverain du fleuve Congo, un marché transfrontalier permettant l'exportation des surplus de production.

- *Les Plateaux Koukouyas et de Djambala*

D'une superficie totale d'environ 1.400 km², ces plateaux sont particulièrement propices à la culture de la pomme de terre et de certaines spéculations maraîchères. Les villes de Djambala et de Lekana constituent les pôles urbains majeurs de ces deux plateaux dont la qualité des sols permet d'envisager une production annuelle de l'ordre de 200.000 Tonnes.

La Zone d'Aménagement Agricole du Pool et des Plateaux a enregistré une croissance démographique importante au cours de la dernière décennie, laissant entrevoir des chances de succès à une politique de retour vers l'agriculture. L'âge moyen de la population de cette zone est relativement jeune et il convient de donner à ces néo ruraux des conditions de vie proches de celles qu'ils trouvent à Brazzaville.

- *Un potentiel hydroélectrique et éolien*

Les rivières qui ont creusé les Plateaux ont créé les conditions propices à la production d'électricité à partir de barrages. Le barrage d'Imboulou, sur la Léfini, est en voie de construction. Sa capacité de production de 120 MW permettra d'alimenter Brazzaville et le centre du Congo. La ligne qui reliera ce barrage à Brazzaville traversera la zone longitudinalement et des postes de transformation permettront l'approvisionnement électrique des centres ruraux émergents, tels que Mouambe, Inoni, Imvouba, Ingah, Odziba et Mbe. Vers le nord, une ligne reliera le barrage à Ngo et Gamboma, préfigurant le boulevard énergétique de Brazzaville à Ouessou. Le site de Kouembali, plus en amont sur la rivière Léfini a quant à lui une capacité de 150 MW. Il pourrait intervenir en appui lorsque le besoin de puissance aura saturé le barrage d'Imboulou.

Le potentiel éolien de la Zone des Plateaux et du couloir fluvial est important. L'installation d'aérogénérateurs de 3 à 5 Mw de puissance permettra également d'alimenter les principaux centres de cette zone, notamment Odziba, Inoni, Etsouali, Ngo, Djambala, Lekana, Mbe et Ngabe.

- *Une ossature routière longitudinale*

La RN1 de Mindouli à Brazzaville, prolongée par la RN2 de Brazzaville à Ngo, constituent l'épine dorsale d'évacuation des productions agricoles de la zone. Les routes transversales, de Ngo à Lékana via Djambala et de Kinkala à Boko complètent la bonne desserte de cette zone en voies routières. L'accès aux marchés frontaliers est assurée par les routes menant de Ngo à Mpouya et d'Odziba à Ngabe où des installations portuaires permettront l'évacuation économique des productions agricoles vers Brazzaville et Kinshasa et à l'exportation par le chemin de fer de Brazzaville à Pointe-Noire.

- *La Réserve de la Léfini*

Etant la réserve naturelle la plus proche de Brazzaville, la réserve de la Léfini mérite une attention particulière de mise en valeur. Elle pourra drainer un tourisme national de courte durée ou être insérée dans des circuits terrestres d'accès aux grandes réserves du nord Congo.

- *Une armature urbaine en soutien à la production*

Organisée autour de la Ville Capitale, cette zone dispose d'une armature urbaine qu'il conviendra de doter des indispensables services d'appui à la production, d'entreposage des produits, de conservation ou de transformation. L'armature urbaine secondaire est composée, au sud, des villes de Boko, Mindouli et Kinkala, tandis que dans la partie nord, Odziba, Ngo Djambala et Lékana constitueront les centres d'appui à la production. Mpouya et Ngabe seront les deux ports fluviaux desservant cette zone, étant également de grands marchés transfrontaliers avec la RDC.

2.5 La Zone d'Aménagement Pastoral des Plateaux.

Une vaste zone de savanes couvre le centre nord du département du Pool, l'ouest du département des Plateaux et le sud ouest du département de la Cuvette Ouest. D'une superficie de plus de 20.000 km² et peuplée d'environ 2.000 habitants regroupés en une dizaine de villages, cette zone est particulièrement propice à l'élevage extensif, notamment du mouton.

- *Grandes zones de pâturage libre*

Les caractéristiques des pâturages de cette zone la prédestinent à l'élevage ovin. Ils ont la capacité d'accueillir un cheptel de 3 à 6 millions de moutons, permettant d'envisager une production annuelle nette de l'ordre de 30.000 tonnes de viande ovine.

De grands troupeaux naisseurs seront positionnés au centre de cette zone dans le triangle Djambala / Zanaga / Vindza. Les pâturages du Nord de la zone, de Zanaga à Lékéty, de l'est, autour de Mbon, et du sud, entre Mayama et Djambala, seront plutôt destinés à accueillir les troupeaux de croissance du cheptel.

- *Des centres d'embouche*

Des centres d'embouche seront constitués au contact des zones d'agriculture susceptibles de fournir des sous-produits agricoles à bas prix, il s'agit essentiellement de Lékéty, Mbon, Djambala et Mayama.

- *Des centres de transformation*

Des centres d'abattage, de conservation et de transformation seront installés d'une part à Lekety, d'autre part à Mayama, créant ainsi deux exutoires majeurs à cette zone pastorale.

Au Nord, Lekety sera le pôle d'appui et de transformation, permettant l'approvisionnement du Nord du pays, l'exportation du bétail vers le Gabon et la grande exportation par voie aérienne via l'aéroport d'Ollombo, après transport fluvial par l'Alima.

Au Sud, les infrastructures d'appui et de valorisation industrielle du secteur seront regroupées à Mayama.

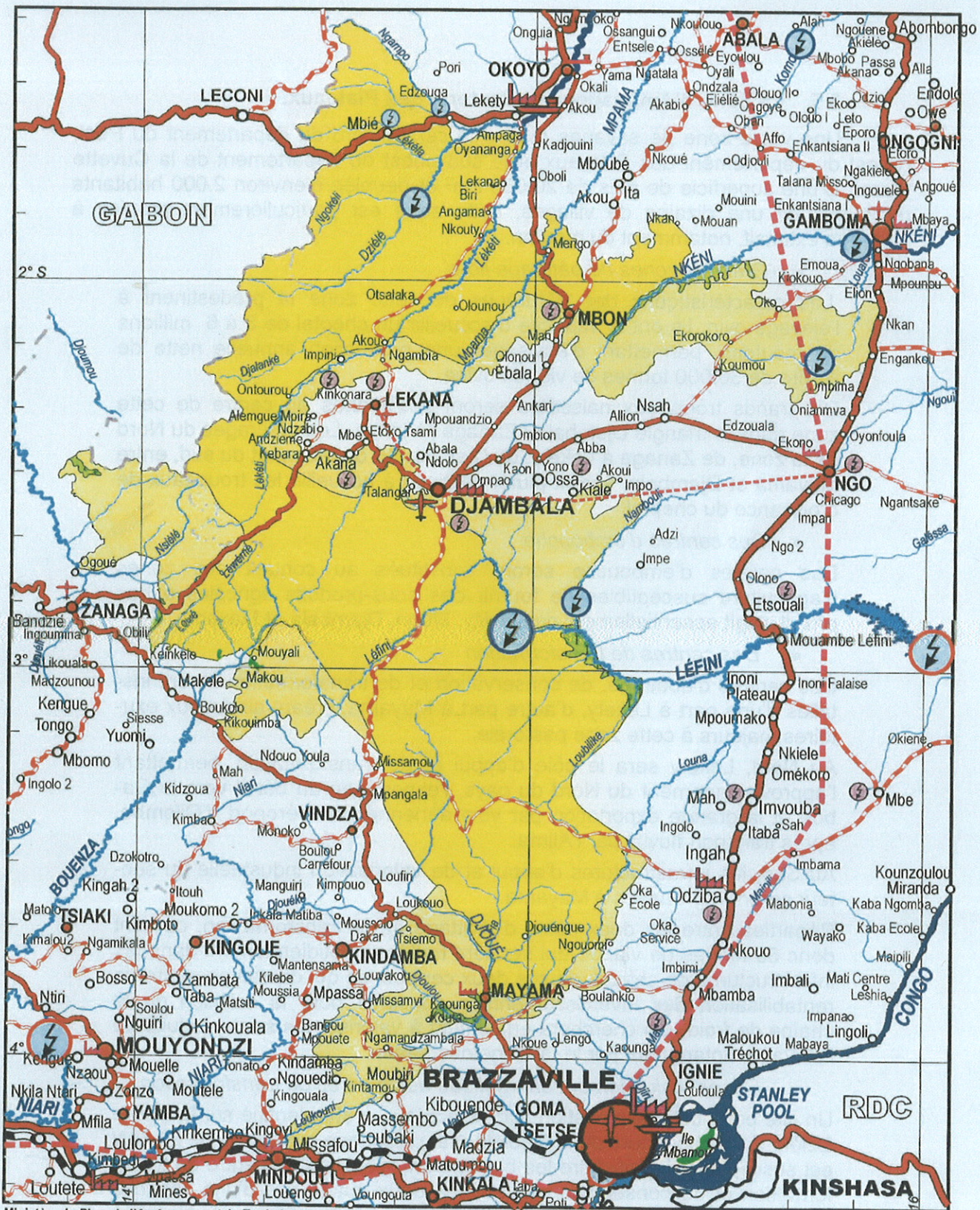
Réparties entre les deux pôles d'abattage et de transformation, ce sont donc 60 tonnes de viande qui seraient traitées quotidiennement dans les infrastructures de chacun de ces deux centres, ce qui devrait permettre la rentabilisation des investissements à consentir pour la création de la chaîne de froid. On cherchera également à valoriser les sous-produits de l'élevage, notamment par le tannage des peaux.

- *L'approvisionnement énergétique des centres de transformation*

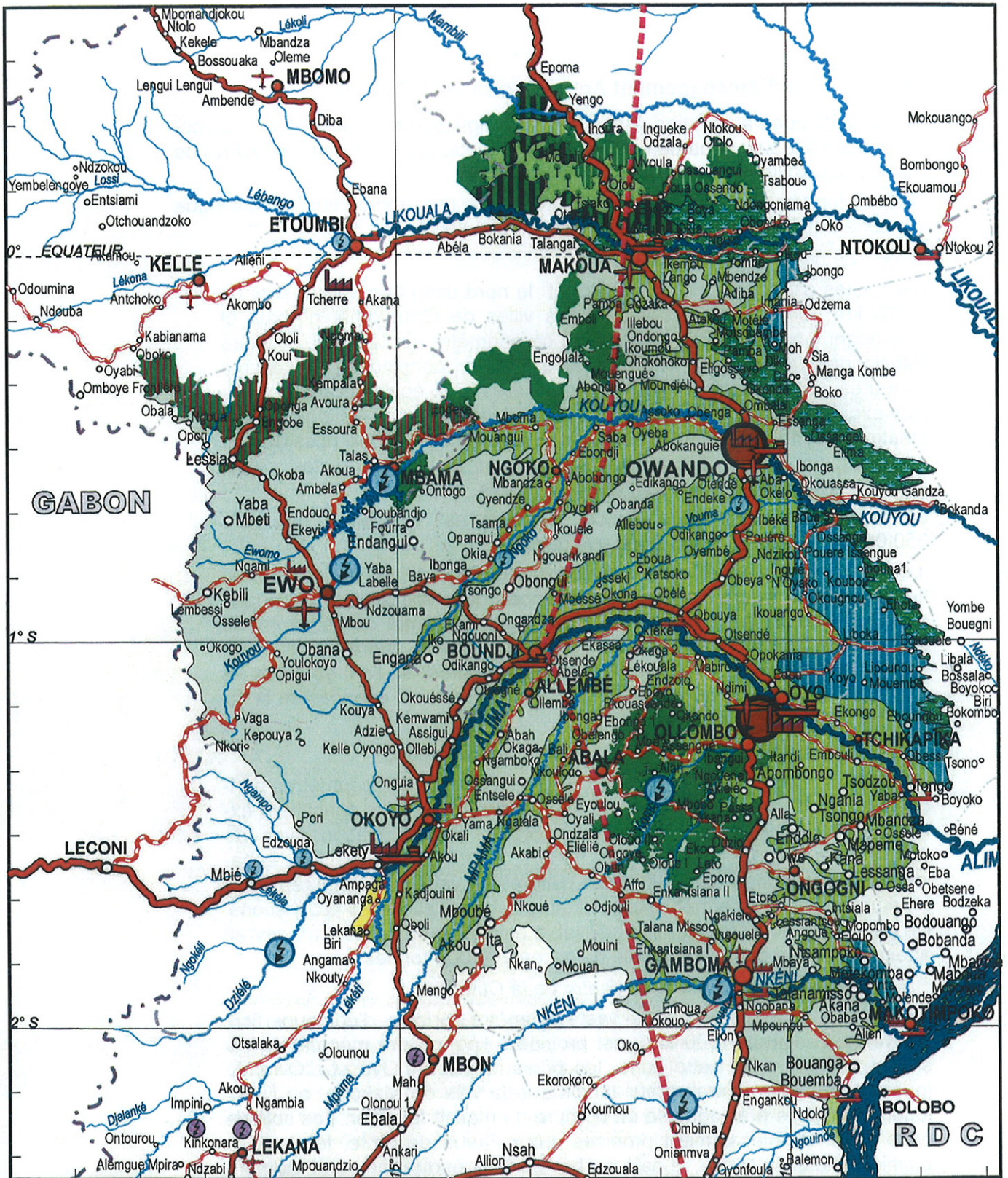
Un site potentiel d'exploitation hydroélectrique a été identifié sur la rivière Dziélé, à l'embouchure de la Ngoléki. Sa puissance potentielle de 20 MW est susceptible de satisfaire les besoins énergétiques du centre de transformation et de conservation de Lékéty, deux autres sites d'une capacité potentielle respective de 6 Mw et de 4 Mw étant identifiés sur la Ngampo à Edzouga et sur la Lékéla à Mbié.

- *Un réseau de communication permettant l'évacuation des produits*

Une voie de desserte nationale à l'ouest du pays, de Zanaga à Okoyo, via Djambala et Mbon traversera cette zone du sud au nord. Au sud, le centre de transformation de Mayama sera relié à Brazzaville par une route nationale tandis qu'au nord, Lekety est bien desservi par deux axes lourds de communication, la route menant d'Obouya à Franceville au Gabon et l'Alima permettant la navigation fluviale de Lekety à Oyo.



SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
CARTE D5
ZONE D'AMENAGEMENT PASTORAL DES PLATEAUX



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

ECHELLE 1 / 1.500.000 (1cm = 15km)
 0 10 20 30 40 50 100 Km

SCHÉMA NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 CARTE D6
ZONE D'AMENAGEMENT AGROPASTORAL DE LA CUVETTE

2.6 La Zone d'Aménagement Agropastoral de la Cuvette

Une grande zone à vocation essentiellement agricole mais aussi pastorale occupe le nord des plateaux, la partie centrale de la Cuvette qui n'est pas recouverte de forêts ainsi que les collines du sud de la Cuvette Ouest.

Compte tenu des caractéristiques des sols et de l'environnement, on distingue dans cette zone trois grands périmètres à vocation spécifique.

- *Le Nord des Plateaux*

Les vastes espaces agricoles occupant le nord des plateaux sur plus de 7.500 km², sont organisés autour des villes de Gamboma, d'Abala et d'Ongogni. La vocation essentielle de ce périmètre est la culture vivrière traditionnelle. Le manioc, l'igname et le maïs en constituent les cultures majeures. Localement, des cultures fruitières sont également possibles. Des expérimentations de fermes associant l'agriculture à l'élevage en stabulation seront engagées. Grâce à la fumure du sol rendue possible par cette association, les périodes de jachères pourraient être réduites, ce qui augmentera d'autant la productivité de ces sols.

La capacité de production de ce périmètre est évaluée à quelques 350.000 tonnes de produits agricoles divers.

Les marchés frontaliers de Bouemba et Bouanga situés en bordure du fleuve dans ce périmètre seront développés pour susciter les échanges avec la République Démocratique du Congo. Le centre de ce périmètre est occupé par la forêt d'Abala, déjà fortement dégradée et dont l'exploitation devrait être strictement réglementée si l'on souhaite la conserver. Il semble peu opportun de convertir certains espaces de la forêt d'Abala en espaces agricoles

- *Les périmètres agricoles de l'ouest de la Cuvette,*

Organisés autour des villes d'Ewo, Okoyo et Boundji, ces périmètres agricoles sont fortement morcelés et sont plutôt propices à une agriculture extensive du manioc, du maïs et du sorgho, en association avec de l'élevage en enclos permettant une fumure d'amélioration des sols. Localement, des cultures fruitières et des cultures de vallées, notamment la riziculture, devraient permettre une certaine diversification des productions. Ce périmètre, dont la superficie cultivable est d'environ 5.500 km², devrait atteindre une production annuelle d'environ 200.000 tonnes.

- *Le périmètre agricole du centre de la Cuvette*

De part et d'autre de la RN2, un vaste périmètre agricole, d'une superficie cultivable d'environ 7.000 km², est propice à l'agriculture mécanisée. Au sud et au centre de cette zone, les pôles majeurs d'Oyo et d'Owando joueront leur rôle centralisateur tandis que la ville de Makoua, au Nord, jouera le rôle de pôle agricole en bordure du massif forestier. Les sols de cette zone sont localement propices aux cultures de rente, tels que le palmier à huile, le cacao, le café et l'hévéa. Plus particulièrement, au nord de Makoua, environ 300 km² présentent des dispositions pédologiques significatives pour la culture de l'hévéa. La capacité de production de ce périmètre est évaluée à 350.000 tonnes.

Le nord et l'ouest de ce périmètre agricole, c'est-à-dire les zones situées respectivement entre Owando et Makoua et entre Owando et Ngoko, sont également propices au développement d'activités d'élevage en association avec l'agriculture. La complémentarité de ces deux activités y permettra à la fois de valoriser les sous-produits de l'agriculture et d'améliorer la qualité et le rendement des sols par une fumure naturelle.

Les conditions d'exploitation de la Zone d'Aménagement Agropastorale de la Cuvette semblent particulièrement propices à une extension rapide de la production. Les éléments suivants en sont les indices.

- *Une position autour d'un carrefour à l'échelle sous-régionale*

Cette zone est répartie autour du nœud multimodal d'éclatement d'Oyo, et est bien desservie par les axes routiers lourds de la RN2 de Brazzaville à Ouesso, et de la route reliant Obouya au Gabon via Lekety. Elle est également bien drainée par des cours d'eau navigables, essentiellement l'Alima mais aussi, plus au nord, le Kouyou et la Likouala.

Les ports d'Oyo, Owando, Makoua, Boundji et Gamboma permettront l'évacuation économique des produits pondéreux par voie fluviale

Le port d'Oyo aura vocation d'exportation vers la République Démocratique du Congo et, via Kisangani, vers les pays enclavés de la région des grands lacs. L'aéroport d'Ollombo sera porteur d'exportations de produits susceptibles de supporter le coût du transport aérien, essentiellement des produits de contre-saison vers les marchés européens.

- *Un potentiel hydroélectrique*

Plusieurs sites de barrages ont été identifiés sur la rivière Komo (6Mw), sur la Nkényi à Gamboma (15Mw), sur la Louera à Ombima (9Mw), sur le Kouyou à Mbama (9Mw) et à Oka (8Mw). La mise en valeur de certains de ces sites, et leur interconnexion, devraient garantir à cette zone l'approvisionnement électrique susceptible de sous-tendre son développement économique.

- *Un potentiel piscicole*

Les écoulements collinaires de l'Ouest de la Cuvette et du Nord des Plateaux sont susceptibles d'accueillir des étangs de pisciculture en quantité importante. Par ailleurs, l'importance des cours d'eau devrait permettre une activité intense de pisciculture en cages ou d'aménagements de bras morts des rivières en zones piscicoles naturelles. La pêche est également une activité susceptible de grand développement dans cette zone, à condition toutefois que les infrastructures de conservation soient créées en des centres de regroupement judicieusement choisis.

- *L'indispensable armature urbaine*

Autour des pôles majeurs d'Owando et du conglomérat Oyo / Ollombo, les centres urbains de Gamboma, Makoua, Boundji, Abala, Ewo et Okoyo assureront une bonne répartition des services sur la totalité de la zone.

2.7 La Zone d'Aménagement de la Cuvette Inondée

Occupant toute la partie est de la Cuvette, sur près de 25.000 km², une vaste zone de forêt tropicale essentiellement marécageuse, est centrée sur le bipôle Mos-saka / Loukolela. Elle est bordée à l'est par le Fleuve Congo, puis par l'Oubangui, et est frontalière de la République Démocratique du Congo sur près de 300 km.

- *Un grand potentiel de culture rizicole inondée*

La zone de forêt marécageuse dispose d'un important potentiel rizicole. Une superficie de plus de 1.800 km² de clairières marécageuses en bordure du fleuve Congo, de l'Oubangui et de la Sangha, pourrait ainsi être affectée à cette spéculation permettant au Congo de devenir exportateur de cette denrée essentielle pour l'alimentation. Certains périmètres émergés permettent également différentes cultures, notamment de bananier.

- *La pêche et la pisciculture comme secteurs majeurs*

Le potentiel de pêche de la zone est évalué à plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an. Il est à ce jour mal valorisé en raison des difficultés d'accessibilité, du sous équipement et de l'absence d'infrastructures de conservation et de transformation du poisson. Ces infrastructures seront installées à Mossaka, Loukolela, Liranga, Ntokou et Makotimpoko permettant ainsi la meilleure valorisation de la ressource. Par ailleurs la pisciculture associée à la riziculture inondée constitue probablement une voie à explorer pour améliorer le revenu des agricultures. De même, on développera la pisciculture en cage dans les nombreuses rivières de la zone.

- *Petite exploitation forestière et terre cuite*

Localement, cette forêt peut également être l'objet d'une exploitation forestière de type villageoise, tandis que d'importantes ressources en terre argileuse permettent d'envisager la production de matériaux de construction en terre cuite. L'abondance de biomasse pour la cuisson et la présence de voies navigables pour l'évacuation de la production devraient permettre à cette filière de se développer dans de bonnes conditions de rentabilité.

- *Un réseau fluvial dense mais pas d'accès terrestres*

La Zone d'Aménagement de la Cuvette Inondée est située au Confluent de toutes les grandes rivières navigables du bassin du haut Congo. A peine 120 km séparent les confluent de l'Oubangui et de l'Alima avec le Congo. La Sangha et la Likouala débouchent également sur le fleuve à hauteur de Mossaka. Cette situation constitue une plaque tournante naturelle de la navigation fluviale dans le bassin du fleuve Congo. Le port de Mossaka sera équipé pour jouer pleinement son rôle de port d'éclatement de la navigation fluviale tandis que le renforcement des ports fluviaux de Makotimpoko, Loukolela, Liranga et Ntokou, principaux points de rayonnement de cette zone, constituera l'une des premières priorités d'investissement. La création de petits ports locaux sera également envisagée dans les villages où une production quelconque le justifierait.

- *Un potentiel touristique indéniable*

Avec son réseau fluvial dense, cette zone dispose également d'un certain potentiel touristique. Le tourisme fluvial sera valorisé par la mise en service d'unités de navigation de tailles diverses à l'intention des touristes.

- *Des ressources pétrolières en prospection*

Des campagnes de prospection ont mis en évidence la présence de gisements pétroliers autour du confluent de la Sangha, de la Likouala et du fleuve Congo. L'exploitation éventuelle de cette ressource se heurtera vraisemblablement au coût élevé de l'évacuation du pétrole vers le port de Pointe-Noire, ce qui ne permettra de rentabiliser ces gisements que si les coûts de cette matière première restent élevés.

- *Un approvisionnement en énergie problématique*

La topographie de la zone ne permet apparemment pas d'envisager une quelconque production d'électricité à partir des rivières. Le caractère marécageux de la zone rendrait très coûteuse la construction de lignes à haute tension. Il semble donc que l'approvisionnement électrique des centres de population dans cette zone doive être envisagé à partir de centrales thermiques, l'apport de biomasse pouvant, le cas échéant, intervenir dans l'alimentation des groupes électrogènes, à moins que les prospections pétrolières ne fassent apparaître des ressources en gaz naturel facilement exploitables.

- *Des pôles de regroupement à équiper*

Il convient de valoriser les fonctions frontalières de Mossaka et Loukolela et des pôles intermédiaires de Makotimpoko et de Liranga. Au centre nord de la zone, le district de Ntokou assume la fonction polarisatrice. A l'exclusion notoire de Loukolela qui occupe un promontoire, les pôles de cette zone souffrent d'inondations récurrentes dont il conviendrait d'atténuer les effets néfastes par la création d'un réseau de digues et de canaux de drainage et par la création de plateformes remblayées à un niveau situé hors des inondations saisonnières.

Les priorités sectorielles de la Zone d'Aménagement de la Cuvette Inondée sont les suivantes :

- *Pêche fluviale et pisciculture*
- *Industrie de transformation du poisson*
- *Riziculture*
- *Production de matériaux de construction en terre cuite*
- *Tourisme*
- *Appui au transport fluvial*

2.8 La Zone d'Aménagement Forestier et Minier du Nord Ouest

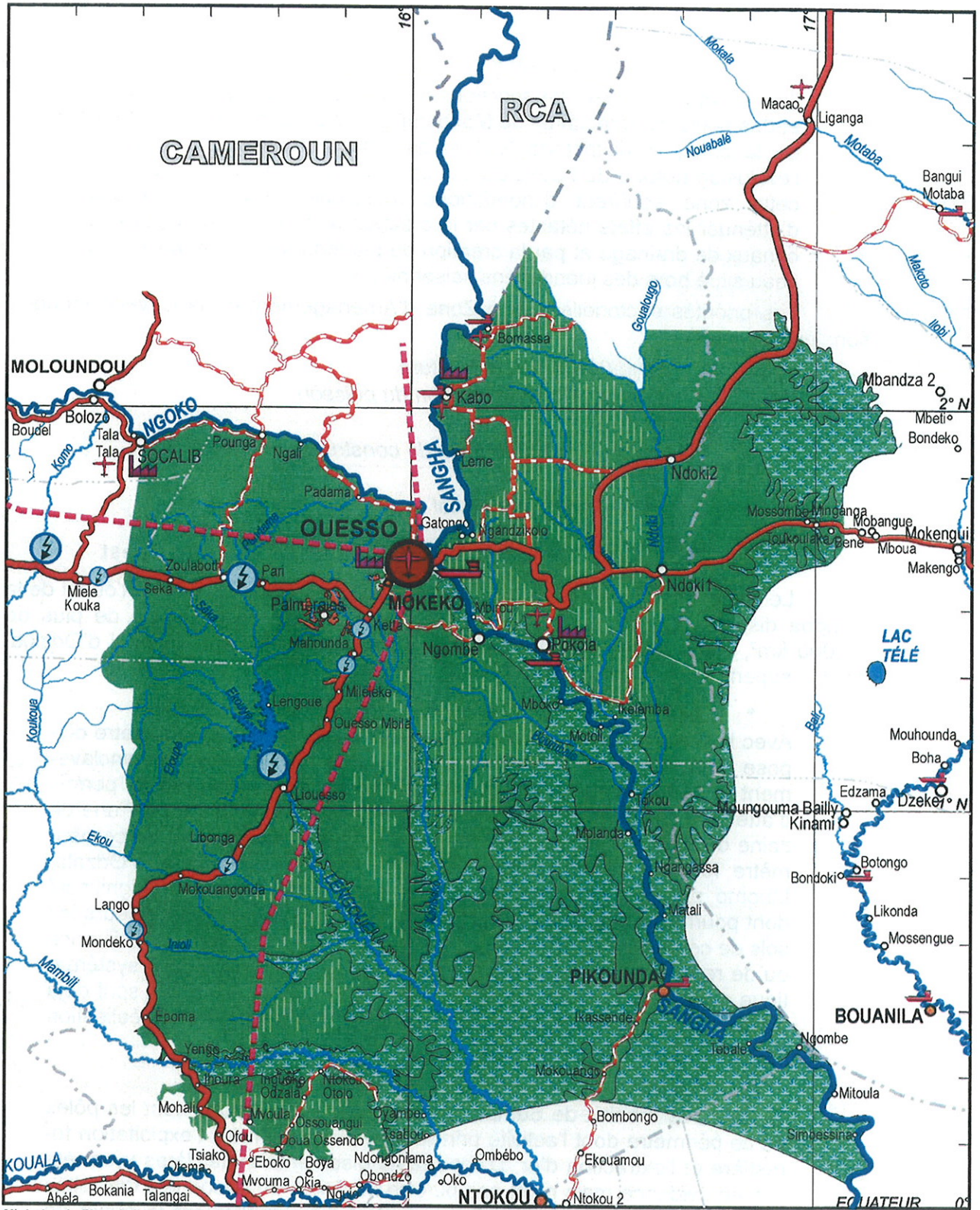
Le vaste massif forestier recouvrant le nord ouest de la Cuvette et l'ouest de la Sangha dispose de ressources minières importantes. D'une superficie de plus de 45.000 km², cette zone est coupée en deux parties par le Parc National d'Odziba, dont la superficie est d'environ 12.500 km².

- *Périmètre forestier de la Cuvette Ouest*

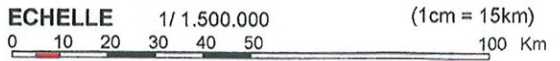
Avec Kelle et Etoumbi comme centres de rayonnement, ce périmètre dispose d'un bel avenir économique que son excentrement, son enclavement et le mauvais état des voies d'accès n'ont pas encore permis d'atteindre. Le port d'Etoumbi, accessible à la navigation pendant une dizaine de mois, constitue l'une des voies de désenclavement de ce périmètre forestier. Porte d'entrée de l'important Parc National d'Odzala, Mbomo présente un potentiel de développement touristique significatif dont pourront vraisemblablement profiter Etoumbi et Kelle. Par ailleurs les sols de cette zone sont souvent propices à une agriculture de subsistance ou de rente comme les palmeraies d'Etoumbi. Une prospection systématique du potentiel minier, notamment des diamants et de l'or qui sont déjà extraits artisanalement, devra être menée pour permettre la réalisation d'un plan d'aménagement plus détaillé.

- *Périmètre forestier de l'Ouest de la Sangha*

Les centres urbains de Sembe, de Souanke et de Ngbala sont les pôles de ce périmètre dont l'activité principale est actuellement l'exploitation forestière et l'extraction d'or. D'importants gisements métallifères y ont été mis en évidence mais n'ont pas pu être exploités en raison des difficultés d'évacuation du minerai. Le Gabon entretient actuellement le projet de désenclavement du Haut Ivindo par une extension du chemin de fer transgabonais. Si cette infrastructure devait effectivement voir le jour, les ressources minières de ce périmètre pourraient vraisemblablement être mises en valeur. Les centres urbains de Ngbala et Souanké seront équipés pour leur permettre de remplir leur fonction transfrontalière.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD



SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 CARTE D9
ZONE D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA SANGHA

- *Un potentiel hydroélectrique important*

De nombreux sites propices à l'installation de micro et pico centrales ont été identifiés. Parmi ceux-ci, il convient de citer le barrage sur la Jua près de Souanké, d'un potentiel de 13 Mw ainsi que celui qui pourrait être construit sur la Komo, d'une puissance de 6 Mw. Toutefois, le site majeur d'installation d'une centrale hydroélectrique est situé aux chutes de Chollet sur la rivière Dja, d'une puissance potentielle de 600 Mw. Constituant à cet endroit la frontière du Congo avec le Cameroun, la construction d'un barrage à Chollet pourrait être envisagée en partenariat avec ce pays dans le cadre de l'interconnexion des réseaux électriques de la CEEAC.

- *Un réseau routier actuellement défaillant*

En confirmant la création d'un axe routier lourd reliant Ouesso à Yaounde via Sangmélina, le Schéma National d'Aménagement du Territoire vise également le désenclavement du nord ouest du Congo pour en permettre la valorisation des ressources. Il en va de même de la proposition de création d'une dorsale nord sud à l'ouest du Congo. En raison de la présence du Parc National d'Odzala, qui ne pourra en aucun cas être traversé par une route de cette importance, cette dorsale reliera les parties nord et sud de cette zone via le Gabon, plus particulièrement la ville de Mékambo.

- *Une armature urbaine peu performante*

Les difficultés de circulation dans cette zone où la pluviométrie est des plus élevées, n'ont pas permis à une réelle armature urbaine d'émerger. Il semble toutefois qu'à terme les Centres Urbains d'Etoumbi et de Sembé soient appelés à émerger en raison de leur position à l'intersection de voies de communications routières importantes.

Les secteurs à développer prioritairement dans la zone forestière à potentiel minier sont les suivants :

- *Exploitation forestière*
- *Extraction minière*
- *Tourisme*
- *Elevage avicole*

2.9 La Zone d'Aménagement Forestier de la Sangha

Organisée autour de Ouesso, cette zone, d'une superficie d'environ 36.000 km², est frontalière au Cameroun et à la Centrafrique.

- *Une vocation principale d'exploitation forestière*

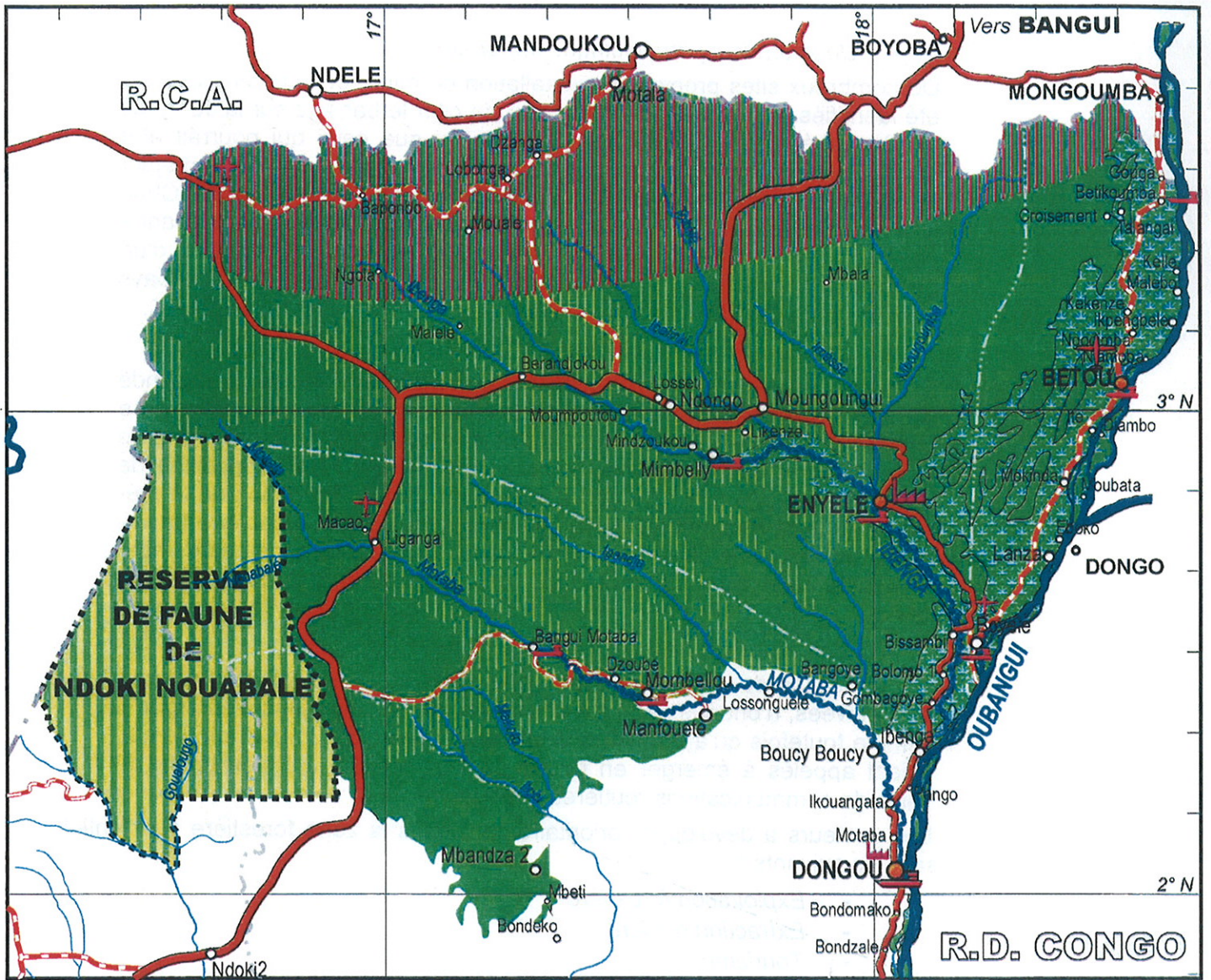
La Zone d'Aménagement Forestier de la Sangha comprend plusieurs exploitations forestières qui disposent de leurs propres centres à caractère semi urbain, tels que Pokola, Kobo, Ndoki, Ngombe ou Bomassa.

- *L'émergence d'activités de transformation du bois*

La plupart des exploitations ont récemment investi dans des installations industrielles de transformation du bois. A terme, ce sont 85% des grumes qui devraient être transformées localement.

- *Un potentiel agricole intéressant*

A proximité de ces centres, et le long des axes routiers principaux, des zones ont été consacrées à l'agriculture. Une partie significative des sols de ces forêts est d'ailleurs propice à l'agriculture, comme en attestent les palmeraies de l'ex Sanghapalm à Mokeko et Kandeko.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

ECHELLE 1/1.500.000 (1cm = 15km)
 0 10 20 30 40 50 100 Km

**SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 CARTE D10
 ZONE D'AMENAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DE LA MOTABA**

- *Un potentiel touristique*

Frontalière du Parc National d'Odzala et des réserves de Ndoki Nouabale et du Lac Tele, ce massif forestier dispose également d'atouts touristiques indéniables qu'il conviendra de valoriser. La ville de Ouesso pourrait devenir un centre de rayonnement touristique vers ces réserves, mais cela impliquera la création d'une infrastructure hôtelière de qualité.

- *Ouesso à la rencontre du Cameroun et de la Centrafrique*

La construction de la route de Makoua à Ouesso et de ses prolongements vers Impfondo et Bangui au nord est, le Cameroun au nord ouest, placera cette zone au centre d'un marché transfrontalier important et permettra à Ouesso de remplir pleinement son rôle de nœud multimodal d'éclatement du transit. L'amélioration de la navigabilité sur la Sangha constituera également un enjeu majeur de la valorisation de la zone. Elle devra être l'objet d'une étude de faisabilité détaillée examinant les différentes possibilités de régulation du débit et du tirant d'eau.

- *Un potentiel hydroélectrique intéressant*

En dehors de la valorisation des déchets d'abattage et de sciage par les exploitants forestiers pour la production d'électricité, la zone forestière de la Sangha dispose de ressources hydroélectriques établies. Le site de Liouesso sur la Lengoué a une capacité potentielle de 15 Mw tandis que de nombreuses possibilités d'installation de pico centrales d'une puissance de 0,5 à 2 Mw ont été identifiées. Dans l'hypothèse où des travaux de régulation du débit de la Sangha étaient envisagés, les ouvrages pourraient également accueillir des centrales hydroélectriques de basse chute.

Les secteurs à développer prioritairement dans la Zone d'Aménagement Forestier de la Sangha sont les suivants :

- *Exploitation forestière*
- *Industrie de transformation du bois*
- *Tourisme*
- *Elevage avicole*

2.10 La Zone d'Aménagement Forestier de la Motaba

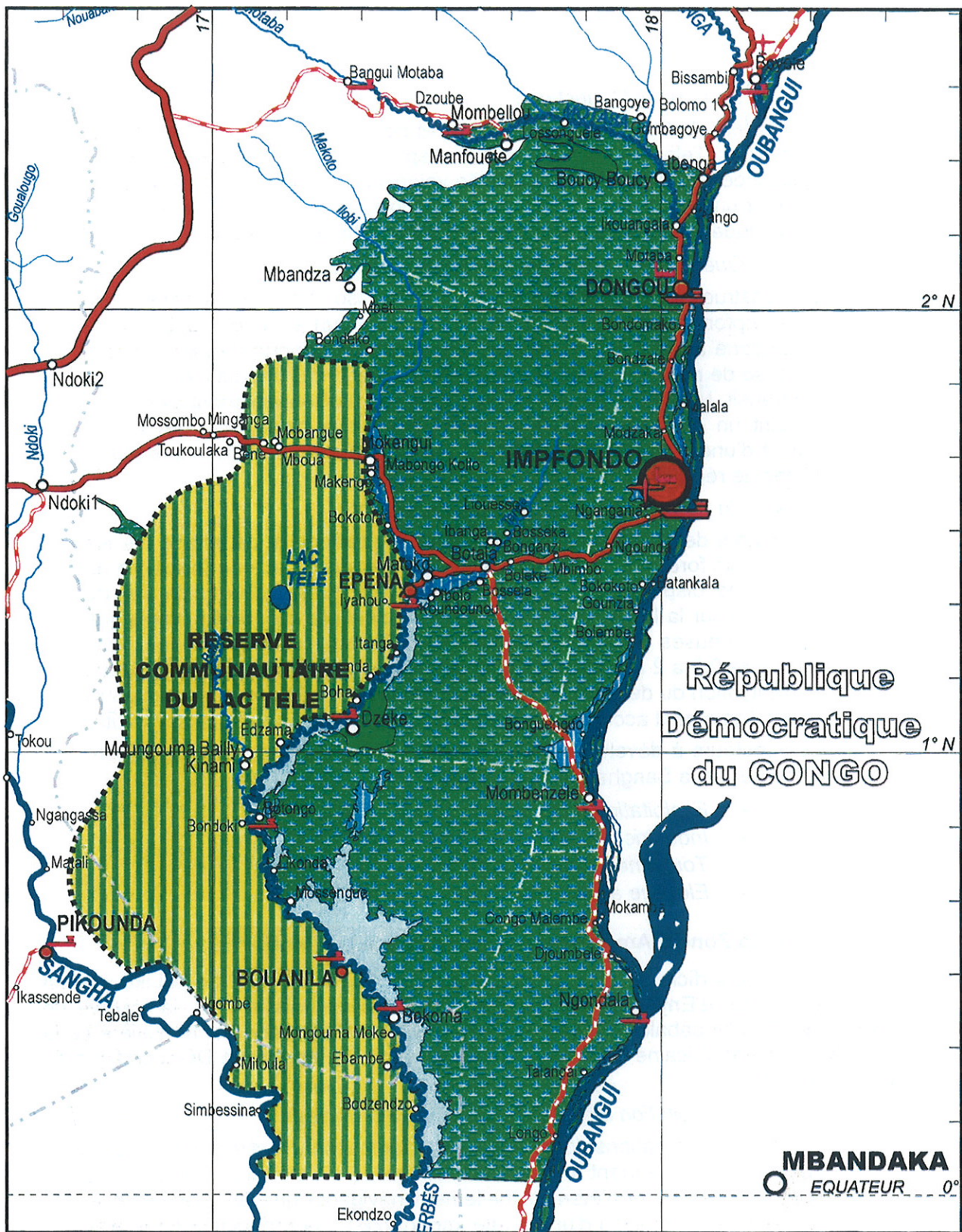
D'une superficie de 32.500 km², la zone forestière du nord de la Likouala est organisée autour d'Enyele, centre de transformation du bois. A l'est, la réserve de faune de Ndoki Nouabale occupe environ 4.000 km². Cette zone est frontalière de la République Centrafricaine au nord et à l'ouest, et de la République Démocratique du Congo à l'est.

- *L'exploitation forestière comme secteur majeur*

Plusieurs exploitations forestières importantes sont actives dans cette zone. Elles se heurtent toutefois aux difficultés d'exportation de leur production, l'Oubangui n'étant actuellement navigable que de manière saisonnière. L'évacuation d'une partie importante de la production forestière de cette zone est donc effectuée par voie routière puis ferroviaire au travers du Cameroun, vers le port de Douala.

- *Des routes créées par les exploitants forestiers*

La construction de pistes par les exploitants forestiers devrait permettre, à terme, la création d'un axe lourd continu de Ouesso à Bangui, tel que le SNAT le préconise. La desserte régulière, par petite navigation fluviale, des villages situés le long de la Motaba et de l'Ibenga est par ailleurs indispensable au développement des productions villageoises.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

ECHELLE 1/1.500.000 (1cm = 15km)
 0 10 20 30 40 50 100 Km

**SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 CARTE D11
 ZONE D'AMENAGEMENT DE L'OUBANGUI**

- *Une armature urbaine très faible*

Sur les rives de l'Oubangui, Boyele et Betou sont appelés à une fonction transfrontalière significative vers la RDC et la République Centrafricaine. Des infrastructures de commercialisation seront créées à Enyelle pour assurer la conservation des productions de cette zone. Les installations de conservation et de transformation qui seront positionnées à Dongou constitueront également un débouché commercial à ces productions.

- *Gisements diamantifères*

Le nord de la zone dispose d'un important potentiel minier, notamment de diamants. L'exploitation de ces gisements permettra de diversifier les secteurs d'activité de la zone.

- *Un excellent potentiel agricole*

La plupart des sols de cette zone sont propices à une agriculture de rente. La culture du cacao, du palmier à huile ou de l'hévéa pourrait être envisagée dans cette zone, à condition que le coût des facteurs d'exportation en permette la rentabilité. La création de plantations sur 1% de la superficie forestière, après approbation de plans particuliers d'aménagement par les Ministères concernés permettrait la mise en culture de 280 km² de spéculations diverses.

- *Le tourisme*

La Réserve de Faune de Ndoki Nouabale constitue un attrait touristique important. La création d'infrastructures d'accueil dans certains villages est de nature à favoriser l'éclosion de ce secteur.

Les secteurs prioritaires à encourager dans cette zone sont donc :

- *L'exploitation forestière*
- *L'industrie de transformation du bois*
- *Le Tourisme*
- *La pisciculture*
- *Les cultures de rente*
- *L'extraction du diamant*

2.11 La Zone d'Aménagement de l'Oubangui

D'une superficie de 27.600 km², dont un tiers environ pour la réserve communautaire du lac Télé, cette zone est, en grande partie, marécageuse ou inondable de manière saisonnière. Avec Impfondo comme pôle urbain majeur et Dongou comme pôle secondaire, au confluent de la Motaba et de l'Oubangui, elle est frontalière avec la République Démocratique du Congo sur plus de 250 km. Elle devrait jouer un rôle important dans le processus d'intégration régionale.

- *Un potentiel forestier difficilement valorisable*

Compte tenu du caractère inondé de la majeure partie de cette zone, l'exploitation forestière en est relativement difficile. Toutefois, une exploitation de type villageoise peut être envisagée de manière saisonnière.

- *La création d'infrastructures routières*

La mise en valeur de la zone est sera réalisée par la construction de la route reliant Impfondo à Ouesso, via Epena, pôle urbain intérieur à grand potentiel agricole et piscicole. A l'est, une route doit relier Impfondo à Bangui en Centrafrique, via Dongou et Enyele, une autre vers le sud devrait rejoindre Liranga et Loukolela, procurant un accès terrestre à la Zone d'Aménagement de la Cuvette Inondée. Pour rappel, la construction de la route Epena Impfondo est l'un des acquis essentiels du premier plan quinquennal de développement 82/86.

- *Le potentiel rizicole*

Environ 300 km² de terres inondables semblent particulièrement propices à la riziculture, essentiellement le long de la Likouala aux Herbes et sur les rives de l'Oubangui. La mise en valeur de cette ressource permettra de diversifier les productions de la zone.

- *La pêche et la pisciculture, secteurs majeurs*

La mise en valeur des importantes ressources de pêche impliquera l'implantation d'équipements de conservation et de transformation du poisson à Impfondo, Dongou, Epena et Bouanila. Il conviendra également d'assurer l'écoulement régulier des productions, ce qui impliquera l'organisation d'une navigation fluviale adaptée et régulière.

La pisciculture en association avec la riziculture inondée sera l'une des voies explorées pour augmenter la production de la zone.

- *Les ressources pétrolières*

Outre le potentiel forestier, agricole et piscicole de cette zone, des indices significatifs de gisements pétroliers aux alentours d'Impfondo devraient également être vérifiés par une prospection pétrolière. Toutefois, l'exploitation de cette ressource sera également confrontée aux coûts élevés de l'exportation de la ressource.

- *La biomasse, source d'énergie*

L'utilisation de la biomasse pour la production d'électricité constitue vraisemblablement la seule alternative à la consommation d'hydrocarbures par des centrales thermiques.

- *Le tourisme en perspective*

La qualité de l'écosystème local et la présence de la grande réserve communautaire du lac Télé, fournissent à la Zone d'Aménagement de l'Oubangui une vocation touristique importante. Cette activité économique sera envisagée dans le cadre du tourisme fluvial grâce à des unités de navigation de taille adaptée.

Les secteurs à développer prioritairement dans la Zone d'Aménagement de l'Oubangui sont les suivants :

- *Pêche et pisciculture*
- *Tourisme*
- *Riziculture*
- *Exploitation forestière saisonnière*

2.12 Synthèse du découpage du Congo en 11 Zones d'Aménagement

La définition de onze Zones d'Aménagement du Territoire a pour objectif de clarifier les stratégies de développement et de mise en valeur du pays. Elle ne remet pas en cause la partition administrative du pays. Elle a permis d'esquisser les grandes zones de production et servira de base à la définition de l'armature urbaine sur laquelle doit reposer la stratégie de reconquête du territoire. Dans chaque Zone d'Aménagement, une stratégie de développement mettant en évidence des secteurs économiques majeurs a pu être esquissée. L'élaboration de Plans Généraux d'Aménagement du Territoire devrait permettre d'approfondir les grandes options et de les compléter sur base des circonstances locales particulières. Ces études feront apparaître des périmètres locaux à vocation particulière, ayant parfois une vocation sensiblement différente aux options majeures de la zone.

CHAPITRE IV L'ARMATURE URBAINE

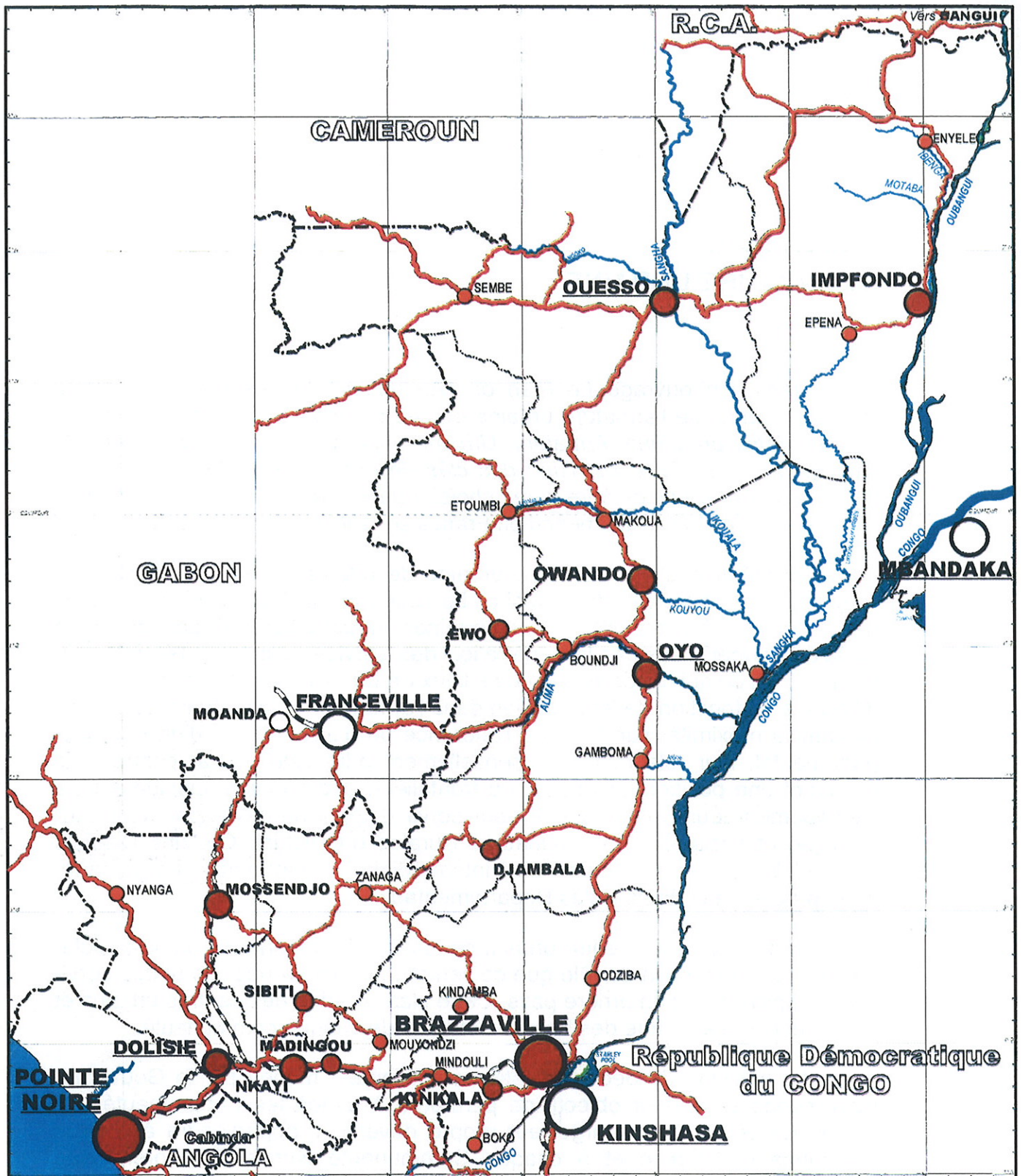
Dans son ouvrage *Le Plan ou l'Antihazard*, le très renommé Pierre MASSET parlait de l'armature urbaine en ces termes : « *Il n'est pas douteux que la définition d'une Armature Urbaine, appuyée sur des programmes d'équipement judicieux, est l'une des clés de notre avenir. Les choix seront difficiles, mais ne pas en faire serait choisir quand même, et qui plus est, choisir l'échec.* » (p. 137, Documentation Française, 1965)

La création d'une armature urbaine de référence est indispensable à l'organisation rationnelle du territoire. Le regroupement, au niveau de pôles nationaux ou départementaux, de certaines infrastructures économiques et sociales permet d'assurer la pénétration des services sur toute l'étendue du territoire. En ce qui concerne les chefs lieux de Districts, leur fonction peut être différente en fonction de leur position dans l'armature urbaine du pays. S'ils se trouvent à proximité d'un Pôle de Référence ou d'Equilibre ou d'un Pôle Départemental, leur rôle restera essentiellement administratif. Par contre, s'ils occupent une position excentrée, ou frontalière, une fonction supplémentaire d'équipement leur sera attribuée pour servir d'appui au développement économique et social des Communautés Rurales du District. Certains Districts joueront également le rôle de Pôles Intermédiaires, ayant parfois un rayonnement proche de certains Pôles Départementaux.

La fonction d'un centre urbain, certes liée à l'importance de sa population, est aussi fonction du rôle que ce centre joue par sa position et des services qu'il procure à son arrière pays. Cette classification des centres urbains et ruraux est indépendante des besoins internes de chaque communauté.

La politique de décentralisation actuellement menée par le Gouvernement congolais a pour objectif de permettre à toutes les Communautés du Congo de prendre en charge leur propre devenir. Il appartiendra à chaque Communauté Urbaine et à chaque Communauté Rurale d'élaborer, avec l'appui des autorités des Districts et des Départements, ou des Ministères concernés, leurs programmes sectoriels d'équipement, indépendamment de l'éventuelle fonction centralisatrice qui pourrait leur être accordée.

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, le Schéma National d'Aménagement du Territoire reposera sur l'armature urbaine décrite aux pages qui suivent.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

COMMUNICATIONS

RÉSEAU ROUTIER

— Ossature Routière Lourde

— Routes Internationales

RÉSEAU FERROVIAIRE

— Voie Ferrée Lourde

— Voie Ferrée Secondaire

RÉSEAU NAVIGABLE

— Voie Navigable Lourde

— Voie Navigable Secondaire

— Petite Navigation Saisonnière

ARMATURE URBAINE PRINCIPALE

● **POINTE NOIRE**

POLES DE REFERENCE
Capitales Administratives et Economiques

● **DOLISIE**

POLES D'EQUILIBRE
Noeuds Multimodaux d'Eclatement du Transit

● **OWANDO**

Pôles Régionaux

● **SIBITI**

POLES DEPARTEMENTAUX
Chef Lieux de Départements et Villes Importantes

ARMATURE URBAINE SECONDAIRE

● MOUYONZI Pôles Intermédiaires

ADMINISTRATION

--- Frontière

--- Limite de Département

CARTE C2

ARMATURE URBAINE

ECHELLE 1/4.400.000

0 20 50 100 200 Km

L'Armature Urbaine Principale repose sur neuf pôles urbains majeurs :

- *Deux Métropoles de Référence* : Brazzaville et Pointe-Noire, Villes Capitale Administrative et Centre Economique
- *Sept Métropoles d'Equilibre* : Dolisie, Mossendjo, Nkayi, Owando, Ouesso, Impfondo et le bipôle Oyo / Ollombo, nœud multimodal d'éclatement.

Elle est complétée par les cinq *Pôles Départementaux* que sont Sibiti, Madingou, Kinkala, Djambala et Ewo.

L'Armature Urbaine Secondaire, constituée de Pôles Intermédiaires, de Pôles Frontaliers et de Pôles Secondaires, assure le relais de l'Armature Urbaine Principale dans un maillage plus fin du territoire congolais. Elle est la garante de la reconquête réelle du territoire congolais.

Quinze Pôles Intermédiaires, sélectionnés sur base de leur position géographique ou de l'importance de la population rurale avoisinante, auront une fonction supplémentaire de rayonnement. Ils assurent le relais entre deux Pôles Principaux lorsque ceux-ci sont trop éloignés. Il s'agit de Nyanga, Zanaga, Mouyondzi, Boko, Mindouli, Kindamba, Odziba, Gamboma, Mossaka, Boundji, Makoua, Etoumbi, Sembe, Epena et Enyelle.

Outre les centres qui remplissent déjà un rôle transfrontalier parmi les Métropoles, Pôles Départementaux et Pôles Intermédiaires, *dix sept Pôles Frontaliers*, ont une fonction spécifique liée à leur position dans un grand Bassin de Développement Transfrontalier. Ils feront l'objet d'un programme spécial d'équipement en relation avec ce statut particulier. Il s'agit des chefs lieux de districts de Mbanza Ndounga, Ngabe, Makotimpoko, Loukolela, Liranga, Dongou, Betou, Ngbala, Souanke, Okoyo, Bambama, Mbinda, Nzambi, Tchiamba Nzassi, Kimongo, Londela Kayes et Boko Songho.

Enfin, *seize Pôles Secondaires* constituent le dernier niveau de l'armature urbaine du Congo : Kakamoueka, Mvouti, Kibangou, Makabana, Komono, Tsiaki, Mayama, Lekana, Ngo, Abala, Ngoko, Kelle, Mbomo, Ntokou, Bouanila et Pikounda

Pour terminer, l'objectif de reconquête du territoire sera complètement atteint en adjoignant à cette armature urbaine un certain nombre de **Pôles Ruraux**, comprenant

- 26 *Districts* n'ayant pas été classifiés en Pôle Intermédiaire, Pôle Frontalier ou en Pôle Secondaire, à savoir : Mokeko, Tchikapika, Mbama, Ongogni, Allembe, Mbon, Mpouya, Ignié, Goma Tse Tse, Vindza, Loumo, Louingui, Mayeye, Kingoue, Yamba, Mabombo, Mfouati, Loudima, Yaya, Mayo-ko, MOUNGOUNDOU Nord, MOUNGOUNDOU Sud, Divénié, Banda, Madingo Kayes, Hinda,

- 15 localités rurales classifiées en *Pôles Ruraux Spécifiques* en raison d'une position stratégique sur le territoire ou d'un rayonnement particulier, économique, historique ou culturel. Il s'agit de Loango, Bilala, Loutete, Mbe, Mouambe Léfini, Bouemba, Lekety, Ndjouono, Mbondo, Ngondala, Garabinzam, Pokola, Ndoki 2, Macao, Baponbo

L'Armature Urbaine et Rurale sur laquelle s'appuiera la stratégie de reconquête du territoire est donc composée de

- *Une Armature Urbaine Principale de 14 Villes*

Comprenant

- 2 Métropoles de Référence
- 7 Métropoles d'Equilibre
- 5 Pôles Départementaux

- *Une Armature Urbaine Secondaire de 49 Communautés Urbaines*

Composée de

- 15 Pôles Intermédiaires
- 17 Pôles Frontaliers
- 16 Pôles Secondaires

- *Une Armature Rurale de 41 Communautés Rurales*

Disséminant sur le territoire congolais

- 26 autres chefs lieux de District
- 15 Pôles Ruraux Spécifiques

Chaque Pôle Urbain, principal ou secondaire, et chaque Pôle Rural sera le siège d'un équipement économique et social particulier qui sera fonction de l'organisation de chaque secteur et de ses spécificités propres, notamment de

- la population qu'il dessert
- la production rurale, forestière, minière ou industrielle qu'il centralise.
- sa proximité d'autres Pôles ou son isolement
- sa fonction transfrontalière éventuelle
- sa position sur l'ossature de communication

Le rôle polarisateur de chacun des quatorze Pôles urbains majeurs du Congo est présenté ci-après. Il permet de mieux cerner le fonctionnement du pays et servira de base à la définition, par les différents Ministères, des grilles sectorielles d'équipement. Chaque autre Pôle Urbain ou Rural du Congo est plutôt orienté vers l'un des quatorze Pôles constituant l'Armature Urbaine Principale du pays. Des cartes résument cette polarisation en présentant dans une couleur spécifique les noms des localités qui sont considérées dans le périmètre polarisateur d'une Métropole de Référence ou d'Equilibre, ou d'un Pôle Départemental.

1 Fonction Polarisatrice de l'Armature Urbaine Principale

1.1 Pointe-Noire

Si Pointe-Noire exerce bien entendu une attractivité sur l'ensemble du Congo, y compris Brazzaville, son rayonnement direct dans le cadre de l'armature urbaine proposée est relativement limité en raison d'une certaine exigüité de la zone littorale. Pour cette raison, Pointe-Noire ne dispose pas d'Armature Urbaine Principale d'appui mais se reposera sur une Armature Urbaine Secondaire composée de trois Pôles Secondaires.

Mvouti, Kakamoueka et Nzambi constitueront des pôles de décentralisation permettant une occupation du territoire dans la chaîne montagneuse du Mayombe et sur la côte atlantique nord, à la frontière gabonaise.

En tant que Pôle de Référence, la Ville de Pointe-Noire dispose du plus haut niveau d'équipement dans tous les secteurs économiques et sociaux. Plusieurs établissements d'enseignement secondaire et supérieur y sont implantés ainsi qu'un Hôpital Général à vocation nationale. Pointe-Noire sera également le siège d'instituts de formation professionnelle. De grandes sociétés de commercialisation y ont leur siège principal pour assurer aussi bien l'approvisionnement du pays que l'exportation des productions nationales.

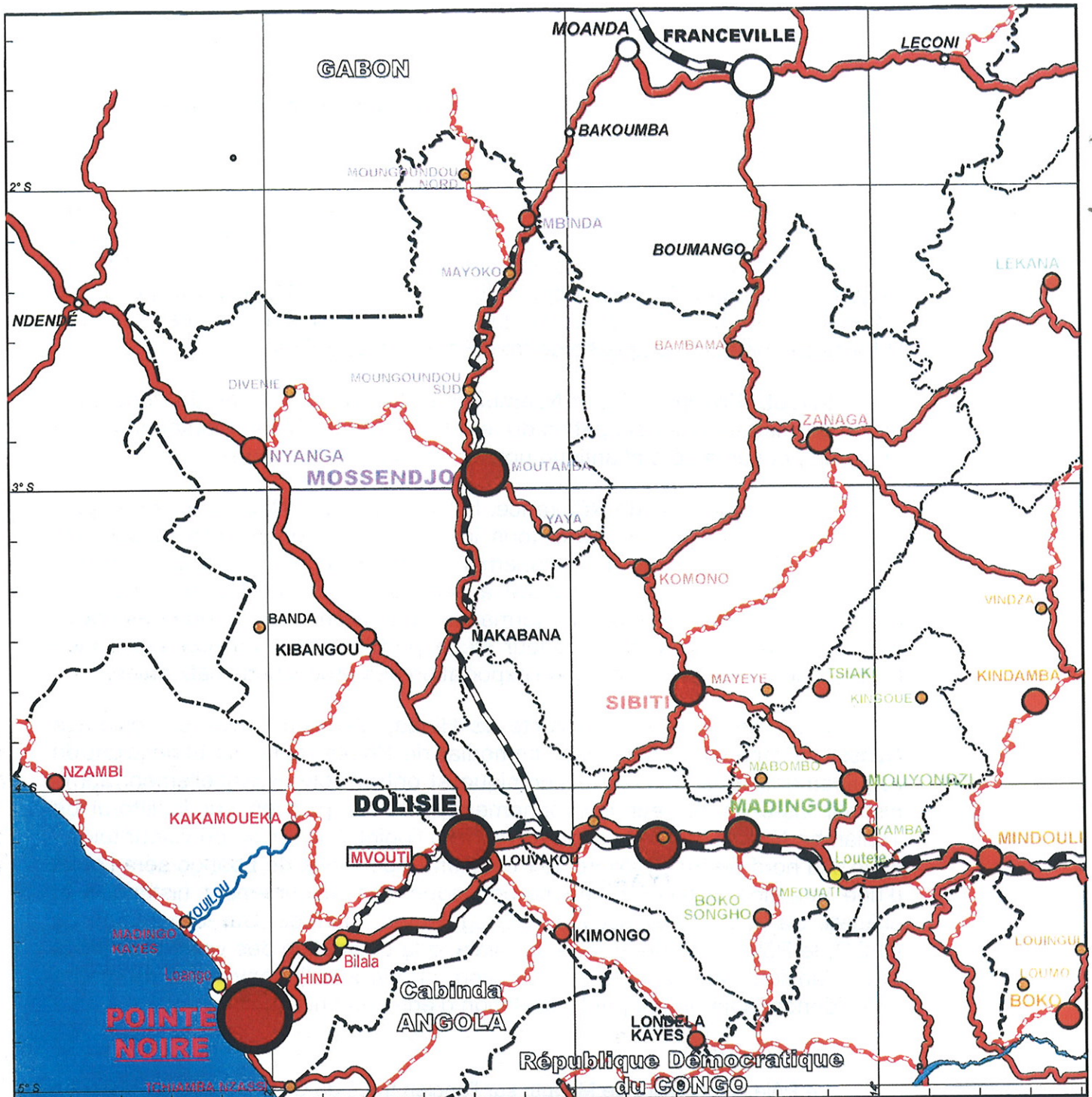
Les Chefs Lieux de Districts de Hinda, Madingo Kayes et Tchiamba Nzassi constituent l'arrière pays immédiat de Pointe-Noire. Ils bénéficient de l'équipement de la Capitale économique et ont un rôle essentiellement administratif vis-à-vis de leur environnement rural. La position sur le littoral de Tchiamba Nzassi et de Madingo Kayes fera l'objet d'une mise en valeur touristique. Au nord de Pointe-Noire, le Pôle Rural Spécifique de Loango sera l'objet d'une attention particulière en rapport avec son rayonnement historique et culturel. Sa vocation touristique sera également affirmée. Sur le parcours du CFCO, le Pôle Rural Spécifique de Bilala, à la bifurcation des voies réalignées et de l'ancien tracé, assure une fonction carrefour qu'il conviendra de mettre en évidence, notamment par l'installation d'équipements sociaux.

- *Mvouti*

Le Pôle Secondaire de Mvouti, sur l'ancien tracé du CFCO qui devra rester en service pour desservir les localités qui y sont installées, disposera des équipements sociaux à leur intention. Situé en bordure de la Réserve de la Biosphère de Dimonika et à une centaine de kilomètres de Pointe-Noire, Mvouti sera doté d'une capacité hôtelière à vocation touristique. Un centre d'appui au reboisement y sera également implanté.

- *Kakamoueka*

Situé sur le Kouilou, à la sortie des gorges de Sounda où un important barrage hydroélectrique d'une capacité de 1.000 Mw sera construit, le Pôle Secondaire de Kakamoueka est accessible par voie terrestre par la route nationale qui relie Pointe-Noire à Kibangou et, par voie fluviale, depuis Madingo Kayes. La vallée du Kouilou présente d'excellentes terres à vocation de culture maraîchères et des gisements miniers significatifs, notamment de métaux précieux, seront mis en exploitation dans les environs de Kakamoueka.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

RÉSEAU ROUTIER

- ▬ Ossature Routière Lourde
- ▬ Routes Internationales
- - - Routes Nationales

RÉSEAU FERROVIAIRE

- ▬ Voie Ferrée Lourde
- ▬ Voie Ferrée Secondaire

RÉSEAU NAVIGABLE

- ▬ Voie Navigable Lourde
- ▬ Voie Navigable Secondaire
- - - Petite Navigation Saisonnière

ADMINISTRATION

- - - Frontière
- · - · - Limite de Département

ARMATURE URBAINE PRINCIPALE

- **POINTE NOIRE**
- **DOLISIE**
- **OWANDO**
- **SIBITI**
- **MOUYONDZI**
- **MBOMO**

METROPOLES DE REFERENCE

Capitales Administratives et Economiques

METROPOLES D'EQUILIBRE

Noeuds Multimodaux d'Eclatement du Transit

Pôles Régionaux

POLES DEPARTEMENTAUX

Chef Lieux de Départements et Villes Importantes

ARMATURE URBAINE SECONDAIRE

Pôles Intermédiaires
Pôles Secondaires

ESPACES DE POLARISATION

METROPOLES DE REFERENCE

POINTE NOIRE

BRAZZAVILLE

METROPOLES D'EQUILIBRE

DOLISIE

POLES DEPARTEMENTAUX

MOSSENDJO

SIBITI

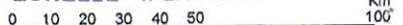
MADINGOU

POLES RURAUX

● **LOUMO** Autres Districts

● **Lekety** Pôles Ruraux Spécifiques

ECHELLE 1/ 2.000.000



CARTE E1 : ARMATURE URBAINE

POLARISATION DE POINTE NOIRE, MOSSENDJO, NKAYI & DOLISIE

Les différents lacs et étangs situés dans cet environnement seront également mis en valeur dans le cadre d'un programme de développement de l'aquaculture. Enfin, la vocation touristique de Kakamoueka sera affirmée par la création d'une infrastructure hôtelière.

- *Nzambi*

Le Pôle Secondaire de Nzambi, à proximité de la frontière avec le Gabon et dans le périmètre de la Réserve de Conkouati, occupe une place importante dans la perspective de reconquête du territoire national. Sa vocation touristique et de ville relais entre Pointe-Noire et Mayoumba au Gabon sera affirmée par la constitution d'une capacité d'hébergement.

1.2 Dolisie

Nœud multimodal d'éclatement, au croisement de deux axes routiers lourds menant vers Pointe-Noire, Libreville ou Brazzaville, et de deux voies ferroviaires menant vers Pointe-Noire et Brazzaville d'une part, vers la frontière Gabonaise et Moanda d'autre part, Dolisie est le pôle d'équilibre naturel de l'espace situé entre Brazzaville et Pointe-Noire.

La mise en service de la route menant vers Libreville aura un effet attractif important, le Pôle Secondaire de Kibangou y assurera le relais de Dolisie pour cette partie du territoire actuellement fort isolée. Sur la route menant à Mossendjo, le Pôle Secondaire de Makabana bénéficie également de l'effet polarisateur de Dolisie. Vers le sud ouest, sur les contreforts de la chaîne du Mayombe, les Pôles Frontaliers de Kimongo et de Londela Kayes s'appuient sur Dolisie pour remplir leur rôle dans cette zone frontière du Cabinda et de la RDC.

En tant que Pôle d'Equilibre, Dolisie doit disposer d'équipements sociaux de niveau national, tant en matière de santé que d'éducation. Elle dispose d'un Hôpital Général et des établissements d'enseignement supérieur y seront implantés. Pôle d'appui à de nombreuses activités économiques, de nombreuses formations professionnelles y seront dispensées. Une programmation des établissements secondaires de premier et second cycles sera faite en fonction de la population de la ville. Le District de Louvakou, très proche de Dolisie, bénéficiera de l'équipement de niveau national implanté dans cette ville. Il disposera bien sûr de ses propres infrastructures en matière de santé et d'éducation.

- *Kibangou*

Situé sur l'axe routier vers Libreville, dans la vallée du Niari, à la limite entre les zones à vocation agricoles et les zones à vocation d'élevage, Kibangou assurera le soutien à la production de ces deux secteurs. A l'intersection de cet axe routier lourd et d'un accès national vers Pointe-Noire via Kakamoueka, sa fonction carrefour devrait générer l'apparition d'un certain nombre de services, notamment en matière de mécanique. Cette Communauté Urbaine remplit une fonction d'occupation du territoire dans la zone frontalière du Gabon. L'équipement implanté dans ce Pôle Secondaire bénéficiera également au District de Banda qui sera néanmoins doté de sa propre infrastructure sociale.

- *Makabana*

Situé sur le chemin de fer de la Comilog et sur la route menant à Moanda, à mi-chemin entre Dolisie et Mossendjo, Makabana, à la lisière du massif forestier du sud Congo et dans la fertile vallée du Niari, occupe une position naturelle lui conférant un grand avenir économique.

Cette Communauté Urbaine est l'un des deux exutoires naturels du bois produit dans le massif forestier du sud Congo et est au centre d'une grande zone à vocation d'élevage bovin. Outre les infrastructures de transit du bois vers le port de Pointe-Noire via les chemins de fer de la Comilog et du CFCO, elle devrait également accueillir des abattoirs, chambres froides et industries alimentaires dans le secteur de la viande, en marge desquels un Institut technique de formation des métiers de l'élevage sera implanté.

- *Kimongo*

Le Pôle Frontalier de Kimongo assurera le relais polarisateur de Dolisie sur la route nationale rejoignant le Bas Congo en RDC. Kimongo disposera d'un centre d'appui à la reforestation et fournira aux exploitants agricoles les moyens d'appui à la mécanisation. La fonction transfrontalière de ce District sera affirmée par la création d'un marché régional.

- *Londela Kayes*

Située en altitude, dans une vallée du massif montagneux du Mayombe, à l'extrême sud du Congo, Londela Kayes est une Communauté Rurale qu'il conviendra d'équiper pour qu'elle puisse garantir un niveau de services à cette zone frontalière de la RDC qui est actuellement particulièrement enclavée. Un centre d'appui à la reforestation et des services d'aide à la mécanisation de l'agriculture seront implantés dans ce Pôle Frontalier, de même qu'un marché régional.

1.3 Mossendjo

Située à mi-chemin entre Dolisie et le Gabon, sur la route menant à Moanda et sur la voie de chemin de fer qui la double, Mossendjo est une ville importante dont l'activité majeure est orientée vers l'exploitation forestière. Elle se trouve de fait au centre du massif forestier du sud Congo. Outre les indispensables établissements d'enseignement secondaires, Mossendjo accueillera un établissement de formation professionnelle dans les métiers de la forêt et du travail du bois. Le rôle de ville étape de Mossendjo sera affirmé par la création d'une capacité d'hébergement et de services de maintenance mécanique. Tout en disposant de leur propres infrastructures, les Districts de Moutamba, Mougoundou Sud et Yaya, qui sont proches de Mossendjo, bénéficieront directement des équipements de Mossendjo dont le rôle polarisateur s'étendra au Pôle Intermédiaire de Nyanga et au Pôle Frontalier de Mbinda au Nord.

- *Nyanga*

Sur la route lourde menant de Dolisie à Libreville au Gabon, un Pôle Intermédiaire émergera à Nyanga, en bordure de réserves écologiques et animalières importantes. Il sera la dernière ville étape avant la frontière, et la création d'une capacité d'hébergement concrétisera cette fonction et permettra la valorisation du tourisme écologique et cynégétique. Le district de Divénié, à une trentaine de kilomètres, bénéficiera des équipements créés à Nyanga tout en disposant de ses propres infrastructures sociales.

Certains Villages de ces deux districts seront l'objet d'une attention particulière afin d'assurer une présence dans cette zone forestière excentrée. Ils pourront être inclus dans les circuits touristiques organisés à partir de Nyanga grâce à de petits campements d'étape.

- *Mbinda*

Le rôle de Pôle Frontalier de Mbinda sera affirmé dans le cadre de la mise en valeur du Bassin Transfrontalier du Haut Ogoué, notamment par la création d'un important marché régional que sa position au terminal du chemin de fer justifiera d'autant plus.

La remise en service du chemin de fer devrait assurer la relance de certaines activités économiques. A terme, la faisabilité économique de l'interconnexion des réseaux ferroviaires congolais et gabonais sera envisagée.

Les Districts de MOUNGOUNDOU Nord et de MAYOKO, distants d'une trentaine de kilomètres, bénéficieront des équipements créés à Mbinda en complément à leurs infrastructures propres.

1.4 Sibiti

Le Pôle Départemental de Sibiti étendra son influence sur l'axe routier reliant Loudima à Franceville au Gabon. Cette Communauté Urbaine disposera de l'éventail complet des équipements sociaux au niveau départemental. Les activités industrielles de transformation du bois et l'agriculture sont les activités majeures qui trouveront dans ce Pôle Départemental les indispensables services d'appui, notamment en matière de maintenance. Sibiti sera également dotée d'une capacité d'hébergement qui en fera une ville étape sur les routes reliant la vallée du Niari à Franceville.

Bénéficiant de son propre équipement, Mayeye, à moins de trente kilomètres, bénéficiera aussi de l'équipement de Sibiti dont la fonction polarisatrice sera relayée, vers le nord, par le Pôle Secondaire de Komono, par le Pôle Intermédiaire de Zanaga et par le Pôle Frontalier de Bambama.

- *Komono*

Le Pôle Secondaire de Komono occupe une position centrale intermédiaire entre le Pôle Départemental de Sibiti et le Pôle d'Equilibre de Mossendjo. Il est plutôt orienté vers Sibiti. Siège d'une intense activité forestière, mais aussi agricole, son rôle de carrefour sera affirmé par la création de services aux transporteurs.

- *Zanaga*

Situé aux confins de zones forestières et agricoles, Zanaga sera le Pôle Intermédiaire qui assurera l'équipement dans cette zone relativement excentrée essentiellement tournée vers le Gabon. La mise en valeur des terres propices à diverses cultures de rente ainsi que des pâturages de l'ouest des plateaux par la création d'une filière d'élevage ovin devrait apporter un souffle économique nouveau à cette Communauté Urbaine. La création de la dorsale routière ouest, reliant Dolisie à Sembe via Djambala et Ewo, fera de Zanaga un carrefour au croisement de cet axe et de la route menant de Brazzaville à Franceville. La fonction de ville étape de ce Pôle Intermédiaire sera affirmée par la constitution d'une capacité hôtelière et la création de services de maintenance des véhicules.

- *Bambama*

Equipé en Pôle Frontalier, Bambama, à une cinquantaine de kilomètres au nord, bénéficiera également des équipements de niveau départemental créés au Pôle Intermédiaire de Zanaga. Il fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la politique transfrontalière, notamment par la création d'un grand marché régional.

1.5 Nkayi

La ville de Nkayi a été classifiée en Pôle d'Equilibre en raison de sa vocation industrielle, de l'importance de sa population et de l'existence de nombreuses bourgades dans son environnement immédiat. Il s'agit du cas très particulier d'un Pôle de ce niveau ayant une attractivité très localisée, mais sur une population importante. Située sur le chemin de fer Congo Océan, cette ville est le siège d'une activité agroindustrielle susceptible d'encore se développer. Le District de Loudima, exutoire du bois sur le CFCO, qui disposera de l'équipement propre d'un District, bénéficiera également de la proximité de ce Pôle d'Equilibre.

1.6 Madingou

Le Pôle Départemental de Madingou est le centre de l'importante zone de production agricole de la Bouenza. Située sur le CFCO, à l'intersection de la route menant de Pointe-Noire à Brazzaville et d'une route nationale sur un axe nord / sud reliant Sibiti à Boko Songho vers la RDC, cette Communauté Urbaine est appelée à un grand développement.

Elle disposera de tous les équipements sociaux de niveau départemental. Sa fonction de ville étape sur l'axe Pointe-Noire / Brazzaville sera affirmée par la création d'une capacité d'hébergement adéquate et la constitution de structures de maintenance mécanique, qui sera également nécessaire à l'appui à l'agriculture mécanisée.

Le District de Mabombo, qui n'est pas très éloigné disposera des infrastructures caractéristiques des districts, mais bénéficiera en outre de cet équipement de niveau départemental, tout comme Loutété, à vocation industrielle. Ce Pôle Rural Spécifique sera doté d'un hôtel et d'un centre d'appui au reboisement.

Vers le sud, le rayonnement de Madingou sera relayé par le Pôle Frontalier de Boko Songho, tandis qu'au nord ce rôle sera rempli par l'important Pôle Intermédiaire de Mouyondzi et par le Pôle Secondaire de Tsiaki.

- *Mouyondzi*

Le Pôle Intermédiaire de Mouyondzi fournira aux nombreux villages agricoles de la Bouenza une base solide de développement de leurs activités ainsi que les indispensables équipements sociaux, souvent d'un niveau départemental.

La vocation économique de cette Communauté Urbaine étant essentiellement agricole, un accent particulier sera apporté à la création d'activités d'appui à ce secteur, notamment en matière de mécanisation agricole, d'entreposage et de transformation des produits ainsi que de fourniture d'intrants.

Au sud, le District de Yamba, distant de Mouyondzi d'une vingtaine de kilomètres bénéficiera de son équipement de niveau départemental. Il sera bien entendu doté de ses propres infrastructures sociales. Au nord, le District de Kingoue, s'appuiera également sur Mouyondzi mais disposera d'équipements en matière d'enseignement et de santé. Il assurera l'encadrement de la mécanisation de l'agriculture et sera le siège d'un centre d'appui à la reforestation.

- *Tsiaki*

Le Pôle Secondaire de Tsiaki se trouve sous l'influence partagée de Mouyondzi et de Sibiti. A l'orée du massif forestier, et, en bordures de terres agricoles, il appuiera la mécanisation de l'agriculture et sera le siège d'un centre d'appui à la reforestation.

- *Boko Songho*

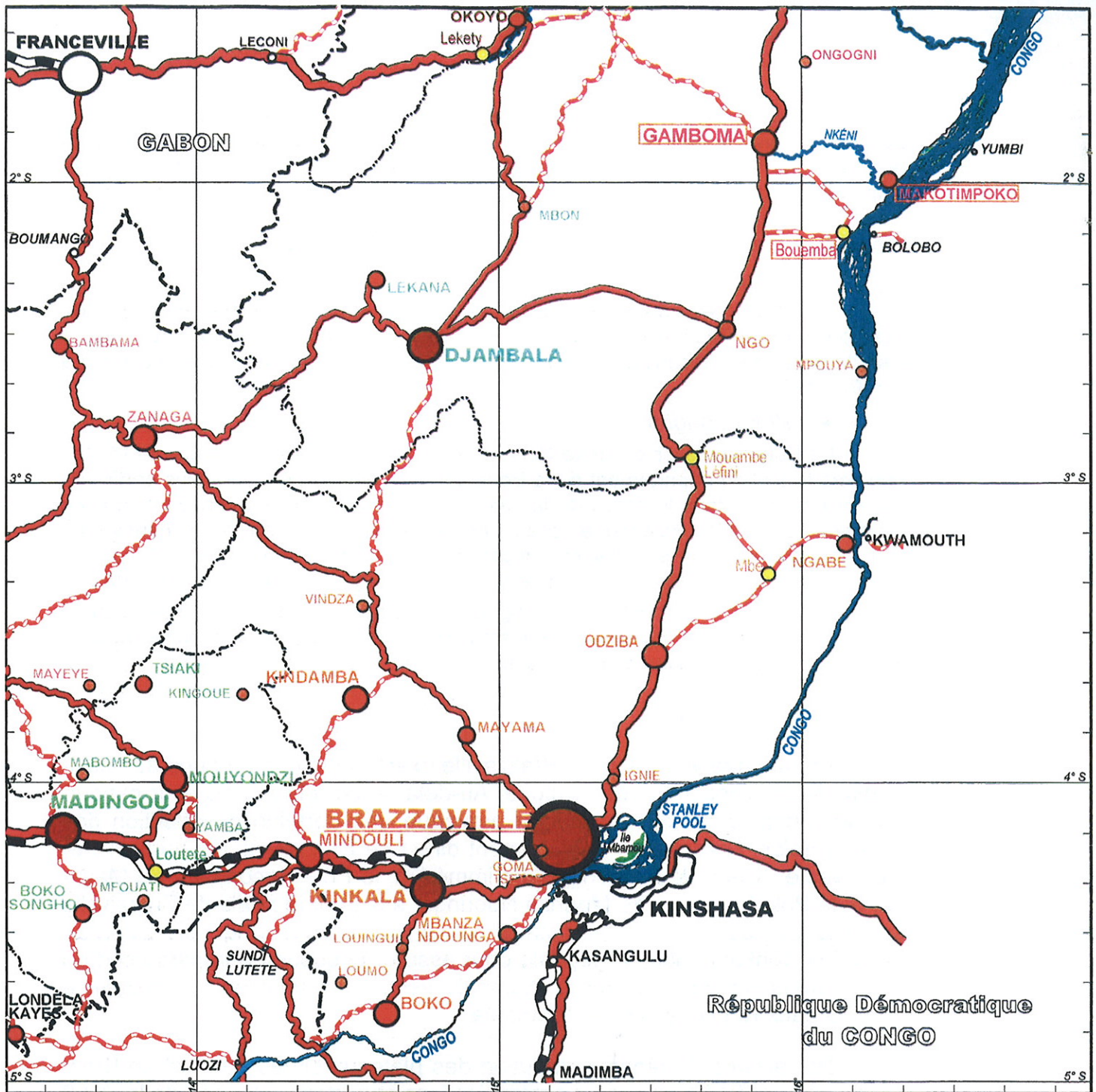
La Pôle Frontalier de Boko Songho assurera le relais polarisateur de Madingou vers le sud du département de la Bouenza. Son équipement sera plus particulièrement envisagé dans le cadre de la stratégie transfrontalière en concertation avec les autorités de RDC. Pôle d'une zone à vocation agricole, son environnement immédiat devrait également être l'objet d'importantes actions de reforestation. L'appui à cette activité, notamment par la création de pépinières, y sera une activité importante.

Le District de Mfouati, à une vingtaine de kilomètres de Boko Songho bénéficiera de l'équipement qui y sera créé. Il sera également le siège d'un marché régional transfrontalier et d'infrastructures sociales.

1.7 Brazzaville

En tant que ville capitale, Brazzaville exerce bien entendu une attractivité directe sur l'ensemble du territoire. Au-delà de ce rôle polarisateur majeur, trop important à ce jour puisqu'il a provoqué une certaine désaffection des zones rurales, l'espace de rayonnement direct de Brazzaville est particulièrement vaste. Dans un environnement immédiat, le Pôle Secondaire de Mayama et le Pôle Frontalier de Mbanza Ndounga, assurent le relais de Brazzaville au bénéfice des villages des districts concernés. A l'ouest, le Pôle Départemental de Kinkala relaie la Capitale pour assurer le soutien à la partie sud du département du Pool. Au nord, Djambala assume la fonction centralisatrice des Plateaux Koukouyas et de Djambala.

Par ailleurs, la récente évolution des plateaux situés au nord de Brazzaville a suscité l'émergence d'agglomérations importantes le long de la RN 2 reliant Brazzaville à Oyo. Ces Pôles émergents sont appelés à occuper une importance croissante dans l'occupation du territoire de telle sorte que les Centres Ruraux Spécifiques d'Odziba, à 100km de Brazzaville, et de Mouambe Lefini, au franchissement de la Lefini par la route ont été classifiés et seront déjà équipés pour être le relais de Brazzaville dans ce qui devient de plus en plus son grenier à céréales et à manioc. Pour des raisons historiques et culturelles, la Communauté Rurale de Mbe a également un statut de Pôle Rural Spécifique et elle devra être traitée en conséquence. Sur l'axe quittant Brazzaville par le nord ouest, en direction de Zanaga, le Pôle Intermédiaire de Kindamba forme avec Boko, Mindouli et Odziba la ceinture périphérique de Pôles Intermédiaires à une centaine de kilomètres de Brazzaville, qui doit relayer la Capitale dans les différentes directions.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

RÉSEAU ROUTIER

- ▬ Ossature Routière Lourde
- - - Routes Internationales
- ▬ Routes Nationales

RÉSEAU FERROVIAIRE

- ▬ Voie Ferrée Lourde
- ▬ Voie Ferrée Secondaire

RÉSEAU NAVIGABLE

- ▬ Voie Navigable Lourde
- ▬ Voie Navigable Secondaire
- ▬ Petite Navigation Saisonnière

ADMINISTRATION

- - - Frontière
- - - Limite de Département

ARMATURE URBAINE PRINCIPALE

● **POINTE NOIRE**

● **DOLISIE**

● **OWANDO**

● **SIBITI**

ARMATURE URBAINE SECONDAIRE

● **MOUYONDZI**

● **MBOYO**

METROPOLES DE REFERENCE

Capitales Administratives et Economiques

METROPOLES D'EQUILIBRE

Noeuds Multimodaux d'Eclatement du Transit

POLES DEPARTEMENTAUX

Chef Lieux de Départements et Villes Importantes

ARMATURE URBAINE SECONDAIRE

Pôles Intermédiaires

Pôles Secondaires

ESPACES DE POLARISATION

METROPOLES DE REFERENCE

BRAZZAVILLE

METROPOLES D'EQUILIBRE

DOLISIE

OYO

MOSSENDJO

POLES DEPARTEMENTAUX

SIBITI

DJAMBALA

EWO

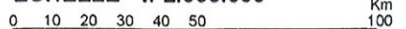
POLES RURAUX

● LOUMO Autres Districts

● Lekety Pôles Ruraux Spécifiques

**CARTE E2 : ARMATURE URBAINE
ESPACE DE POLARISATION DE BRAZZAVILLE**

ECHELLE 1/ 2.000.000



Brazzaville devra bien entendu disposer de l'équipement le plus large en matière de santé et d'éducation. A ce titre, la Capitale est le siège de deux Hôpitaux généraux, dont le CHU qui centralise tous les Hôpitaux du Congo. Malgré la volonté de déconcentration affichée par le Gouvernement, elle disposera bien sûr d'établissements d'enseignements professionnels dans plusieurs. Elle est également le siège de l'Université Marien Ngouabi.

Nœud multimodal d'éclatement du transit entre les transports ferroviaires, routiers, fluviaux et aériens, Brazzaville confirmera sa fonction stratégique dans l'organisation générale de l'Afrique Centrale.

Les Districts voisins de Goma TseTse et d'Ignie, qui constituent déjà la grande banlieue, disposeront d'un équipement local évolutif en fonction de l'importance de leur population, mais n'auront pas une fonction de rayonnement autre que locale. Ils bénéficieront pour l'essentiel de l'équipement de Brazzaville. Ils seront toutefois dotés de leurs propres infrastructures socio-économiques.

- *Mbanza Ndounga*

Le Pôle Frontalier de Mbanza Ndounga, est le centre d'une zone à vocation agricole. On encouragera la création des divers services à l'agriculture, notamment en matière de stockage des produits, d'appui à la mécanisation et d'approvisionnement en intrants. La position transfrontalière de ce district sera affirmée par l'organisation d'un marché régional régulier.

- *Mayama*

Le Pôle de District de Mayama est appelé à une croissance importante en marge de la création de la filière d'élevage ovin dont elle sera l'un des deux exutoires. Les divers services d'appui à cette filière, abattoirs, chaîne de froid et unités de transformation de la viande et des sous-produits ou production d'aliment, y seront implantés. Un institut d'enseignement technique des métiers de l'élevage complètera les établissements d'enseignement secondaire de premier et second cycles qui doivent maintenir dans cette zone les élèves en âge de scolarité et leurs parents.

- *Kindamba*

Le Pôle Intermédiaire de Kindamba assumera le rôle fondamental d'appui à la zone d'agriculture qui l'entoure. Le district de Vindza disposera des infrastructures sociales classiques des districts. Il bénéficiera en outre de l'équipement du Pôle Intermédiaire dont il n'est distant que de 40km.

- *Odziba*

Le Centre Rural émergent d'Odziba sera à terme classifié en Pôle Intermédiaire pour répondre aux besoins d'une population croissante particulièrement jeune. Il convient en effet de conserver dans cette zone rurale les premières populations qui ont fait le chemin inverse de migration de Brazzaville vers les campagnes et de ne pas les réattirer vers Brazzaville par manque d'infrastructures sociales et d'équipement. Odziba fournira les services à la population du vaste Plateau situé au nord de Brazzaville, jusqu'à la Léfini, notamment en matière d'enseignement et de santé.

Les services d'appui à la mécanisation, le stockage des produits et la fourniture d'intrants seront les principales fonctions économiques de ce Pôle Intermédiaire. Un marché de gros et les services de maintenance des véhicules complèteront la fonction centralisatrice d'Odziba sur ce plateau.

Les Villages d'Imvouba et d'Inoni valoriseront leur position en bordure de la réserve de la Léfini pour bénéficier d'une activité touristique. De petites infrastructures d'hébergement y seront créées. Mouambe Léfini, autre Pôle Rural Spécifique, disposera d'un marché et d'un campement orienté vers le tourisme dans la Réserve de la Léfini

- *Ngabe*

Ngabe est l'exutoire sur le fleuve Congo de la vaste zone de production agricole située au nord de Brazzaville. Une infrastructure portuaire y sera installée. Le Pôle Rural Spécifique de Mbe, à une trentaine de km de Ngabe, en assurera le relais sur le plateau.

1.8 Kinkala

Le Pôle Départemental de Kinkala, à un peu moins de 100 km de Brazzaville disposera de l'équipement social de niveau départemental.

Au centre d'une zone à vocation agricole, Kinkala proposera les différents services d'appui à ce secteur en matière de fourniture d'intrants, de services de mécanisation, d'entreposage et de transformation des produits.

Le rôle polarisateur de Kinkala dans la partie sud du département du Pool sera relayé par les Pôles intermédiaires de Mindouli et de Boko. Le District de Louingui, à une vingtaine de kilomètres du Pôle Départemental, bénéficiera de l'équipement de Kinkala. Il sera toutefois doté de ses propres infrastructures socio-économiques.

- *Boko*

Situé dans le Bassin Transfrontalier du Bas Congo, l'équipement du Pôle Intermédiaire de Boko devra tenir compte de cette fonction d'intégration transfrontalière. Un marché régional d'échange avec la RDC y sera implanté. Les différents services d'appui à l'agriculture affirmeront sa fonction de Pôle Intermédiaire. Le District de Loumo, situé à une vingtaine de kilomètres au nord ouest, étendra le rayonnement de Boko vers Sundi Loutete en RDC.

- *Mindouli*

Situé sur le CFCO, et au croisement de la route Pointe-Noire Brazzaville et d'une route nationale nord/sud reliant Djambala ou Zanaga à la RDC, le Pôle Intermédiaire de Mindouli est appelé à un rayonnement important comme ville étape et comme marché d'échanges transfrontaliers.

La création d'une capacité d'hébergement significative et de services aux véhicules confirmera cette vocation de ville carrefour. Mindouli disposera également de l'éventail complet des services à l'agriculture et aux véhicules.

1.9 Djambala

Le Pôle Départemental de Djambala, bien que fort éloigné de Brazzaville, est essentiellement orienté vers la ville capitale. Compte tenu, d'une part, de cet éloignement, d'autre part, de l'importance de la population qui peuple les plateaux Koukouyas et de Djambala, ce Pôle disposera des équipements de niveau départemental les plus larges.

Un Hôpital de Référence et des établissements d'enseignement de premier et second cycles constitueront l'ossature majeure de l'équipement social. Des établissements d'enseignement supérieurs pourront y être établis dans le cadre de la déconcentration de ce secteur.

Par ailleurs, Djambala, est appelée à devenir une ville carrefour d'étape, située sur la dorsale ouest qui reliera Dolisie à Sembe via Ewo. Pour ce faire, elle sera dotée d'une capacité hôtelière adéquate.

Djambala, qui remplira également la fonction de soutien général à l'agriculture, s'appuiera pour ce faire sur les deux Pôles Secondaires que sont Lekana et Ngo.

Le District de Mbon, appelé à se développer en marge de l'ouverture de la dorsale routière ouest et de la création de la filière d'élevage ovin, bénéficiera de l'équipement de niveau départemental de Djambala. Mbon disposera bien sûr de sa propre infrastructure sociale.

- *Lekana*

Centre Urbain du Plateau Koukouya, Lekana est l'exutoire de l'importante exploitation maraîchère qui y est menée. Il rayonne sur la totalité de ce Plateau et doit assurer les services à une population importante. Pour ce faire, il devra disposer d'équipements sociaux significatifs. Les infrastructures d'appui à la culture maraîchère, notamment en matière de fourniture d'intrants et d'infrastructures de conservation par refroidissement rapide des légumes, seront implantées à Lékana.

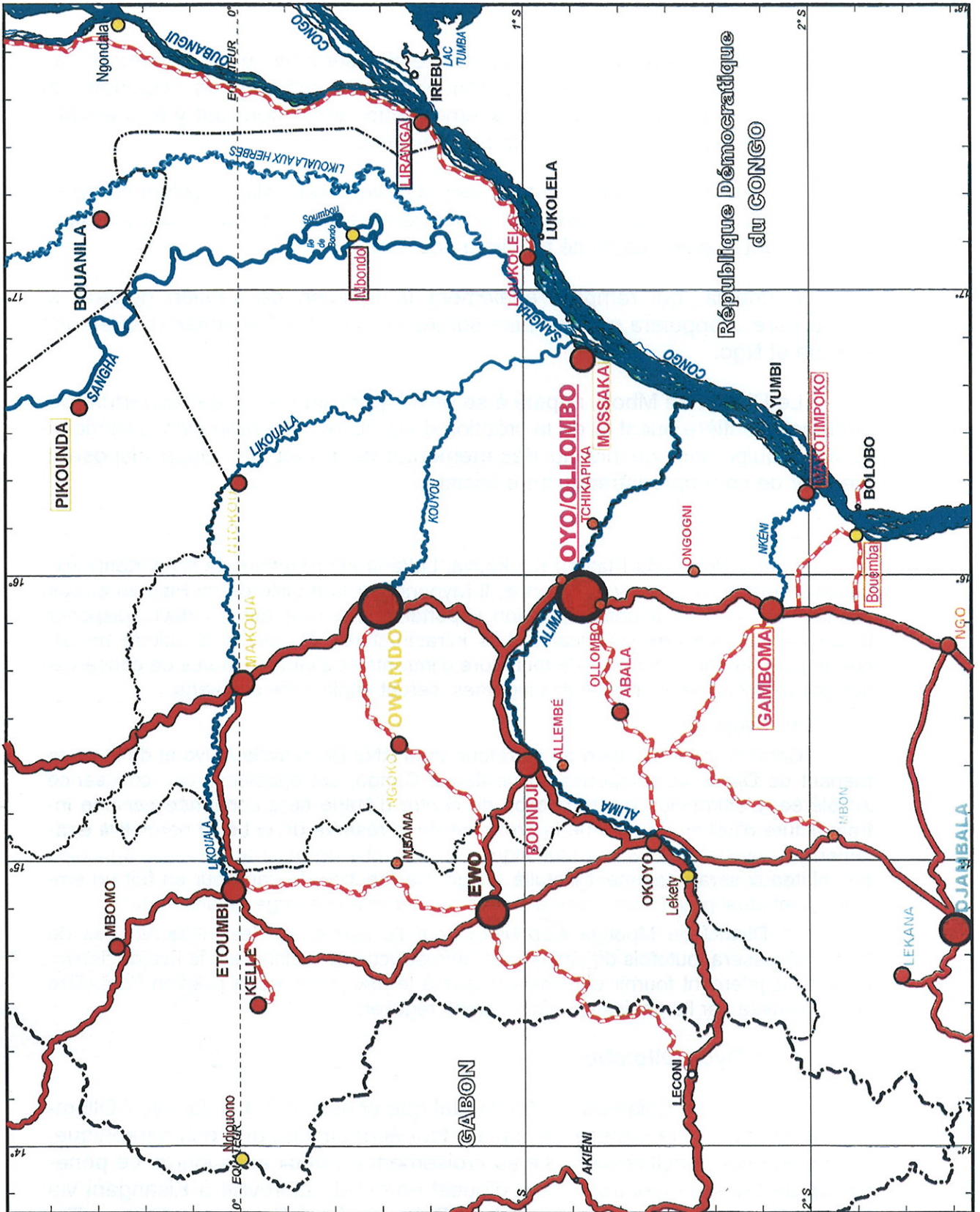
- *Ngo*

Cette bourgade, située au carrefour de la RN2 Brazzaville / Oyo et de la route menant de Djambala à Mpouya sur le fleuve Congo, est appelée à une croissance accélérée. L'affirmation de la fonction de centre d'étape sera confirmée par une infrastructure d'hébergement que la proximité de la réserve de la Léfini permettra également de valoriser à des fins touristiques. Un marché de gros des produits agricoles des plateaux sera également installé à Ngo. Sa fonction de carrefour en fait un emplacement idéal pour l'installation d'équipements sociaux à large rayonnement.

Le District de Mpouya s'appuiera pour l'essentiel sur les infrastructures de Ngo, il disposera toutefois de ses propres infrastructures sociales sur la rive du fleuve. Il pourra également fournir certains services à la navigation et sa position frontalière sera valorisée par l'organisation d'un marché régulier.

1.10 Oyo / Ollombo

Le Noeud d'Eclatement Multimodal que constitue le bipôle Oyo / Ollombo est appelé à une croissance rapide, tant économique que démographique, en raison de sa position centrale au croisement de deux axes lourds de pénétration de l'Afrique Centrale, l'axe d'ouest en est de Libreville à Kisangani via Franceville, et l'axe du sud au nord de Pointe-Noire à Bangui via Brazzaville. L'examen des grands Bassins Transfrontaliers confirme cette position centrale, au cœur de cinq d'entre eux, le Bassin du Stanley Pool, le Bassin du Moyen Congo, le Bassin du Haut Oubangui, le Bassin de la Sangha et le Bassin du Haut Ogoué.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

ECHELLE 1/ 2.000.000

0 10 20 30 40 50 Km 100

ESPACES DE POLARISATION

METROPOLES DE REFERENCE

BRAZZAVILLE

METROPOLES D'EQUILIBRE

OYO

OUESSO

IMPFONDO

OWANDO

POLES DEPARTEMENTAUX

DJAMBALA

EWO

CARTE 3 : ARMATURE URBAINE

ESPACES DE POLARISATION D'OYO, EWO & OWANDO

La fonction de nœud multimodal d'éclatement de transit d'Oyo sera affirmée par la construction d'un port sur la rivière Alima. Il disposera de tous les moyens de manutention modernes permettant une diminution du coût du transbordement. Oyo accueillera également les grandes centrales logistiques du centre du Congo, aussi bien en matière de produits de consommation qu'en ce qui concerne les intrants des secteurs de production rurale.

Les services d'appui à l'agriculture et la maintenance mécanique seront également des secteurs à développer prioritairement. Enfin, la création d'une capacité d'hébergement permettra à Oyo de remplir parfaitement sa fonction de carrefour au centre du Congo.

Comme les autres Pôles d'Equilibre, le Bipôle Oyo / Ollombo a la vocation d'accueillir des établissements d'enseignement supérieur et professionnel.

Le rôle polarisateur local d'Oyo s'appuiera sur le Pôle Secondaire d'Abala tandis que le District de Tchikapika, qui dispose de sa propre infrastructure sociale, à une trentaine de kilomètres, bénéficiera en outre de l'équipement localisé à Oyo. Les Villages de Bokouele et de Tongo seront l'objet d'une attention particulière leur permettant de jouer pleinement leur rôle de charnière entre les parties continentales et fluviales de cette zone.

Trois Pôles Intermédiaires entourent le Bipôle Oyo/Ollombo à une centaine de kilomètres : Boundji à l'ouest, sur l'axe lourd Oyo / Franceville, Gamboma au Sud, sur la route Oyo / Brazzaville, et Mossaka à l'est, dans la zone fluviale.

- *Abala*

Le Pôle Secondaire d'Abala polarisera l'équipement social de l'espace rural compris entre les rivières Komo et Mpama. Il affirmera sa vocation de soutien à l'agriculture et disposera d'un centre d'appui à la reforestation.

- *Gamboma*

Le Pôle Intermédiaire de Gamboma, situé sur l'axe routier reliant Brazzaville à Oyo, disposera d'équipements de niveau départemental. Les services d'appui à l'agriculture, en matière d'approvisionnement, de commercialisation ou de mécanisation fourniront une base solide à ce secteur dominant. Le District d'Ongogni, à une trentaine de kilomètres, dispose de son propre équipement socio-économique et bénéficiera de l'équipement de niveau départemental de Gamboma. Le Pôle Frontalier de Makotimpoko étendra le rayonnement de Gamboma dans la frange fluviale.

- *Makotimpoko*

Situé au confluent de la Nkényi et du fleuve Congo, ce Pôle Frontalier centralisera les services à destination des villages de la zone fluviale, avec un rayon d'action d'environ 50 km. Makotimpoko sera le centre de regroupement de la pêche fluviale sur un bief d'une centaine de kilomètres particulièrement propice à cette activité. Sur ce tronçon, le cours du fleuve a une largeur de 10 à 20 km et ses rives souvent marécageuses et, inondables en périodes de hautes eaux, sont parsemées d'étangs et de bras morts du fleuve. Un port fluvial sera implanté à Makotimpoko et des installations de conservation et de transformation des produits de la pêche y seront créées. Une attention particulière sera accordée au bipôle Bouemba / Bouanga, zone de contact de la partie continentale avec le fleuve, qui sera doté d'un petit port fluvial et sera le siège d'un marché transfrontalier en face de Bolobo en RDC.

- *Boundji*

Le Pôle Intermédiaire de Boundji, sur l'Alima, à 100 km en amont d'Oyo, est également situé sur la route reliant Oyo à Franceville.

Les services d'appui à l'agriculture constitueront l'essentiel de l'activité économique de Boundji. La position de carrefour de Boundji sera affirmée par la disponibilité de services aussi bien en matière maintenance des véhicules ou des bateaux qu'en ce qui concerne l'hébergement des voyageurs. Il convient de noter le fait que Boundji se trouve sur l'une des routes permettant de rejoindre le Parc National d'Odzala à partir de Brazzaville.

Le District d'Allembé, sur l'autre rive de l'Alima et disposant de sa propre infrastructure sociale, bénéficiera de la proximité des équipements implantés à Boundji.

- *Mossaka*

Le Pôle Intermédiaire de Mossaka sera la plaque tournante de la navigation fluviale. Son port de groupement permettra d'effectuer les groupages en provenance des divers affluents pour la constitution de convois lourds vers Brazzaville, Bangui ou vers Kisangani. La fonction de transit de Mossaka sera affirmée par la création d'une capacité hôtelière et par diverses activités de maintenance et d'approvisionnement des bateaux. Les infrastructures sociales de Mossaka, qui ont vocation à rayonner sur toute cette zone du fleuve et de ses affluents, seront équipées de bateaux rapides d'intervention.

Le secteur de la pêche fluviale de tout le bassin du moyen Congo sera centralisé à Mossaka, qui sera équipé des indispensables installations de traitement des produits.

Le rôle polarisateur de Mossaka sera étendu par les infrastructures implantées dans les Pôles Frontaliers de Loukolela et Liranga.

- *Loukolela*

Situé sur les rives du fleuve, mais également accessible de la Sangha par le canal de Likenze, le Pôle Frontalier de Loukolela exerce son effet polarisateur sur les rives du fleuve Congo et sur la basse Sangha.

Disposant d'un vaste territoire à l'abri des inondations, Loukolela, qui présente un potentiel agricole significatif, sera également doté des infrastructures d'appui au secteur de la pêche. Les gisements de terre argileuse qui sont nombreux dans cette zone devraient également être valorisés par une industrie de fabrication de matériaux de construction en terre cuite. A terme, Loukolela devrait être accessible par voie terrestre depuis Impfondo.

En amont sur la Sangha, le Pôle rural spécifique de Mbondo, sur l'île du même nom, sera une étape possible à une centaine de kilomètres de Mossaka. Il pourra également disposer d'infrastructures d'appui au secteur de la pêche et à la valorisation agricole.

- *Liranga*

Situé à 70 km en amont de Loukolela, le Pôle Frontalier de Liranga, situé à proximité du confluent de l'Oubangui et du fleuve Congo, centralisera les activités de pêche sur le bas Oubangui et sur la partie septentrionale de la rive du Congo. Des infrastructures de conservation et de transformation du poisson y seront installées.

Accessible par voie terrestre depuis le nord du département de la Likouala, Liranga pourrait être le port de transbordement terrestre / fluvial du trafic, surtout en période d'étiage de l'Oubangui, dans l'attente des mesures de régulation de cet affluent qui sont préconisées dans le SNAT.

1.11 Owando

Le Pôle d'Equilibre d'Owando, situé au nord d'Oyo au franchissement de la rivière Kouyou par l'axe routier lourd menant de Brazzaville à Ouesso, étend son influence sur la partie septentrionale de la zone à vocation agricole et sur une partie de la zone fluviale. La vocation économique essentielle d'Owando est de soutenir la valorisation rurale en général, agricole en particulier. Dans ce cadre, la relance des palmeraies constitue un objectif majeur.

Owando devra disposer de toutes les infrastructures au niveau national afin de jouer pleinement ce rôle de Pôle d'Equilibre, garantissant ainsi l'accès à la santé et à l'enseignement aux populations du centre du Congo. Aux établissements d'enseignement secondaire, avec capacité d'internat, qui sont implantés à Owando, il conviendra d'ajouter divers instituts de formation professionnelle et supérieure. Un Hôpital Général équipe également Owando.

Les services d'appui à l'agriculture, assurant la fourniture d'intrants, créant les conditions de conservation, d'entreposage et de transformation des produits, et donnant accès à la mécanisation seront implantés à Owando. Le port à vocation régionale d'Owando permettra une évacuation économique des productions agricoles vers Brazzaville et assurera l'alimentation des centrales d'approvisionnement.

Au nord, sur la route en direction d'Ouesso, le Pôle Intermédiaire de Makoua relaie cette fonction de polarisation.

- *Makoua*

Situé au franchissement de la Likouala par l'axe routier lourd menant de Brazzaville à Ouesso, Makoua remplit le rôle de Pôle Intermédiaire du nord de la Cuvette que lui confère sa position charnière entre les zones continentales et fluviales, mais aussi entre les espaces à vocation agricole et le grand massif forestier du nord Congo. Assurant les indispensables services au développement de l'agriculture, Makoua pourrait être le siège de certaines grandes cultures de rente, essentiellement dans les zones situées au nord de la Likouala. Ces productions pourront être économiquement évacuées vers Brazzaville par voie fluviale, Makoua étant équipé d'un port de niveau régional. Cette Communauté Urbaine sera également dotée des infrastructures hôtelières lui permettant d'être intégrée dans les circuits touristiques à destination du Parc national d'Odzala, notamment par la petite navigation fluviale sur la Likouala ou sur la Mambili. Dans la zone fluviale, rôle polarisateur de Makoua sera prolongé par le Pôle Secondaire de Ntokou.

- *Ngoko*

Le Pôle Secondaire de Ngoko, situé sur la route menant d'Owando à Ewo, est situé au centre d'une vaste zone à vocation agricole et doit à ce titre exercer une fonction polarisatrice de l'appui à l'agriculture.

- *Ntokou*

Accessible essentiellement par navigation sur la Likouala, Ntokou est situé dans une zone marécageuse. A partir de l'autre rive, il est toutefois relié à son homologue de Pikounda sur la Sangha par une voie terrestre susceptible de valoriser la frange de territoire située entre la Sangha et la Likouala. Ce Pôle Secondaire a pour vocation de regrouper les services en faveur des populations des villages situés sur les rives de la Likouala.

Des infrastructures d'appui à la pêche continentale, notamment en matière de conservation et de transformation du poisson, y seront installées. Elles assureront également le regroupement des productions de pêche des villages situés dans l'espace de polarisation de Pikounda.

1.12 Ewo

Le Pôle Départemental d'Ewo centralisera les services à l'intention de la population située à l'ouest de la cuvette. Dans son environnement proche, il sera appuyé dans cette fonction par le District de Mbama. Au Nord, le Pôle Intermédiaire d'Etoumbi assurera le relais d'Ewo sur la dorsale ouest menant à Sembe via Mekambo au Gabon, au sud, le Pôle Frontalier d'Okoyo assurera la même fonction sur cette dorsale mais aussi sur l'axe lourd reliant Oyo à Franceville.

Les infrastructures sanitaires et d'éducation de niveau départemental qui seront implantées à Ewo seront complétées par une institution de formation professionnelle supérieure.

Les excellentes terres de culture situées aux alentours d'Ewo, bien irriguées par un réseau dense de rivières, avec une dénivellation propice à l'irrigation, à la pisciculture et à la production d'électricité, seront mises en valeur grâce aux services d'appui à l'agriculture regroupés à Ewo. La création de la dorsale Ouest reliant Djambala à Sembe fera d'Ewo un carrefour qu'il conviendra d'équiper comme tel, par la création d'infrastructures d'hébergement et de services de maintenance des véhicules.

- *Mbama*

En aval d'Ewo sur le Kouyou, le District de Mbama sera le siège de l'implantation sur cette rivière d'une centrale hydroélectrique d'une capacité d'une dizaine de MW qui garantira l'approvisionnement électrique de tout cet ensemble départemental et pourra, à terme, être interconnecté au boulevard énergétique qui est programmé. Situé à la lisière du massif forestier du nord Congo, à une quarantaine de kilomètres du Pôle Départemental, Mbama a un grand potentiel en pisciculture que la retenue du barrage devrait encore accroître, permettant le développement de la pisciculture en cages.

- *Okoyo*

Situé sur l'Alima, et au croisement de l'axe routier lourd reliant Oyo à Franceville avec la dorsale Ouest qui permettra de rejoindre Sembe à partir de Dolisie via Sibiti et Djambala, Okoyo a une vocation de première ville étape après la frontière gabonaise. Cette vocation sera affirmée par la création d'infrastructures d'hébergement et de structures de maintenance des véhicules.

Le Pôle Rural Spécifique de Lekety, où sera implanté un port fluvial international, aura une vocation plus économique. Il sera également le siège d'une activité importante en marge de la création de la filière d'élevage ovin. Les infrastructures d'appui à ce secteur, notamment la chaîne d'abattage et de froid et les unités de transformation, seront largement créatrices d'emplois. Le développement économique accéléré qui devrait être la conséquence, à la fois, des investissements consentis, et de la position nouvelle de l'ensemble Lékéty / Okoyo à un des plus importants carrefours du Congo incitera à l'intégration de Lékéty et Okoyo en un seul bipôle.

- *Etoumbi*

Le Pôle Intermédiaire d'Etoumbi, situé au franchissement de la Likouala par la dorsale Ouest reliant Dolisie à Sembe, via Sibiti, Djambala et Ewo, est aussi accessible à la navigation fluviale sur ce cours d'eau. Jointe à Makoua par voie routière, et plaque tournante de la partie forestière de l'ouest de la cuvette, Etoumbi a une vocation de ville étape qui sera affirmée par la création d'une capacité d'hébergement et de maintenance des véhicules. Le rayonnement touristique du Parc National d'Odzala devrait en outre atteindre Etoumbi à partir duquel on accède aussi au Sanctuaire des Gorilles de la Lossi. La relance de la filière du palmier à huile constituera également un objectif majeur du développement économique de cette Communauté Urbaine. La polarisation d'Etoumbi dans la zone d'exploitation forestière sera relayée par les Pôles Secondaires de Kellé à l'ouest Mbomo au Nord.

- *Mbomo*

Situé en bordure du Parc National d'Odzala, Mbomo devra être équipé en vue d'un développement touristique de qualité. L'aéroport local permettra à de petits avions d'y amener les visiteurs et des infrastructures d'accueil y seront créées. Mbomo sera également accessible depuis le Gabon ou depuis Etoumbi. La création de la dorsale routière de l'ouest du Congo rompra l'isolement de Mbomo, ce qui devrait accélérer son développement. Mbomo sera également le siège d'une activité d'aviculture spécialisée dans l'élevage des espèces sauvages locales, participant ainsi à la lutte contre le braconnage.

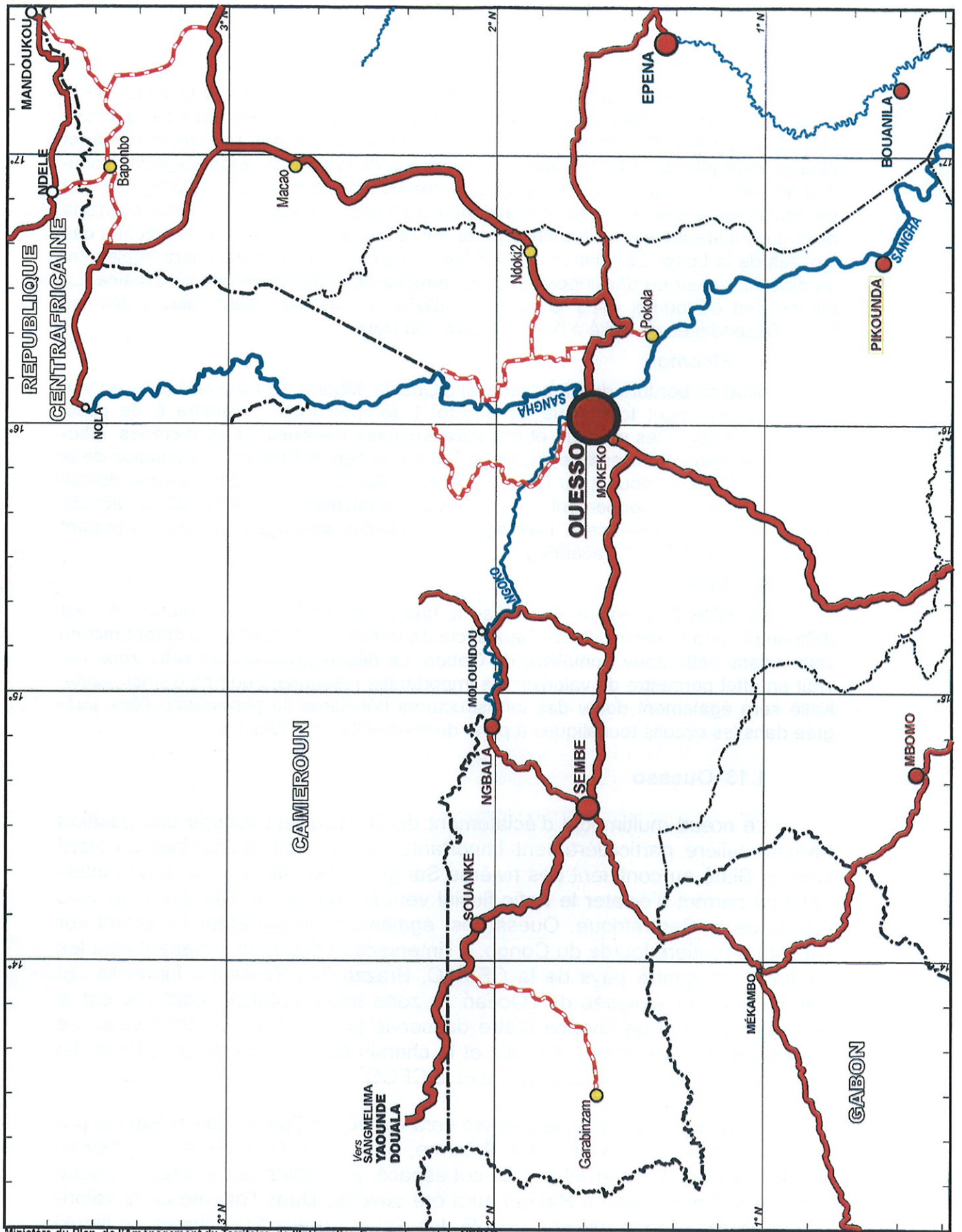
- *Kellé*

Le Pôle Secondaire de Kelle, à une cinquantaine de kilomètres à l'est d'Etoumbi, sera le centre d'appui aux secteurs forestiers et miniers qui seront mis en valeur dans cette zone frontalière du Gabon. Le désenclavement de cette zone devrait en effet permettre de valoriser les importantes ressources que ce district recèle. Kellé sera également dotée des infrastructures hôtelières lui permettant d'être intégrée dans les circuits touristiques à partir du Parc National d'Odzala.

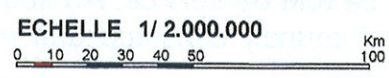
1.13 Ouesso

Le nœud multimodal d'éclatement de Ouesso, qui occupe une position transfrontalière particulièrement importante, est le Pôle d'Equilibre du Nord Congo. Situé au confluent des rivières Sangha et Ngoko, un port fluvial international permet d'éclater le trafic fluvial vers le sud est du Cameroun et vers l'ouest de la Centrafrique. Ouesso est également un carrefour important sur l'ossature routière lourde du Congo, à l'intersection des routes menant vers les capitales de quatre pays de la CEMAC, Brazzaville, Yaounde, Libreville et Bangui. Bien qu'éloignée de l'Océan, la zone transfrontalière dont elle est le pôle majeur, a cette chance d'être desservie par les trois grandes voies de pénétration de la CEMAC, Douala et le chemin de fer camerounais, Libreville et le Transgabonais et Pointe-Noire et le CFCO.

Le rôle polarisateur de Ouesso sera relayé sur l'ouest de cet espace par le Pôle Intermédiaire de Sembe. A terme, un autre pôle intermédiaire devrait apparaître dans l'extrême Nord de cet espace, probablement à Macao lorsque la route reliant Ouesso à Bangui aura été ouverte. Dans l'attente de la valorisation de cet espace fort peu peuplé, les Pôles Ruraux Spécifiques de Ndoki 2, Macao et Bapombo y joueront ce rôle de service. Au sud, sur les rives de la Sangha, le Pôle Secondaire de Pikounda constitue une étape importante, à environ de 200 km en aval d'Ouesso.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD



ESPACES DE POLARISATION
METROPOLES D'EQUILIBRE **POLES DEPARTEMENTAUX**
OUESSO **EWO**
IMPFONDO

CARTE E4 : ARMATURE URBAINE
ESPACE DE POLARISATION D'OUESSO

En tant que nœud multimodal d'éclatement du transit, la ville de Ouesso sera équipée de toutes les infrastructures liées à cette activité, plus particulièrement d'un aéroport moderne et de capacités hôtelières de qualité. Sur cette base, Ouesso, située au centre des trois grandes zones écologiques que sont le Parc National d'Odzala, la Réserve de Faune de Ndoki Nouabale et la Réserve Communautaire du Lac Tele, pourra affirmer sa vocation de centre touristique.

La ville de Ouesso sera également le siège de toutes les activités d'appui aux secteurs forestier et agricole. Elle sera le grand centre d'entreposage et de distribution des intrants, avec un rayonnement transfrontalier, et le centre de regroupement des productions en vue de leur exportation. Ouesso accueillera le sixième Hôpital Général du pays, ainsi que divers instituts de formation professionnelle supérieure.

Le District de Mokeko et le Centre Rural Spécifique de l'exploitation forestière de Pokola continueront à appuyer Ouesso dans son environnement immédiat.

- *Sembe*

Le Pôle Intermédiaire de Sembe à 190 km à l'ouest d'Ouesso, à l'intersection de la route lourde menant à Yaounde et de la dorsale ouest vers Ewo, Djambala, Sibiti et Dolisie, aura une vocation de ville étape. Situé en bordure nord du Parc National d'Odzala, il aura également une vocation touristique, pouvant être la porte d'accès de ce Parc aux visiteurs en provenance du Cameroun.

Une capacité hôtelière de qualité affirmera ces vocations tandis que la création des divers services aux véhicules fera de Sembe une réelle ville carrefour. En dehors des secteurs du tourisme et du transit, la vocation principale de l'environnement de Sembe est l'exploitation forestière et cette Communauté Urbaine en accueillera les services d'appui.

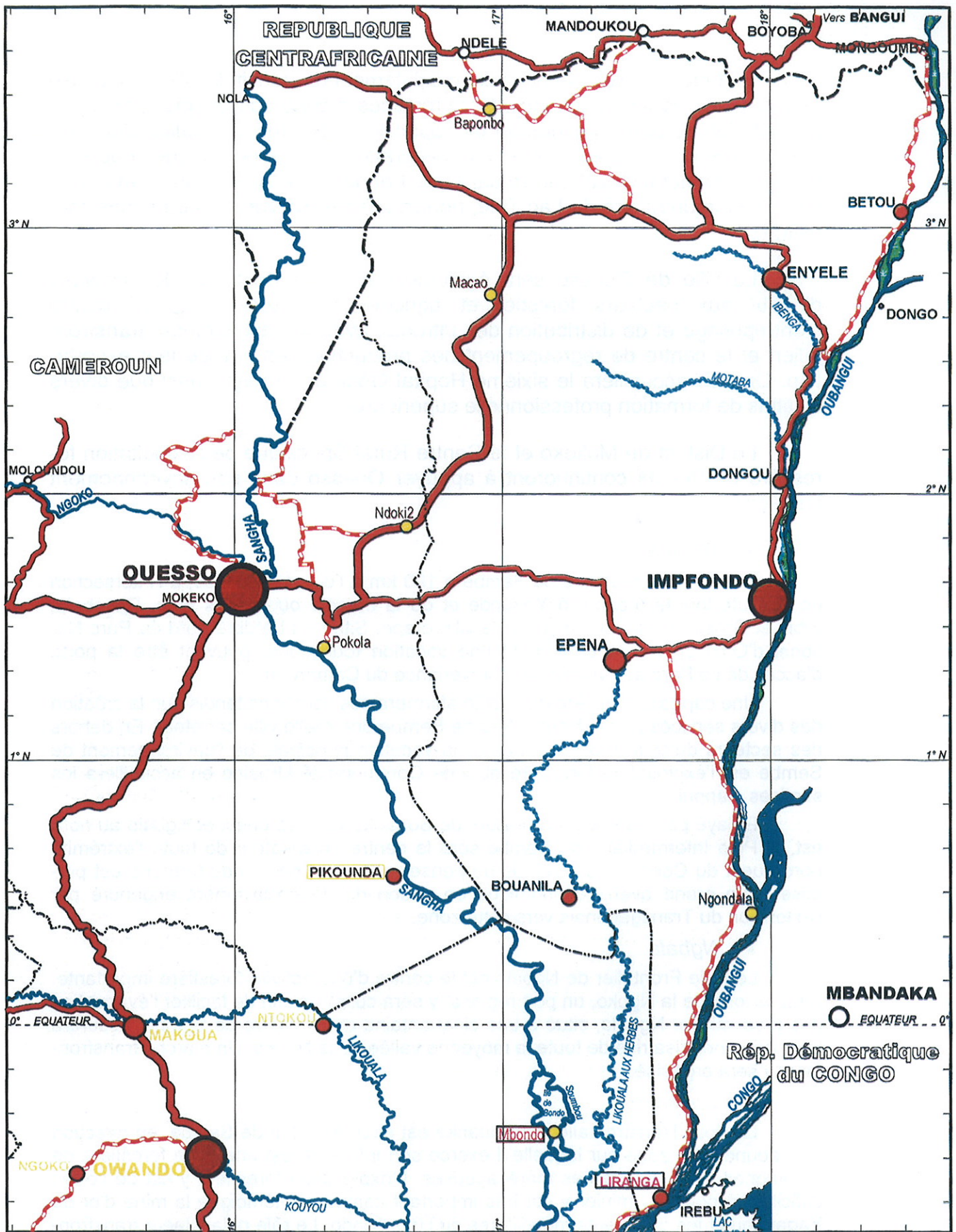
Relayé par les Pôles Frontaliers de Souanke au nord ouest et Ngbala au nord est, le Pôle Intermédiaire de Sembe sera le centre polarisateur de toute l'extrémité nord ouest du Congo. Il est permis de penser que cette portion du territoire est promise à un grand avenir économique en raison du désenclavement engendré par l'extension du Transgabonais vers cette zone.

- *Ngbala*

Le Pôle Frontalier de Ngbala est le centre d'une activité forestière importante. Situé le long de la Ngoko, un port régional y sera construit afin de faciliter l'évacuation des productions. Ngbala, situé à une cinquantaine de kilomètre de Sembe, assurera la fonction polarisatrice de toute la moyenne vallée de la Ngoko. Un marché transfrontalier y sera organisé.

- *Souanke*

Le Pôle Transfrontalier de Souanke est situé à 87 km de Sembe, en direction de Yaounde. La zone sur laquelle il exerce son influence est une zone forestière de montagnes avec des vallées marécageuses. L'exploitation forestière y est de ce fait difficile. Le potentiel minier y est très important comme en témoigne la mine d'or de Yagandou et les gisements métallifères du Haut Ivindo. Le rôle polarisateur transfrontalier de Souanke s'étend vers les frontières camerounaise et gabonaise, notamment par l'intermédiaire du Pôle Rural Spécifique de Garabinzam, à une centaine de kilomètres, sur la rivière Karangoua. Cette localité, qui se trouvera à une cinquantaine de km du terminal du chemin de fer transgabonais, sera dotée d'un marché régional.



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et du NEPAD

ECHELLE 1/2.000.000
 0 10 20 30 40 50 Km
 100

**CARTE E5 : ARMATURE URBAINE
 ESPACE DE POLARISATION D'IMPFONDO**

**ESPACES DE POLARISATION
 METROPOLES D'EQUILIBRE
 OUESSO
 OYO
 IMPFONDO
 OWANDO**

- *Pikounda*

Le Pôle Secondaire de Pikounda centralisera les services à destination des villages situés sur le cours moyen de la Sangha. Il disposera des infrastructures nécessaires pour en faire une escale de navigation, notamment d'assistance technique aux bateaux et d'hébergement. L'assistance aux exploitants forestiers et aux produits de la pêche complètera l'éventail des activités susceptibles de développer cet environnement. Une voie terrestre reliera Pikounda à Ntokou sur les rives de la Likouala permettant de mieux intégrer les villages riverains dans l'économie régionale.

- *Ndoki2 et Macao*

L'ouverture de l'axe lourd entre Ouesso et Bangui créera les conditions d'exploitation du nord du département de la Sangha et de l'ouest du département de la Likouala. Actuellement fort peu peuplée, cette zone d'intérêt écologique majeur repose actuellement sur les bases des exploitants forestiers qui y sont actifs. Les Pôles Ruraux Spécifiques de Ndoki 2 et Macao, qui, moyennant quelques aménagements, devraient être les portes de la réserve de Ndoki Nouabale, seront équipés de campements pour accueillir les visiteurs. Plus au nord, à la frontière centrafricaine, le Pôle Rural Spécifique de Baponbo assume une importante fonction d'occupation du territoire dans un espace à potentiel diamantifère. La mise en exploitation de cette ressource devrait contribuer à un développement rapide de cette zone.

1.14 Impfondo

Le Pôle d'Equilibre d'Impfondo, situé sur les rives de l'Oubangui à mi-chemin entre Bangui et le confluent de cette rivière avec le fleuve, exerce son rôle polarisateur sur tout l'espace nord est du Congo, qui est essentiellement constitué de forêts, dont une partie importante est marécageuse. Dans le nord de cet espace, les exploitations forestières sont nombreuses tandis que les terres agricoles potentiellement valorisables en occupent une superficie importante. A la frontière avec la Centrafrique, des gisements diamantifères reconnus seront mis en exploitation tandis que la pêche et la pisciculture complèteront les secteurs majeurs de ce périmètre qui dispose également d'un important potentiel rizicole.

La fonction polarisatrice d'Impfondo sur les quelques 400 km de rives de l'Oubangui sera relayée, vers le Nord, par le Pôle Intermédiaire d'Enyelle, situé sur l'affluent Ibenga et par le Pôle Frontalier de Betou. En aval, à environ 150 km, le Pôle Rural Spécifique de Ngondala prolongera cette influence dans le bas de l'Oubangui. A l'ouest, la route reliant Impfondo au Pôle Intermédiaire d'Epena, l'un des acquis majeurs du Premier Plan Quinquennal de Développement du Congo, permet également de desservir les villages de la vallée de la Likouala aux Herbes.

Le Pôle d'Equilibre d'Impfondo, qui assurera l'approvisionnement de tout l'espace nord est du pays et permettra, par un port régional sur l'Oubangui, l'évacuation des produits de la zone, sera équipé d'infrastructures sociales de niveau départemental. Il a également la vocation d'accueillir une institution de formation professionnelle supérieure. Au-delà des infrastructures portuaires de transit, la vocation de ville d'escale sur l'Oubangui sera affirmée par la constitution d'une capacité d'hébergement qui renforcera également le potentiel touristique de cet espace.

En appui au secteur de la pêche, des équipements de conservation et de transformation du poisson y seront également installés.

Dans son rôle polarisateur, Impfondo sera secondé dans son environnement immédiat par le Centre Rural Spécifique de Ngondala situé en aval sur les rives de l'Oubangui, et, en amont, à une cinquantaine de kilomètres vers le nord, par le Pôle Frontalier de Dongou.

- *Dongou*

Au confluent de la Motaba et de l'Oubangui, le Pôle Secondaire de Dongou assumera le rôle de desserte des villages de la vallée de la Motaba et accueillera leurs productions en vue de leur expédition vers les marchés consommateurs.

- *Epena*

Situé sur les rives de la Likouala aux Herbes et accessible depuis Impfondo par voie terrestre, le Pôle Intermédiaire d'Epena est situé dans le périmètre même de la Réserve Communautaire du Lac Télé. Sa vocation touristique sera affirmée par la création d'un hôtel intégré dans l'environnement de ce parc. Epena assumera également la fonction centralisatrice des services à l'agriculture, à la pêche et à la pisciculture en cage qui sera pratiquée dans la Likouala aux Herbes. Après études d'impact environnemental, un secteur rizicole important pourrait également être développé dans cette vallée et orienté vers les infrastructures d'entrepôt situées à Epena. Le rôle polarisateur d'Epena sera prolongé, en aval, par le Pôle Secondaire de Bouanila. Plusieurs Villages situés sur les rives de la Likouala aux Herbes, en bordure de la Réserve Communautaire, seront équipés de campements à l'intention des visiteurs.

- *Bouanila*

Bouanila sera équipé pour être une escale sur les rives de la Likouala aux Herbes. Des services aux petits bateaux qui y navigueront seront disponibles de même qu'une infrastructure d'hébergement des visiteurs de la Réserve Communautaire du Lac Télé. Des structures d'appui à la pêche et à la pisciculture compléteront les équipements à vocation économique de ce Pôle particulièrement enclavé.

- *Enyele*

Situé sur les rives de l'Ibenga, le Pôle Intermédiaire d'Enyele centralisera tous les services à la population de l'extrémité nord est du pays. Siège d'importantes exploitations forestières et des industries de transformation du bois, Enyele présentera également les services d'appui à l'agriculture et à la pêche, activités développées dans la vallée de l'Ibenga. Un port fluvial facilitera l'évacuation des productions vers les marchés consommateurs.

- *Betou*

Sur les rives de l'Oubangui, le Pôle Frontalier de Betou, sera doté d'un marché transfrontalier. Il sera équipé pour jouer pleinement sa fonction polarisatrice dans le Bassin de Développement transfrontalier du Haut Oubangui dont il fait partie.

2 L'armature villageoise

Du point de vue des bassins de vie, le monde rural est structuré en pôles ruraux et en établissements humains appelés villages. Il est confronté à des difficultés dues essentiellement à l'exode rural qui ne cesse de s'amplifier. A cause de ce phénomène, beaucoup de villages ont disparu. Pour ceux qui ont pu résister, leur existence n'est soutenue par aucun confort. Nombreux sont ceux qui végètent dans l'oubli. Cette situation est à l'origine des découragements et des frustrations qui habitent souvent les populations rurales.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire se propose de revitaliser le monde rural afin d'arrêter l'hémorragie des campagnes en direction des centres urbains d'une part, et d'y maintenir le niveau de ressources humaines nécessaire au développement des activités génératrices de richesses et de revenus, d'autre part.

La restructuration du monde rural, qui est une option fondamentale du SNAT, passe par l'identification d'un certain nombre de villages qui, en raison de leur dynamisme et de leur statut administratif, joueront le rôle de **Village Centre**. Celui-ci est un pôle de rayonnement sur un espace rural donné, c'est-à-dire un pivot pour revigorer l'arrière-pays. Il est le lieu privilégié de la diffusion des techniques modernes de production, notamment dans les domaines agricole, d'élevage, de l'artisanat, de la pêche et du commerce. Ces Villages Centres devront être dotés des équipements leur permettant de remplir leur fonction. Les grands villages ou les villages frontaliers qui n'auront pas le label de villages-centres seront également pourvus d'équipements performants. Par contre, lorsqu'ils sont isolés, les hameaux ayant une population comprise entre 1 à 80 habitants ne peuvent pas bénéficier d'un programme d'implantation d'équipement. C'est pourquoi, il faut repenser la problématique de **regroupement de villages** pour en faire des établissements humains significatifs.

Qu'il s'agisse des villages-centres, des villages regroupés, des grands villages ou des villages frontaliers, la grille d'équipement sera identique. Elle comprendra :

- Une source d'alimentation électrique
- un puits et une borne fontaine
- une école primaire à cycle complet, avec logements des maîtres
- un dispensaire avec logements pour infirmiers
- un centre de vulgarisation avec parcelle de démonstration et hangar de stockage
- un marché hebdomadaire avec structures de conservation
- une salle polyvalente
- un bureau de poste
- une surface de sport
- une boutique gérée par un privé ou par une coopérative
- des ateliers privés de maintenance et de dépannage
- un système de téléphonie

La concentration des efforts d'équipement et d'aménagement des sites villageois (pistes rurales, assainissement des zones d'habitation et des cours d'eau,...) rendra le monde rural plus attrayant et accessible. Des études d'exécution et de gestion de la grille d'équipement seront entreprises, pour chaque catégorie de villages, par le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire de concert avec le Ministère en charge de l'Administration du Territoire.

Les projets économiques retenus (agriculture, artisanat, pêche, ateliers de maintenance et de dépannage...) feront l'objet d'études de faisabilité par les structures d'appui à la production tant publiques que privées. Les conclusions de toutes ces études définiront la méthodologie des opérations de revitalisation du tissu villageois. Elles serviront d'outil de programmation des équipements et des projets productifs.

3 Les Grilles d'Équipement

3.1 Rappel de la structure des armatures urbaines et rurales

La reconquête du territoire reposera sur l'armature urbaine décrite et qui est structurée comme suit :

- **Armature Urbaine Principale**

L'armature urbaine principale assure une occupation du territoire au premier niveau, essentiellement le niveau départemental, suivant un maillage de l'ordre de 120 km dans le sud du pays, de 150 à 250 km dans la partie septentrionale.

Les pôles qui composent l'armature urbaine principale, généralement des villes ou des chefs lieux de département, sont de trois catégories :

- *Les Métropoles*

Il s'agit des grandes villes capitales de Brazzaville et Pointe Noire où sont regroupées toutes les infrastructures de premier plan ainsi que les équipements de niveau national.

- *Les Métropoles d'Équilibre*

Ces villes assurent le relais des Métropoles vers l'intérieur du pays. Elles sont le siège d'infrastructures et d'équipements centralisateurs.

- *Les Pôles Départementaux*

Les Pôles départementaux sont les chefs lieux des départements et villes qui ne sont pas classifiés en Métropoles d'équilibre. Elles regroupent les services et équipements au niveau départemental.

- **Armature urbaine secondaire**

L'armature urbaine secondaire assure le relais de l'armature principale pour rapprocher les infrastructures, services et équipements des zones rurales productrices. Elle permet d'affirmer les fonctions spécifiques de certaines localités en appui à la valorisation de leur terroir et d'abaisser la distance entre deux pôles sous la limite de 100 km, faisant en sorte que, de la plupart des villages du pays, la population puisse atteindre un pôle, principal ou secondaire, en moins d'une journée de marche ou encore, en véhicule, faire un aller retour du village vers le pôle le plus proche dans la journée afin d'y vendre sa production, d'y acheter des intrants ou d'y bénéficier des services divers.

Les pôles qui composent l'armature urbaine secondaire, généralement des chefs lieux de Districts, sont de trois catégories :

- *Les Pôles Intermédiaires*

Ce sont essentiellement des chefs lieux de districts importants qui assurent le relais entre deux Pôles de l'Armature urbaine principale, lorsque ceux-ci sont distants de plus de 100 km. On y trouve un équipement proche de celui qui est prévu dans les pôles départementaux.

- *Les Pôles Frontaliers*

Ils assurent une présence renforcée à proximité des frontières et sont le siège des importants échanges qui ont généralement lieu dans les zones frontalières. Ils permettent de mieux valoriser les productions nationales par la promotion des exportations.

- *Les Pôles Secondaires*

Il s'agit généralement de chefs lieux de Districts situés à proximité d'un Pôle de l'armature principale ou de pôles ruraux jouant un rôle particulièrement important en appui aux activités rurales. Ils permettent de limiter la distance entre pôles secondaires dans les zones les moins denses.

- **Armature Rurale**

Elle est composée des centres ruraux importants qui regroupent les services élémentaires d'appui aux populations rurales et à leurs activités. Elle permet de réduire la distance d'accès à un pôle d'équipement à moins de trente kilomètres, permettant généralement de réaliser dans la journée un aller retour à pied, ou en pirogue, du village au pôle le plus proche.

Elle comprend tous les chefs lieux de districts ruraux qui n'auraient pas été classifiés dans l'armature urbaine secondaire ainsi que certains pôles ruraux spécifiques sélectionnés sur base de leur position sur une portion du territoire très peu dense ou ayant une fonction de carrefour à l'intersection de voies de communication.

- **Armature villageoise**

L'armature villageoise est composée de villages centres où sont regroupés les services et infrastructures au service d'une population rurale éclatée en plusieurs petits noyaux villageois, ainsi que de gros villages disposant d'une population importante. L'opportunité du regroupement des petits noyaux pour former des villages plus importants sera examinée.

3.2 Grille d'Équipement.

La grille d'équipement des différentes composantes des armatures urbaines et rurales est reprise ci-après. Il s'agit des grilles minimales d'équipements, étant bien entendu que dans les localités les plus importantes, et, en fonction de l'importance de la population, certaines infrastructures doivent être multipliées pour répondre au besoin. Il appartiendra à chaque Ministère Sectoriel de définir les critères de dimensionnement de ces équipements.

Ces grilles font en réalité la synthèse des programmes d'équipement sectoriels qui ont été définis au chapitre IV qui est consacré à la reconquête du territoire.

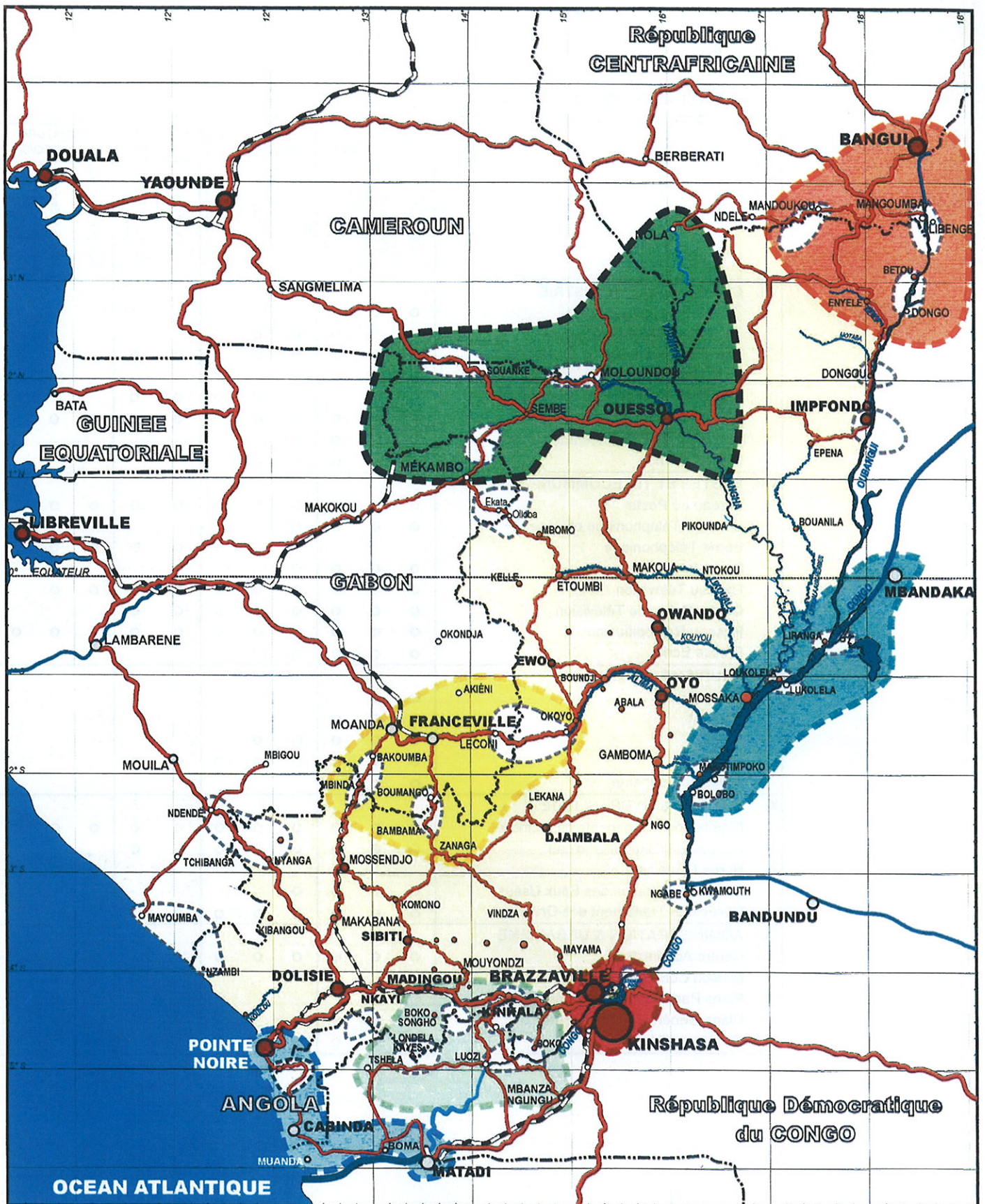
Compte tenu de l'importance de la tâche, la mise en place d'une telle grille d'équipement demandera un délai important, vraisemblablement une vingtaine d'années.

Dans ce contexte particulier, il convient de souligner l'importance d'une bonne planification, pour permettre d'équiper progressivement les zones rurales et leurs pôles, en obtenant également des résultats immédiats, sans pour autant induire de nouvelles disparités renforçant encore l'attractivité des villes au détriment des campagnes.

A une stratégie d'équipement prioritaire des pôles de niveau supérieur, pour redescendre ensuite vers les pôles secondaires puis les villages, il conviendra de substituer une logique de réduction des disparités en procédant le plus rapidement possible à l'équipement des zones subissant l'effet attractif des grandes villes afin de limiter la croissance de celles-ci, et, si possible de les désengorger.

GRILLE D'EQUIPEMENT URBAIN

	ARMATURE PRINCIPALE			ARMATURE SECONDAIRE			ARMATURE RURALE		ARMATURE VILLAGEOISE		
	Métropoles	Métropoles d'Équilibre	Pôles Départementaux	Pôles Intermédiaires	Pôles Frontaliers	Pôles Secondaires	Districts	Pôles Ruraux Spécifiques	Villages Centres	Gros Villages	Villages
VII. COMMERCE ET INDUSTRIE											
Zone Industrielle Equipée	o	o									
Zone d'Activités Economiques	o	o	o	o	o						
Zone Artisanale	o	o	o	o	o	o	o	o			
Marché de Gros	o	o									
Marché Régional	o	o	o	o	o	o	o	o			
Marché Local	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Centre de maintenance automobile	o	o	o	o							
Station Service	o	o	o	o	o						
VIII. POSTES ET TELECOMMUNICATIONS											
Bureau de Poste	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Centrale Téléphonique et Réseau	o	o	o	o	o						
Borne Téléphonique						o	o	o	o	o	
Borne Internet	o	o	o	o	o						
Réseau Télévision	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Centre Public de Télévision	o	o	o	o	o	o	o	o			
Réseau Radiodiffusion	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Presse Ecrite	o	o	o	o	o						
IX. TOURISME HOTELLERIE											
Hôtel 5*	o	o									
Hôtel 4*	o	o	o								
Hôtel 3*	o	o	o	o	o						
Hôtel 2*	o	o	o	o	o	o	o	o			
Office du Tourisme	o	o									
X. ENERGIE & HYDRAULIQUE											
Distribution Permanente d'Electricité	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Réseau de distribution d'eau	o	o	o	o	o	o	o	o			
Borne Fontaine									o	o	o
Station d'Épuration des Eaux Usées	o	o	o	o							
Collecte et Traitement des Ordures	o	o	o	o	o	o	o				
XI. ADMINISTRATION & URBANISME											
Centre Administratif	o	o	o	o	o	o	o				
Maison Commune								o	o	o	
Plans Particuliers d'Urbanisme	o										
Plans Généraux d'Urbanisme	o	o	o								
Schémas d'Urbanisme	o	o	o	o	o	o					



Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Economique et de NEPAD

- Bassin Transfrontalier du Littoral
- Bassin Transfrontalier du Bas Congo
- Bassin Transfrontalier du Stanley Pool
- Bassin Transfrontalier du Haut Oubangui
- Bassin Transfrontalier de la Sangha
- Bassin Transfrontalier du Haut Ogoué
- Périmètre d'Intégration Transfrontalière

CARTE F1
BASSINS TRANSFRONTALIERS DE DEVELOPPEMENT

ECHELLE 1/ 5.500.000
 0 20 50 100 200km

CHAPITRE V

LES POLITIQUES FRONTALIERES

Le développement du Congo impliquera sa parfaite insertion dans l'économie mondiale. Cet objectif ne sera atteint que progressivement, dans un premier temps au travers de l'intégration économique du pays dans les sous-ensembles régionaux et sous régionaux, à savoir la CEMAC, la CEEAC et l'Union Africaine (NEPAD).

La première phase de cette intégration économique consistera en l'établissement de stratégies économiques transfrontalières permettant de multiplier les échanges avec les pays voisins du Congo, mais aussi de développer des synergies et de coordonner les actions de création d'infrastructures. Généralement, les populations, qui ne connaissent que peu les frontières, ont devancé les Autorités en la matière.

La carte ci-jointe présente les grands Bassins Economiques Transfrontaliers ainsi que les Périmètres d'Intégration Transfrontalière qui ont un rayonnement plus local.

1 Les stratégies transfrontalières

Les stratégies transfrontalières ont pour objectif de mieux valoriser les synergies entre villes et régions voisines de pays frontaliers. Leur mise en évidence implique toutefois un certain oubli des réflexes nationalistes. L'intérêt de la nation devra être envisagé globalement et non pas localement. Certains Bassins Economiques Transfrontaliers seront polarisés sur des villes congolaises, d'autre sur des villes étrangères.

Si l'extension du périmètre de rayonnement d'une ville au-delà des frontières lui ouvre des perspectives de croissance nouvelles, la possibilité, pour des zones rurales, souvent excentrées et sous-équipées, de bénéficier des apports en services d'une ville située de l'autre côté de la frontière et d'y commercialiser leur production constitue également un contexte motivant nouveau.

La mise en œuvre de stratégies transfrontalières impliquera toutefois, de la part de l'Etat congolais, un effort particulier pour le développement des zones excentrées et leur raccordement aux pôles urbains intérieurs du Congo. A défaut d'une telle intervention, l'économie des bassins transfrontaliers bénéficiera essentiellement aux villes frontières étrangères et les populations congolaises se tourneront vers les pays voisins, ce qu'elles feraient de toute façon en l'absence de stratégies transfrontalières.

2 Les grands Bassins Transfrontaliers de Développement

De l'analyse économique et géographique qui a été faite, sept grands Bassins Economiques Transfrontaliers se dégagent :

2.1 Le Bassin Transfrontalier du Littoral

Ce bassin côtier est polarisé sur la ville de Pointe-Noire et s'étend jusqu'à Matadi en RDC, englobant le littoral de l'enclave du Cabinda. La ville de Boma constitue également un pôle majeur de ce Bassin.

Siège de la très importante exploitation pétrolière, tant au Congo qu'au Cabinda, et, pouvant être étendu jusqu'à Matadi en RDC, il comprendra également le barrage d'Inga et deux ports de mer importants. Ce Bassin Transfrontalier jouera un rôle majeur dans le développement de toute la sous région, dont il est une porte d'entrée quasi incontournable.

Il dispose de tous les atouts pour un développement industriel accéléré : ressources minières, énergie en quantité et à bas prix, et enfin position économique stratégique sur les grands circuits du commerce mondial.

Avec plus de 100 km de plages et la proximité de forêts importantes et de zones montagneuses, ce Bassin dispose également d'un potentiel touristique indéniable.

2.2 Le Bassin Transfrontalier du Bas Congo

Regroupant les zones rurales de production agroalimentaire du sud des Départements du Niari, de la Bouenza et du Pool, et du Nord de la Province du Bas Congo en RDC, les pôles urbains majeurs de ce bassin sont Madingou et Kinkala au Congo ainsi que Mbanza Ngungu en RDC. Boko, Mindouli, et Boko Songho au Congo, Tshela et Luozi en RDC en sont quant à eux les pôles secondaires.

La vocation de ce Bassin est la production agricole pour l'approvisionnement alimentaire de Brazzaville et Kinshasa dont il constitue l'arrière pays. Ce Bassin est bordé, au nord, par le Chemin de Fer Congo Océan et, au sud, par le chemin de fer reliant Kinshasa à Matadi.

2.3 Le Bassin Transfrontalier du Stanley Pool

Le bipôle Kinshasa/Brazzaville constitue un cas unique de deux Villes Capitales séparées de quelques kilomètres par un des plus grands fleuves au monde.

L'attractivité de Kinshasa, capitale d'un des trois plus vastes pays du continent, et également un des trois plus peuplés, devrait la faire rentrer dans le cercle des villes de plus de 10.000.000 d'habitants dans la première moitié de ce siècle.

Le développement des synergies entre Kinshasa et Brazzaville est une des préoccupations majeures de la politique d'aménagement du territoire du Congo. La construction d'un pont route/rail permettant l'interconnexion des réseaux ferroviaires du Congo et de RDC en constituera l'objectif principal à court terme.

2.4 Le Bassin Transfrontalier du Moyen Congo

Polarisé sur la ville de Mbandaka en RDC, et avec Mossaka comme pôle secondaire, le Bassin Transfrontalier du Moyen Congo constitue un carrefour stratégique d'une importance vitale sur le réseau fluvial du fleuve Congo.

La valorisation de cette voie de communication majeure constitue l'un des déterminants de la croissance économique de toute l'Afrique Centrale.

Le bipôle de Loukoléla sur les deux rives du fleuve constitue le point central de ce bassin. Il est, de ce fait, appelé à jouer un rôle important que la valorisation du canal de Likenze serait encore susceptible de renforcer.

Au confluent de la Likouala, de la Sangha et du fleuve Congo, Mossaka est le port d'éclatement incontournable du trafic fluvial sur la rive droite du fleuve. Cette fonction sera encore renforcée par le développement de la navigation sur l'Alima.

Liranga, située à proximité du confluent de l'Oubangui et du Congo, est également appelée à voir sa fonction économique croître. Cette perspective sera renforcée par la construction d'une voie routière créant un accès terrestre depuis Impfondo. Sur la rive de la RDC, l'accès au grand lac Tumba est également proche.

Au sud de ce Bassin, Makotimpoko assurera un rôle centralisateur, les villages de Bouanga et Bouemba constituant des accès terrestres au fleuve qu'il conviendra de valoriser.

Au-delà des activités liées à la navigation fluviale, telles qu'opérations de manutention, d'entreposage ou de maintenance, ce Bassin est également appelé à valoriser l'importante ressource en pêche et pisciculture qu'il recèle. Le tourisme fluvial est également un secteur en devenir.

Enfin, les explorations géologiques entreprises sur les deux rives du fleuve font apparaître des ressources pétrolières importantes qui, à moyen terme, pourraient être valorisées.

2.5 Le Bassin Transfrontalier du Haut Oubangui

Le Bassin Transfrontalier du Haut Oubangui se trouve à la rencontre de trois pays : le Congo, la RDC et la République Centrafricaine. Avec Bangui, une ville capitale, il dispose d'un pôle majeur de grande importance. Le Nord du département de la Likouala, autour des chefs-lieux de Districts d'Enyele et de Betou est naturellement orienté vers cette ville qui en est actuellement la seule voie d'accès terrestre.

En RDC, le Nord Est de la Province de l'Equateur, avec comme pôle la ville frontière de Libenge et, plus au sud, la bourgade de Dongo, fournit un accès terrestre vers les grandes zones productrices du Nord du pays.

Sur la rive Congolaise, Betou est l'endroit le plus longtemps accessible par voie fluviale en période d'étiage et devrait ainsi jouer un rôle portuaire de transfert terrestre/fluvial des marchandises.

Enyelle, qui est appelé à jouer un rôle polarisateur croissant de l'extrémité septentrionale du Congo, est déjà le siège d'une importante activité de transformation du bois.

Outre sa fonction de transit vitale pour l'approvisionnement de la République Centrafricaine, l'activité majeure de ce Bassin Transfrontalier est l'exploitation forestière. Il dispose également de terres à vocation agricole d'excellente qualité, dont la mise en valeur éventuelle devra être entreprise avec prudence pour ne pas entraîner une déforestation excessive.

Enfin, ce Bassin dispose de gisements diamantifères importants dont l'exploitation devrait prochainement être développée.

2.6 Le Bassin Transfrontalier de la Haute Sangha

Un vaste Bassin Transfrontalier, qui occupe le nord-ouest du Congo et a des ramifications dans trois pays frontaliers, est organisé autour de la ville de Ouesso. Avec comme pôles secondaires Moloundou au Cameroun sur les rives de la Ngoko, Nola en Centrafrique sur la Sangha, Mékambo au Gabon et Sembé au Congo, ce Bassin est situé à la rencontre des quatre voies principales de pénétration de l'Afrique Centrale par l'Ouest :

- le port de Douala au Cameroun, alimentant le chemin de fer Douala / Yaounde prolongé de l'axe routier Yaounde / Sangmélina / Sembe / Ouesso.
- Le port de Libreville donnant accès à Makokou, par le chemin de fer transgabonais et sa future extension vers le Haut Ivindo, puis, par voie routière à Sembé via Mékambo
- Le port de Pointe-Noire, via le Chemin de Fer Congo / Océan, puis la voie fluviale par le Congo et la Sangha
- Le port de Matadi, puis Kinshasa par chemin de fer et la même voie fluviale

Il occupe donc une position centrale intéressante, à condition que les performances et la compétitivité de ces voies d'accès soient améliorées.

Les ressources de ce Bassin sont essentiellement forestières. Sa vocation minière sera affirmée par la mise en exploitation des minerais du Haut Ivindo, que la perspective d'extension du transgabonais rend plus que jamais d'actualité.

Par ailleurs, la position du Bassin Transfrontalier de la Sangha au centre de plusieurs grandes réserves écologiques et son environnement général forestier et fluvial lui confèrent un avenir touristique certain.

2.7 Le Bassin Transfrontalier du Haut Ogoué

Organisé autour du Bipôle Franceville / Moanda au Gabon, ce Bassin est alimenté par le chemin de fer Transgabonais prolongé par la route reliant Franceville à Oyo et par l'Alima. Il est également raccordé à Dolise par deux voies via Mossendjo ou Sibiti et à Brazzaville via Zanaga.

Les pôles secondaires gabonais, situés sur les trois axes routiers d'accès au Congo, sont Léconi, Boumango et Bakoumba. Leurs correspondants congolais sont respectivement le bipôle Lekety / Okoyo, Bambama et Mbinda.

L'activité économique de ce Bassin est actuellement dominée par l'exploitation du minerai de Manganèse à Moanda.

Au nord, à l'ouest et au sud de ce bassin, de grandes zones d'exploitation forestière peuvent y trouver un centre de services.

Par ailleurs, la création d'une grande filière d'élevage sur la vaste zone de savanes de l'ouest des Plateaux proposée comme option de développement du Congo pourra trouver une extension dans les zones similaires du Gabon, dans le District des Plateaux, au sud de Léconi essentiellement. Le secteur de l'élevage deviendra ainsi un secteur important de ce Bassin, avec trois exutoires majeurs vers les marchés consommateurs via Franceville, Oyo ou Brazzaville.

3 Les Périmètres d'Intégration Transfrontalière

Localement, des périmètres locaux d'étendue limitée, généralement composés de deux ou trois bourgades rurales situées de part et d'autre de la frontière et de leur arrière pays, constituent le niveau le plus bas de l'intégration économique transfrontalière.

Chaque Bassin Transfrontalier comporte plusieurs Périmètres d'Intégration Transfrontalière. Ils ont été identifiés grâce à une analyse cartographique mais sont souvent très apparents sur les photos du satellite Landsat qui ont servi de base à la mise à jour des cartes anciennes de l'IGN France :

- Tchiamba Nzassi au Congo & Cacongo au Cabinda, à vocation de pêche, tourisme et secteur pétrolier.
- Kimongo au Congo & Miconge au Cabinda, à vocation agricole et forestière.
- Londela Kayes au Congo & Sumbi en RDC, à vocation agricole et forestière.
- Mfouati au Congo & Kingoye en RDC, à vocation agricole et forestière.
- Mindouli au Congo & Yokolo en RDC, à vocation essentiellement agropastorale.
- Boko au Congo & Luozi en RDC, à vocation agricole
- Maloukou Tréchet au Congo & Maluku en RDC, à vocation fluviale
- Ngabé au Congo & Kwamouth en RDC, à vocation fluviale
- Makotimpoko, Bouemba et Bouanga au Congo & Bolobo et Nkolo en RDC, à vocation fluviale et agricole
- Loukolela au Congo & Lukolela en RDC, à vocation fluviale et agricole
- Liranga au Congo & Irebu en RDC, à vocation fluviale
- Impfondo au Congo & Bomongo en RDC, à vocation fluviale
- Dongou au Congo & Bongandji en RDC, à vocation fluviale
- Betou au Congo & Dongo en RDC, à vocation fluviale, agricole et forestière
- Bétikoumba au Congo, Mongoumba en Centrafrique & Libengue en RDC, à vocation fluviale et commerciale
- Motala au Congo & Mandoukou en Centrafrique, à vocation forestière et minière
- Baponbo au Congo & Ndele en Centrafrique, à vocation forestière et minière
- Ngbala et Bolozo au Congo & Moloundou au Cameroun, à vocation forestière et fluviale
- Souanke au Congo & Mbalam au Cameroun, à vocation forestière
- Mazingo au Congo & Madjingo au Gabon, à vocation forestière et touristique
- Olloba au Congo & Ekata au Gabon, à vocation forestière et touristique
- Lékéty au Congo & Leconi au Gabon, à vocation de transit et d'élevage
- Bambama au Congo & Boumango au Gabon, à vocation forestière et agricole

- Mbinda au Congo & Bakoumba au Gabon, à vocation forestière et de transit
- Nyanga et Divénié au Congo & Ndende au Gabon, à vocation agricole, forestière et touristique
- Nzambi au Congo & Mayoumba au Gabon, à vocation touristique

Chacun de ces Périmètres d'Intégration Transfrontalière devra être l'objet d'un Plan Particulier d'Aménagement du Territoire et des organes de concertations seront établis aux différents niveaux de décentralisation, essentiellement aux niveaux inférieurs des Districts et des Communautés locales. Une attention particulière sera accordée à l'organisation de marchés périodiques réguliers pour encourager les échanges commerciaux.

La valorisation des synergies transfrontalières locales, la concertation entre communautés frontalières, et entre les autorités de tutelles aux différents niveaux de décentralisation constituera la première étape de l'intégration économique sous-régionale.

CHAPITRE VI

LES OUTILS DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une politique crédible d'Aménagement du territoire implique la mise en place d'outils institutionnels et financiers spécifiques. Ils sont esquissés dans ce chapitre.

1 Les Outils Institutionnels

La traduction du Schéma National d'Aménagement du Territoire en actions concrètes demandera l'adoption un cadre juridique adéquat. Ce cadre, qui est parfois contraignant pour ses aspects les plus importants, devra être plutôt incitant afin de ne pas constituer un obstacle à l'évolution.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement du Territoire initiée par le SNAT, plurisectorielle par essence, impliquera une large concertation des différents niveaux de pouvoir et des divers secteurs.

Ces outils institutionnels, qui seront l'objet d'un décret, sont décrits ci-après.

1.1 Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT)

Outre l'organe de conception et d'élaboration de la politique d'aménagement du territoire qu'est le Ministère en charge de cette discipline, il est fondamental de constater que l'Aménagement du Territoire concerne tous les départements ministériels sans exception.

Cette interministérialité obligatoire incite à la mise en place d'une structure de concertation interministérielle spécialisée dans l'examen et la discussion des divers volets de la politique d'aménagement du territoire, avant décision par le Gouvernement.

Le CIADT est présidé par le Premier Ministre et comprend les Ministres les plus concernés par la politique d'aménagement du territoire, les autres Ministres y participant sur dossier spécifique.

1.2 Conseil National de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CNADT).

L'Aménagement du territoire est une œuvre collective de la Nation dans son ensemble, dont l'enjeu se réfère au caractère sacré du territoire national, qu'il faut moderniser dans toutes ses portions, confortant ainsi la solidarité et l'unité nationales.

Dans cet ordre d'idées, un cadre d'orientation de la politique d'aménagement du territoire, regroupant les composantes majeures de la société nationale, sous l'impulsion du Président de la République, doit être mis en place.

Il fixera les orientations générales en matière d'Aménagement du Territoire et validera leur pertinence. Il réalisera également l'évaluation, sur une base annuelle, de la politique d'Aménagement du Territoire en veillant à son appropriation par la Nation.

C'est ce qui justifie la création du Conseil National de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CNADT).

1.3 Organes et Structures Départementaux de la politique d'aménagement du territoire

Outre les structures administratives et politiques décentralisées et déconcentrées (Préfets, Conseils Départementaux, Directions Départementales des Ministères,...), des organes départementaux spécialisés seront mis en place.

Leur objectif est de créer les dynamiques départementales propices à l'éclosion du développement territorial. Ces organes et structures départementaux sont essentiellement les suivants :

- *Antennes du CFE*
- *Réseau bancaire*
- *Institutions régionales du capital à risque*
- *Sociétés de Développement Régional financées par l'Etat et la coopération internationale, sans exclusion, le cas échéant, l'apport du secteur privé*
- *Sociétés départementales ou locales de prestations de services*
- *Structures de renforcement local de capacités mécaniciennes et de maintenance en général*
- *Chambres économiques départementales*
- *Sociétés départementales et locales d'aménagement*

1.4 Les documents de la politique d'Aménagement du Territoire

Les différents documents qui définiront le cadre de la politique d'aménagement du territoire sont les suivants :

- *Loi portant orientation en matière d'Aménagement du Territoire*

Une loi portant orientation en matière d'Aménagement du Territoire doit définir les modalités d'approbation de toute action, publique ou privée, ayant un impact sur l'environnement général.

Qu'il s'agisse de la création d'infrastructures ou encore de l'implantation d'activités économiques, il convient de s'assurer que chaque projet concourt bien au développement harmonieux du pays et que ses impacts sur l'environnement et sur les autres secteurs sont acceptables.

La loi portant orientation en matière d'aménagement du territoire définira les procédures et les obligations des parties ainsi que les modalités et délais de réponses des organes qui devront être consultés. Elle déterminera les cas spécifiques où l'application de la loi sera indicative et ceux où elle sera contraignante.

- *Code d'Aménagement du Territoire*

Le Code d'Aménagement du Territoire traduira en textes légaux les prescriptions du Schéma National d'Aménagement du Territoire et des Plans Généraux et Particuliers d'Aménagement du Territoire.

Il fera l'inventaire des différentes catégories d'affectation du sol et, pour chacune d'entre elles, précisera les modalités d'intervention des opérateurs.

Le Code d'Aménagement du territoire complètera la loi portant organisation en matière d'aménagement du territoire.

- *Les Plans d'Aménagement du Territoire*

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire est le premier niveau de planification spatiale du pays. Il a été étudié à des échelles variant entre 1/500.000 et 1/1.500.000.

Si une telle précision est suffisante pour dégager des orientations en matière d'aménagement du territoire, elle ne permet par contre pas de légiférer de manière contraignante.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire définit des grandes options qui devront être précisées par des Plans Généraux d'Aménagement du Territoire ainsi que, ponctuellement, par des Plans Particuliers d'Aménagement du Territoire.

- *Plans Généraux d'Aménagement du Territoire*

Les Plans Généraux d'Aménagement du Territoire seront élaborés à l'échelle 1/200.000, soit 1mm pour 200m. Ils auront une précision suffisante pour leur permettre d'être contraignants.

Les Plans Généraux d'Aménagement du Territoire permettront d'inclure dans la spatialisation un certain nombre de contraintes locales dont il n'a pas toujours été possible de tenir compte dans le cadre de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

L'ensemble du territoire national sera couvert de Plans Généraux d'Aménagement du Territoire.

- *Plans Particuliers d'Aménagement du Territoire*

Les Plans Particuliers d'Aménagement du Territoire ont pour objectif de régir de manière détaillée les interrelations entre les différentes activités, en des endroits où celles-ci sont appelées à coexister et où la densité des interventions est importante.

L'établissement des conventions d'établissement des activités économiques les plus importantes devra être précédé de l'élaboration par les parties concernées d'un Plan Particulier d'Aménagement.

Les Plans Particuliers d'Aménagement du Territoire seront transmis pour avis aux autorités départementales et aux différents Ministères concernés avant d'être soumis à l'approbation du Ministre ayant en charge l'Aménagement du territoire.

Les délais relatifs aux différentes étapes d'examen, de concertation et d'approbation seront fixés par la loi portant orientation en matière d'aménagement du territoire.

La mise en œuvre des projets suivants impliquera l'approbation préalable d'un Plan Particulier d'Aménagement du Territoire :

- ✓ *les exploitations forestières*
- ✓ *les exploitations minières*
- ✓ *les plantations de plus de 500 ha*
- ✓ *les élevages de plus de 2.000 ha*
- ✓ *les industries ayant une emprise de plus de 100 ha.*
- ✓ *la construction de barrages*
- ✓ *la construction de ports internationaux et nationaux*
- ✓ *la construction d'aéroports internationaux et nationaux*
- ✓ *la construction de routes internationales et nationales*

Les périphéries des grandes villes seront également l'objet de Plans Particuliers d'Aménagement du Territoire qui seront réalisés sous l'autorité du Ministre ayant en charge l'Aménagement du Territoire, en relation avec les Services municipaux et avec le Ministère ayant en charge l'Urbanisme.

2 Les Outils Financiers

2.1 La problématique de Financement de la Politique d'Aménagement du Territoire

Le SNAT comprenant une infinité de projets de taille variable, il nécessite un financement à la hauteur des ambitions de transformation physique du territoire. Il induit des plans de développement qui intègrent les objectifs du DSRP, et ce dans les limites définies par le cadre macroéconomique. Il est indispensable de disposer d'instruments financiers adaptés à cette ambition, tels que Banques de Développement, Sociétés de Développement Régional, Sociétés de capital risque ou réseaux bancaires de proximité. Le caractère volontariste des opérations d'aménagement du territoire impose que soit établi un ratio budgétaire définissant le plancher du budget qu'il convient de consacrer à l'investissement. En d'autres termes, la conduite des actions de mise en valeur du territoire national ne donnera des résultats probants que si l'on instaure l'obligation de maintenir un niveau de financement minimum incompressible.

Les Politiques d'Aménagement du Territoire coûtent cher, très cher. Outre les dépenses normales d'équipement du pays, suivant les orientations du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté, du Schéma National d'Aménagement du Territoire et des Plans d'Aménagement du Territoire, des financements spécifiques sont absolument indispensables à l'aboutissement de ces Politiques.

Dans la mesure où la stratégie d'aménagement du territoire vise à combattre les déséquilibres entre espaces territoriaux, à promouvoir leur solidarité et leur complémentarité, à apporter le bien-être dans chaque coin et recoin du pays, et, en définitive, à renforcer l'unité du peuple, des efforts financiers particuliers doivent être consentis pour atteindre tel ou tel objectif ciblé par la politique d'aménagement du territoire, compenser les handicaps de départ de certaines portions du territoire national, forger l'attractivité des zones en difficulté et créer des dynamiques territoriales.

Des instruments financiers spéciaux et diversifiés doivent donc être mis en œuvre à cette fin. Dans un pays comme la France, ces instruments sont particulièrement variés. On peut en citer quelques uns :

- ✓ *Primes variées d'Aménagement du Territoire*
- ✓ *Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire*
- ✓ *Fonds de Gestion de l'Espace Rural*
- ✓ *Fonds de Gestion des Milieux Naturels*
- ✓ *Fonds de Péréquation des Transports Aériens*
- ✓ *Fonds National de Développement des Entreprises (lié à l'Aménagement du Territoire)*
- ✓ *Contrats de Plan Etat - Régions*
- ✓ *Fonds Structurels Européens,*
- ✓ *...*

Dans un premier temps, il semble pertinent de créer trois instruments financiers qui sont

- ✓ *Des contrats de Plan Etat - Départements*
- ✓ *Un Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire*
- ✓ *Un système de Primes d'Aménagement du Territoire*

Chacun de ces instruments financiers sera l'objet d'une étude particulière en vue d'en définir les critères d'intervention, les modalités de fonctionnement et les ressources à y affecter. Ils sont sommairement décrits ci-après.

2.2 Les Contrats de Plan Etat – Départements

Chaque année, les Départements et l'Etat, à travers le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, s'accorderont sur un programme minimal particulier qui sera piloté conjointement et nécessitera, à cet effet, le transfert vers les Départements de certaines ressources financières prévues au budget de l'Etat. Il s'agit des Contrats de Plan Etat – Département.

Ce programme est destiné à susciter les dynamiques de développement local.

2.3 Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

Un Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire sera constitué afin de faciliter le financement d'actions d'aménagement atténuant les handicaps structurels dont souffrent certaines zones en raison de leur enclavement ou de leur sous-équipement.

Ce Fonds pourra intervenir en complément à d'autres sources de financement.

2.4 La Prime d'Aménagement du Territoire

La Prime d'Aménagement du Territoire est une ressource dont bénéficieront les entreprises privées qui s'implanteront dans les départements.

Elle pourra varier en fonction des différents contextes départementaux, permettant ainsi d'atténuer les disparités de certains facteurs de production liés à l'excentrement, à l'enclavement ou au sous-équipement de certaines zones défavorisées.

L'octroi de telles Primes participera au rétablissement de la compétitivité des zones les plus défavorisées.

2.5 Des Outils Financiers Multiples adaptés aux projets et aux promoteurs

La mise en application du SNAT se traduira par la juxtaposition d'une multitude de projets de toutes tailles, menés par des promoteurs divers, publics, non gouvernementaux ou privés, congolais ou étrangers.

Pour ce qui est de l'intervention de l'Etat, une planification pluri-annuelle des investissements publics guidera la définition des Budgets d'Investissements Annuels proposés par le Gouvernement sur base des réalités macroéconomiques pour être adoptés par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Comme il est de coutume, cette planification prendra en compte aussi bien les ressources propres du Congo que les appuis des partenaires institutionnels bilatéraux et multilatéraux, ou encore des ONG. A chaque spécificité de projet correspondra un promoteur ou un partenaire de taille et de compétence la mieux adaptée.

L'émergence d'un secteur privé fort, entreprenant, performant et imaginatif constitue très certainement l'un des enjeux de la prochaine décennie. Compte tenu de la faiblesse de la tradition entrepreneuriale au Congo, l'Etat devra accompagner ce mouvement, notamment par la création d'outils financiers adaptés aux spécificités du secteur privé congolais. L'opportunité de constitution de banques de développement, d'institutions proposant du capital à risque, de sociétés départementales de développement sera examinée.

On engagera sans délai les études approfondies des divers types d'outils financiers, ainsi que des contrats Plan/Département, des processus d'octroi et de suivi des Primes d'Aménagement du Territoire et du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.



CHAPITRE VII VERS LE CONGO DE 2025

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire a pour ambition de créer les conditions propices à un développement harmonieux du Congo et à la valorisation de ses importantes ressources. Il s'agit de la mission d'une génération de congolais qui, en 2025, remettra à sa descendance un pays apte à affronter les défis du 21^e siècle.

Le rêve d'un monde idéal, parfois utopique, qui était apparu dans la foulée de la deuxième guerre mondiale, qui se basait sur une certaine solidarité entre les peuples, a malheureusement échoué par manque de réalisme et par l'émergence des grandes puissances financières privées. L'esquisse de l'économie mondiale brossée au cours de la dernière décennie laisse entrevoir un concert des nations fixant les règles d'un jeu dans lequel il ne restera que peu de place pour les plus faibles.

Le Congo dispose des atouts lui permettant de relever ce défi, mais il lui faudra, avant tout, s'insérer dans des ensembles plus larges. Le poids de l'Afrique dans l'économie mondiale est encore marginal. En dehors d'une union des pays africains au niveau continental, relayée par des organes régionaux qui se cherchent encore mais deviennent de jour en jour plus concrets, les pays africains n'auront d'autre loisir que de subir les impositions de l'extérieur, souvent contre leur propre intérêt.

Dans ce contexte de marché mondial de concurrence, basé sur une certaine vérité des prix, sur la compétitivité et sur le réalisme budgétaire, une attention particulière doit être attachée à la maîtrise du coût des facteurs de production. Dans les pays économiquement forts, une hausse de cet indice fondamental de quelques pourcents inquiète les économistes parlent rapidement de recul de la compétitivité, de perte de parts de marchés et de récession. La consommation des ménages diminue, comme l'investissement des entreprises, les pertes d'emploi s'accumulent et la crise économique survient.

Au Congo, les facteurs de production fondamentaux, tels que le transport ou les intrants agricoles, ont un coût de 250 à 400 % des cours mondiaux. Dans un tel contexte, il n'y a malheureusement aucun espoir de réussite. **La maîtrise du coût des facteurs majeurs de production, essentiellement du transport, des matériaux de construction, de la construction en général, de l'énergie et des intrants de l'agriculture et de l'élevage est un préalable incontournable.**

En l'absence d'une action énergique en cette direction, le coût des infrastructures sera tellement élevé que le programme proposé par le SNAT relèvera de l'utopie et la plupart des investissements privés échoueront par manque de compétitivité et par absence de marché consommateur intérieur.

Dans le même ordre d'idées, **la politique fiscale de l'Etat devra être incitative**. Même si les règles de concurrence édictées par l'OMC au niveau international ou par l'Union Européenne au niveau de ses pays membres, limitent les possibilités d'intervention des Etats en faveur des entreprises, il n'en demeure pas moins que, dans les pays industrialisés, la chasse aux investisseurs est une réalité quotidienne. Les aides incitatives, notamment de l'Union Européenne elle-même, sont nombreuses. Les entreprises doivent être encouragées. Il convient de ne plus les considérer comme des sources de taxation inépuisables. Les investissements qu'elles engagent et les emplois qu'elles créent constituent la vraie richesse du pays.

La sécurité juridique constituera également un contexte préalable indispensable au décollage de l'économie congolaise. L'entrée en vigueur de l'OHADA et les efforts qui sont consentis par le Gouvernement afin de garantir les libertés fondamentales, d'assurer la sécurité des biens et des personnes et d'améliorer le fonctionnement de la justice sont autant d'avancées encourageantes en la matière.

La constitution de la ressource humaine capable de concrétiser le SNAT est un autre défi majeur à relever. Au-delà des valeurs fondamentales d'équité et de justice sociale qui sont recherchées, les facteurs de santé et d'éducation des populations seront déterminants. La mise en œuvre du SNAT requiert, à la fois, les ressources financières nécessaires à la création des infrastructures et les ressources humaines capables de les construire ou de mettre les richesses du pays en exploitation. **La relance quantitative et qualitative des systèmes de Santé et d'Education, et leur dissémination sur tout le territoire national, seront déterminantes.**

La création d'un cadre de vie moderne, dans les Centres Urbains comme dans les Villages, notamment par la création d'infrastructures culturelles et sportives, est indispensable au maintien des populations jeunes dans les zones rurales.

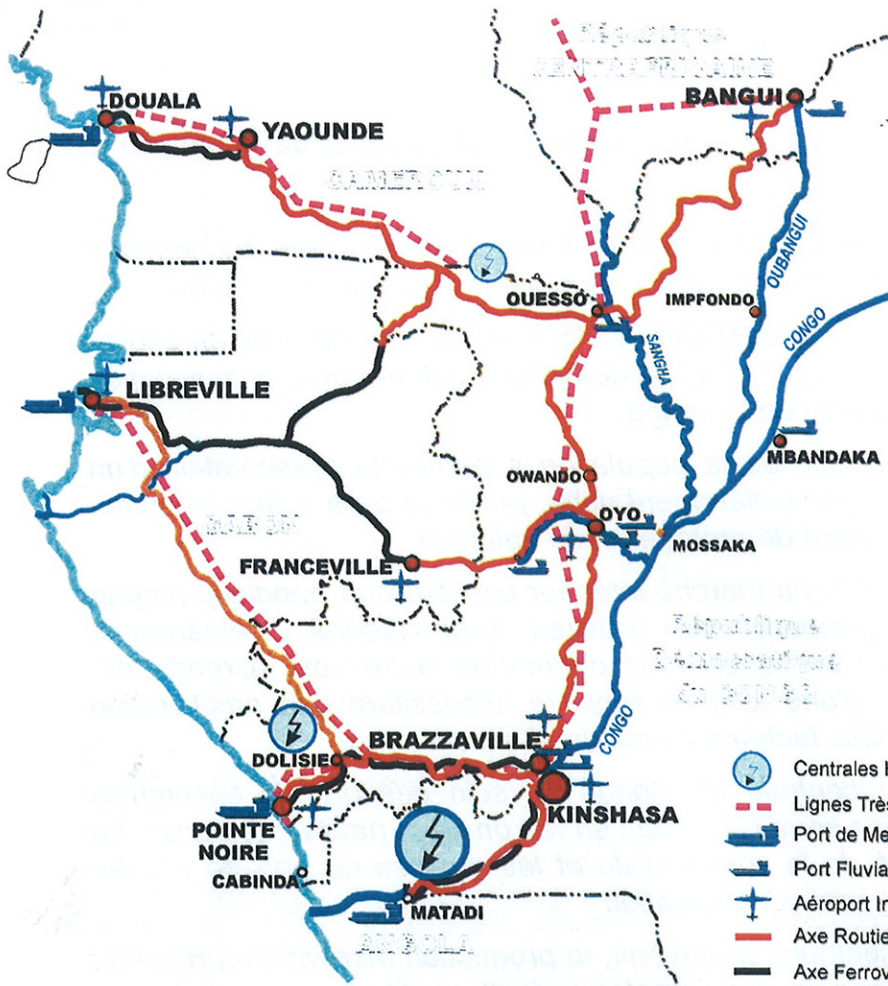
Par ailleurs, **la grande superficie du Congo et sa faible densité en population constituent, à la fois, une richesse majeure du pays et un handicap au développement économique et social**. En effet, si l'étendue du territoire conditionne directement l'importance et la diversité du potentiel naturel, le coût des infrastructures de désenclavement s'en trouve considérablement accru. La faible démographie, quant à elle, réduit certes les charges sociales de l'Etat, mais elle limite aussi la force de travail disponible. Le Congo n'échappera pas à l'un des grands défis du début de ce siècle, la maîtrise des phénomènes migratoires que la mobilité des personnes rend de plus en plus complexe. **Les immigrations de toutes origines peuvent être un facteur positif de croissance** permettant de compenser les facteurs démographiques limitants. Elle devront toutefois être accompagnées d'une large sensibilisation des populations.

Le SNAT ébauche le Congo de 2025. Le constat de départ en est le suivant :

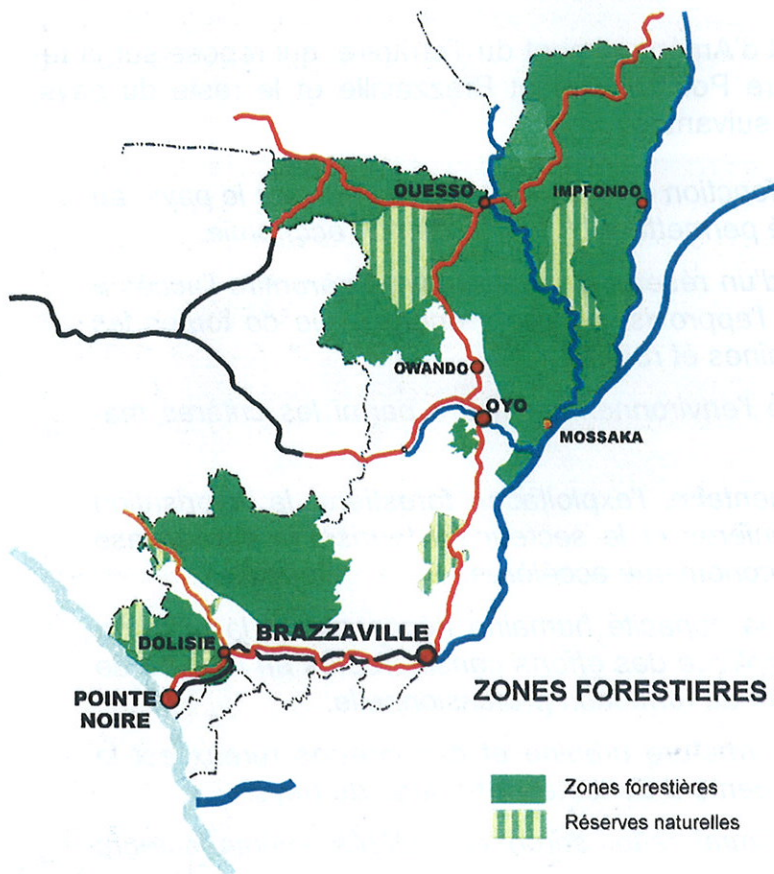
- *Le Congo dispose d'un potentiel de développement économique important, réparti de manière éparse sur la totalité du territoire*
- *L'essentiel de ces ressources n'a, à ce jour, pu être mis en exploitation du fait de la faiblesse des infrastructures de communication et de distribution de l'énergie*
- *La faible densité de la population a permis la préservation d'un écosystème particulièrement riche, patrimoine de valeur inestimable qu'il convient de protéger et de valoriser*
- *La taille limitée du marché intérieur constitue un handicap majeur au développement des activités économiques. L'émergence d'entreprises impliquera une orientation claire vers l'exportation. La réussite d'une telle perspective nécessitera une amélioration importante des facteurs de compétitivité du pays.*
- *La position centrale du Congo au sein des grands ensembles économiques sous régionaux en fait un pays naturel de transit. La disponibilité de la voie fluviale et les qualités du port de Pointe-Noire renforcent cette vocation*
- *Parmi les secteurs en devenir, la production alimentaire présente, dans tous ses compartiments, agriculture, élevage ou pêche, un potentiel tel que le Congo a la capacité de devenir un exportateur de denrées alimentaires.*

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire, qui repose sur la réduction des disparités entre Pointe-Noire et Brazzaville et le reste du pays, traduit les grandes options suivantes :

- *L'affirmation de la fonction de transit du Congo placera le pays au centre d'un marché permettant l'éclosion de son économie.*
- *La mise en place d'un réseau d'infrastructures garantira l'accès à tout le territoire et l'approvisionnement énergétique de toutes les communautés urbaines et rurales.*
- *La préservation de l'environnement figure parmi les critères majeurs de décision.*
- *La production alimentaire, l'exploitation forestière, la valorisation des ressources minières et le secteur du tourisme sont la base d'une croissance économique accélérée.*
- *La constitution de la capacité humaine nécessaire à la mise en œuvre du SNAT implique des efforts considérables en matière de santé, d'éducation et de formation professionnelle.*
- *L'équipement de l'armature urbaine et des centres ruraux est le support du développement de toutes les zones du pays.*
- *Les phénomènes d'immigration seront considérés comme facteurs positifs de croissance.*



OSSATURE LOURDE DE COMMUNICATION ET D'ENERGIE



ZONES FORESTIERES ET RESERVES NATURELLES

- Zones forestières
- Réserves naturelles

L'ossature lourde de communications, la partition du pays en zones d'aménagement et la définition de l'armature urbaine qui sera le support de la reconquête du territoire, sont les meilleures illustrations de ce que sera le Congo en 2025.

Le Congo, parfaitement intégré dans son environnement international proche, **jouera pleinement la fonction de transit auquel la nature l'a prédestiné**. Il sera accessible par voie terrestre depuis toutes les capitales de la sous région :

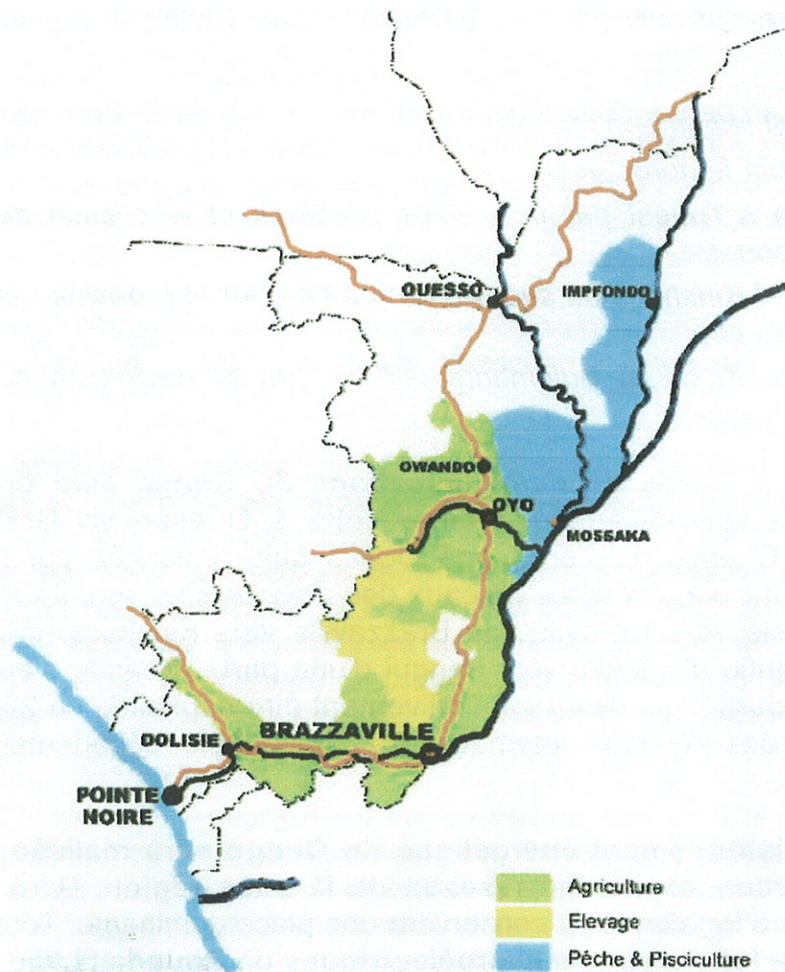
- *Bangui et Ndjamena au nord*
- *Douala par le nord ouest*
- *Libreville à l'ouest par trois voies routières et le chemin de fer transgabonais*
- *Luanda et Kinshasa au sud, via un pont routier et ferroviaire sur le fleuve Congo,*
- *Kampala, Kigali et Bujumbura à l'est, par la navigation sur le fleuve Congo*

L'ossature lourde de communications du Congo sera organisée **autour de la liaison** routière de **Pointe-Noire à Ouesso via Brazzaville**, doublée par le Chemin de Fer Congo Océan puis prolongée par le fleuve Congo. Les connexions vers les réseaux des pays voisins seront organisées à partir de Dolisie vers Libreville, de Brazzaville vers Kinshasa, d'Oyo vers Franceville et enfin d'Ouesso vers Bangui d'une part, Yaoundé d'autre part. Cette ossature lourde, qui devra impérativement être asphaltée en 2025, sera complétée par des réseaux internationaux, nationaux, départementaux et locaux.

L'approvisionnement énergétique du Congo sera réalisée dans le **cadre de l'interconnexion des réseaux de la sous région**. Dans ce système, le barrage d'Inga en RDC conservera une place dominante. Toutefois, le Congo valorisera **les potentiels hydroélectriques de Sounda (1.000 Mw)** sur le Kouilou ainsi que de **Chollet (600 Mw)** sur le Dja, en collaboration avec le Cameroun. D'autres barrages à rayonnement plus local, sur les lignes haute tension de desserte, compléteront cette ossature énergétique de base. A l'horizon 2025, l'ensemble de l'armature urbaine sera connectée au réseau électrique.

L'importance et la qualité du patrimoine écologique du Congo et de ses ressources hydriques lui donneront une place majeure dans un monde qui sera confronté aux effets négatifs de la pollution de l'atmosphère et des eaux de surface. **La raréfaction des zones naturelles de cette qualité prédestine le Congo à un avenir touristique important.**

Les réserves naturelles du Congo, qui couvrent 10% du territoire national, **sont des richesses majeures qu'il convient de protéger** tandis que l'économie forestière sera mieux maîtrisée, objet d'importants programmes de reforestation, pour évoluer vers une exploitation durable des massifs forestiers qui couvrent environ 50% du territoire.



ZONES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE

La mise en valeur systématique des ressources minières réparties dans le pays, non seulement sur le littoral mais aussi au nord ouest et à l'extrême nord, contribuera de manière importante à alimenter les finances de l'Etat. Cet apport lui permettra de faire face aux charges récurrentes, notamment d'entretien des infrastructures économiques et sociales créées.

Trois grands secteurs de production agroalimentaires feront du Congo un pays exportateur de denrées alimentaires.

- Un ensemble territorial comprenant la vallée du Niari, l'est des Plateaux et le centre ouest de la Cuvette, occupe 25% du territoire sera le siège d'une **activité agricole** bien maîtrisée, préservant des sols fragiles, mais dont la **capacité de production pourrait dépasser 2.000.000 tonnes.**
- Une zone d'élevage située au centre ouest du pays, et en marge des grandes cultures industrielles de la vallée du Niari, garantira **une production animale qui pourrait atteindre annuellement 50.000 tonnes de viande.**
- Les vastes zones inondées de la Cuvette, le fleuve et les différentes rivières, mais aussi le domaine maritime et ses zones lagunaires, ont un **potentiel important de pêche et de pisciculture dont la capacité peut être évaluée entre 100.000 et 200.000 tonnes par an.**

L'Equipement du pays reposera sur l'armature urbaine qui a été définie. A terme, elle sera la base à partir de laquelle les villages les plus reculés seront développés. Au niveau national, elle est organisée autour des 2 Métropoles de Référence de Pointe-Noire et Brazzaville et des sept Métropoles d'Equilibre que sont Dolisie, Mossendjo, Nkayi, Owando, Ouesso, Impfondo et Oyo / Ollombo, nœud multimodal d'éclatement du trafic.

Les **7 Pôles majeurs** sont relayés par les 5 Pôles Départementaux que sont Sibiti, Madingou, Kinkala, Djambala et Ewo. Ces 14 Centres Urbains forment, ensembles, l'armature urbaine principale du Congo.

Enfin, la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire impliquera que **des Outils Institutionnels soient constitués et que des Outils Financiers adaptés soient mis en place.**

C'est sur cette base que le Congo de 2025 sera prêt pour un développement harmonieux.

400

400

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
1 Objet	2
2 Objectifs	3
3 Lien entre le DSRP et le SNAT	3
4 Lien entre le SNAT et les Plans ou Programmes de Développement	3
5 Méthodologie	3
6 Structure du rapport	4
7 Mobilisation des acteurs du développement	5

TITRE I : CONTEXTE GENERAL

CHAPITRE I DIAGNOSTIC

1 Une structure du territoire dégradée mais porteuse d'espoir	7
1.1 Contexte historique	8
1.2 Un pays charnière de taille moyenne	9
1.3 Un climat de type équatorial	9
1.4 Une pédologie à faciès variable	10
1.5 Les grands écosystèmes du pays	11
1.6 Des réserves naturelles de rayonnement planétaire	12
2 Un pays faiblement et inégalement peuplé	12
2.1 Peuplement du pays	12
2.2 Structure démographique : une population jeune	13
2.3 Les phénomènes migratoires	13
2.4 Un habitat précaire	14
3 L'organisation administrative du territoire en cours de réforme	14
4 Des infrastructures peu performantes	16
4.1 Le transport maritime, clé d'un pays de transit	17
4.2 Un chemin de fer essoufflé	17
4.3 Le transport fluvial en quête de renouveau	17
4.4 Les aéroports, portes sur le monde	18
4.5 Le réseau routier morcelé et dégradé	18
4.6 Le réseau électrique embryonnaire	18
4.7 Un système d'approvisionnement en eau inefficace	19
4.8 Les télécommunications : une insuffisance notoire	20
5 Des équipements sociaux inégalement répartis	20
5.1 Un réseau d'enseignement fondamental défaillant	20
5.2 Un réseau d'enseignement secondaire à relever	20
5.3 Un enseignement professionnel sous-équipé et inadapté	21
5.4 Un enseignement supérieur en difficulté et à repenser	21
5.5 Des équipements sanitaires insuffisants et mal répartis	21
5.6 Des équipements sportifs et culturels insuffisants	22

6 Une Economie en attente de relance	22
6.1 Une économie dominée par le pétrole	22
6.2 L'exploitation forestière en plein renouveau	23
6.3 Une agriculture qui se cherche	24
6.4 L'élevage quasi inexistant	25
6.5 Un secteur de la pêche rudimentaire mais porteur d'espoirs	25
6.6 De faibles industries agroalimentaires sans secteurs en amont	26
6.7 Un secteur manufacturier artisanal	26
6.8 Le grand potentiel minier en attente d'infrastructures	26
6.9 Le Tourisme en devenir	27
6.10 Un secteur commercial de distribution des importations	27
6.11 Un secteur de la construction peu compétitif	27
6.12 Une faible offre de services, facteur limitant	28
7 L'intégration du Congo dans le contexte international	28
7.1 Le Congo dans les grandes instances internationales et régionales	28
7.2 Des facteurs de compétitivité peu favorables	28
8 Une conscience nationale à restaurer	29

CHAPITRE II
NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE **31**

TITRE II : LES COMPOSANTES DE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CHAPITRE I
UNIFICATION ET EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

1 L'affirmation de la fonction de transit du Congo.	35
1.1 L'intégration économique sous régionale	37
1.2 L'ossature lourde de communication	37
1.3 Cinq centres multimodaux d'éclatement	39
1.4 Mossaka, plaque tournante du trafic fluvial	41
1.5 L'interconnexion des réseaux électriques	41
1.6 Les facteurs de compétitivité	43
2 Les infrastructures énergétiques et de communication.	43
2.1 Les routes à vocation internationale	43
2.2 L'ossature routière nationale	44
2.3 Les routes départementales	46
2.4 Les routes de pénétration rurale	46
2.5 La navigation fluviale	46
2.6 Les voies ferrées secondaires	49
2.7 La navigation aérienne	50
2.8 Stratégies énergétiques	50
2.9 Les postes, les télécommunications et les nouvelles technologies de l'information	53
2.10 La radiodiffusion et la télédiffusion	54

CHAPITRE III L'ORGANISATION DE L'ESPACE

1	Un territoire structuré en cinq grands ensembles naturels	77
2	La partition du pays en zones d'aménagement du territoire	79
2.1	La Zone d'Aménagement du Littoral	81
2.2	La Zone d'Aménagement Agropastoral du Niari	82
2.3	La Zone d'Aménagement Forestier du Sud Congo	85
2.4	La Zone d'Aménagement Agricole du Pool et des Plateaux	89
2.5	La Zone d'Aménagement Pastoral des Plateaux.	91
2.6	La Zone d'Aménagement Agropastoral de la Cuvette	94
2.7	La Zone d'Aménagement de la Cuvette Inondée	95
2.8	La Zone d'Aménagement Forestier et Minier du Nord Ouest	99
2.9	La Zone d'Aménagement Forestier de la Sangha	101
2.10	La Zone d'Aménagement Forestier de la Motaba	103
2.11	La Zone d'Aménagement de l'Oubangui	105
2.12	Synthèse du découpage du Congo en 11 Zones d'Aménagement	106

CHAPITRE IV L'ARMATURE URBAINE

1	Fonction Polarisatrice de l'Armature Urbaine Principale	111
1.1	Pointe-Noire	111
1.2	Dolisie	113
1.3	Mossendjo	114
1.4	Sibiti	115
1.5	Nkayi	116
1.6	Madingou	116
1.7	Brazzaville	117
1.8	Kinkala	120
1.9	Djambala	120
1.10	Oyo / Ollombo	121
1.11	Owando	125
1.12	Ewo	126
1.13	Ouessou	127
1.14	Impfondo	131
2	L'armature villageoise	133
3	Les Grilles d'Equipement	134
3.1	Rappel de la structure des armatures urbaines et rurales	134
3.2	Grille d'Equipement.	135

CHAPITRE II RECONQUÊTE DU TERRITOIRE

1 La préservation de l'environnement.	55
1.1 Options préliminaires d'arbitrage	55
1.2 Les réserves naturelles	56
1.3 Les forêts galeries et les forêts résiduares	56
1.4 Les ressources hydriques	57
2 Les secteurs économiques majeurs.	57
2.1 L'exploitation forestière	57
2.2 Les industries extractives	58
2.3 L'agriculture	58
2.4 La pêche	62
2.5 L'élevage	63
2.6 La transformation agroindustrielle	64
2.7 La valorisation des ressources hydriques	65
2.8 Le tourisme	65
3 Les secteurs économiques d'appui	66
3.1 Les services	66
3.2 La construction	66
3.3 L'habitat	67
3.4 Le commerce	68
3.5 Les industries manufacturières	69
4 Gestion administrative et judiciaire	69
4.1 La décentralisation	69
4.2 La déconcentration	69
4.3 L'organisation territoriale de la justice	70
4.4 Les brigades de gendarmerie et les postes de police	70
4.5 Les implantations militaires	70
4.6 Implantation des administrations et services publics	70
5 La construction de la capacité humaine	71
5.1 L'enseignement de base	72
5.2 L'enseignement secondaire	72
5.3 La formation professionnelle	73
5.4 La formation supérieure	73
5.5 La santé primaire	73
5.6 Les équipements de santé	73
5.7 Les Equipements Culturels	74
5.8 Les Equipements Sportifs	75
6 Les phénomènes d'immigration.	75

CHAPITRE V LES POLITIQUES FRONTALIERES

1 Les stratégies transfrontalières	139
2 Les grands Bassins Transfrontaliers de Développement	140
2.1 Le Bassin Transfrontalier du Littoral	140
2.2 Le Bassin Transfrontalier du Bas Congo	140
2.3 Le Bassin Transfrontalier du Stanley Pool	140
2.4 Le Bassin Transfrontalier du Moyen Congo	140
2.5 Le Bassin Transfrontalier du Haut Oubangui	141
2.6 Le Bassin Transfrontalier de la Haute Sangha	142
2.7 Le Bassin Transfrontalier du Haut Ogoué	142
3 Les Périmètres d'Intégration Transfrontalière	143

CHAPITRE VI LES OUTILS DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 Les Outils Institutionnels	145
1.1 Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT)	145
1.2 Conseil National de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CNADT).	146
1.3 Organes et Structures Départementaux de la politique d'aménagement du territoire	146
1.4 Les documents de la politique d'Aménagement du Territoire	147
2 Les Outils Financiers	149
2.1 La problématique de Financement de la Politique d'Aménagement du Territoire	149
2.2 Les Contrats de Plan Etat – Départements	150
2.3 Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire	150
2.4 La Prime d'Aménagement du Territoire	151
2.5 Des Outils Financiers Multiples adaptés aux projets et aux promoteurs	151

CHAPITRE VII VERS LE CONGO DE 2025

153

